

3^{ème} partie

Analyse et synthèse

Cette troisième partie propose de revenir sur un certain nombre de points, dont la plupart ont déjà été évoqués précédemment, afin d'analyser de manière globale les caractéristiques principales du monde des morts en milieu rural, à partir des territoires actuels de la Lorraine et du Nord-Pas-de-Calais. Il convient donc avant toute chose de présenter et analyser - dans la mesure du possible, avec les outils dont nous disposons - les résultats issus des inventaires des sites funéraires ruraux du Haut-Empire, notamment du point de vue de leur répartition spatiale sur les territoires antiques. Chaque région sera présentée indépendamment, puis un point rapide de comparaison viendra clore le chapitre.

L'inventaire réalisé lors ce travail (volume 2, p. 361-486) a également permis de comparer un grand nombre de sites à travers trois principales problématiques, permettant des observations sur trois niveaux de lecture : celui de l'espace funéraire, qui aborde l'implantation des lieux funéraires dans le paysage rural, mais également leur organisation interne ; celui de la structure funéraire qui englobe aussi bien les lieux de crémation, les sépultures que les structures annexes ; et enfin celui du défunt, notamment par l'intermédiaire du mobilier d'accompagnement, mais également d'un point de vue des représentations pondérales et de la gestion des vestiges osseux brûlés.

Chapitre 1 : la répartition des sites funéraires

La répartition des sites funéraires est abordée à partir d'un inventaire - qui se veut le plus exhaustif possible - réalisé sur les régions actuelles de Lorraine et du Nord-Pas-de-Calais. Les résultats seront néanmoins présentés en fonction des limites territoriales antiques. Les comparaisons pourront concerner d'une part les deux zones géographiques se rattachant à la Gaule Belgique, mais pour autant assez éloignées l'une de l'autre, et d'autre part, au sein de ces deux entités, entre les peuples voisins.

1. L'élaboration du corpus

1.1 Les critères et les limites

L'inventaire proposé ici se veut le plus complet possible, cependant l'exhaustivité est quasiment impossible à atteindre, et nous sommes consciente que certains sites ont pu être omis¹⁰⁶. Il a été réalisé à partir des Cartes Archéologiques de la Gaule, puis des Bilans Scientifiques Régionaux et a pu être complété par des découvertes mentionnées dans les publications monographiques ou les synthèses régionales.

Le sujet de ce mémoire étant exclusivement centré sur la pratique de la crémation, notre corpus ne comporte pas les sépultures à inhumation, dont certaines peuvent dater du Haut-Empire. Cette datation est par ailleurs souvent remise en cause, en particulier dans le cas de fouilles anciennes, où les sépultures gallo-romaines n'étaient pas toujours bien identifiées par rapport aux tombes mérovingiennes. Ce problème, a déjà été soulevé par A. Van Doorselaer, puis par P. Van Ossel pour qui un certain nombre de tombes gallo-romaines sont en réalité mérovingiennes¹⁰⁷ : « *Les découvertes de monnaies et autres objets romains dans les sépultures de cette époque constituent un phénomène trop bien connu pour ne pas inviter à la prudence.* » (Van Ossel 1992, p. 210).

Une des difficultés les plus importantes réside dans la distinction entre les sites ruraux et urbains. Le domaine rural auquel nous faisons référence a été défini précédemment (cf. 1^{ère} partie, Chap. 2, p. 32-37) - il concerne les établissements ruraux (ferme, villa, bâtiment agricole ou d'habitation) et les hameaux -, et nous avons entr'aperçu les difficultés inhérentes à la classification de certains sites d'habitat, en particulier les agglomérations secondaires. Cela s'est ressenti lors de l'élaboration du corpus, la plupart des sites funéraires n'étant pas directement rattachés à un habitat clairement identifié. Le contexte archéologique environnant peut cependant clarifier la situation : l'absence d'agglomération secondaire reconnue ou hypothétique et la présence de nombreux établissements ruraux permettent d'identifier un contexte rural avec une forte probabilité. Bien qu'il semble évident que certaines agglomérations secondaires gallo-romaines soient encore inconnues à l'heure actuelle, la majorité d'entre elles a cependant laissé des traces, que ce soit dans la documentation antique (itinéraire d'Antonin, Table de Peutinger, textes...) ou dans le paysage (vestiges

¹⁰⁶ Cette recherche a pris fin en juin 2009.

¹⁰⁷ Cf. 1^{ère} partie, Chap. 4, p. 61.

archéologiques), ce qui permet d'avoir une idée assez précise de leur localisation. L'identification et la localisation des capitales de cité ne pose aucun problème. Lors de l'inventaire, ont donc été exclues les découvertes recensées à *Bagacum* (Bavay), *Tervanna* (Thérouanne), *Nemetacum* (Arras), *Castellum Menapiorum* (Cassel), *Divodurum* (Metz) et *Tullum* (Toul), qui sont des capitales de cités. Nous avons, dans notre première partie, posé la question de la limite entre le domaine rural et le *suburbium*. Il semblerait que l'implantation des nécropoles urbaines puisse apporter un élément de réponse puisque celles-ci sont effectivement installées dans les faubourgs de la ville d'après la prescription de la loi des XII Tables (Cicéron, *De Legibus*, 2, XXIII, 58). En revanche, les petits ensembles funéraires ruraux attestés aux abords de ces villes, posent davantage problème : doit-on les considérer comme appartenant au strict domaine rural de par la forme de l'habitat (ferme, villa...) ou doit-on les inclure dans une zone transitoire (pouvant être définie comme le *suburbium*) au sein de laquelle leur rôle - entre autres économique - et leur statut devaient être différents de ceux d'autres établissements ruraux plus éloignés des grands centres ? Et qu'en est-il alors des sites funéraires isolés ? S'ils ne sont pas rattachés à un habitat, il semble alors difficile de les attribuer avec certitude à la ville ou à la campagne. Dans les régions étudiées ici, la distance maximale reconnue entre une capitale de cité et sa nécropole est d'environ 2 km (à *Bagacum*), mais la plupart sont néanmoins distantes de moins d'un kilomètre. La localisation des nécropoles urbaines peut donc constituer un indice, d'autant qu'elles sont généralement implantées en bordure des voies menant à la capitale. Une situation en retrait des axes de communication pourrait alors s'apparenter préférentiellement à un contexte rural. En revanche, l'inverse ne se vérifie pas aussi facilement : des sépultures ou des petits ensembles funéraires ruraux peuvent être installés le long des grandes voies de circulation. Afin d'avoir une certaine garantie de ne pas intégrer de données relatives au monde urbain dans notre réflexion sur le domaine rural, nous avons donc pris le parti de ne conserver aucune des découvertes recensées sur les communes actuelles se rapportant aux capitales romaines. Ce choix, certes quelque peu arbitraire, présente cependant l'avantage de la clarté et permet d'éliminer à coup sûr les nécropoles de capitales encore inconnues, au risque d'éliminer quelques nécropoles rurales.

Les mêmes précautions peuvent s'appliquer aux agglomérations secondaires, qui font également partie du domaine urbain (cf. 1^{ère} partie, Chap. 2, p. 34-36). Faute d'étude synthétique, nous n'avons pas de vision d'ensemble concernant l'implantation, la taille et l'organisation de ces nécropoles. Certains sites funéraires sont assez clairement rattachés à telle ou telle agglomération : on pense notamment à la grande nécropole du « Solmon » à Cutry (Meurthe-et-Moselle) qui regroupe environ 900 tombes datées entre La Tène finale et le milieu du IV^{ème} siècle après J.-C. (Liéger *et al.* 1997). Dans d'autres cas en revanche, les découvertes funéraires sont ténues et/ou mal localisées, quand ce ne sont pas les agglomérations qui sont mal connues, ce qui rend la tâche plus ardue. Le cas de l'agglomération antique de Florange (Moselle) pose problème car des opérations d'archéologie préventive ont permis d'y mettre au jour, d'une part, un petit ensemble funéraire du I^{er} siècle après J.-C. (ZAC Sainte-Agathe ; Feller 2007a), et d'autre part un habitat en structures légères associé à une sépulture à crémation *a priori* isolée (Lotissement Le Domaine du Millénaire ; Mangin 2005 ; volume 2, p. 375). Le premier site n'a donc pas été comptabilisé dans notre inventaire,

en revanche le second a été conservé grâce à la reconnaissance d'un probable habitat rural gallo-romain. D'une manière générale, les découvertes effectuées à proximité d'une agglomération secondaire - attestée ou même hypothétique dans certains cas - n'ont pas été prises en compte dans ce recensement, sauf exception, notamment en cas de reconnaissance d'un habitat rural avec lequel peut être mise en relation la nécropole (dans ce cas, nous le signalons dans la description du site proposée dans l'inventaire : volume 2, p. 361 à 486).

Afin de clarifier cette situation, les tableaux suivants dressent la liste des principales agglomérations secondaires connues en Lorraine et dans le Nord-Pas-de-Calais qui ont donc été écartées de notre corpus (**Figures 91 et 92**).

Le corpus comprend alors tous les sites sur lesquels la présence d'une ou plusieurs structures à crémation est avérée pour le Haut-Empire, mais également de manière plus large pour la période gallo-romaine. Pour diverses raisons, certaines structures n'ont pas pu être datées précisément et sont donc rattachées plus largement à l'époque gallo-romaine¹⁰⁸. Elles apparaissent néanmoins dans l'inventaire¹⁰⁹ car il est fort probable qu'elles appartiennent au Haut-Empire, période caractérisée par la pratique de la crémation. Les sépultures à crémation datées du IV^{ème} siècle après J.-C. sont très rares, et le fait de les intégrer au corpus ne devrait pas avoir de réelles répercussions sur l'analyse. L'information est par ailleurs disponible

Trévire	
Meuse	Baâlon
Meurthe-et-Moselle	Cutry
Moselle	Audun-le-Tiche
Médiomatique	
Meuse	<i>Ad Fines</i> (Manheulles)
	Aubrèville
	Avocourt
	Lavoye
	Pannes
	Senon/Amel
	<i>Virodunum</i> (Verdun)
Moselle	<i>Ad Duodecim</i> (Delme)
	Bliesbruck
	Cocheren/Hérapel
	Corny
	<i>Decempagi</i> (Tarquimpol)
	Florange
	Hettange-Grande
	<i>Marosallum</i> (Marsal)
	Nomeny
	<i>Pons Saravis</i> (Sarrebouurg)
Leuque	
Meuse	<i>Caturices</i> (Bar-le-Duc)
	Fains-Véel/Camp Romain
	<i>Nasium</i> (Naix-aux-Forges)
	Sorcy-Saint-Martin
Meurthe-et-Moselle	Deneuvre
	Einville-au-Jard
	Laneuville-devant-Nancy
	<i>Scarponna</i> (Dieulouard)
	Sion
Vosges	<i>Andesina</i> (Grand)
	Esclès
	Liffol-le-Grand
	Plombières-les-Bains
	Saint-Dié/La Bure
	<i>Solimariaca</i> (Soulosse-sous-St-Elophé)
	Vittel

Figure 91 - Les principales agglomérations secondaires du Haut-Empire en Lorraine

108 Il s'agit pour moitié de structures funéraires isolées.

109 Sauf cas assurément mal datés.

dans la description du site.

1.2 Présentation des données

Une base de données, réalisée avec le logiciel FileMaker Pro®, réunit 545 fiches, chacune recensant les diverses informations recueillies pour chaque ensemble ou structure funéraire. Pour une meilleure lisibilité, ces fiches ont été exportées sous un format de traitement de texte. Les deux régions - Lorraine et Nord-Pas-de-Calais - possèdent leur propre corpus, présenté selon le même canevas. Chaque site a fait l'objet d'une description - plus ou moins détaillée selon les cas - construite sur le schéma suivant :

- Commune/Lieu-dit : les sites sont classés selon l'ordre alphabétique des communes.
- Département
- Cité antique : Ambiens, Atrébates, Leuques, Médiomatriques, Ménapes, Morins, Nerviens, Rèmes ou Trévires.
- Nature du site : ensemble funéraire (considéré à partir de deux structures) ; niveau de fiabilité (1, 2 ou 3) ou structure funéraire isolée.
- Habitat : habitat absent, suspecté, probable ou attesté.
- Type d'intervention : prospections pédestres, découverte fortuite, sondages, fouilles préventives ou programmées.
- Année de la découverte
- Inventeur(s)/Responsable(s) de fouille
- Datation
- Bibliographie : recense la bibliographie consultée (la documentation disponible dans les SRA : CAG, Bilans Scientifiques, rapports de fouille, dossiers communaux ; ainsi que les répertoires archéologiques et les publications monographiques ou synthétiques) et non pas nécessairement une bibliographie exhaustive.
- Descriptif : petite synthèse reprenant les principales informations recueillies.

Ménape	
Nord	<i>Minariacum</i> (La Gorgue / Estaires)
	<i>Viroviacum</i> (Wervicq)
Morin	
Pas-de-Calais	Ardres
	Brimeux
	Etaples
	<i>Gesoriacum</i> (Boulogne-sur-Mer)
Atrébate	
Pas-de-Calais	Dourges / Noyelles-Godault
Nord	Lewarde
Nervien	
Nord	<i>Camaracum</i> (Cambrai)
	<i>Duronum</i> (Etroeungt)
	<i>Fanum Martis</i> (Famars)
	<i>Hermoniacum</i> (Bermerain)
	<i>Pons Scaldis</i> (Escaupont)
	Pont-sur-Sambre
Ambien	
Pas-de-Calais	<i>Teucera</i> (Thièvres)
	<i>Ad Lullia</i> (Douriez)
Non localisée	
	<i>Vicus Dolucensis</i>
Entre Cassel et Arras	<i>Fines Atrébatum</i>

Figure 92 - Les principales agglomérations secondaires du Haut-Empire dans le Nord-Pas-de-Calais

Les résultats obtenus sont apparus très inégaux, en grande partie du fait d'une documentation de différentes natures (rapport de diagnostic, de fouille, publication, mention dans un article...).

Certains sites ont été repérés par prospections pédestres et bien qu'ils présentent des caractéristiques propres à un ensemble funéraire, l'absence de fouille et de reconnaissance de véritables structures ne permettent pas de réaliser les mêmes observations que sur une nécropole fouillée de manière exhaustive. Ces différences nous ont amené à opérer un classement des sites, qui aboutit à une classification sur trois niveaux, déterminés d'après la fiabilité des informations recueillies :

1) les sites hypothétiques, généralement découverts par des prospections pédestres, ou les sites pour lesquels la documentation est très insuffisante (découvertes anciennes), que ce soit au niveau de la datation ou de la description des structures.

2) les sites fortement probables, voire avérés, reconnus comme tels à la suite de sondages ou de fouilles partielles, mais présentant des imperfections soit au niveau des informations plus ou moins lacunaires, soit du fait qu'un petit nombre de structures seulement ait été découvert ; cela pouvant laisser supposer la présence d'autres sépultures encore enfouies qui attesteraient de la présence réelle d'une nécropole.

3) les sites attestés par la fouille et *a priori* entièrement ou en grande partie reconnus et qui ont fait l'objet d'un rapport de fouille précis, voire d'une publication.

La distinction entre les niveaux 2 et 3 repose le plus souvent sur la qualité des informations. D'un point de vue global, l'ensemble des sites réunis dans ces deux catégories correspond effectivement à des sites funéraires ruraux. Cependant, les sites de catégorie 2 ne permettront pas toujours les mêmes possibilités que ceux de la catégorie 3, notamment au niveau des comparaisons des pratiques funéraires ou concernant l'organisation interne des nécropoles. Ceux attribués à la catégorie 1 ne joueront qu'un rôle relatif, puisqu'ils n'interviendront réellement que dans l'analyse de répartition.

La présentation de chaque site funéraire fait également état de la présence ou non d'un habitat rural pouvant lui être associé avec plus ou moins de certitude. Dans le cas où celui-ci est effectivement présent, nous avons procédé comme précédemment à une distinction des habitats selon trois niveaux hiérarchiques : habitat suspecté, probable ou attesté. Il est souvent très difficile d'établir la relation entre un habitat et un lieu funéraire, et ce principalement pour deux raisons. La première est d'ordre matériel : la fouille ne permet pas toujours d'appréhender toutes les structures qui forment un même ensemble cohérent d'un point de vue archéologique. La seconde raison concerne la présence ou non de preuves matérielles permettant d'établir le lien entre une nécropole et son habitat. Celui-ci est principalement fondé sur la position géographique des deux sites et sur leur contemporanéité (Van Ossel 1993, p. 186), mais d'autres critères peuvent entrer en compte comme une organisation particulière, la présence d'un élément unificateur tel qu'une voie, un chemin ou un parcellaire, ou encore des similitudes dans les modes de construction des bâtiments éventuels et dans le mobilier recueilli.

2. La Lorraine

Cet aspect de notre travail, alors en cours de recherches, a fait l'objet - en partie - d'un article dans le catalogue d'exposition *Dis Manibus* (Ancel 2009). Ainsi, certaines données ont légèrement

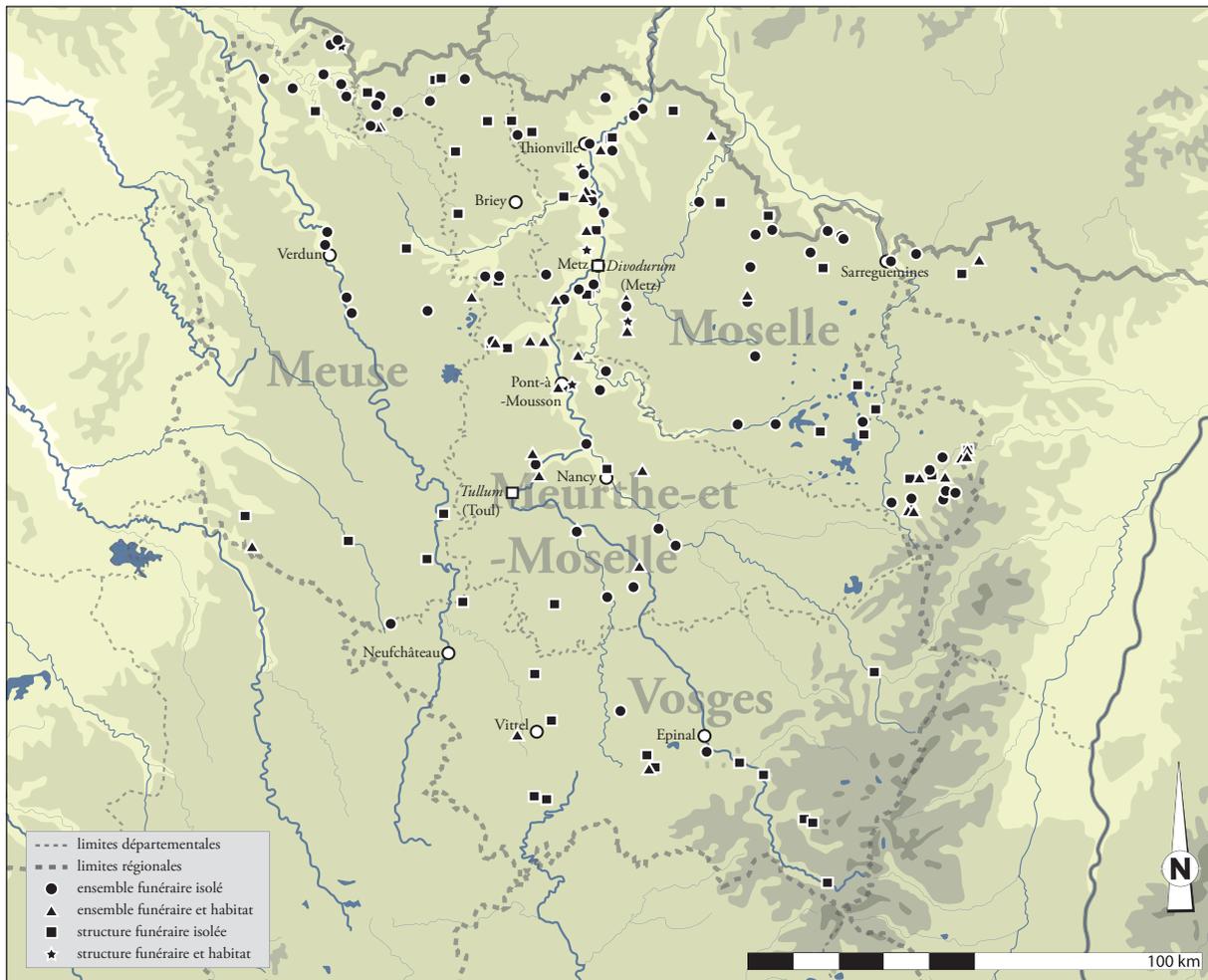


Figure 93 - Carte de répartition des sites funéraires en fonction des départements actuels de Lorraine (fond de carte : B. Bonaventure)

évolué modifiant quelques résultats chiffrés, sans que cela ait d'incidences majeures sur l'analyse générale.

2.1 Les résultats bruts

Cet inventaire a permis de localiser 164 sites funéraires ruraux en Lorraine (volume 2, p. 363-400) pour la période allant du I^{er} siècle à la fin du III^{ème} siècle après J.-C., dont 56 correspondent à des structures isolées et 108 à des ensembles funéraires (**Figure 93**). Ce nombre ne constitue naturellement qu'un état de la recherche à ce jour et devra certainement être revu à la hausse chaque année¹¹⁰.

2.1.1 Les ensembles funéraires

Sur les 108 sites correspondant à des nécropoles ou à des ensembles funéraires, la documentation archéologique peut s'avérer très inégale (**Figure 94**). La distinction entre nécropole et site funéraire tient au fait que certaines structures liées à la crémation ne sont pas nécessairement des

¹¹⁰ Certains rapports de fouille ne sont pas encore disponibles et la réalisation de fouilles préventives d'envergure peut modifier considérablement ces données.

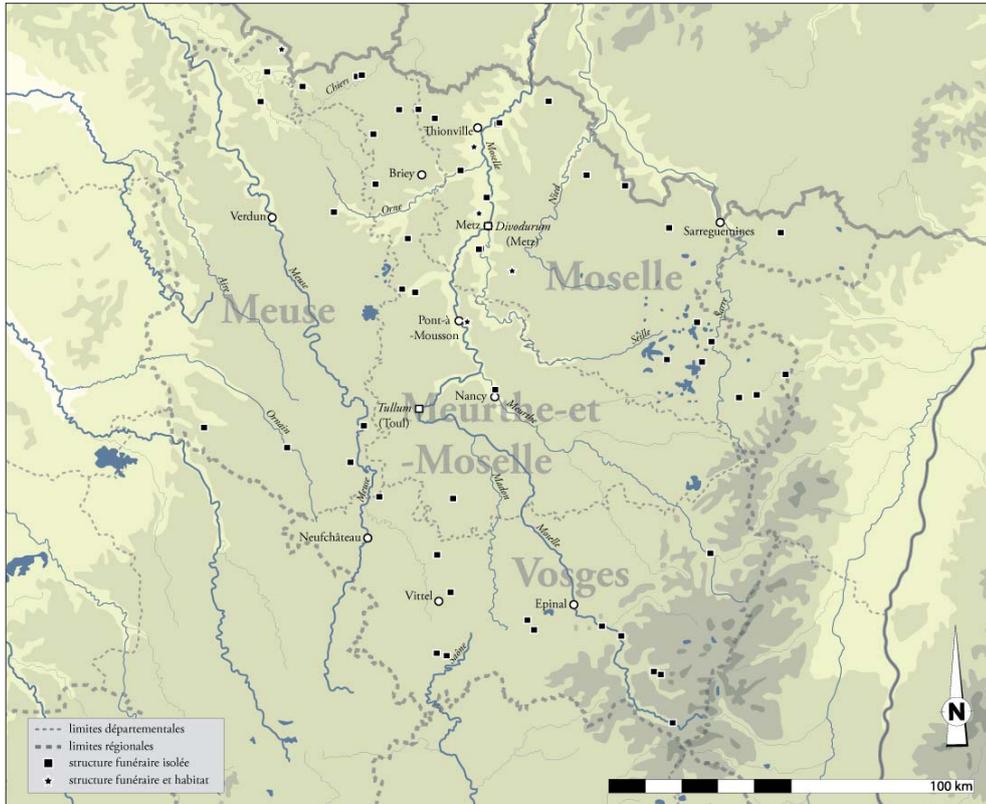
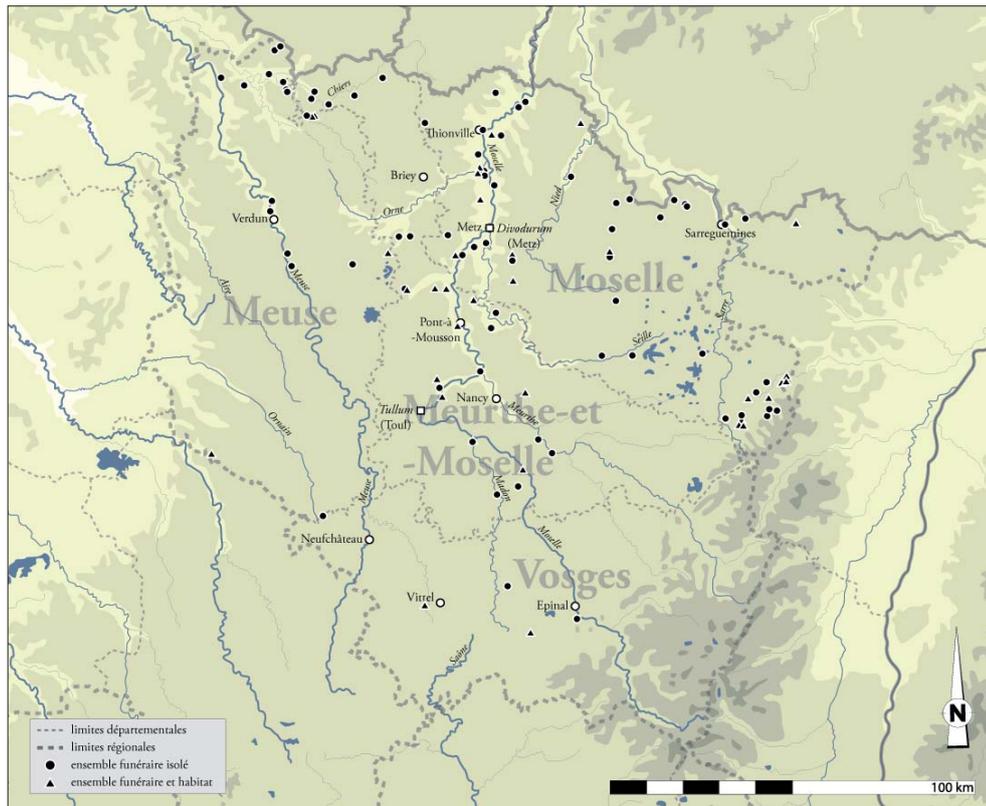


Figure 94 - Cartes de répartition des ensembles funéraires et des structures isolées en Lorraine (fond de cartes : B. Bonaventure)

tombes, et que le terme de nécropole ne peut alors pas s'appliquer à ces sites. Ils ont été classés en fonction des niveaux de fiabilité présentés précédemment et se répartissent de la manière suivante : 28 sites hypothétiques (niveau 1) et 80 sites attestés, dont 65 sites de niveau 2 et 15 sites de niveau 3. Ces deux dernières catégories rassemblent 74 % du nombre total de découvertes (**Figure 95**).

Au sein de cet ensemble ont également été distingués les sites funéraires pouvant être rattachés à un établissement rural (35 sur les 108 sites). Celui-ci a pu être seulement suspecté dans 11 cas, en revanche il est probable qu'il ait fonctionné avec le site funéraire dans 13 cas, et enfin, le lien est attesté pour 11 d'entre eux.

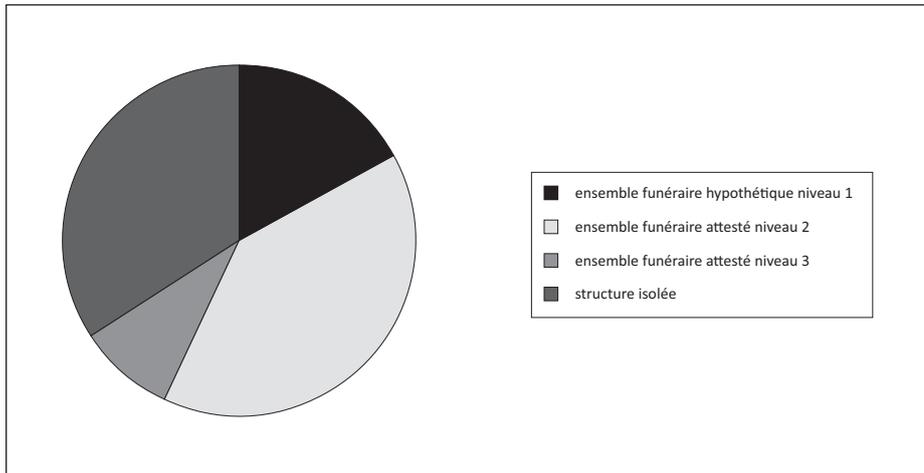


Figure 95 - Représentation des ensembles funéraires et des structures isolées, en pourcentages

2.1.2 Les structures isolées

Les 56 structures isolées reconnues ont généralement été découvertes de manière fortuite (travaux agricoles ou d'urbanisme), en prospection pédestre, ou encore dans des tranchées de diagnostic qui couvrent une surface limitée et ne permettent pas toujours de s'assurer de la présence ou non d'autres structures funéraires à proximité (**Figure 94**). Ici encore leur découverte a parfois pu être mise en relation avec la présence d'un habitat : suspecté dans deux cas, probable pour quatre structures et enfin attesté pour l'une d'entre elles. Les 49 autres structures n'ont pas pu être rattachées à un habitat, soit parce qu'il n'en existait pas à proximité, soit parce qu'il n'a pas été repéré.

2.2 Répartition des sites funéraires

2.2.1 Une inégale répartition

Les sites se répartissent de manière inégale sur les quatre cités administratives antiques et plus particulièrement sur les cités leuque et médiomatrique (**Figures 96 et 97**).

Le territoire leuque, qui correspond au département actuel des Vosges, au sud de la Meuse et à une grande partie sud de la Meurthe-et-Moselle, est faiblement pourvu en sites funéraires. Le résultat obtenu pour la cité des Trévires est assez important par rapport à la superficie prise en compte, mais n'est pas représentatif de l'ensemble de cette cité qui se développe largement au nord, sur les territoires allemand, luxembourgeois et belge. En revanche, les sites funéraires médioma-

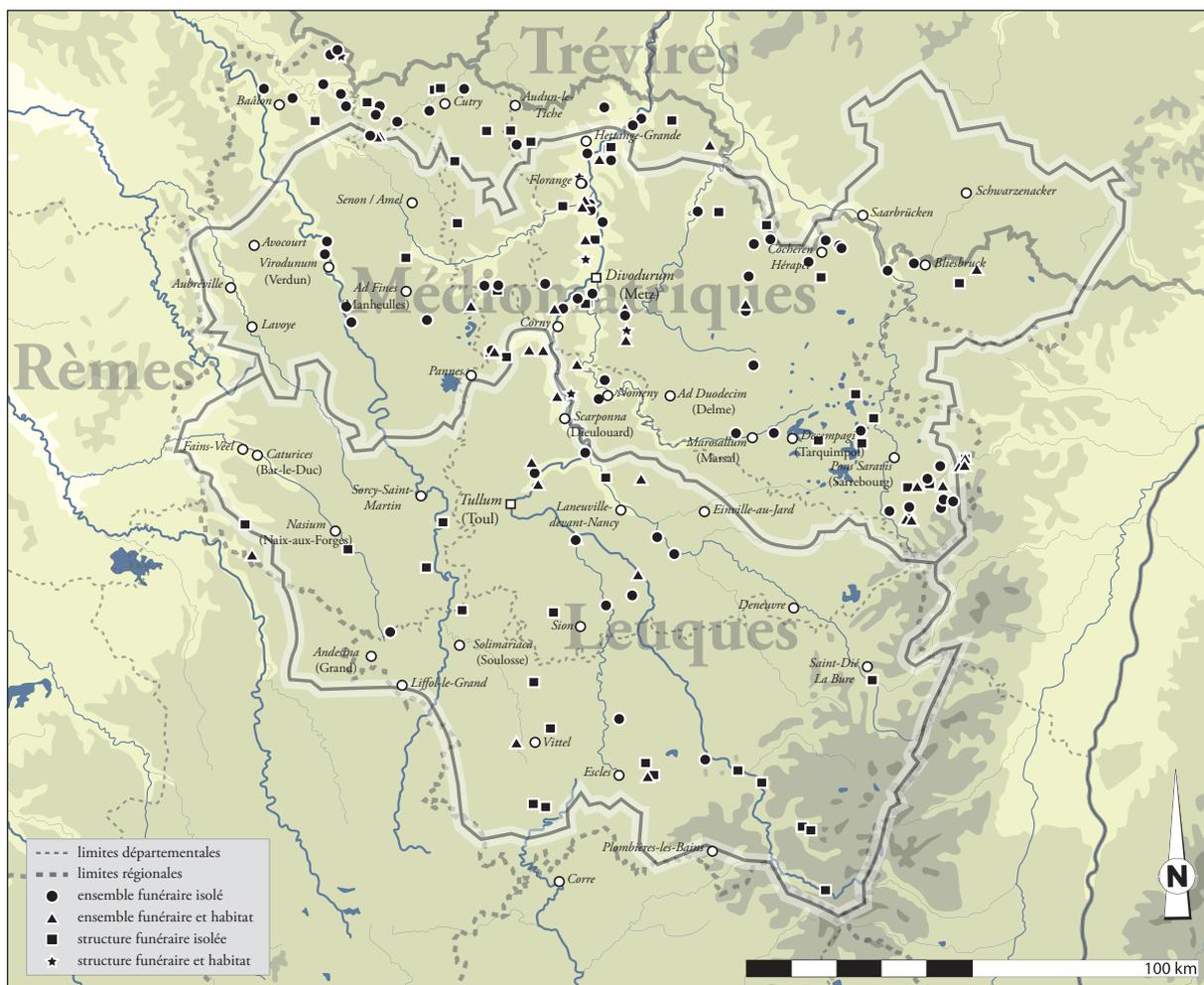


Figure 96 - Carte de répartition des sites funéraires en fonction des cités antiques, en Lorraine (fond de carte : B. Bonaventure)

	Leuque	Trévire	Médiomatrique	Rème	Meuse	Meurthe-et-Moselle	Moselle	Vosges
Nombre d'ensembles funéraires	20	23	64	1	17	31	55	5
Nombre de structures isolées	19	10	27	0	8	12	23	13
Total	39	33	91	1	25	43	78	18

Figure 97 - Recensement des sites en fonction des cités antiques et des limites départementales actuelles, en Lorraine

triques sont beaucoup plus nombreux ; ils représentent à eux seuls 55 % de l'ensemble. Cette cité correspond principalement à l'actuel département de la Moselle, ainsi qu'au nord de la Meuse et de la Meurthe-et-Moselle. Par ailleurs, trois sites localisés à Garrebou et à Hulthehouse, en territoire triboque, ont été comptabilisés dans les sites médiomatriques car ils appartiennent au groupe dit des « hameaux du Piémont vosgien ». Il a semblé préférable de conserver cette entité si particulière dans son intégralité, au risque de transgresser la frontière admise entre Médiomatriques et Tribouques. Enfin, une seule nécropole hypothétique a été découverte en territoire rème. En Lorraine, ce dernier correspond à deux petites zones situées dans l'ouest de la Meuse, la cité se développant au

nord-ouest jusqu'au territoire nervien.

Au premier abord, le territoire leuque semble donc moins occupé que le territoire médiomatrique, mais l'importance des travaux d'aménagement réalisés en Moselle permet de nuancer cette idée.

2.2.2 La cité des Leuques

Concernant le territoire leuque, la rareté des sites doit, en partie au moins, être mise sur le compte de l'état de la recherche ; les opérations d'archéologie préventives étant particulièrement rares dans ce territoire à dominante rurale. Le même phénomène a d'ailleurs été évoqué pour expliquer la rareté des habitats ruraux, particulièrement dans la partie méridionale du territoire (Poinignon 1984 ; Freyssinet 2007) : dans la plaine des Vosges, seuls 25 sites sont recensés lorsque sur l'ensemble du département on en dénombre environ 130, allant de la simple concentration de tuiles à la véritable villa (Freyssinet 2004, p. 58-64). La plupart des sites « d'habitat » reconnus le sont par une documentation ancienne, souvent issue de prospections pédestres ou de fouilles partielles, ne permettant pas nécessairement de les classer dans la catégorie des établissements ruraux. Cette faiblesse documentaire peut s'expliquer d'une part par les contraintes naturelles - les Vosges se caractérisant par un couvert forestier important et des zones montagneuses plus difficiles d'accès - et d'autre part, par une activité réduite en termes d'aménagements et de grands travaux d'urbanisme qui nécessitent l'intervention de l'archéologie préventive. Ces interventions préventives ont en effet permis, dans certains secteurs géographiques, de faire des avancées remarquables dans le domaine de la recherche archéologique. L'essor de la prospection aérienne a bien entraîné la découverte de nombreux établissements ruraux, mais le département des Vosges n'a pas fait l'objet de grands programmes de prospections comme cela a pu être réalisé par exemple en Picardie (travaux de R. Agache). Néanmoins, depuis une dizaine d'années, G. Salvini, archéologue bénévole, sillonne le département en avion et ses recherches ont permis de renseigner de nombreux sites.

D'un point de vue géologique, le sous-sol du territoire leuque bénéficiait d'une diversité non négligeable : les minerais de fer, le sel gemme - bien que celui-ci soit davantage exploité en Moselle (bassin de la Seille) -, les carrières de calcaire (côte de Moselle), et enfin l'argile (Husson, Mathieu 2004, p. 36-37). Pour ce qui est de l'occupation agricole, celle-ci est attestée dans les forêts situées sur le plateau (Husson, Mathieu 2004, p. 38), ainsi que dans le secteur allant de Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle) à Neufchâteau (Vosges). Cette zone, s'étendant sur 90 km de long, fait l'objet d'un programme de recherche mené par le SRA de Lorraine et l'INRA de Nancy depuis 1993 (Georges-Leroy *et al.* 2003). Ces travaux ont permis de cerner la présence de parcelles gallo-romaines pouvant couvrir des surfaces de plusieurs centaines d'hectares. Avec celui du secteur du Piémont vosgien (Moselle), ce secteur de parcelles en élévation (vastes pierriers) est le seul connu de manière détaillée pour la région Lorraine (**Figure 98**). La plus grande concentration de vestiges a été découverte dans la forêt de Haye, localisée dans la zone de la confluence de la Moselle et de la Meurthe, entre Toul et Nancy. Il s'agit principalement de parcelles fossiles et de bâtiments associés, généralement entourés d'enclos quadrangulaires (Georges-Leroy *et al.* 2003,

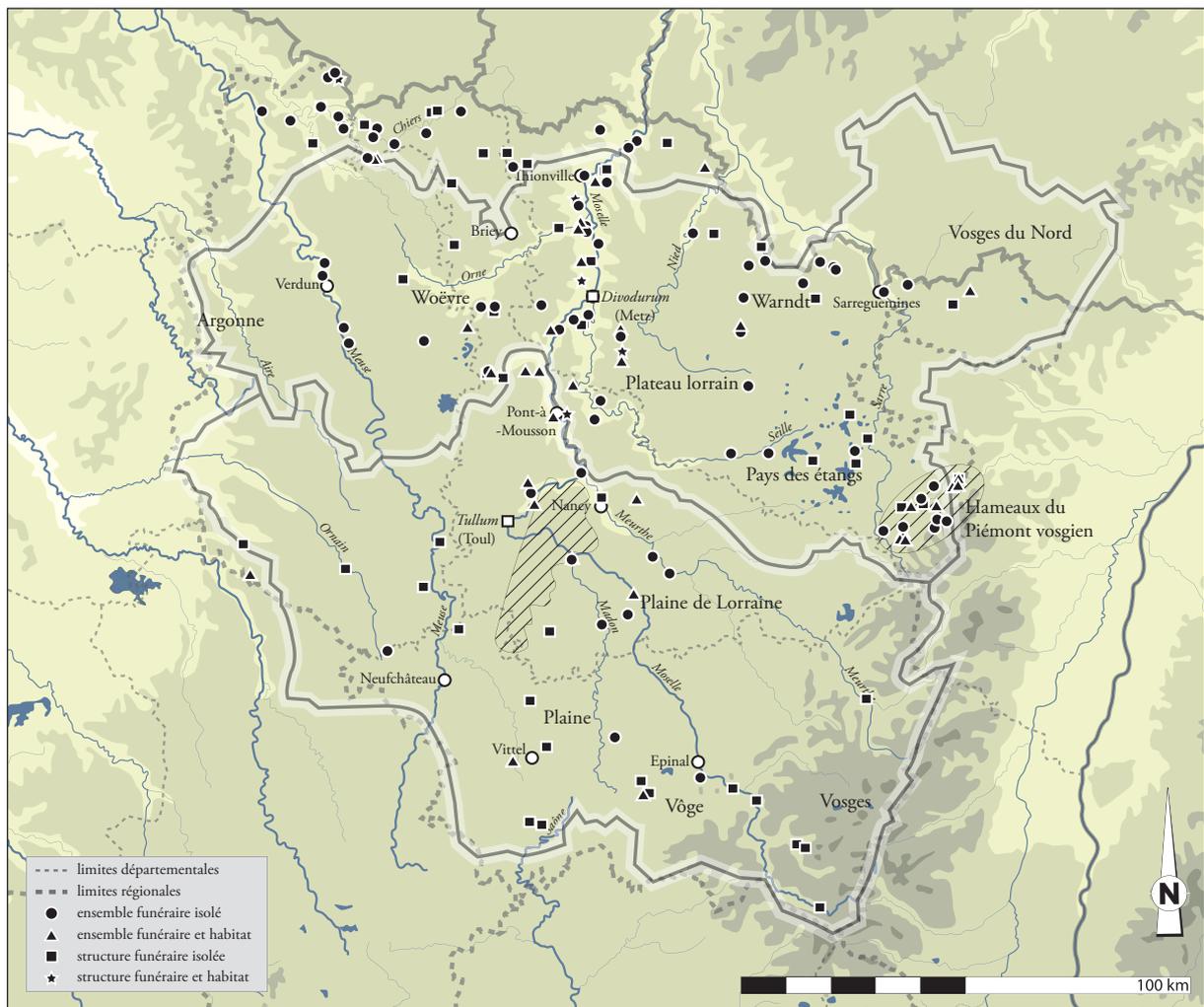


Figure 98 - Localisation des principales entités naturelles, parcellaires antiques (secteurs hachurés) et villes actuelles, en Lorraine (fond de carte : B. Bonaventure)

p. 179), mais également de tronçons de voies, de cabanes, de fours à chaux, voire de potentielles structures funéraires. Au total, 161 indices d'occupation ont été répertoriés sur ce secteur - dont 136 ont été vérifiés - pour un total de 30 bâtiments certains. Quelques uns ont pu être datés assez précisément dans le courant du Haut-Empire ou plus rarement du Bas-Empire, mais une majorité est datée de l'époque gallo-romaine sans plus de précision. Dans l'état actuel des recherches il n'y a pas de véritable typologie de ces bâtiments, mais « *un certain nombre de caractéristiques commencent à émerger [...] : surfaces des bâtiments et des enclos, présence/absence d'enclos, complexité des bâtiments ou ensembles de bâtiments, position par rapport aux deux voies principales, association à des dépressions, etc.* » (Georges-Leroy, Laffite 2004, p. 30).

Cet exemple est particulièrement éclairant car il porte sur un territoire assez vaste qui correspond en partie à un des secteurs où les sites funéraires sont rares, et qui, comme on le voit ici, était densément exploité et occupé. Ce type d'étude micro-régionale offre donc un éclairage nouveau sur l'occupation du territoire mais ne permet cependant pas de s'affranchir totalement de la réalisation de fouilles en amont : dans le cadre de ce programme de recherche notamment, celles-ci se limitent à quelques sondages sporadiques. Des interventions archéologiques permettraient de mieux

appréhender les parcellaires et les habitats mais également et surtout les nécropoles, pour lesquelles les structures sont peu visibles dans le paysage, et qui font donc, en l'état de la recherche, encore largement défaut, alors que leur présence ne fait aucun doute.

Dans la partie occidentale de la cité des leuques, de nombreuses prospections aériennes¹¹¹ et pédestres ont permis de constater une occupation relativement dense de cette région. Si la prospection aérienne s'avère inefficace dans le repérage des sites funéraires, en revanche la prospection pédestre est à même de fournir de meilleures informations. Cent quarante-huit établissements ruraux sont attestés dans la partie meusienne du territoire leuque (Mourots 2001, p. 98) alors que les découvertes de sites funéraires sont, en regard, particulièrement faibles : quatre structures isolées ont pu être localisées¹¹². Ce déficit ne peut donc pas s'expliquer uniquement par l'état de la recherche archéologique, bien qu'à l'heure actuelle nous ne soyons pas en mesure de proposer une autre alternative convaincante : soit les nécropoles n'ont pas encore été découvertes, soit ce sont de petits ensembles de deux ou trois tombes, plus difficiles à repérer, soit au contraire il s'agit de nécropoles plus importantes, à caractère communautaire, et donc moins nombreuses. A ce jour, seules des structures isolées ont été repérées dans ce secteur.

Un phénomène semblable est observable pour la partie nord-est du territoire leuque, qui s'avère très pauvre en sites funéraires, puisqu'une seule structure isolée a été découverte à Saint-Dié-des-Vosges. Le secteur ne semble pourtant pas dépourvu d'intérêt en termes d'implantation humaine : il s'agit d'une zone de plaine et de basse montagne, traversée par la Meurthe et la Moselle, tandis qu'un axe routier transversal reliait *Argentorate* (Strasbourg) à *Andemantunnum* (Langres). On connaît par ailleurs au moins deux agglomérations secondaires, à Deneuvre et à Saint-Dié La Bure.

La plupart des sites sont donc localisés au nord et au sud du territoire, vers *Tullum* (Toul) et *Scarponna* (Dieulouard), mais également un peu plus bas, principalement le long des cours d'eau, et en particulier dans les vallées de la Moselle et de la Meurthe (**Figure 99**). Au sud, on les retrouve sur le plateau gréseux de la Vôge, notamment vers l'agglomération antique d'Escles. Les grands axes routiers ne semblent pas jouer un rôle structurant dans la répartition des sites. Seuls huit d'entre eux sont situés à proximité d'une voie secondaire (nécropoles et structures isolées réunies). Néanmoins, d'autres voies moins conséquentes ou pour lesquelles on ne connaît que quelques tronçons et un tracé hypothétique sont parfois signalées à proximité immédiate de plusieurs sites funéraires, comme c'est le cas au « Grand Hachu » à Contrexéville (Vosges). Là encore, la méconnaissance du réseau viaire, notamment des axes secondaires, freine l'interprétation de la répartition des sites funéraires.

2.2.3 La cité des Médiomatriques

Le territoire médiomatricien comptabilise un nombre plus important de sites funéraires (91). Toutefois, certaines zones dénotent de l'ensemble par l'absence totale de nécropoles reconnues (cf.

111 Depuis les années 1970, sous l'impulsion de L. Collin et G. Poplineau.

112 Aulnois-en-Perthois « Boistier » (volume 2, p. 364) ; Epiez-sur-Meuse « L'Allondrelle » (volume 2, p. 373) ; Saint-Joire « Aux Carrières » (volume 2, p. 392) ; Ugné-sur-Meuse (volume 2, p. 397).

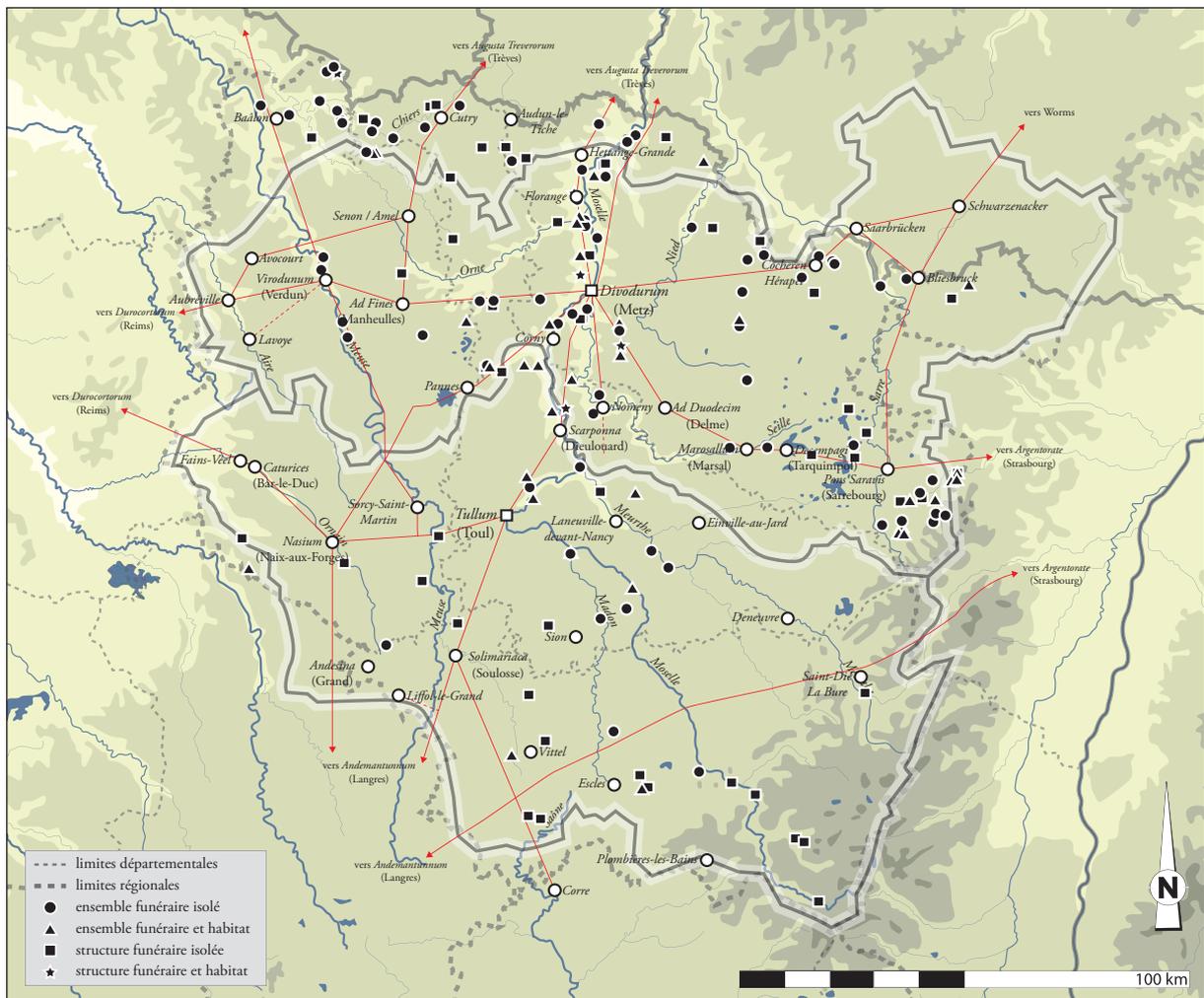


Figure 99 - Carte de répartition : voies de circulation et agglomérations secondaires antiques, en Lorraine (fond de carte : B. Bonaventure)

figures précédentes). C'est le cas d'une grande partie de la zone occidentale du territoire où quelques sites sont situés le long de la Meuse, les autres étant dispersés entre la Meuse et la Moselle, ainsi que sur le plateau lorrain et aux abords de la Nied. Il serait d'ailleurs peut-être plus juste de dire que les sites se concentrent globalement sur cinq secteurs :

- La Woëvre (plaine fertile au pied des Côtes de Meuse)
- La vallée de la Moselle
- Le Warndt (région forestière de la frontière franco-allemande)
- Le pays des étangs
- Le Piémont vosgien

Une comparaison a été esquissée par F. Mourot entre l'occupation du territoire médiomatrique en Meuse et en Moselle, notamment à partir des recherches effectuées par J.-D. Laffite sur le plateau lorrain entre la Seille et la Nied française (Laffite 1996 ; Mourot 2001 ; Laffite 2004b). Il en ressort trois caractéristiques principales :

- Le peuplement meusien est plus lâche : sur 6200 km², il dénombre 374 établissements ruraux tandis qu'en Moselle sur le seul secteur étudié, soit 800 km², il en dénombre 300.
- La typologie des sites est différente : il n'y a pas de grandes villas « luxueuses » en Meuse, comme celles que l'on rencontre en Moselle.
- Sur le plateau lorrain, le taux de villas par rapport aux établissements ruraux est de 61,25 %, alors qu'en Meuse il n'est que de 6,14 %.

Pour l'auteur, cela tend à montrer, au-delà des différences de l'état de la recherche, une différence d'ordre économique et social. Le niveau de l'aristocratie locale serait plus faible sur la partie meusienne du territoire (Mourot 2001, p. 98). Le foisonnement de petits établissements ruraux peut aussi s'expliquer par un rôle polarisant des agglomérations dont le maillage est régulier et permet un rapport étroit entre ces différentes entités. D'après l'auteur, l'absence de grands monuments funéraires et de nécropoles liées à des villas pourrait s'expliquer par le fait que l'aristocratie réside en milieu urbain. Cependant, même si cette hypothèse semble acceptable, les établissements ruraux modestes possédaient tout de même des nécropoles, que nous ne retrouvons pas sur notre carte de répartition.

Dans la partie orientale du territoire médiomatrique, l'occupation du territoire paraît certes plus dense et représentée principalement par des villas, mais ce département est également celui qui fait l'objet de recherches archéologiques plus intensives : travaux d'aménagements urbains, surtout dans le pays messin, et études micro-régionales (D. Heckenbenner et N. Meyer sur le Piémont vosgien ; J.-D. Laffite sur le Plateau lorrain entre la Seille et la Nied française...). Ces recherches offrent une meilleure vision de l'occupation du territoire. Mais ici encore, l'état différencié de la recherche ne suffit pas à tout expliquer, car cette région semble avoir été plus attractive que ses voisines à l'époque gallo-romaine (Demarolle 2004, p. 120), et les sites funéraires suivent en partie cette disposition. Ce secteur oriental se caractérise également par une forte attractivité des centres urbains. En effet, la densité des établissements ruraux est plus grande autour des agglomérations secondaires, comme par exemple à Bliesbruck (Moselle) où on dénombre 140 sites ruraux - traces d'occupation - pour les II^{ème} et III^{ème} siècles après J.-C.

Par ailleurs, les cinq secteurs définis précédemment se caractérisent tous par des particularités ayant pu jouer un rôle dans le choix de l'implantation humaine. Ainsi, la Woëvre, le Warndt et le pays des étangs sont des zones fertiles avantageuses pour les cultures et les ressources naturelles (eau et bois principalement). Le pays des étangs est également marqué par la présence de la Seille, caractérisée par des eaux saumâtres favorables à une exploitation du sel attestée dès la Protohistoire (Husson, Mathieu 2004, p. 85-86). La vallée de la Moselle, quant à elle, pouvait constituer un axe de communication important avec la vallée du Rhin, marqué entre autres par la présence de la capitale de cité *Divodurum* (Metz), située à la confluence avec la Seille. Le secteur du Piémont vosgien, enfin, se caractérise par la présence de grès, dont l'exploitation est attestée par les nombreuses découvertes d'éléments lapidaires gallo-romains (stèles, monuments, cistes...) ¹¹³. Dans cette partie

¹¹³ En particulier sur le site de « La Croix Guillaume » à Saint-Quirin (volume 2, p. 393).

des Vosges « *les sites de hauteurs apparaissent plus hospitaliers que les vallées étroites et souvent humides.* » (Heckenbenner 1997, p. 11).

La répartition des sites funéraires en fonction des axes principaux de circulation est souvent attestée (environ un tiers des sites recensés) - ces derniers reprennent en grande partie les axes fluviaux - mais un bon nombre se trouve cependant à l'écart. J.-M. Demarolle souligne le fait que les villas ne sont jamais en bord de voie mais lui sont reliées par des chemins. Plus des trois-quarts des villas sont néanmoins situées à moins de 10 km d'une voie principale antique (Poinsignon 1984, p. 113).

2.2.4 Les cités des Trévires et des Rèmes

Nous ne nous attarderons pas sur ces deux cités qui ne sont représentées, dans la région, que de manière anecdotique. Cependant, sur la frange du territoire trévire, à l'extrême nord de la région, de nombreux sites ont été découverts (23 ensembles funéraires et 10 structures isolées). Ils sont regroupés le long des cours d'eau : la Chiers, le Loison, et l'Othain. Sur la partie rème, une seule nécropole hypothétique a été recensée.

2.3 Conclusion

Les découvertes archéologiques réalisées sur les territoires leuque et médiomatrique tendent à montrer une occupation plus dense chez ces derniers, vision en partie confortée par l'étude de l'organisation spatiale de l'habitat rural antique. Cette différence peut être imputée en partie à un déséquilibre de l'état de la recherche archéologique entre ces deux entités territoriales. Cependant, des études menées sur des petites régions tendent à prouver que l'occupation du territoire leuque n'était pas si lâche que cela semble le paraître de manière générale. Le domaine funéraire reste cependant bien souvent en marge de ces programmes de recherches. La répartition des sites funéraires leuques est donc difficilement interprétable. En revanche, en territoire médiomatrique, cette répartition semble en partie liée au milieu naturel et à l'attractivité des centres urbains antiques.

3. Le Nord-Pas-de-Calais

3.1 Les résultats bruts

Le corpus établi pour la région Nord-Pas-de-Calais réunit 381 sites funéraires des trois premiers siècles de notre ère (volume 2, p. 401-486), répartis en 235 ensembles funéraires (« nécropoles ») et 146 structures funéraires isolées (**Figure 100**). Ici encore, et même davantage qu'en Lorraine, ces résultats correspondent à un état de la recherche. Le nombre de sites est en constante augmentation dans cette région qui subit depuis quelques dizaines d'années une urbanisation et une industrialisation galopantes entraînant la réalisation de fouilles de sauvetage de grande ampleur (Z.A.C., Z.I., aéroport, lotissements...).

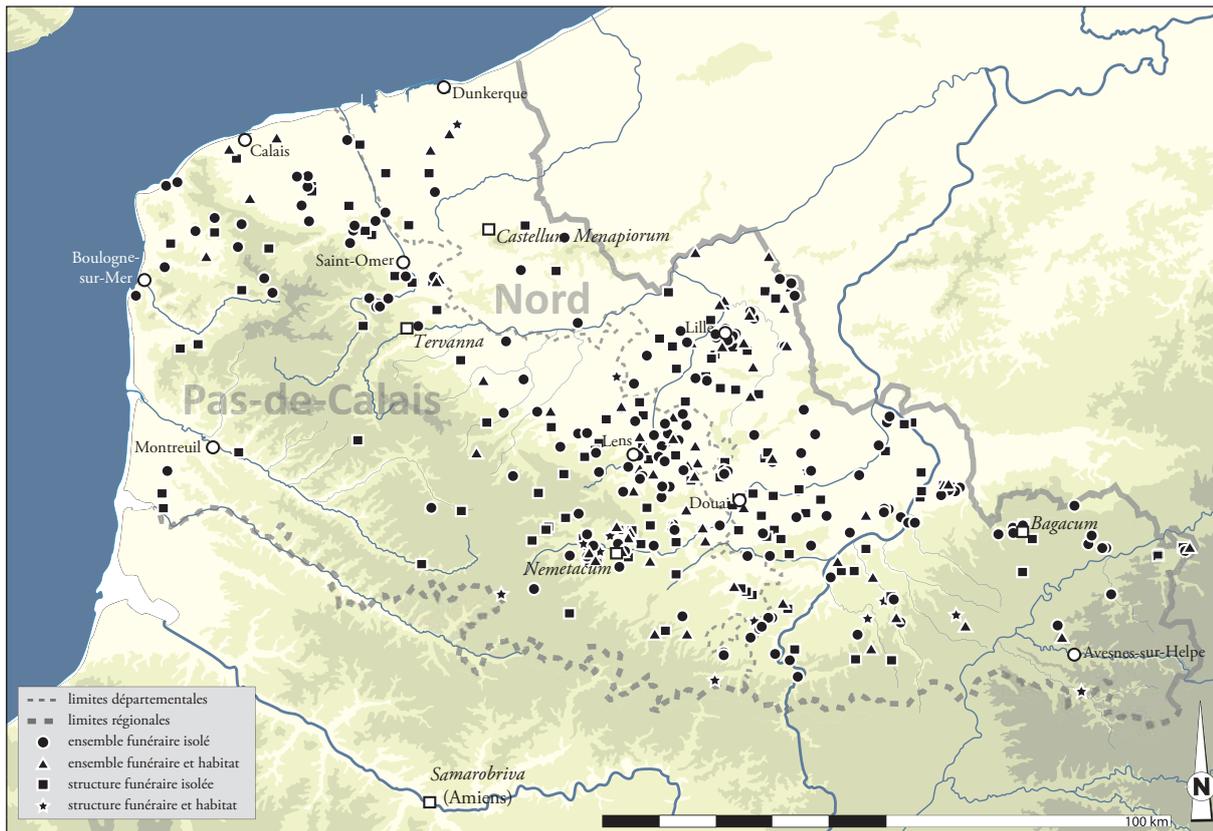


Figure 100 - Carte de répartition des sites funéraires en fonction des départements actuels du Nord-Pas-de-Calais (fond de carte : d'après Pouriel 2009)

3.1.1 Les ensembles funéraires

Sur les 235 ensembles funéraires recensés (**Figures 101 et 102**), 51 sites sont classés comme hypothétiques (niveau 1) - dans 80 % des cas il s'agit de découvertes fortuites, souvent anciennes et/ou peu renseignées -, et 184 sont attestés dont 155 sites de niveau 2, et 29 sites de niveau 3 (soit 12 % du nombre total de sites recensés).

Soixante-neuf sites se caractérisent par la présence d'un habitat, et dans 24 % des cas il s'agit plus de présomptions que d'une réelle reconnaissance. Cela reste donc relativement peu conséquent. Néanmoins, si la présence d'un habitat est probable (33 %) ou attestée (43 %) cela ne signifie pas nécessairement que la relation avec le site funéraire soit indiscutable. Elle reste, en effet, bien souvent délicate à établir même si l'établissement rural est bien connu. Les plus sujets à caution demeurent néanmoins ceux classés comme hypothétiques.

Treize sites funéraires se caractérisent par un très bon niveau de fiabilité - chaque nécropole correspond à une entité cohérente et bien documentée archéologiquement - et par la présence de son habitat. Ces critères restreignent considérablement l'échantillon de départ qui pourrait faire espérer davantage de résultats, mais cela reste néanmoins conséquent. Il est par ailleurs possible de « piocher », au sein d'un échantillon probant de 184 sites, les informations nécessaires à une meilleure compréhension des pratiques funéraires : ce monde offre suffisamment de diversité pour ne pas être régi par des critères trop généraux. Il faut seulement avoir conscience de la qualité des informations utilisées lors de notre réflexion et de la difficulté inhérente à la gestion d'un tel corpus.

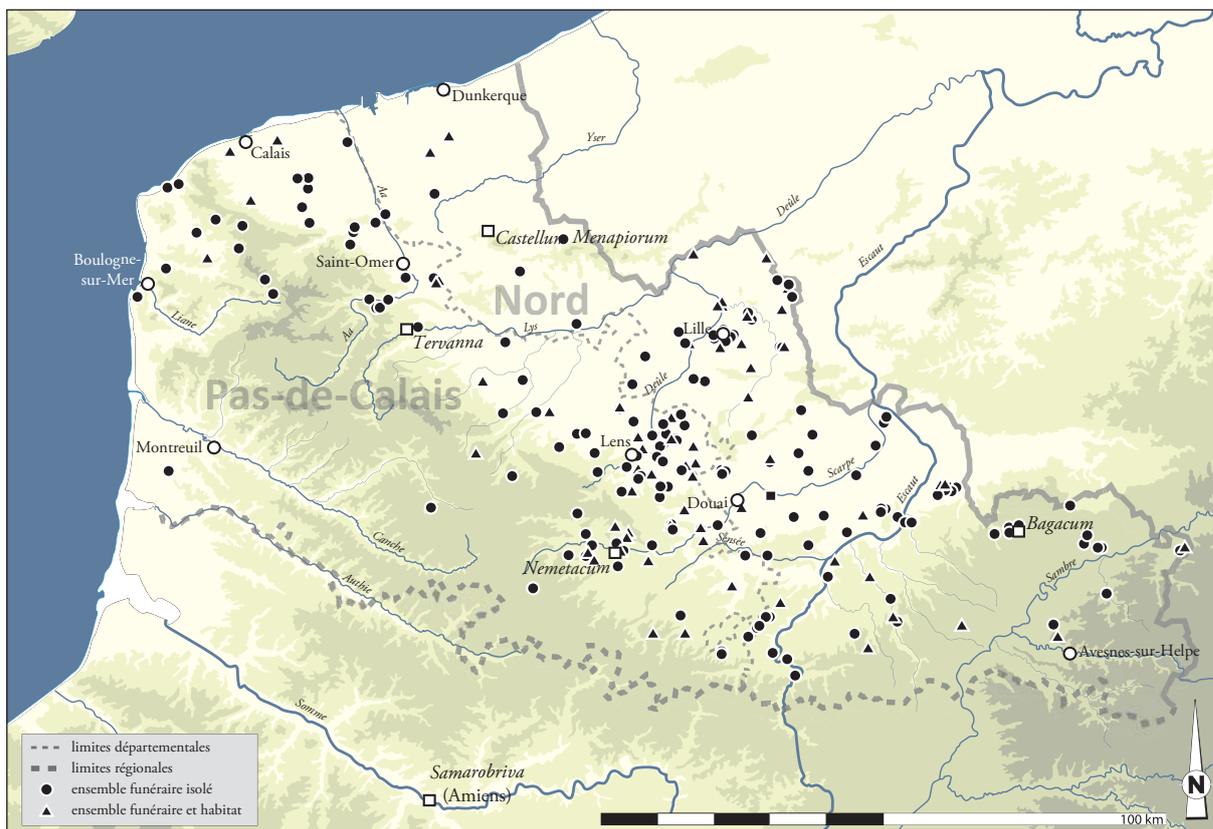


Figure 101 - Carte de répartition des ensembles funéraires du Nord-Pas-de-Calais (fond de carte : d'après Pouriel 2009)

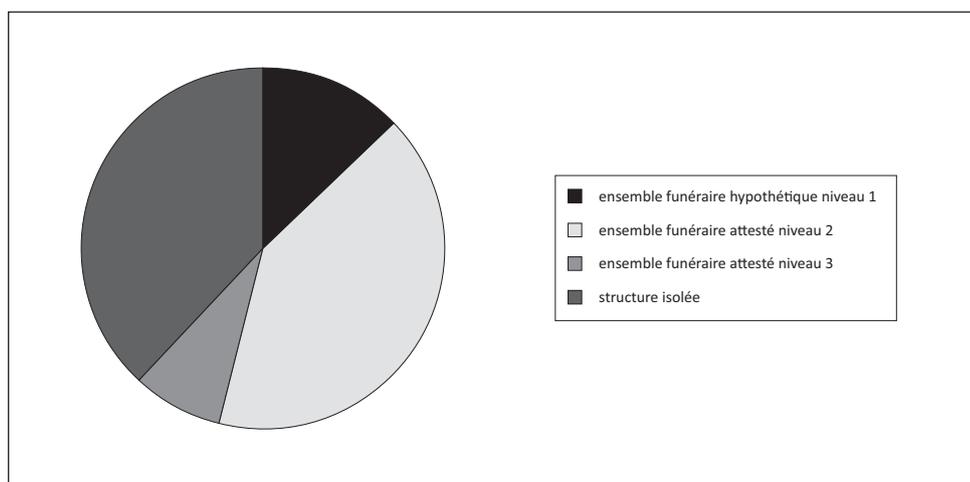


Figure 102 - Représentation des ensembles funéraires et des structures isolées, en pourcentages

3.1.2 Les structures isolées

Les structures isolées représentent 38 % de l'ensemble des sites reconnus dans la région (**Figure 103**). Dans la plupart des cas il s'agit de découvertes fortuites. Quinze d'entre elles sont associées à un habitat, bien qu'il ne soit que suspecté dans six cas.

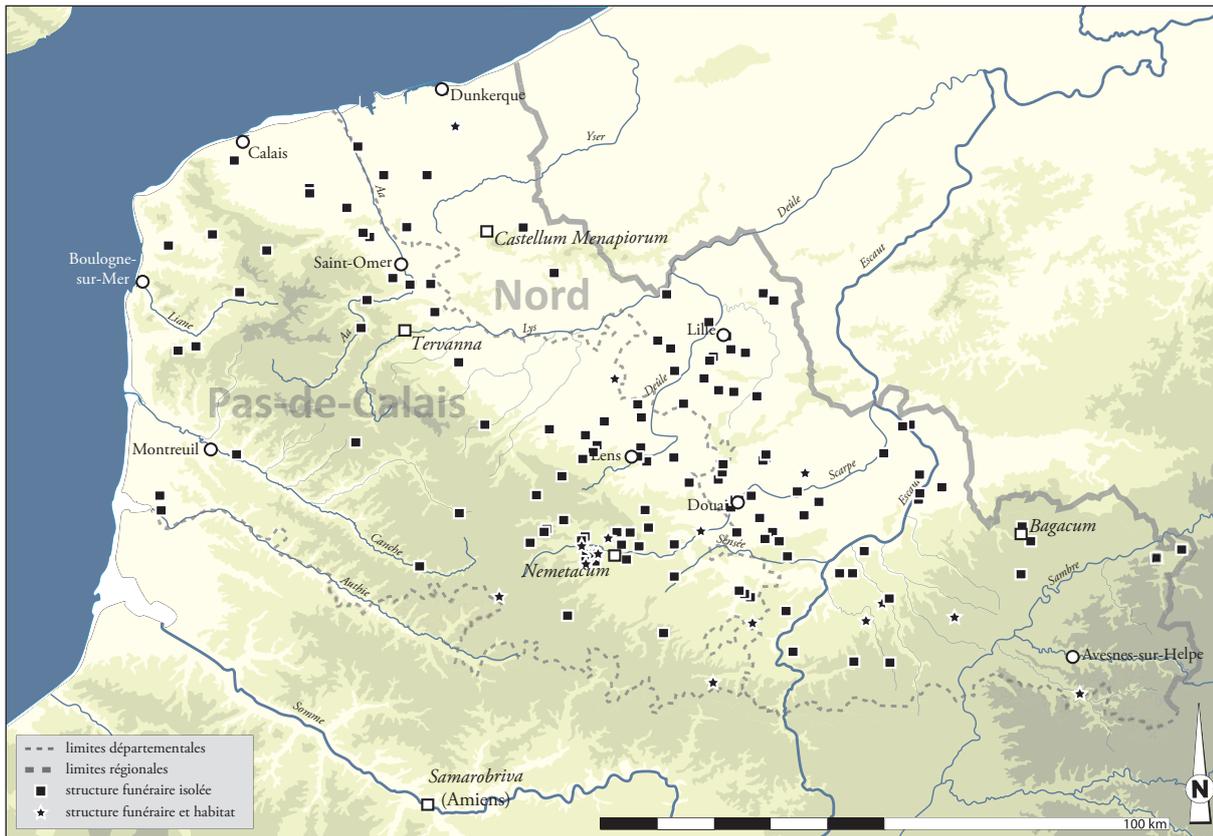


Figure 103 - Carte de répartition des structures funéraires isolées du Nord-Pas-de-Calais (fond de carte : d'après Pouriel 2009)

	Ménape	Morin	Atrébate	Nervien	Ambien	Nord	Pas-de-Calais
Nombre d'ensembles funéraires	52	35	111	36	1	113	123
Nombre de structures isolées	20	23	78	23	2	71	75
Total	72	58	189	59	3	184	198

Figure 104 - Recensement des sites en fonction des cités antiques et des limites départementales actuelles, dans le Nord-Pas-de-Calais

3.2 Répartition des sites funéraires

L'aspect le plus frappant et la caractéristique principale qui ressort de cette carte de répartition est la très forte densité de sites - comparé à l'exemple lorrain -, en particulier sur le territoire atrébate. Ce dernier, ainsi que celui des Morins, ont été appréhendés dans leur intégralité. Au contraire, les territoires des Ambiens, des Nerviens et des Ménapes n'ont été étudiés que partiellement, ce qui entraîne des répercussions sur le nombre de sites recensés pour chacune des cités (**Figure 104**).

3.2.1 La cité des Morins

Le relief est peu marqué dans cette région, bien que l'on distingue cependant le Haut-Pays (globalement l'Artois) et le Bas-Pays (globalement La Flandre). Le territoire morin fait partie du Haut-Pays et se caractérise par quatre grandes régions géographiques : les collines et les plateaux d'Artois, la plaine maritime, le Boulonnais, et la plaine flamande à la limite de la Flandre et de

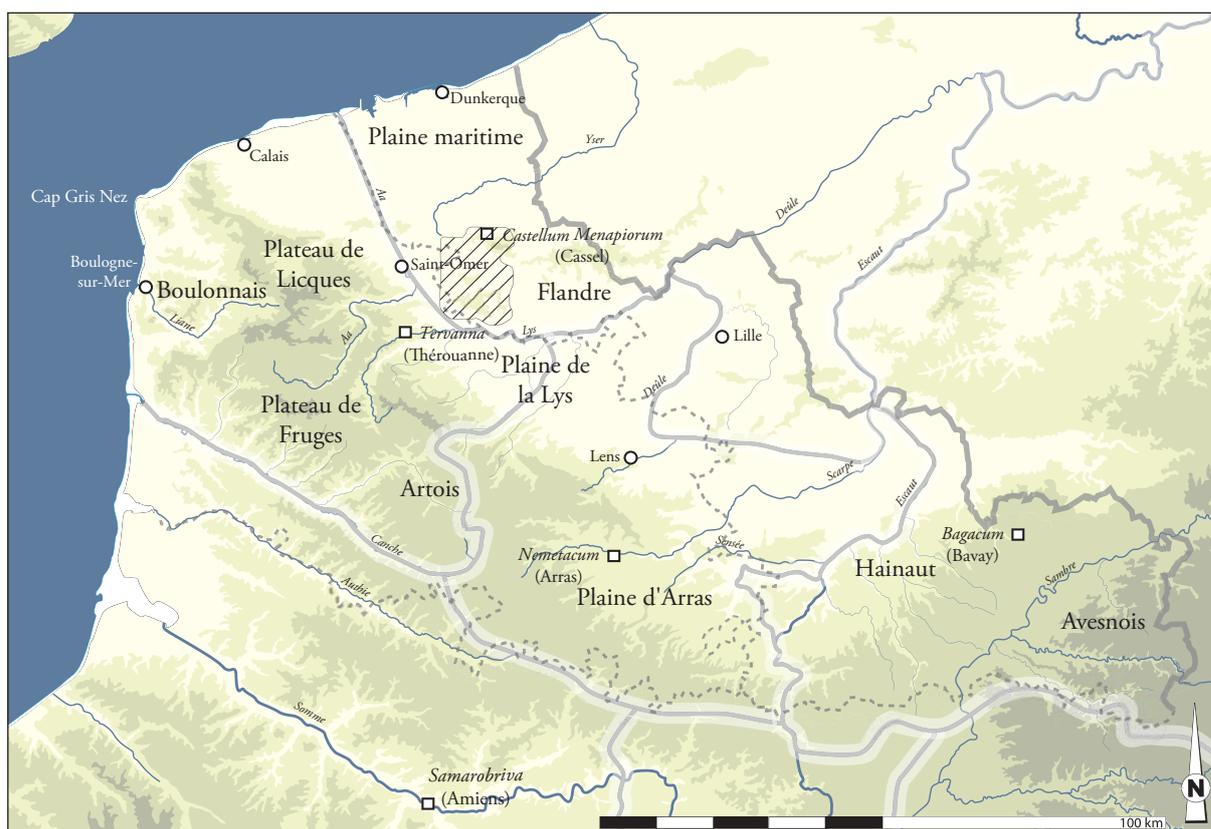


Figure 105 - Localisation des principales entités naturelles, parcellaires antiques (secteur hachuré) et villes actuelles, dans le Nord-Pas-de-Calais (fond de carte : d'après Pouriel 2009)

l'Artois (**Figure 105**). L'Artois se caractérise par un climat plus rigoureux que les autres régions, et par une sécheresse du sol qui s'oppose aux vallées verdoyantes - voire marécageuses - des plaines. En effet, « *les rivières comme la Lys et ses affluents ou l'Aa débordent souvent et inondent les vallées et les terres avoisinantes.* » (Delmaire 1976, p. 64). Le Boulonnais est également plus humide et plus riche que le plateau. Ce dernier semble par ailleurs peu occupé à l'époque gallo-romaine, ce qui ressort également de notre carte de répartition (**Figure 106**). La plaine maritime, quant à elle, semble-t-il, subi des modifications importantes sur son littoral, dues à l'évolution du niveau de la mer. Ces modifications ont vraisemblablement eu lieu au début du Néolithique ou du Mésolithique et probablement vers la fin du III^{ème} siècle après J.-C. « *Au début de la période gallo-romaine, la côte devait avoir à peu de choses près le même tracé qu'aujourd'hui.* » (Delmaire 1976, p. 65).

Le paysage morin se caractérise par l'abondance de forêts, ainsi que par un terrain suffisamment fertile pour s'assurer une bonne productivité agricole ; les Morins semblent par ailleurs réputés pour leur fabrication de voiles de bateau en lin, ce qui implique donc sa culture à plus ou moins grande échelle (Delmaire 1994, p. 67). La seconde caractéristique de ce territoire réside dans sa situation en bord de mer, qui permet, outre une activité tournée vers la pêche (notamment mise en évidence à Etaples, Tardinghem ou encore *Gesoriacum*), l'exploitation du sel - attestée dès la Protohistoire - en particulier dans la région d'Ardres (Delmaire 1976, p. 224-226 ; Delmaire 1996, p. 71-72).

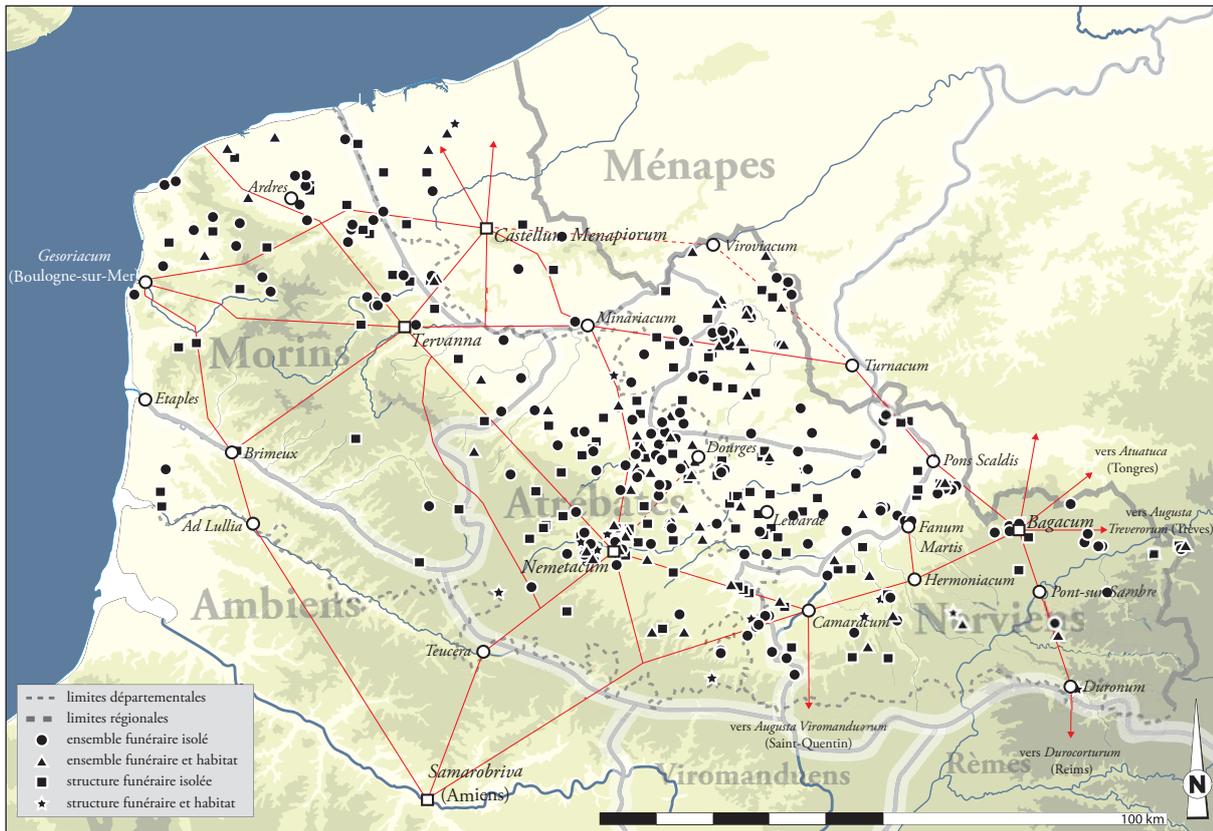


Figure 106 - Carte de répartition des sites funéraires en fonction des cités antiques et du réseau des voies terrestres, dans le Nord-Pas-de-Calais (fond de carte : d'après Pouriel 2009)

Il n'y a pas, à notre connaissance, d'étude récente relative à l'organisation spatiale des habitats ruraux antiques, les principales données dont nous disposons sont celles recensées par R. Delmaire dans son *Etude archéologique de la partie orientale de la cité des Morins* (Delmaire 1976). Il distingue quatre grands secteurs ayant connu des occupations plus ou moins importantes. Les deux régions qui se révèlent les moins attractives sont celles de la vallée de la Canche et de la vallée de la Lys. Dans le premier cas, et malgré le fait que cet axe fluvial aurait pu jouer un rôle de liaison entre l'Artois et la mer, il semble que la vallée de la Somme, voire la voie reliant *Nemetacum* (Arras) à *Gesoriacum* (Boulogne) en passant par *Tervanna* (Thérouanne), aient été plus influentes. Les quelques découvertes recensées dans ce secteur se situent principalement vers les voies de circulation et sont relativement rares sur le plateau (Delmaire 1976, p. 106-107). Le secteur de la Lys, quant à lui, est également pauvre en sites, peut-être en partie du fait qu'il s'agit de zones marécageuses. En revanche, les secteurs de l'Aa et de la plaine maritime ont livré une occupation rurale plus dense : la vallée de l'Aa a été de tout temps une région attractive, et « *la plupart des sites gallo-romains succèdent à des sites plus anciens et seront encore occupés à l'époque mérovingienne.* » (Delmaire 1976, p. 109).

Les cinquante-huit sites funéraires recensés sur le territoire se répartissent de manière inégale entre le Sud et le Nord de la cité. La grande majorité des sites se concentre en effet au nord de Thérouanne, notamment dans la vallée de l'Aa et en bord de mer, délaissant l'intérieur des terres. Une petite concentration de cinq sites peut être notée sur la rive droite de l'Aa, son cours étant traversé à

cet endroit par la voie reliant la capitale - *Tervanna* - à la Mer du Nord. Cet axe était attractif à l'époque gallo-romaine et de nombreuses découvertes le longent. Une seconde concentration est localisée au nord de l'agglomération antique d'Ardres, qui a vraisemblablement eu un rôle fédérateur.

La répartition des sites funéraires semble donc liée directement à celle des habitats ruraux, l'implantation humaine délaissant en partie la région de l'Artois. Par ailleurs, excepté l'agglomération d'Ardres, les villes ne semblent pas avoir été particulièrement attractives pour les populations rurales.

Les conditions naturelles, ainsi que les activités qui en découlent, ont semble-t-il joué un rôle important dans l'implantation des communautés rurales antiques en Morinie. La carte de répartition obtenue est par ailleurs compatible avec les résultats des travaux de R. Delmaire. Et bien que cette région soit aujourd'hui peu urbanisée, excepté aux abords des grandes villes (Calais, Boulogne-sur-Mer, Etaples et Saint-Omer), et que les opérations d'archéologie préventive soient peu fréquentes, il semble que certains vides soient cependant à mettre sur le compte d'une occupation moindre de ces secteurs à l'époque gallo-romaine (Delmaire 1976, p. 116).

3.2.2 La cité des Atrébates

Le territoire atrébate présente une importante densité de sites funéraires : 189 sites localisés, dont 111 ensembles funéraires et 78 structures isolées. Il se situe à cheval sur le Haut et le Bas-Pays et bénéficie ainsi de paysages de plaines (Plaines de la Lys, d'Arras, vallées de la Scarpe et de l'Escaut) au nord et à l'est, tandis que l'ouest et l'extrême sud sont davantage caractérisés par un paysage de collines. Les Atrébates bénéficiaient également de nombreuses forêts mais aussi de terres fertiles propices à la culture et étaient réputés pour la qualité de leur laine nécessitant des élevages de moutons conséquents (Delmaire 1994, p. 67). Mais ces avantages naturels semblent insuffisants pour expliquer la forte densité de sites sur ce territoire, même si l'on constate que ce sont les zones de plaines et de vallées qui sont privilégiées (**Figure 105**).

Les sites funéraires se situent en particulier dans la plaine d'Arras, entre la Scarpe et l'Escaut vers Lewarde, ainsi qu'autour de Lens et de Dourges (**Figure 106**). Seules deux agglomérations secondaires sont actuellement reconnues sur le territoire atrébate, à Dourges/Noyelles-Godault (anciennement localisée sur la commune d'Hénin-Beaumont, aussi nommée Hénin-Liétard) et à Lewarde. Elles ont toutes les deux été reconnues suite à des fouilles archéologiques dirigées par P. Demolon (Petit, Mangin 1994b, p. 246-249). Avec la capitale de cité - *Nemetacum* -, elles semblent avoir été attractives, s'entourant de nombreux établissements ruraux et de villas. Cette faible urbanisation du territoire pourrait dans une moindre mesure expliquer l'attractivité suscitée alors par ces trois villes. On retrouve cette configuration chez les Nerviens, autour de *Bagacum*, tandis que les abords des capitales de Morinie et de Ménapië semblent avoir été moins prisés. Cette attractivité des centres urbains repose le problème des limites du monde rural et de la place des *suburbia* (cf. 1^{ère} partie, Chap. 2, p. 36-37). A. Dérolez propose également de voir ici la conséquence de l'élevage intensif de moutons dans les campagnes environnantes de la région d'Arras, la ville servant alors à écouler la production rurale. Ce schéma semble en particulier pouvoir s'adapter au Bas-Empire,

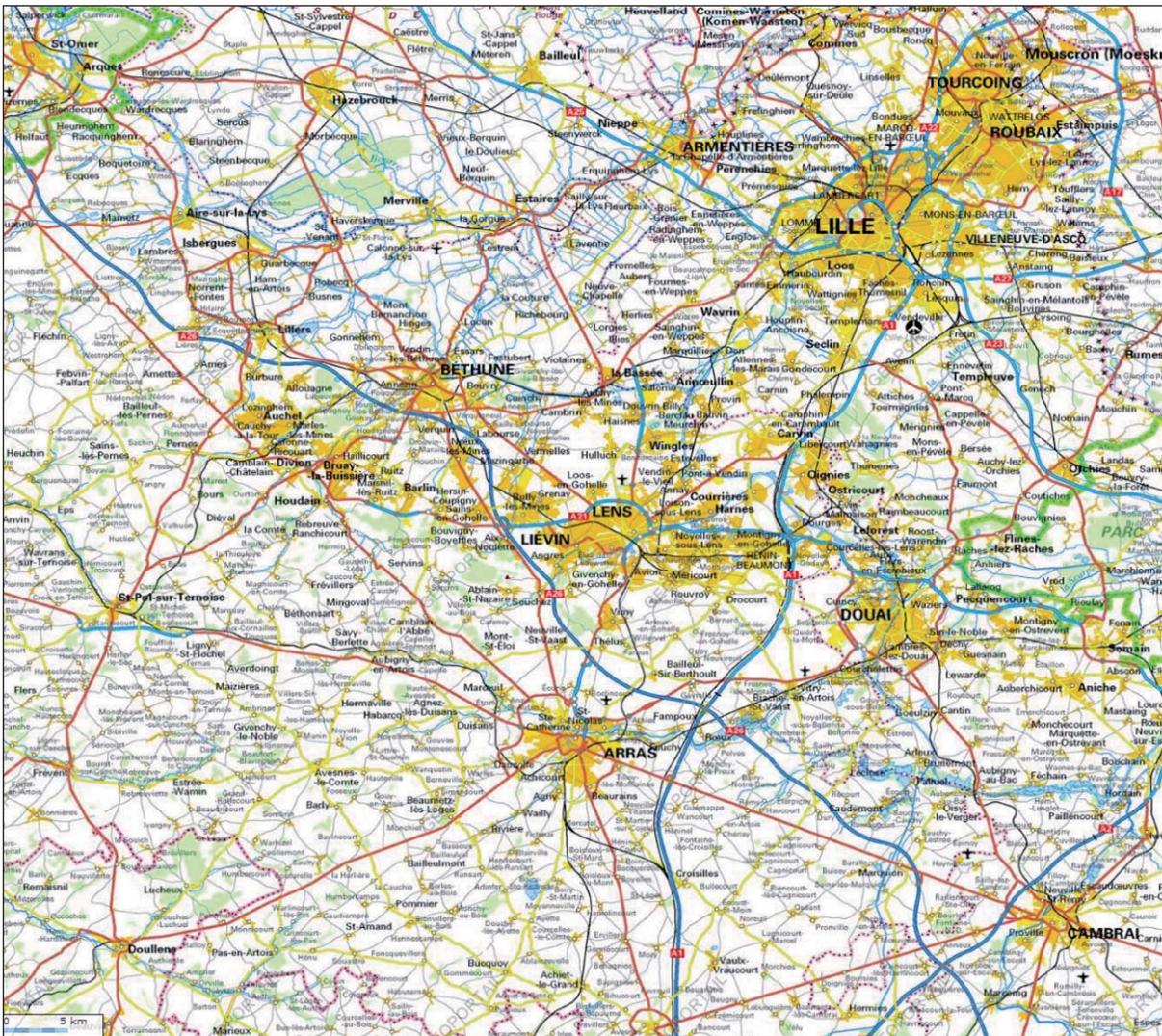


Figure 107 - Carte IGN de la région de Lille, Lens et Arras (d'après géoportail.fr)

période où cette industrie textile atteint vraisemblablement son plein épanouissement et s'exporte davantage qu'au Haut-Empire (Dérolez 1958, p. 514).

Ces secteurs correspondent actuellement à des zones très urbanisées et ont donc bénéficié de nombreuses opérations d'archéologie préventive. Si l'on compare une carte actuelle (**Figure 107**) avec notre carte de répartition, on constate notamment que les zones les plus urbanisées sont celles où les découvertes archéologiques sont les plus nombreuses, dont la moitié est consécutive à des opérations de sauvetage (**Figure 108**). Au contraire, le secteur sud et sud-ouest d'Arras, très peu urbanisé, est faiblement pourvu en sites funéraires. De manière générale, une part non négligeable des sites atrébate a été découverte lors de sondages ou de fouilles préventives (42 %).

Ces modalités de découverte influent nécessairement sur notre connaissance du passé antique de ces territoires. Cependant, lors de ses recherches sur la cité des Atrébate en 1958, A. Dérolez avait déjà pu percevoir cette organisation. Il a établi des cartes de répartition des villas¹¹⁴ et des sites

114 « Par villas nous entendons ici des constructions situées en dehors des agglomérations et bâties en matériaux solides, quelle que fut l'activité économique dont elles étaient le siège. » (Dérolez 1958, p. 512).

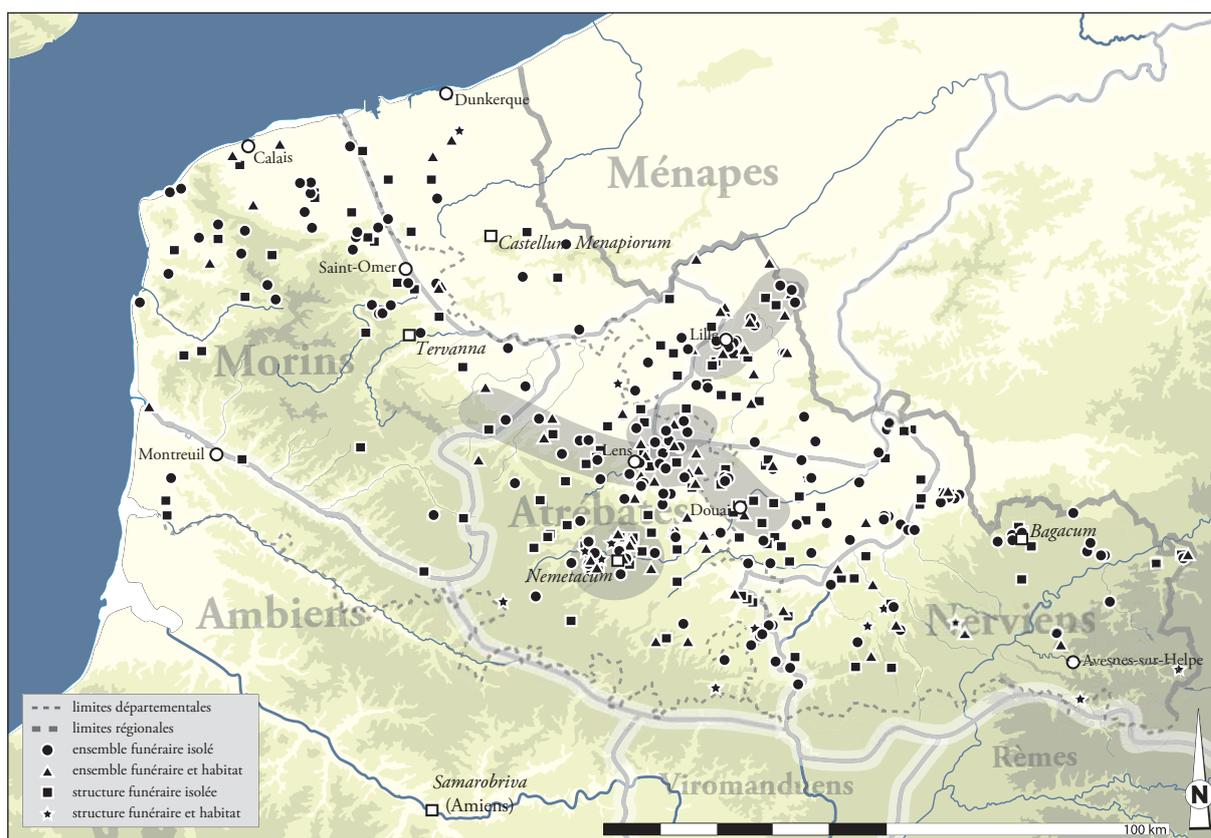


Figure 108 - Localisation des zones urbaines sur la carte de répartition des sites funéraires (fond de carte : d'après Pouriel 2009)

funéraires¹¹⁵, pour lesquelles il constate une bonne cohérence (**Figures 109 et 110**) : leur implantation correspond approximativement aux mêmes zones d'occupation que celles que nous avons définies pour les sites funéraires. Une répartition semblable se retrouve sur la carte établie lors de la réalisation de la *Carte Archéologique de la Gaule* du Pas-de-Calais (Delmaire 1993, p. 606-607) : l'extrémité est du département apparaît beaucoup plus densément peuplée que le reste du territoire¹¹⁶. Il est donc nécessaire de prendre en compte l'ensemble des données disponibles (actuelles et anciennes), afin d'obtenir une vision la plus juste possible des différents phénomènes qui ont pu intervenir depuis l'époque antique. Il ressort ici que, si certaines concentrations de sites peuvent effectivement correspondre à des zones actuellement en évolution, entre autres autour de Lens ou Arras, cette information ne doit pas masquer la réalité de l'époque et notamment l'attractivité de la capitale de cité.

Nemetacum - comme les autres capitales de cités - se situe à la croisée de plusieurs grands axes de circulation, dont la Scarpe. Trente-trois sites funéraires ont été recensés¹¹⁷ dans un rayon de 7 km autour de la capitale, et seulement quatre de plus si on l'étend à 10 km (**Figure 111**). Ils se répartissent davantage à l'ouest et au nord, là où, d'après A. Dérolez, la ville s'étendait tout en « deve-

115 Il prend en compte les crémations et les inhumations des trois premiers siècles mais met en garde sur une chronologie parfois inconnue ou imparfaite.

116 Sont représentées les *villae*, caves et fondations gallo-romaines.

117 Le résultat obtenu ne prend pas en compte les découvertes rattachées directement à la ville d'Arras.

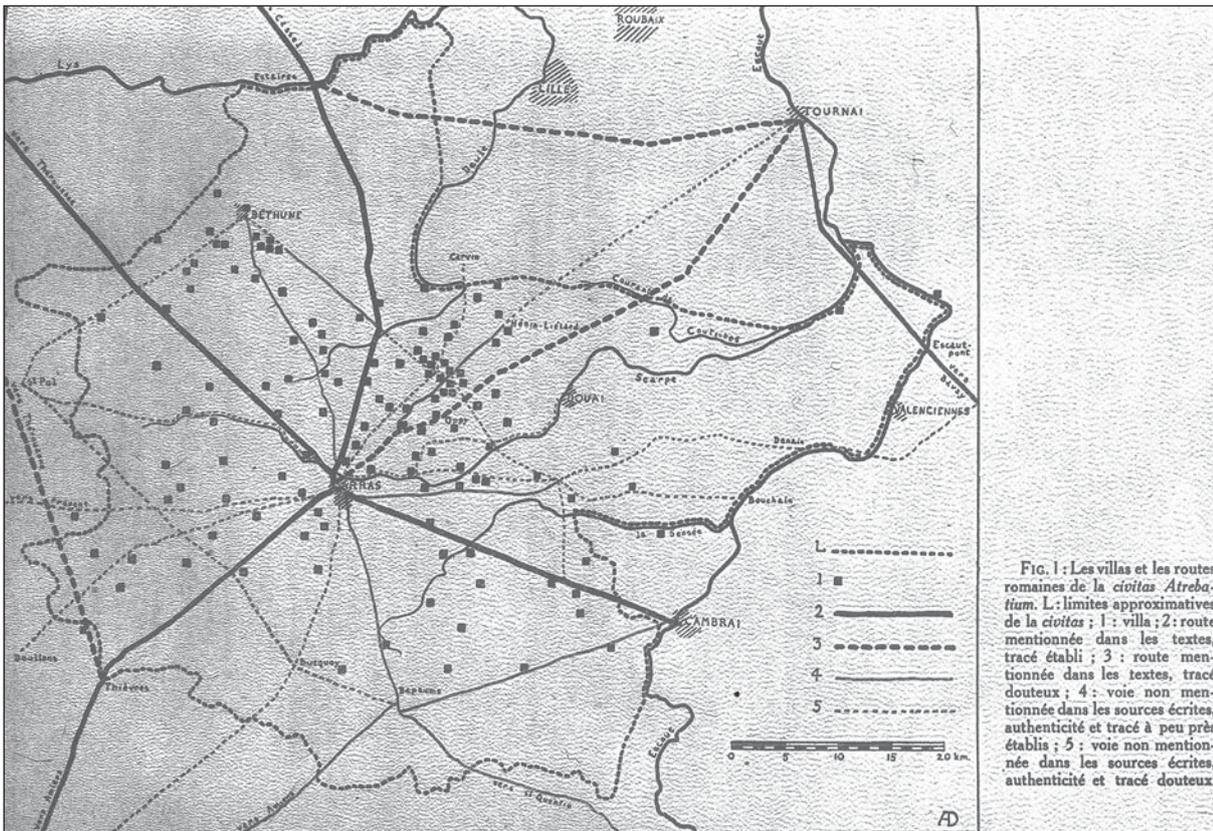


Figure 109 - Carte de répartition des villas gallo-romaines (d'après Dérolez 1958, fig. 1)

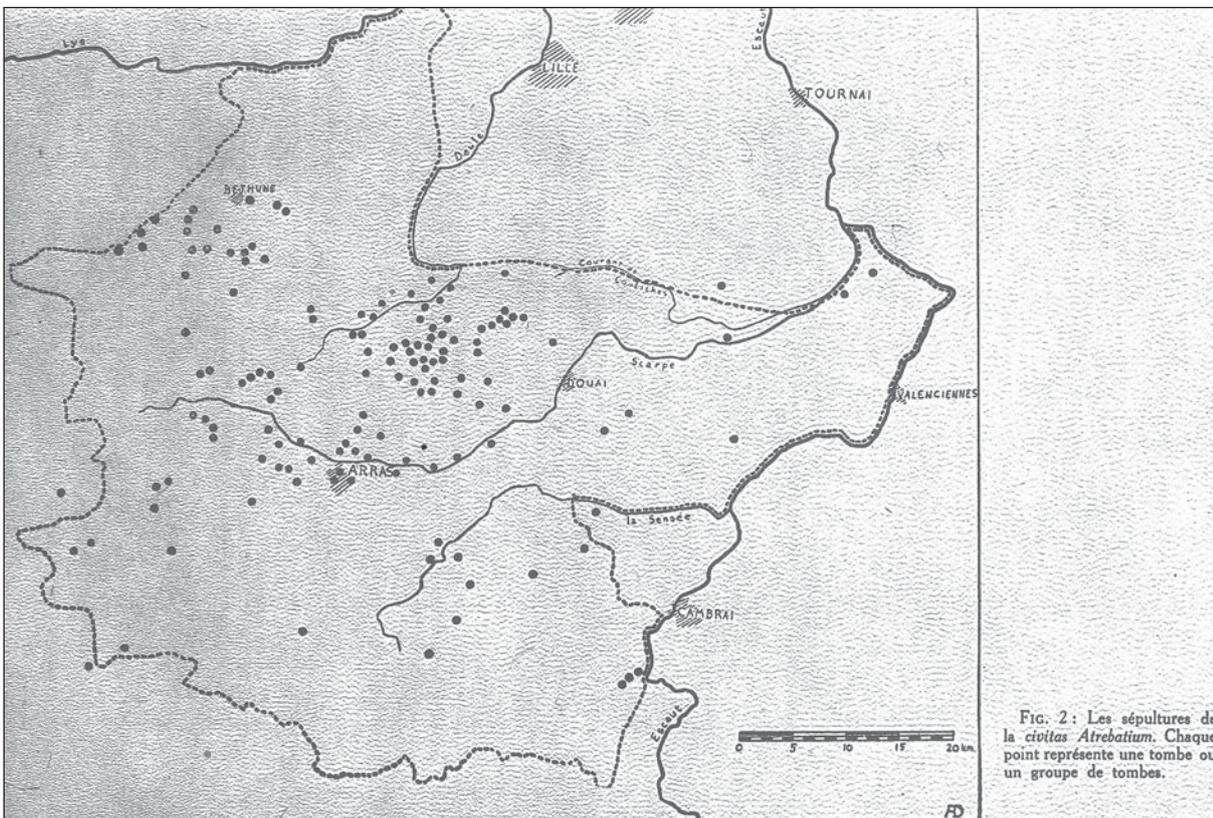


Figure 110 - Carte de répartition des sites funéraires gallo-romains (d'après Dérolez 1958, fig. 2)

nant graduellement rurale vers la périphérie » (Dérolez 1958, p. 511). Quatorze de ces sites funéraires sont associés à un habitat rural et peuvent donc être pris en compte sans trop de problème. En revanche, les dix-neuf autres se répartissent dans cette zone périurbaine, dispersés entre les diverses occupations rurales. Pour cinq d'entre eux, la distance les séparant de la ville antique est d'environ 2-3 km, les identifiant donc comme de probables nécropoles urbaines. Cependant, l'un des sites - à Beurains - a été reconnu comme une petite nécropole composée de cinq tombes : ses limites ont *a priori* été perçues (elle est classée au niveau 3 : volume 2, p. 410) et elle semble donc pouvoir être attribuée au domaine rural. Au contraire, un des sites recensés est associé à un habitat rural et est distant de la capitale d'un peu moins de 2 km (Saint-Laurent-Blangy « Les Fontaines » : volume 2, p. 472).

Les nécropoles urbaines de *Nemetacum* sont situées à une distance maximale d'environ 300 m de la ville, mais cela ne signifie pas pour autant que d'autres nécropoles, non attestées actuellement, ne puissent pas se situer plus loin (Delmaire 1994, p. 118). En comparaison, les nécropoles urbaines de *Bagacum* sont pour les plus proches à moins de 800 m du *forum*, la plus éloignée étant celle de « La Fache des Prés

Aulnois », située à environ 2 km (Loridant, Deru 2009). A *Castellum Menapiorum*, deux nécropoles sont connues : l'une est située à environ 500 m de l'esplanade centrale de la ville, et la seconde à environ 1,5 km (sur la commune d'Oxelaëre). A *Tervanna*, la nécropole la plus éloignée est localisée à environ 1,5 km, tandis que les autres lieux de sépultures se trouvent dans un rayon de 100 m à 1 km (Delmaire 1994, p. 85). Ces quelques exemples montrent bien la difficulté de fixer une limite entre l'emprise urbaine et le monde rural, la distance étant *a priori* peu fiable, sauf lorsqu'elle est très faible. De fait, il n'a pas été possible d'attribuer chaque site à un contexte (excepté ceux associés à

avec habitat		
structure isolée	Anzin-Saint-Aubin / L'Abayette	
	Dainville / Hippodrome	
	Dainville / La Couturelle	
	Duisans / Buisson d'Arnes	
	Duisans / La Sèche Epée	
niveau 2	Dainville / Gérico	
	Dainville / Le Bief	
	Roclincourt / Le Buisson des Quinze	
	Saint-Laurent-Blangy / Les Fontaines	
niveau 3	Monchy-le-Preux / Chapelle de Feuchy	
	Saint-Laurent-Blangy / La Corette	
	Saint-Laurent-Blangy / La Plaine d'Hervin	
	Saint-Laurent-Blangy / Les Soixantes	
	Saint-Laurent-Blangy / Le Chemin Saint-Laurent	
sans habitat		
structure isolée	Athies / Les Morts	
	Bailleul-Sir-Berthoult / Route d'Arras	
	Dainville / La Cavéette	
	Dainville / La Flache	
	Dainville / Le Bois de la Maison Rouge	
	Duisans / Wagnonlieu	
	Etrun / Le Carrefour de la Chapelle	
	Maroeuil / Marc Empereur	
	Roclincourt	
	Saint-Laurent-Blangy	
	Tilloy-lès-Mofflaines / Le Paradis	
	niveau 1	Fampoux
	niveau 2	Maroeuil
Saint-Laurent-Blangy / L'Hermitage		
Saint-Nicolas / Revers de Ronval		
niveau 3	Saint-Nicolas	
	Beurains	
	Dainville / Le Champ Caillou	
	Duisans / La Cité	

Figure 111 - Recensement des sites funéraires situés autour de *Nemetacum* (Arras)

un établissement rural). Afin de ne pas sur-interpréter des données parfois lacunaires, il a donc été choisi de tous les conserver et de les représenter sur la carte de répartition.

Deux autres secteurs ont livré un grand nombre de sites funéraires : le premier se situe au nord d'Arras, approximativement entre Lens et Dourges, et le second à l'est de la capitale atrébate, vers Lewarde, entre la Scarpe et la Sensée. Dans le premier secteur, nous avons recensé une quarantaine de sites funéraires (à l'exception de ceux situés sur l'agglomération de Dourges/Noyelles-Godault), dont une quinzaine sont rattachés à un habitat rural. Dans le deuxième secteur, le résultat obtenu est de vingt-cinq sites funéraires, dont quatre seulement sont associés à un établissement rural. Comme dans le cas de *Nemetacum* - dans une proportion moindre cependant - la présence de l'agglomération antique de Dourges (anciennement Hénin-Liétard) peut avoir été un atout favorisant l'installation d'établissements ruraux dans une périphérie proche, atout renforcé par la présence de la Scarpe et de la Deûle. La petite agglomération de Lewarde n'avait peut-être pas autant de rayonnement, mais elle se caractérisait très vraisemblablement par une activité métallurgique qui pouvait également constituer un attrait (Demolon *et al.* 1979).

Les autres sites funéraires sont dispersés sur le territoire mais quelques regroupements sont parfois visibles. C'est le cas, par exemple, sur la commune de Saint-Laurent-Blangy qui a livré plusieurs témoins d'une occupation rurale, très proche du centre urbain antique de *Nemetacum* et de nombreux indices de sites funéraires. Un ensemble, en particulier, a été mis au jour lors de l'installation d'une Z.A.C. dans la banlieue d'Arras. Il est marqué par la présence d'un fortin militaire tardo-républicain associé à un groupement d'habitats civils, à des établissements ruraux et à des nécropoles et sépultures isolées qui s'organisent en un ensemble cohérent (Jacques, Prilaux 2006b ; volume 2, p. 470-472).

Si l'écart avec d'autres zones du territoire peut s'expliquer en partie par le développement urbain actuel et le développement parallèle de l'archéologie préventive, cela n'a probablement qu'accentué un phénomène antique, par ailleurs déjà perceptible dans les années 1950 (Dérolez 1958).

3.2.3 Les cités des Ambiens, des Ménapes et des Nerviens

Le cadre géographique de notre étude ne comprend qu'une petite partie de ces trois grandes cités antiques, sur lesquelles il est donc inutile de s'attarder.

Sur le territoire ambien, on dénombre trois sites regroupés au même endroit, vers la Baie d'Authie. Il s'agit de deux tombes isolées localisées à Conchil-le-Temple « La Frénésie » (volume 2, p. 419) et à Waben « Blanc Dieu » (volume 2, p. 483), et d'une nécropole à Airon-Saint-Vaast « Les Gallois » (volume 2, p. 401).

Concernant le territoire ménape, trois zones peuvent être reconnues : la plaine maritime accueille neuf sites répartis en cinq structures isolées et quatre nécropoles dont deux sont associées à un habitat rural. Le secteur situé entre l'Yser et la Lys comptabilise neuf sites dont trois tombes isolées et six nécropoles. Quatre sont localisés sur les communes d'Arques et de Campagne-lez-Wardrecques, près de Saint-Omer, à l'endroit de l'aménagement d'une plateforme multimodale (rapports : E. Elleboode ; volume 2, p. 403-404). Ces nécropoles sont donc proches les unes des

autres mais semblent bien individualisées : deux d'entre elles sont en effet rattachées à un habitat rural¹¹⁸. Un autre site funéraire est suspecté à Merville (volume 2, p. 455), il se situe à environ 2 km de l'agglomération antique de *Minariacum* (La Gorgue/Estaires), entre les deux voies la reliant à *Tervanna* (Thérouanne) et *Castellum Menapiorum* (Cassel). La troisième zone se localise grossièrement entre la Deûle et la Scarpe et comprend notamment la région lilloise jusqu'à Tourcoing et Roubaix. Au total, 54 sites y ont été recensés, dont 30 sont situés sur ce dernier secteur. Ici encore, cette importante concentration peut être mise en relation avec la forte activité immobilière actuelle autour de ces grandes villes, qui a entraîné de nombreuses opérations d'archéologie préventive.

Enfin, nous avons recensé 59 sites funéraires nerviens, dont quatorze sont rattachés à un établissement rural. Une première concentration peut être notée vers *Pons Scaldis* (Escaupont) : la réalisation de fouilles extensives a livré les vestiges d'une occupation rurale dense où les pratiques funéraires sont perceptibles sur neuf sites (implantation d'une usine Toyota sur les communes d'Onnaing, d'Estreux et de Rombies). Elles s'avèrent par ailleurs relativement homogènes sur les différents sites (Soupart, Michel 1999). Un second regroupement est localisé aux alentours de *Bagacum* (Bavay), le chef-lieu de cité des Nerviens. Avec sept sites identifiés, il s'avère plus réduit que celui constaté autour de *Nemetacum* (cf. *supra*). Ils sont principalement localisés dans un rayon de 2 km autour de la capitale, et bien qu'aucun d'entre eux ne soit associé à un habitat, ils ne peuvent être exclus arbitrairement du domaine rural¹¹⁹. Pourtant, la nécropole de « La Fache des Prés Aulnois », localisée à environ 2 km de la ville, est actuellement interprétée comme une des nécropoles urbaines de *Bagacum*, au vu du nombre de sépultures découvertes¹²⁰ et de l'absence de vestiges d'occupation gallo-romaine à proximité (Loridant, Deru 2009, p. 11). Les découvertes de Saint-Waast posent également la question d'une possible appartenance à la ville (volume 2, p. 474).

3.3 Conclusion

La répartition des sites funéraires tend à montrer une forte densité d'occupation en territoire atrébate, qui s'oppose à une répartition plus lâche chez les Morins. De manière générale, ce sont principalement les vallées et les zones de plaines qui sont privilégiées, tandis que les plateaux sont délaissés, ce qui peut expliquer que la partie méridionale de la cité des Morins soit caractérisée par une quasi-absence de sites funéraires. Chez les Atrébates, les agglomérations semblent par ailleurs avoir joué un rôle polarisateur beaucoup plus marqué que dans les autres cités. Le réseau routier est également un élément fédérateur et notamment au niveau des grandes voies reliant les capitales de cités. Parallèlement, les travaux d'aménagements urbains sont plus présents dans les secteurs autour d'Arras, de Lens, de Dourges ou encore de Lille que sur le reste de la région, ce qui permet notamment de mieux connaître les occupations antiques, le nombre de découvertes étant également lié à ce facteur.

118 Dans un cas, la relation n'est pas clairement établie.

119 Saint-Waast « Chemin de Rametz » ; Saint-Waast, le long du « Chemin de Rametz » ; Saint-Waast « Le Criauleux » ; Houdain-les-Bavay « Les Palans ».

120 Par ailleurs, la nécropole n'a probablement pas été cernée dans son ensemble.

4. Comparaison des résultats entre la Lorraine et le Nord-Pas-de-Calais

4.1 Des résultats inégaux

Les résultats obtenus sur les deux zones d'étude s'avèrent très inégaux. D'une manière générale, le nombre (164 sites lorrains contre 381) et la répartition des sites est beaucoup plus dense dans le Nord-Pas-de-Calais qu'en Lorraine alors que celle-ci couvre un territoire deux fois plus grand (environ 23 500 km² contre 12 400 km²). Cela correspond donc pour la Lorraine à l'équivalent d'un site pour 135 km², et pour le Nord-Pas-de-Calais à un site pour 31 km². L'interprétation de ces résultats est délicate : si certains secteurs semblent effectivement plus convoités et plus attractifs que d'autres à l'époque gallo-romaine, l'état de la recherche peut, en partie, être mis en cause, particulièrement en ce qui concerne le domaine funéraire.

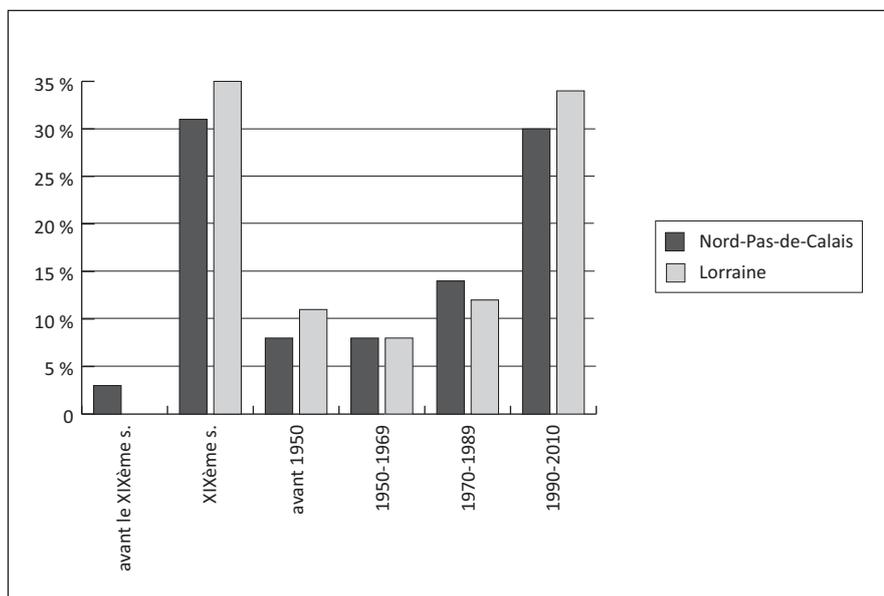


Figure 112 - Répartition des sites funéraires en Lorraine et dans le Nord-Pas-de-Calais en fonction des époques de découverte

4.1.1 L'impact historiographique et méthodologique

Dans les deux régions, une grande partie des sites funéraires recensés est connue par les découvertes anciennes, en particulier celles du XIX^{ème} siècle, qui apportent bien souvent une documentation lacunaire et difficilement exploitable. C'est ensuite au cours des années 1990 et 2000 que les découvertes ont été les plus nombreuses grâce au développement de l'archéologie préventive (**Figure 112**). Elles sont cependant loin d'avoir toutes fait l'objet d'une fouille : environ la moitié d'entre elles a été découverte de manière fortuite, tandis qu'environ 10 % des sites ont été mis au jour lors de diagnostics archéologiques (**Figure 113**).

De manière générale, l'étude de l'habitat, dans le cadre de la recherche programmée a su attirer plus de convoitises que celui du monde funéraire qui était, par ailleurs, exclu des grands programmes de prospection aérienne¹²¹. Le monde funéraire a cependant connu un essor important grâce au

¹²¹ Les sites funéraires ne sont pas détectables par le biais de cette méthode de prospection.

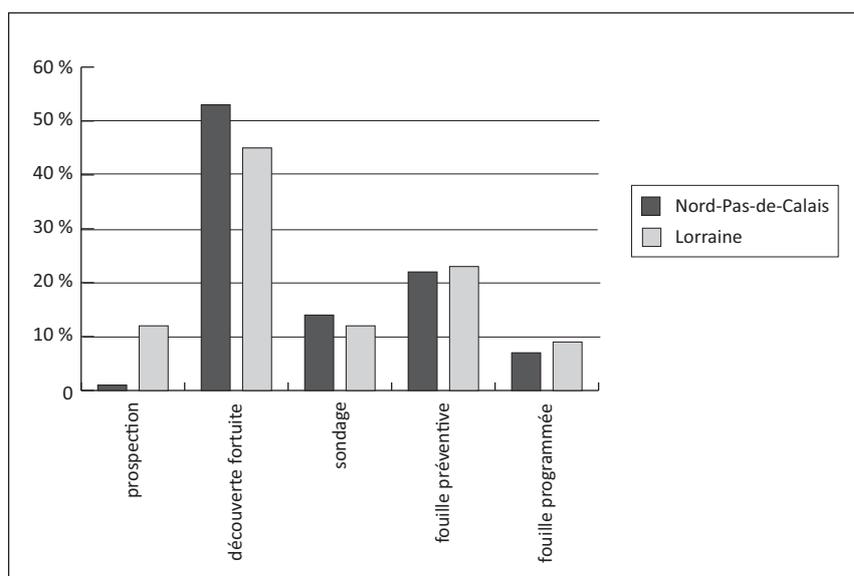


Figure 113 - Répartition des sites funéraires en Lorraine et dans le Nord-Pas-de-Calais en fonction du type d'intervention

développement de l'archéo-anthropologie - et plus généralement de l'archéologie funéraire - depuis quelques dizaines d'années, et plus récemment en ce qui concerne l'approche anthropologique des crémations (en France : Grévin 1990 ; Duday *et al.* 2000). Ces disciplines ont permis de sensibiliser l'archéologue aux problématiques liées aux pratiques funéraires et à la crémation, tant au niveau des techniques de fouille des structures funéraires que de l'interprétation qu'elles permettaient. Ces études sont de plus en plus systématiques, mais sur les 545 sites présentés ici, seuls 35 ensembles ont bénéficié à ce jour d'une telle approche, dont certaines ne sont que partielles (présentation des poids des ossuaires uniquement), la plus ancienne remontant à 1994 (Montigny-lès-Metz, étude : H. Duday). Le vide documentaire, notamment mis en évidence chez les Leuques, doit en partie s'expliquer par un retard de la recherche dans ce domaine : la répartition des établissements ruraux offre une image différente de celle obtenue avec les sites funéraires ; la campagne était en effet plus densément occupée que ne le laisse entrevoir notre carte de répartition.

4.1.2 Une réalité historique

L'impact de l'urbanisation croissante dans certaines zones, notamment dans la région Nord-Pas-de-Calais, peut être considérable mais ne doit pas pour autant masquer certaines réalités : des secteurs s'avèrent effectivement plus peuplés et plus attractifs au sein des territoires antiques (cf. *supra*), mais également d'un point de vue global entre les deux zones géographiques étudiées.

En effet, si l'on compare deux zones urbaines actuelles, situées respectivement en Lorraine et dans le Nord-Pas-de-Calais, qui sont toutes les deux sujettes à des travaux d'urbanisme et donc à de potentielles fouilles préventives, on constate tout de même une grande différence dans le nombre de découvertes. Ainsi, autour de Metz (Moselle), dans un rayon d'environ 10 km, on recense huit sites funéraires gallo-romains, tandis qu'autour de Lille (Nord), on en comptabilise une trentaine. Même si l'on prend en compte une ville plus petite, comme Cambrai (Nord), le résultat reste supérieur à

celui obtenu en Lorraine, avec une quinzaine de sites recensés.

Par ailleurs, certains grands chantiers lorrains, tel que celui de l'aéroport régional, situé entre Metz et Nancy, et dont l'emprise au sol s'étend sur environ 4 km de long pour une largeur variant entre 500 et 900 m, n'a livré que quatre sites d'occupation rurale et un site funéraire gallo-romain.

Dans la comparaison citée précédemment, nous avons volontairement choisi la ville de Lille plutôt que celle d'Arras, de Lens ou de Dourges, car ces dernières s'inscrivent dans une dynamique particulière : les agglomérations atrébates semblent en effet avoir eu un rôle polarisant, en attirant dans leur environnement proche de nombreux établissements ruraux. Ce phénomène peut expliquer en partie la forte densité de sites funéraires autour de ces villes, dont les découvertes ont été favorisées par la réalisation de fouilles préventives.

L'activité urbaine et les fouilles préventives ne peuvent donc constituer l'unique raison de cette inégalité, il faut probablement admettre, au moins pour le territoire atrébate, et dans une moindre mesure pour les cités nervienne et ménape, une densité d'occupation plus importante que chez les Leuques et les Médiomatriques.

Nous verrons par la suite que d'autres paramètres peuvent permettre de mieux comprendre certaines différences de densité entre les zones d'étude, notamment la dispersion de certains espaces funéraires - en particulier dans le Nord-Pas-de-Calais -, ou encore la taille des nécropoles.

4.2 La localisation des sites funéraires

Sur l'ensemble des territoires étudiés, les sites funéraires sont principalement localisés dans des zones fertiles et/ou disposant de ressources naturelles spécifiques. Ainsi, les plateaux et les zones montagneuses sont généralement délaissés au profit des plaines et des vallées. Certaines agglomérations antiques étaient particulièrement attractives, notamment sur les territoires atrébate et nervien, et dans une moindre mesure chez les Morins et les Médiomatriques. Enfin, concernant les axes de communication terrestre, ils semblent davantage avoir eu un rôle structurant dans les territoires du Nord, bien que cela ne soit pas systématique.

Chapitre 2 : l'espace funéraire

Les espaces funéraires s'inscrivent avant tout dans leur environnement naturel, au même titre que les autres composantes du paysage rural, avec lesquelles ils peuvent interagir. La campagne s'organise autour de ses axes de communication, de ses parcelles et de ses établissements ruraux. Elle est également l'héritière d'un passé gaulois ; et c'est au sein de ces différents éléments que les espaces sépulcraux prennent place. L'objectif de ce chapitre est donc de voir dans quelle mesure leur implantation est dépendante ou non de leur environnement immédiat. Cela peut aussi bien concerner les ensembles funéraires importants, accueillant de nombreuses sépultures, que des lieux plus restreints, jusqu'à la sépulture isolée. Si la plupart des nécropoles sont facilement identifiables, d'autres en revanche apparaissent plus déstructurées, ce phénomène est présenté ici comme un éclatement des lieux funéraires, caractéristique de certaines zones géographiques. Par ailleurs,

si l'on observe l'espace funéraire à un niveau de lecture plus précis, on aborde alors non plus son intégration mais son organisation interne, qui commence paradoxalement par sa séparation - ou non - avec son environnement, formant ainsi un espace à part, plus ou moins régi par des aménagements spécifiques et composé d'un certain nombre de structures funéraires pouvant se répartir selon différents schémas.

Ces différentes problématiques permettent donc d'identifier les principales caractéristiques de l'espace funéraire au sens large comme au sens le plus restrictif.

1. Le site funéraire dans le paysage rural

L'étude des sites funéraires ruraux nécessite donc en premier lieu de les replacer dans leur contexte environnant, en observant de quelles manières ils sont implantés dans le paysage rural, afin de cerner leur interaction avec le monde des vivants. Pour se faire, plusieurs critères ont été retenus : tout d'abord l'habitat, qui permet d'appréhender la relation qu'entretiennent le monde des vivants et le monde des morts et de mesurer la séparation, ou au contraire, l'intégration des nécropoles aux lieux de vie. Le paysage rural étant également structuré par ses voies de circulation et ses parcelles, ces éléments trouveront leur place lors de l'implantation des sites funéraires. Certains sites ont livré des vestiges funéraires plus anciens, illustrant une possible continuité des espaces funéraires ; cet aspect sera donc abordé succinctement. Il conviendra aussi de traiter à part les nombreuses tombes isolées qui composent le corpus, et enfin un aspect particulier, mis en évidence dans les régions du Nord, sera abordé : la dispersion de certains espaces funéraires.

1.1 Espace funéraire et habitat

Les trois sites funéraires présentés initialement appartiennent, très probablement, à un habitat rural mais présentent cependant différentes configurations.

A Mécleuves, l'habitat se compose de deux bâtiments - l'emprise limitée de la fouille a peut-être masqué d'autres structures - situés de l'autre côté de la voie, au bord de laquelle le lieu funéraire a été implanté, à une soixantaine de mètres environ de celle-ci. La relation entre les deux sites a été établie en partie du fait de cette proximité et de leur contemporanéité, mais la nature exacte des bâtiments n'est pas clairement définie. A Contrexéville, le site funéraire du « Grand Hachu » a été installé sur une butte qui surplombe l'habitat contemporain du « Petit Hachu », situé à environ 300 m. Les deux sites sont par ailleurs implantés en bordure d'une même voie de circulation. Bien que ce site funéraire ne soit pas à proprement parler une nécropole, sa présence laisse supposer l'existence de sépultures à proximité. A Loison-sous-Lens enfin, la configuration est encore différente puisque la nécropole est quasiment accolée à un bâtiment composant l'établissement rural (à 3-4 m), bien qu'il soit délicat de définir s'il s'agit d'une habitation ou d'un bâtiment annexe. Les deux secteurs - habitat et nécropole - évoluent parallèlement au cours du I^{er} siècle après J.-C. Aucune délimitation n'a été mise en évidence autour de la nécropole, mais la présence d'une haie végétale est toujours envisageable.

La séparation entre les morts et les vivants a longtemps été présentée de manière très radicale - et l'est encore parfois aujourd'hui - lorsque l'on aborde l'époque romaine, principalement du fait de l'interdiction d'inhumer et de brûler dans l'enceinte de la ville (prescription de la Loi des XII Tables). Toutefois, cela ne s'applique pas nécessairement au contexte rural où la gestion de l'espace funéraire ne semble pas régie aussi strictement par cette règle, mais laissée à l'appréciation de chacun. Cela entraîne une plus grande diversité des modèles rencontrés.

En premier lieu, il convient de s'interroger sur la fiabilité des appariements entre habitats et lieux funéraires : ces relations ne sont bien souvent reconnues que lorsque la même fouille livre ces deux types de vestiges, et justement lorsqu'ils sont proches et contemporains. On ne cherche généralement pas à établir de liens entre des sites distants de plus d'un ou deux kilomètres. Par ailleurs, la plus forte proportion de sites d'habitat par rapport au nombre de sites funéraires nous confronte à un problème. En effet, il peut y avoir, autour d'une nécropole, plusieurs établissements ruraux pouvant lui être associés. Ainsi, à Gravelotte « Grand Pré » (Moselle), une dizaine d'établissements ruraux, dont certains ont été fouillés et d'autres reconnus par prospection aérienne ou pédestre, peuvent potentiellement être associés à la nécropole (Flotté, Fuchs 2004, p. 477 ; volume 2, p. 378). Ils se répartissent dans un rayon d'environ un kilomètre autour du site funéraire mais rien ne permet d'en privilégier un au détriment des autres. Ces limites introduisent donc un biais à la vision que l'on peut avoir de l'organisation des nécropoles par rapport à l'habitat. Cependant, on comprend mal pourquoi ces populations rurales choisiraient des terrains éloignés de leur lieu de vie pour implanter leur nécropole - d'autant plus dans les secteurs densément occupés - à moins qu'il ne s'agisse d'un lieu funéraire communautaire, situé à la croisée de plusieurs établissements ruraux.

Il est possible de distinguer - ou au moins de supposer - l'existence de deux principaux types de nécropoles : les nécropoles à caractère familial (bien que le terme puisse revêtir une réalité différente de celle que l'on admet aujourd'hui) et celles à caractère communautaire. La première concernerait une population restreinte vivant sous le même toit ou regroupant des gens ayant un lien étroit, tandis que la seconde servirait à un groupe de personnes liées entre elles par une proximité géographique et culturelle - une coopération d'ordre économique est également envisageable - formant alors une communauté qui regrouperait ses morts dans un lieu commun. L'archéologie peine cependant à mettre en lumière ces différents phénomènes. Mais quelques rares exemples nous permettent tout de même de reconnaître la nature du site. Ainsi, sur le site de « La Croix Guillaume » à Saint-Quirin (Moselle)¹²², les différentes données issues des fouilles - en particulier à travers l'organisation des différents éléments constituant le site : nécropole, lieux d'habitation, aires culturelles, carrières - ont permis de reconnaître la présence de trois ou quatre familles qui entretenaient des relations et se partageaient le même lieu de sépulture. Il s'agit néanmoins plus d'un hameau que d'habitats dispersés. Cette particularité qui semble propre à cette région du Piémont vosgien peut toutefois avoir son équivalent dans les sites de plaine. Bien que cela ne soit pas mis en évidence par les fouilles archéologiques, l'hypothèse est parfois avancée, notamment lorsque la nécropole accueille un nombre important de sépultures (cf. *infra*, p. 236-239 et p. 251-255).

¹²² Volume 2, p. 393.

Tous les lieux funéraires recensés dans cette étude sont situés à moins d'un kilomètre de l'habitat auquel ils appartiennent. Un cas fait cependant exception, à Saint-Laurent-Blangy (Pas-de-Calais) dans le contexte du fortin militaire de la « Corette » : un des sites funéraires - contemporain du fortin - a été mis au jour à 1,2 km de ce dernier, en limite d'emprise de la fouille. La relation entre les deux est envisageable, cependant l'absence de fouilles au nord et à l'est de la nécropole ne permet pas de s'assurer qu'aucun autre établissement rural n'a pu fonctionner avec cette nécropole (« Le Chemin de Saint Laurent », Prilaux *et al.* 2004 ; volume 2, p. 471).

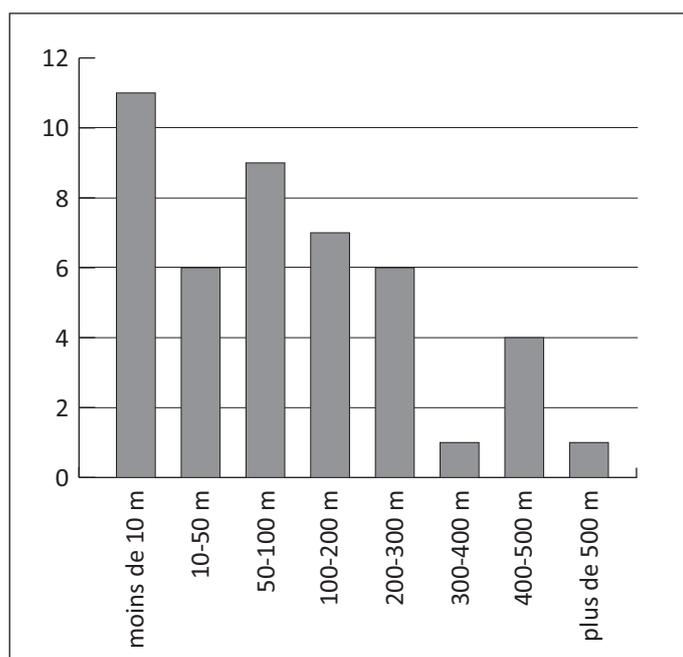


Figure 114 - Nombre de sites en fonction de la distance séparant l'ensemble funéraire du site d'habitat

Les résultats obtenus illustrent une distance assez faible entre l'habitat et l'espace funéraire, qui est toujours inférieure à 500 m, sauf dans un cas (cf. *supra*). Le graphique suivant illustre en effet une évolution décroissante du nombre de sites au fur et à mesure que la distance se fait plus importante entre l'habitat et l'espace funéraire. Il permet également de distinguer trois principaux groupes : le premier concerne une distance inférieure ou égale à 50 m, le second peut être identifié dans une fourchette comprise entre 50 et 300 m, et le dernier correspondrait à la tranche 300-500 m (**Figure 114**). Cette constatation prévaut pour l'ensemble des territoires pris en compte dans cette étude, bien que le nombre de sites recensés pour chacun soit inégal et puisse biaiser cette vision homogène.

Sur le site de Noyelles-Godault « Le Rietz Trancheux »¹²³, ont été mises au jour une villa du I^{er} siècle après J.-C. et ses deux nécropoles, situées à environ 25 m de l'habitat pour la première et à environ 100 m pour la seconde (**Figure 115**). Ces deux lieux funéraires correspondent à deux périodes chronologiques - première moitié et seconde moitié du I^{er} siècle après J.-C. - ce qui suggère

¹²³ Volume 2, p. 459.

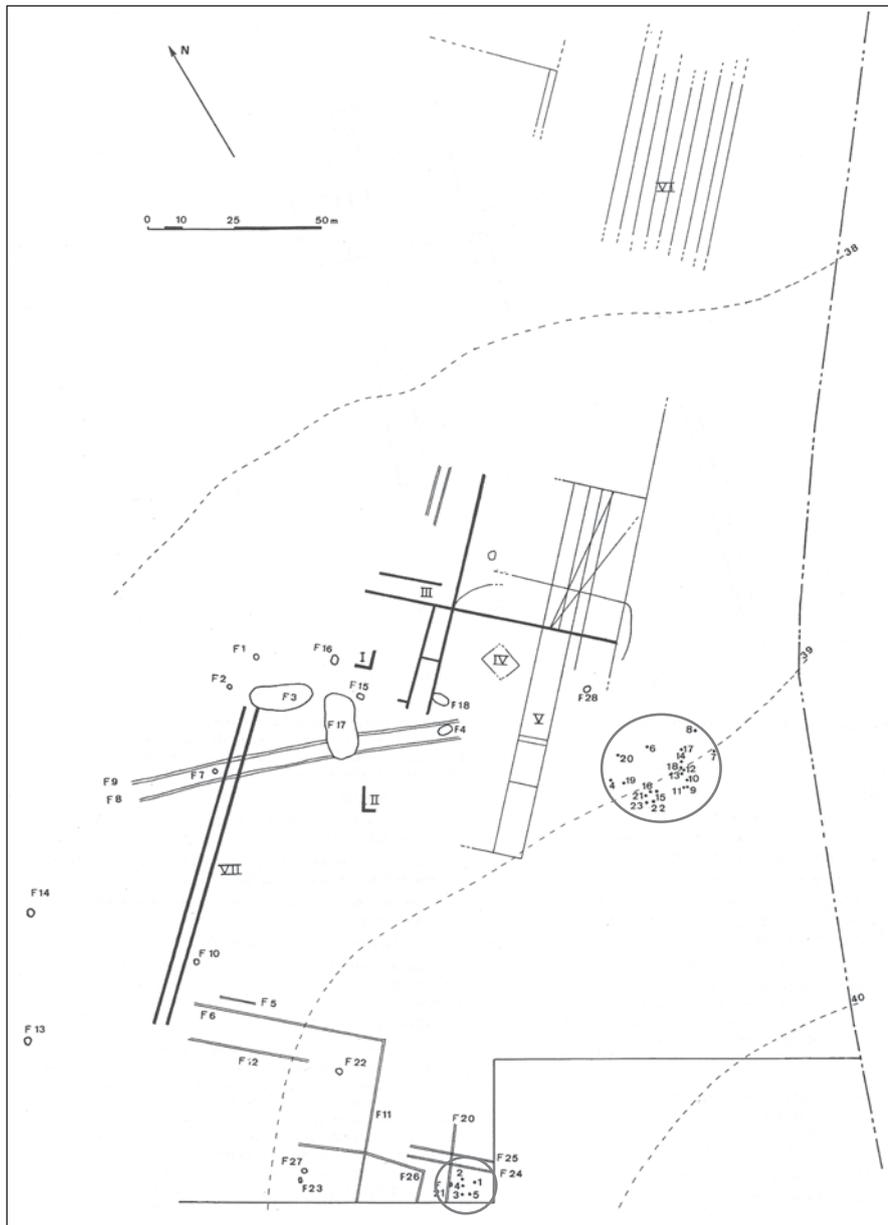


Figure 115 - Plan du site de Noyelles-Godault « Le Rietz Trancheux » (d'après Bastien, Demolon 1975, p. 2)

l'idée du déplacement du cimetière au cours du temps, peut-être dans l'optique d'éloigner le lieu de sépulture de l'habitat.

Si peu de sites se retrouvent éloignés de leur lieu d'habitation, certains peuvent même s'inscrire entièrement dans l'espace réservé à l'habitation : dans douze cas, le site funéraire se situe à moins de 10 m de l'habitat, comme c'est le cas à Loison-sous-Lens. Néanmoins, cette proximité peut sembler gênante : « *L'association d'une habitation et d'un cimetière semble incompatible, le monde des vivants est distinct de celui des morts.* » (Pouriel 2007, p. 272). Après avoir envisagé que le bâtiment situé à côté des sépultures puisse être une habitation, R. Pouriel réfute donc timidement cette hypothèse sur cet argument et sur l'absence de cave¹²⁴. D'autres exemples sont pourtant connus, notamment

¹²⁴ Bien qu'il donne d'autres exemples d'habitat n'en possédant pas.

chez les Atrébates : à Monchy-le-Preux (Pas-de-Calais)¹²⁵, dans la première moitié du I^{er} siècle après J.-C., une grande villa succède à une ferme indigène et conserve l'enclos fossoyé gaulois qui délimite l'espace dévolu à l'habitat et aux bâtiments annexes (3000 m²). Les premières tombes apparaissent au début du II^{ème} siècle après J.-C. Au nombre de trois, elles forment un premier groupe qui prend place en bordure du chemin d'accès à la villa, à proximité de l'entrée. Il sera agrémenté, au cours du II^{ème} siècle, de cinq nouvelles sépultures, tandis qu'un second groupe de quatre tombes est installé à l'intérieur même de l'enclos délimitant le secteur d'habitation. Un autre exemple comparable a été observé à Hénin-Beaumont « Le Chemin de Courcelles » (Pas-de-Calais)¹²⁶, où un groupe d'une dizaine de sépultures prend place contre l'enclos délimitant la zone d'habitat¹²⁷, à l'extérieur de celui-ci (**Figure 116**). Cette proximité est également attestée chez les Médiomatriques, en particulier dans les hameaux du Piémont vosgien, où les habitats et les nécropoles sont densément répartis sur un territoire spécifique, et où certains secteurs comportent des vestiges funéraires (principalement des stèles) et d'habitat en grand nombre, sans que l'on puisse véritablement cerner leur organisation. Seul le site de « La Croix Guillaume » a bénéficié d'un programme de fouilles permettant d'appréhender l'ensemble de l'occupation de manière précise, ce qui a notamment permis de constater une proximité immédiate entre la nécropole et les maisons d'habitation : environ 30 m séparent les deux secteurs (Heckenbenner, Meyer de 1994 à 2000).

Pour les sites où la distance entre les deux secteurs est inférieure ou égale à 60 m, la présence d'une enceinte peut néanmoins jouer un rôle de séparateur. Sur les vingt cas recensés, différentes configurations sont attestées : soit l'habitat est délimité par une enceinte (Hénin-Beaumont « Le Chemin de Courcelles », Hénin-Beaumont « Le Bord des Eaux - Zone 3 », Monchy-le-Preux « La Chapelle de Feuchy », Dainville « Avenue de l'Hippodrome »), soit ce sont les tombes (Saint-Laurent-Blangy « La Corette »). A Mécleuves « La Haie aux Angles », la nécropole semble en partie délimitée par un fossé, mais par ailleurs, la voie située entre les deux secteurs peut être perçue comme un élément marquant la séparation entre le monde des vivants et le monde des morts. A Loison-sous-Lens « Les Oiseaux », certains fossés ont pu servir en partie à délimiter l'espace sépulcral, mais cela ne concerne pas la limite occidentale de la nécropole, c'est-à-dire celle qui est en relation directe avec le bâtiment 2. A Saint-Quirin « Le Saveux », et à Saint-Laurent-Blangy « Les Soixante », seules certaines tombes qui composent la nécropole sont situées au sein d'un ou plusieurs enclos. Enfin, dans les onze derniers cas aucune enceinte n'a été repérée, mais la présence d'une limite non pérenne est toujours envisageable (haie végétale par exemple). Néanmoins, dans le cas de Monchy-le-Preux, nous avons vu que si le premier groupe de sépultures était effectivement installé à l'extérieur de l'enclos, le second prend place à l'intérieur. La séparation du lieu funéraire n'est donc pas pérennisée. Cependant, la présence d'une enceinte n'est pas nécessairement liée à une faible distance séparant les deux domaines funéraire et domestique : à Saint-Laurent-Blangy « La Plaine d'Hervin », un groupe de sépultures se situe au sein d'une enceinte fossoyée, bien qu'il se trouve à environ 450

125 Volume 2, p. 456.

126 Volume 2, p. 439.

127 Son identification est probable mais n'est pas attestée par de véritables bâtiments d'habitation. Il est néanmoins contemporain de la nécropole.

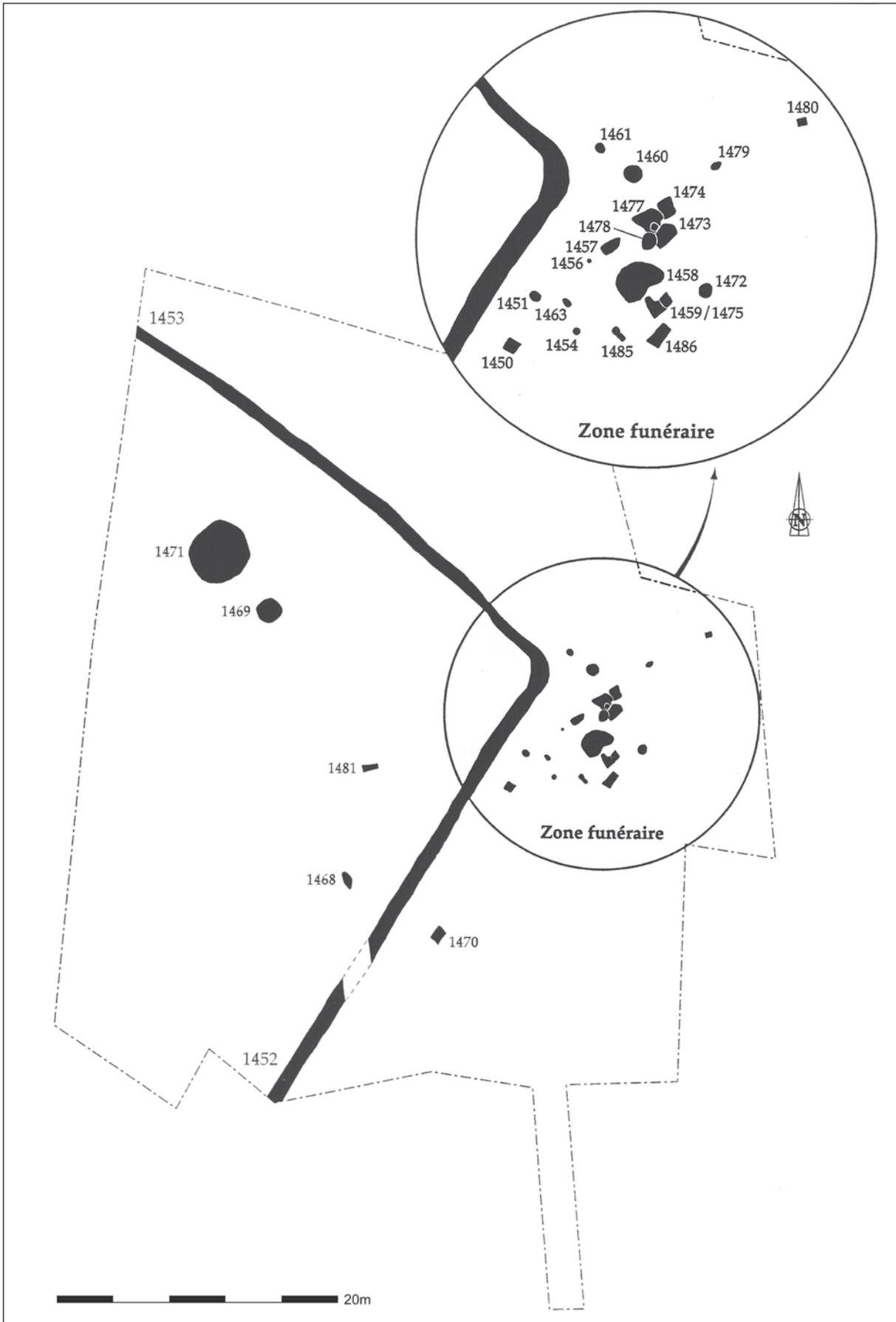


Figure 116 - Plan du site d'Hénin-Beaumont « Le Chemin de Courcelles » (d'après Clotuche 2000b, p. 39)

m du site d'habitat. Sur la même commune, au lieu-dit « Le Chemin Saint-Laurent », une des nécropoles, appartenant vraisemblablement au site d'habitat, se trouvait à 1,2 km de ce dernier et possédait également une enceinte fossoyée partielle (cf. *infra*, p. 246-251).

De manière générale, on constate que la distance séparant le lieu d'habitation de l'espace sépulcral est souvent faible, et que peu de sites funéraires sont localisés au-delà d'une distance de 300 m. La distance maximale est de 500 m, sauf dans un cas où elle atteint 1200 m mais pour lequel l'association des deux secteurs était sujette à caution, ce qui semble être confirmé par les résultats obtenus ici, puisqu'il apparaît comme une anomalie. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, les morts peuvent donc être intégrés à l'espace dévolu aux activités humaines. Toutefois, cette proximité peut être nuancée lorsque l'un ou l'autre des secteurs est délimité par une enceinte, séparant matériellement les deux espaces. Si l'absence de sites funéraires éloignés de plus de 500 m des zones d'habitat correspond très probablement à une réalité, il faut également envisager qu'au-delà de cette limite, l'archéologie peine à les identifier. Un autre aspect peut également y être corrélé, il s'agit de l'existence probable de nécropoles communautaires pouvant prendre place au sein d'un réseau plus ou moins dense d'établissements ruraux. Une nécropole, *a priori* isolée, peut théoriquement appartenir à un ou plusieurs sites. Mais nous verrons par la suite que d'autres paramètres sont à prendre en considération, notamment la taille des nécropoles, leur durée d'occupation ou encore leur organisation. L'existence de telles nécropoles pourrait par ailleurs expliquer, dans certains secteurs géographiques, la différence de densité des lieux d'habitations par rapport aux espaces funéraires (cf. *supra*, Chap. 1).

Une synthèse récente, portant sur les pratiques funéraires de l'Antiquité dans le Sud de la Gaule, permet quelques comparaisons, et notamment concernant la difficulté d'établir le lien entre l'espace funéraire et l'habitat (Tranoy *et al.* 2009, p. 255). Les auteurs ne proposent pas de bilan concernant la distance reconnue entre les deux secteurs mais au sein des quelques exemples mentionnés, la distance minimale est de 25 m et la distance maximale semble se situer aux alentours des 800 m. Les autres se situent davantage vers 100 m, 200 m ou 500 m (Tranoy *et al.* 2009, p. 254-258). En revanche, aucun exemple de lieu funéraire n'est décrit à moins de 10 m de l'habitat, tandis que dans notre corpus cette catégorie est bien représentée. Cela pourrait donc constituer une spécificité de ces régions.

1.2 La topographie

Hormis une installation au sein ou à proximité immédiate de l'espace d'habitation, notamment vers l'entrée du domaine comme l'a illustré l'exemple de Monchy-le-Preux, d'autres éléments peuvent influencer sur le choix de l'implantation des sites funéraires. La topographie peut parfois jouer ce rôle, comme cela semble être le cas à Contrexéville où le site funéraire domine l'habitat situé en contrebas mais reste néanmoins visible depuis celui-ci. Sur la commune de Bouxières-sous-Froidmont, « Le Tremble » et « La Tuilerie » (Meurthe-et-Moselle), en territoire médiomatric, des sondages ont permis de mettre au jour une petite nécropole à crémations associée, entre autres,

à deux bâtiments sur poteaux d'époque gallo-romaine, dont au moins un grenier (Klag 1991 ; volume 2, p. 368). Ce site est localisé en contrebas d'une colline au sommet de laquelle a été repérée une villa gallo-romaine. T. Klag propose de mettre en relation ces deux sites : située en hauteur, la villa surplombe l'exploitation agricole composée de bâtiments annexes de type grenier ou hangar. Néanmoins cette hypothèse mériterait d'être confirmée, notamment par la fouille de la villa. Les sépultures pourraient alors appartenir à la population exploitant le domaine agricole de la villa. Les exemples d'une telle organisation sont rares, il ne semble pas y avoir de règle ou d'habitude concernant la relation topographique entre l'habitat et le lieu funéraire.

1.3 La persistance des lieux funéraires

L'implantation sur un lieu funéraire préexistant à l'époque gauloise est également attestée à plusieurs reprises. Sur l'ensemble des sites recensés lors de cette étude, cette continuité a pu être mise en évidence dans au moins quatorze cas. Dix autres sites se caractérisent par une utilisation à l'époque augustéenne, parfois poursuivie au Haut-Empire.

En territoire leuque et médiomatrique, la continuité est parfois bien plus ancienne puisqu'elle remonte alors à l'âge du Bronze. Dans la nécropole de Laneuvelotte « Le Coin du Cendrier » (Meurthe-et-Moselle), les sépultures gallo-romaines¹²⁸ succèdent à une nécropole de l'âge du Bronze et des âges du Fer (Meyer 2009a ; volume 2, p. 382). La continuité entre La Tène et l'époque gallo-romaine y est bien attestée. Les sépultures gauloises sont peu nombreuses et davantage localisées dans la partie nord-est du site, quelques crémations gallo-romaines s'installeront néanmoins dans cette zone, qui verra également l'arrivée d'un enclos maçonné accueillant des sépultures à inhumation de l'Antiquité tardive. Ces dernières viennent recouper en partie les tombes plus anciennes. D'après le plan¹²⁹, en revanche, il ne semble pas que les tombes gallo-romaines perturbent celles de l'époque laténienne : la continuité dans l'utilisation du site semble se caractériser par le respect des sépultures déjà en place (**Figure 117**). Le site de Gondreville « Les Loups » (Meurthe-et-Moselle) illustre également la pérennité d'un même lieu funéraire, bien que le nombre de sépultures soit beaucoup plus réduit qu'à Laneuvelotte¹³⁰ : trois tombes du Bronze final, quatre datées de La Tène finale et huit appartenant au Haut-Empire (Adam *et al.* 1999 ; volume 2, p. 377). On peut également citer l'exemple de Mondelange « Schemerten » (Moselle), où cinq phases d'utilisation de la nécropole ont pu être distinguées : Bronze moyen, Hallstatt C-D1, Hallstatt final-La Tène ancienne, La Tène moyenne-finale, et l'époque augustéenne (Blouet, Vanmoerkerke 1997 ; volume 2, p. 386). Enfin, le site de Jouy-aux-Arches « La Machotte » (Moselle) est utilisé de manière discontinue du Bronze ancien au I^{er} siècle après J.-C. (Gébus 1990 ; volume 2, p. 381).

Dans seulement deux cas, cette continuité a également pu être mise en évidence sur le lieu d'habitation associé. Le premier exemple est celui de Bouxières-sous-Froidmont « Le Tremble / La Tuilerie » (Médiomatrique ; Meurthe-et-Moselle), où ont été découverts une inhumation et un établissement rural de La Tène et, à proximité, une petite nécropole à crémations de la fin du I^{er}

128 I^{er}-III^{ème} siècles après J.-C.

129 L'étude complète du site est actuellement en cours, nous ne disposons donc pas de toutes les données nécessaires.

130 Celle-ci a pu être fouillée exhaustivement contrairement à celle de Gondreville.

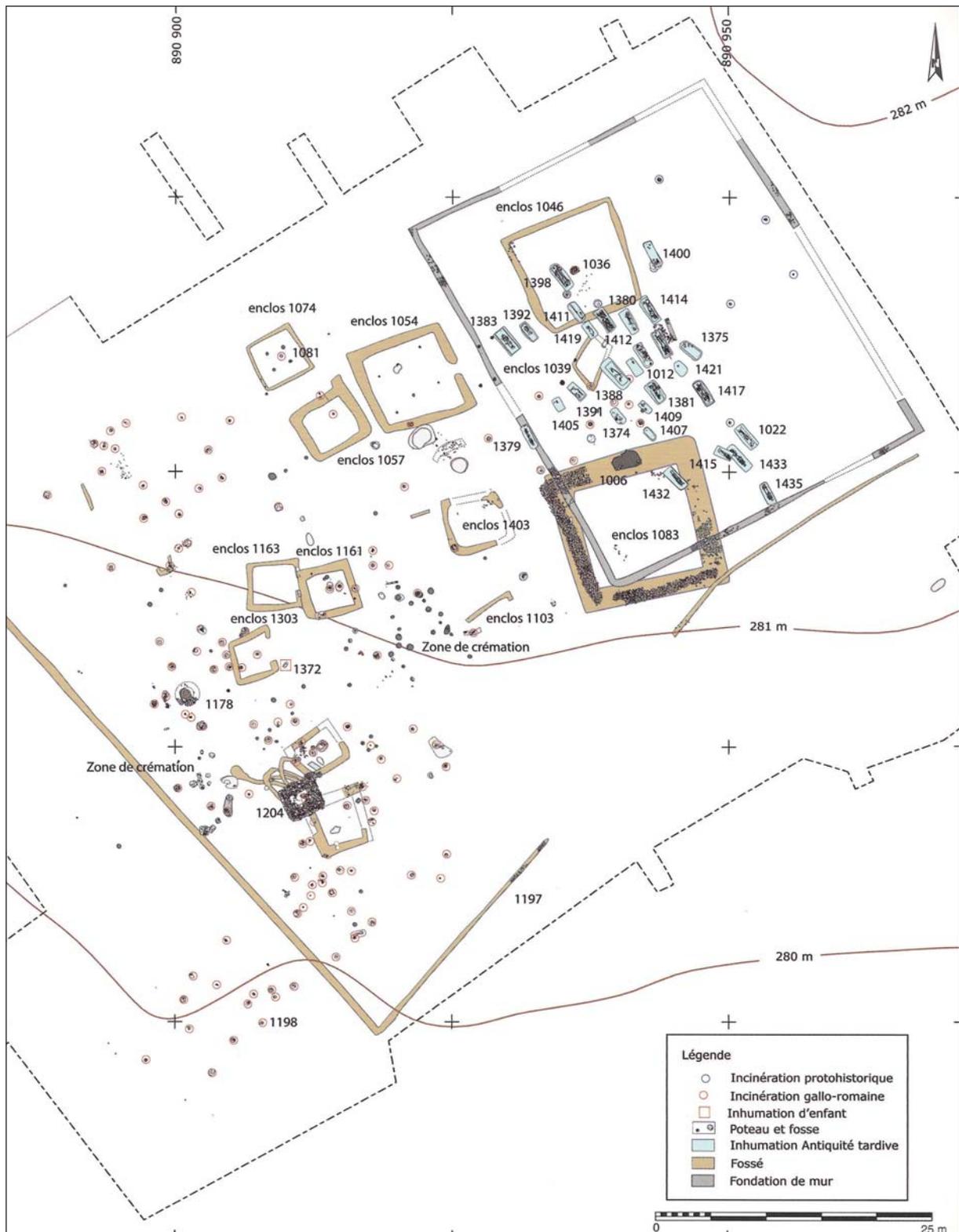


Figure 117 - Plan du site de Laneuvelotte « Le Coin du Cendrier » (d'après Meyer 2009a, p. 115)

siècle après J.-C. et de la première moitié du II^{ème}, ainsi qu'une villa gallo-romaine potentiellement associée à cette nécropole (Klag 1991). Le second exemple est localisé en territoire ménape, à Watrelos « Le Beck » (Nord), où des vestiges d'occupation gauloise et gallo-romaine (notamment des réseaux fossoyés), sont associés à deux lieux funéraires, l'un comportait deux sépultures à crémation

de La Tène finale et l'autre cinq sépultures à crémation du milieu du I^{er} siècle après J.-C. (volume 2, p. 484).

Ce phénomène de continuité de l'espace sépulcral reste cependant assez marginal, comme cela a par ailleurs été démontré pour les ensembles funéraires du Sud de la Gaule et d'Auvergne (Tranoy *et al.* 2009, p. 260). De manière générale, il semble que les sépultures laténiennes fassent défaut : la fouille de grande ampleur de la plate-forme multimodale Delta3 à Dourges (Pas-de-Calais) a livré de très nombreux vestiges d'occupation gauloise et quasiment aucune sépulture se rapportant à cette période (Blancquaert *et al.* 2007, p. 396 ; volume 2, p. 423).

1.4 Les parcellaires

Le paysage rural se caractérise également par la présence de nombreux fossés délimitant des parcelles qui seront affectées aux cultures, aux lieux d'habitations mais également aux lieux sépulcraux. Ils structurent l'espace, parfois de manière déroutante pour l'archéologue : il s'avère parfois difficile de leur attribuer un rôle et une datation précise (utilisation, comblement, abandon...), ce qui rend l'interprétation délicate. Leur utilisation peut par ailleurs être multiple : ils structurent l'espace mais peuvent également servir de dépotoirs ou permettre de drainer les terrains. Dans le cas de nécropoles inscrites dans de tels réseaux de fossés, leur rôle peut être - au moins partiellement - d'isoler ces structures du reste de l'occupation humaine du site, comme le ferait un enclos ou une palissade (cf. *infra*, p. 246-251). A Mécleuves, plusieurs fossés ont été repérés lors de la fouille. Seul un d'entre eux a pu être daté de l'époque gallo-romaine, mais il ne semble pas avoir une quelconque influence sur la structuration de l'espace par rapport à l'implantation des sépultures. En revanche, un long fossé non daté, matérialise la limite nord de la nécropole. Sur le site « Les Oiseaux » à Loison-sous-Lens, des fossés structurent également l'occupation, que ce soit au niveau de l'habitat ou au niveau de l'espace sépulcral. Cela semble être aussi le cas à Haisnes « Les Courts Tours » (Pas-de-Calais), où une petite nécropole datée de la période augustéenne au milieu du I^{er} siècle après J.-C., a été installée au cœur d'un parcellaire antique (Marcy 2003a ; Leriche 2005 ; volume 2, p. 434). Les fossés n'ont pas pu être datés précisément mais une des tombes chevauchait en partie l'un d'eux. A Fournes-en-Weppes « Le Chemin du Bois Lasson » (Nord), des sépultures du I^{er} siècle après J.-C. ont en partie été installées dans le comblement de fossés laténiens, tandis qu'à la même époque trois nouveaux fossés formant un T séparent et restructurent la zone funéraire en deux espaces (volume 2, p. 431). A Laneuvelotte, N. Meyer signale la présence, au sud et à l'ouest de la nécropole, de « deux fossés parcellaires [qui] ont pu, un temps, servir de limites à l'espace funéraire avant [...] qu'un noyau de quinze tombes se développe au sud-ouest de ceux-ci. » (Meyer 2009a, p. 114). D'après les quelques informations dont nous disposons, il semble donc que le fossé n'ait pas été creusé dans le but de créer une limite à l'espace funéraire antique mais qu'il ait été réutilisé *a posteriori* à cette fin. La même remarque prévaut pour un fossé de parcellaire identifié au nord de la nécropole de Gravelotte « Grand Pré », en territoire médiomatric (Faye 1991). Enfin, à Pitgam « Schulleveldt » (Nord)¹³¹, un réseau très dense de fossés de parcellaires et de drainage (dont certains sont médiévaux

¹³¹ Volume 2, p. 461.

et modernes) couvre la totalité de l'emprise de la fouille, formant « *un entrelacs a priori inextricable* » (Lemaire 1997b, p. 3) au sein duquel sont disséminées des sépultures gallo-romaines (isolées ou en petits groupes).

Ce type d'implantation, qui utilise l'espace déjà structuré du finage, se rencontre aussi bien sur les territoires leuque et médiomatrique, que chez les Atrébates, les Ménapes, les Morins ou encore les Nerviens, mais également dans les ensembles funéraires du Sud de la Gaule (Tranoy *et al.* 2009, p. 254).

1.5 Voies et chemins

Si le rôle de la voie dans le paysage funéraire a souvent été mis en avant, voire attesté dans certaines régions, et notamment dans le Sud de la Gaule (Tranoy *et al.* 2009, p. 273-276), les sites funéraires présentés ici ne confirment pas nécessairement cette vision. En effet, s'il semble évident que l'accès à une nécropole devait se faire par une route ou un chemin, leur implantation en bordure de voie ne répond pas à une règle stricte. Cela se confirme davantage pour les nécropoles urbaines, la ville étant généralement desservie par plusieurs grands axes routiers qui peuvent parfois se transformer en véritables *Gräberstrassen* (voies sépulcrales ; Martin-Kilcher 2006, p. 200-202). En milieu rural, cela va dépendre de l'environnement naturel du site et peut-être également de l'emplacement de l'habitat et de sa nature. Nous avons vu par ailleurs que d'autres éléments pouvaient entrer en compte dans le choix d'implantation d'une nécropole. L'exemple de Mécleuves montre, par exemple, une répartition des deux sites, nécropole et habitat, de chaque côté d'une voie antique d'importance puisqu'elle reliait *Argentorate* (Strasbourg) à *Divodurum* (Metz). La nécropole se situe à environ 6-8 m du bord de la voie (Roth-Zehner 2007, p. 111). Cette configuration a notamment permis de formuler l'hypothèse selon laquelle l'activité de ce bâtiment est liée à la présence de cette grande voie de circulation : auberge ou relais routier. A Loison-sous-Lens en revanche, aucun axe de circulation n'a été découvert ou n'est signalé à proximité immédiate de la nécropole et de l'habitat. Celui-ci peut néanmoins se trouver en dehors de l'emprise de la fouille.

Dans certains cas, des tronçons de voies sont mis au jour lors des fouilles mais restent bien souvent isolés et ne peuvent être rattachés à un réseau de communication connu. C'est le cas à Contrexéville où la fouille a permis de reconnaître le tracé d'une voie antique sur environ 4 km. Le site funéraire du « Grand Hachu » se situe à environ 20 m de cette route. De manière générale, la distance entre la voie et la nécropole peut varier de quelques mètres à quelques dizaines de mètres, mais les nécropoles les plus éloignées de ces accès directs peuvent posséder un chemin plus modeste. A Gondreville (Meurthe-et-Moselle), un chemin d'accès bordé par deux fossés de drainage a été découvert. L'un des fossés s'interrompt au niveau des premières sépultures, tandis que le second se prolonge au-delà de la zone funéraire. Les fossés sont séparés par une dizaine de mètres, ce qui suffit pour l'implantation d'un chemin entre eux, bien qu'il n'ait pas été reconnu dans cette portion. Ils ont livré du mobilier céramique augustéen qui permet de confirmer leur relation avec les sépultures (Adam *et al.* 1999, p. 170). Ce type d'aménagement n'est pas fréquemment rencontré en contexte archéologique, mais un autre exemple est attesté sur le site de Monchy-le-Preux (Pas-de-Calais)

où une voie d'accès, reliant le domaine à la voie *Nemetacum* (Arras) / *Camaracum* (Cambrai), est bordée par la nécropole, vers l'entrée de la villa (Gricourt, Jacques 2007). Dans le cadre de la fouille de sauvetage à Hénin-Beaumont « Le Bord des Eaux », les différentes zones de fouilles ont livré des établissements ruraux associés à des nécropoles, ainsi qu'un tronçon de chemin, malheureusement reconnu sur une faible distance ne permettant pas de savoir exactement ce qu'il reliait (Geoffroy, Thoquenne 1998b ; volume 2, p. 438-439). Il est bordé de deux fossés larges de 0,60 m à 0,70 m et distants de 2,50 m, et de plusieurs fosses dont une sépulture à crémation composée d'une petite niche, creusée dans une des parois de la fosse. Sur le site de Carvin « La Gare d'Eau », la présence d'un chemin a été envisagée suite à la découverte de deux fossés parallèles. Les tombes semblent se répartir de chaque côté de ces fossés (Prilaux, Durier 2006 ; volume 2, p. 417). La situation est sans doute comparable à Onnaing « Le Mont Rétiau » (sur le site 17 - Toyota), où a été découvert un petit groupe de quatorze sépultures disposées de part et d'autre d'un chemin arasé (Soupart, Michel 1999, p. 154 ; volume 2, p. 459-461).

Les voies et chemins peuvent donc servir d'accès aux nécropoles mais ils constituent avant tout des lieux de passage structurant le paysage rural, notamment dans le cas des grandes voies de circulation. L'implantation des espaces funéraires ne semble donc pas réellement dépendante de ces axes de circulation. En revanche, à Mécleuves « La Haie aux Angles », la position de l'habitat en bordure de la voie est probablement liée à sa fonction, et celle-ci permet du même coup de marquer la séparation entre la nécropole et le lieu d'habitation. Sur cette même nécropole, une des hypothèses présentées sur la fonction de l'édifice funéraire mis au jour était de le rapprocher des monuments funéraires ou mausolées parfois retrouvés le long des voies, isolés ou rattachés à une nécropole ; ces monuments étaient visibles depuis la route et marquaient l'emplacement du lieu sépulcral et l'esprit du voyageur.

1.6 Les tombes isolées

Outre ces nécropoles rattachées ou non à un établissement rural, le paysage funéraire comprend également un grand nombre de tombes ou de structures funéraires isolées. Sur l'ensemble de notre zone d'étude, ce sont 202 structures de ce type qui ont été comptabilisées, dont 20 seulement sont rattachées, de manière plus ou moins certaine, à un établissement rural. Deux cas de figure sont attestés : soit la tombe est véritablement isolée et cela traduit une volonté de distinction par rapport aux autres sépultures prenant place dans la nécropole, soit son isolement est le résultat d'une vision archéologique biaisée (découverte fortuite, dans une tranchée de diagnostic...).

1.6.1 Les « véritables » tombes isolées...

En premier lieu, la tombe isolée peut être volontairement placée à l'écart de l'habitat et de la nécropole car elle est celle, par exemple, d'un personnage particulier. De grandes tombes monumentales associées à des villas peuvent être interprétées comme les sépultures des fondateurs, des propriétaires ou de leurs proches. Leur position topographique n'est bien souvent pas due au hasard mais mue par une volonté ostentatoire. Il s'agit ici de marquer son territoire par une visibilité dans

le paysage environnant, soit depuis la villa, soit depuis la voie, afin que le voyageur puisse la voir. De tels exemples sont connus entre autres en Germanie Supérieure (Martin-Kilcher 1993). Le cas de tombe implantée à proximité immédiate de la villa, parfois même juste devant l'entrée, est également connu. Le caractère ostentatoire de la tombe peut alors revêtir une importance considérable en termes de statut social. Cette pratique est attestée dans le monde romain comme dans le monde celtique et continue donc naturellement à s'exprimer en Gaule romaine. Mais il s'agit ici de cas particuliers, caractéristiques de l'élite et non pas de l'ensemble de la population rurale. Cependant, certaines de ces sépultures isolées ne se démarquent pas des autres tombes rencontrées en contexte de nécropole (notamment par le mobilier ou l'aspect de la tombe), et ne se distinguent alors que par leur implantation. C'est semble-t-il le cas sur les territoires étudiés ici.

En territoire médiomatricque, au moins deux tombes isolées peuvent s'intégrer à ce schéma. Il s'agit pour la première d'une sépulture datée du III^{ème} siècle après J.-C. associée à une villa, découverte sur la commune d'Atton (Meurthe-et-Moselle)¹³². La villa était accessible depuis la voie reliant *Scarponna* à *Divodurum* par un diverticule. La tombe était vraisemblablement située vers l'entrée de la villa¹³³, mais son apparence et son contenu sont malheureusement inconnus. La seconde sépulture de ce type a été découverte à Woippy « Le Pollieux » (Moselle) : une fouille préventive a mis au jour une occupation gallo-romaine composée d'une série de fours, d'un bâtiment (probablement une habitation)¹³⁴ et d'une sépulture secondaire à crémation - datée de la fin du I^{er} ou du début du II^{ème} siècle après J.-C. - apparemment isolée au centre du décapage. Le fond de la fosse était tapissé d'une couche charbonneuse (contenant des résidus de crémation), sur laquelle étaient posés des fonds de vases en céramique présentant des traces de rubéfaction. Le reste du comblement se composait de résidus de crémation contenant des vestiges osseux brûlés appartenant *a priori* à un sujet de taille adulte et à des vestiges alimentaires carnés. Des fragments de verre et une fusaiöle ont également été mis au jour. Le tout était vraisemblablement compris dans un coffrage en bois fermé sur le dessus (Buzzi 1998, p. 156-158 ; volume 2, p. 398).

En territoire leuque, une seule découverte de ce type a été effectuée à Ugny-sur-Meuse (Meuse). Elle est datée du I^{er} siècle après J.-C. et se singularise par sa monumentalité. Il s'agit en effet d'une ciste en pierre qui renfermait un vase ossuaire en céramique, un pot à deux anses en verre, une fiole en verre et trois monnaies ; elle était surmontée d'un tertre de terre d'un diamètre de 80 m, pour une hauteur conservée d'1,50 m. Une villa assez importante a été repérée par prospection aérienne à environ 1 km de la sépulture, sans que cela suffise à établir le lien entre les deux (Mourot 2001, p. 540 ; volume 2, p. 397). D'autres découvertes, moins bien attestées, pourraient également s'apparenter à de véritables tombes isolées. C'est le cas des monuments funéraires tel que le « mausolée » trévire découvert à Lexy (Meurthe-et-Moselle), qui était recouvert de bas-reliefs et contenait trois vases ossuaires en verre (Hamm 2004, p. 264 ; volume 2, p. 383).

Chez les Morins, une découverte ancienne un peu particulière semble également isolée de tout

132 Volume 2, p. 364.

133 Les données dont nous disposons sont trop lacunaires pour s'en assurer.

134 La relation entre la tombe et le bâtiment n'est cependant pas assurée.



Figure 118 - Plan du site de Dainville « Avenue de l'Hippodrome » (d'après Durier *et al.* 2007, fig. 18)

contexte funéraire. A Frévent (Pas-de-Calais)¹³⁵, sur la rivière des Aires, on découvrit un « mur » en briques et une culée de pierres en grand appareil qui provient probablement des restes d'un pont. Dans le mur était aménagée une cavité contenant un vase recouvert d'un plat et dans lequel était placé un vase plus petit contenant des os brûlés. Il s'agit manifestement d'un monument funéraire installé au bord d'une probable voie antique.

En territoire atrébate, quatre exemples sont potentiellement attestés. Tout d'abord, à Dainville « Avenue de l'Hippodrome » (Pas-de-Calais), une structure funéraire isolée a été découverte en dehors de la zone enclose des secteurs d'habitat, à environ 10 m de l'enclos le plus proche (**Figure 118**). Néanmoins, si son caractère funéraire semble attesté par la présence de quelques esquilles osseuses, le fait sépulcral ne peut être avéré : ces quelques os sont dispersés dans le remplissage supérieur de la fosse et aucun mobilier ne lui est associé, excepté deux petits clous en fer (Durier *et al.* 2007 ; volume 2, p. 420). A Neuville-Bourjonval (Pas-de-Calais), au nord d'une villa gallo-romaine (située au lieu-dit « Les Sœurs Labesse ») et faisant peut-être partie du même ensemble archéologique, on découvrit une grande fosse rubéfiée pouvant s'apparenter à une structure de crémation datée de la seconde moitié du I^{er} siècle après J.-C. (bûcher ou tombe-bûcher). Elle contenait un important mobilier céramique (essentiellement de la gallo-belge mais également des amphores), ainsi que des « bracelets » (Delmaire 1994, p. 201 ; volume 2, p. 457). A Dainville « La Couturelle », une structure funéraire a été découverte à l'arrière d'un bâtiment (à environ 3-4 m), au cœur de la zone d'occupation (**Figure 119**). Le même type d'implantation a été reconnu à Duisans « La Sèche Epée » (Pas-de-Calais) où une tombe a été retrouvée à 4 m d'un bâtiment d'habitation (Gaillard, Jacques 2000, p. 79 ; volume 2, p. 424).

Ces différents exemples ont pu être isolés en partie grâce à la reconnaissance d'un habitat à

¹³⁵ Volume 2, p. 432.

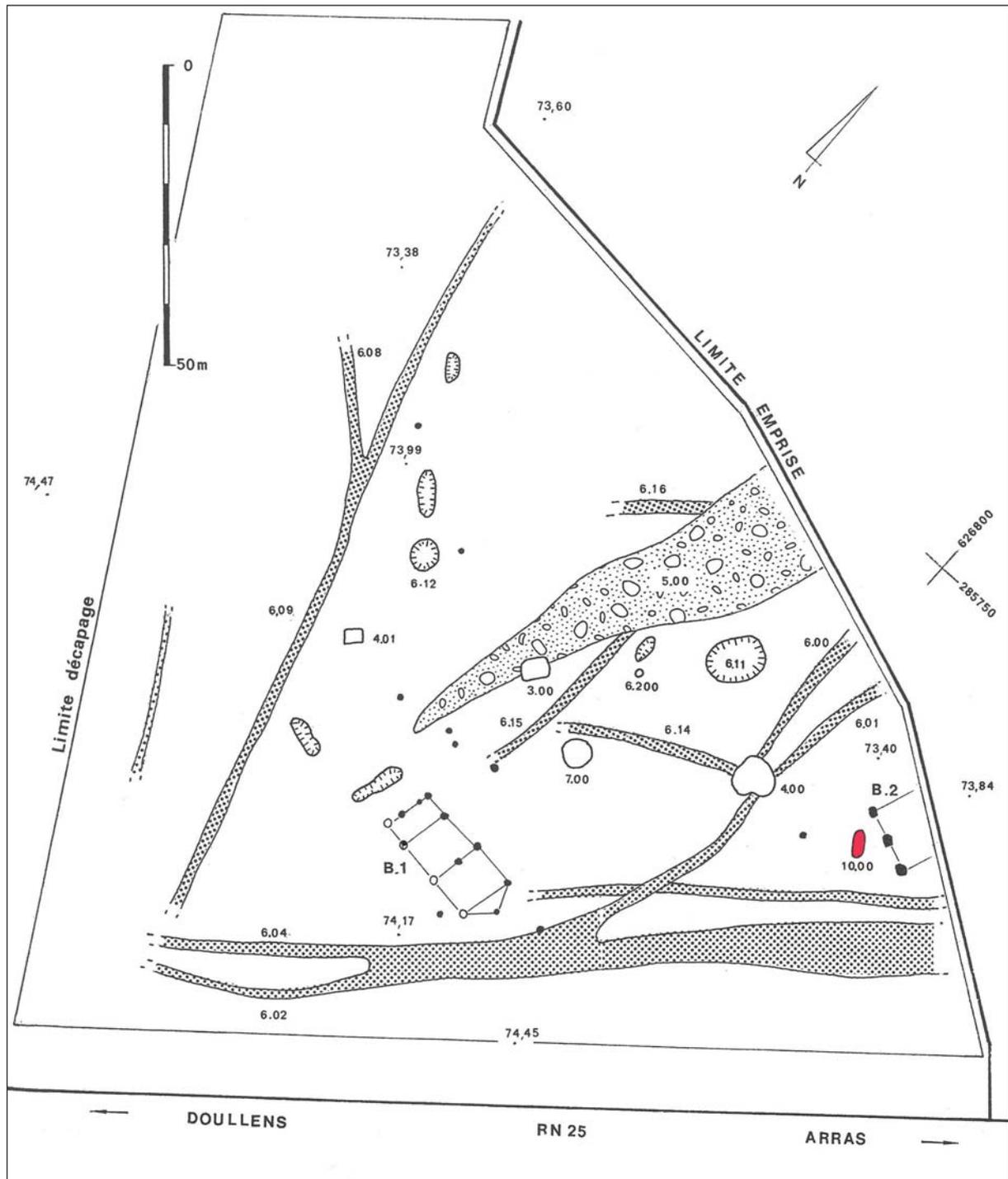


Figure 119 - Plan du site de Dainville « La Couturelle » (d'après Gaillard, Jacques 2000, pl. 221)

proximité et une implantation spécifique par rapport à cet habitat, bien que la relation entre eux ne soit pas toujours assurée. Seule la sépulture d'Ugny-sur-Meuse se distingue réellement des autres et affiche un certain prestige. Sa position en bordure de la voie *Tullum - Nasium* renforce son caractère ostentatoire. Néanmoins, leur faible nombre vient probablement en partie de notre incapacité à les reconnaître ; la plupart des structures funéraires isolées sont effectivement découvertes de manière fortuite et leur isolement n'est peut-être qu'apparent.

Type de découverte		Nombre de structures							Total
		Leuque	Médio-ma- trique	Trévire	Morin	Atrébate	Nervien	Ménape	
Vestiges divers (os, mobilier)			1						1
Crémation (type non précisé)		2	7	1	10	31	8	11	70
Tombe avec un contenant									
	Ciste en pierre	12	10	5	1				28
	Vase ossuaire en céramique	4	3	1	11	30	10	3	62
	Vase ossuaire en verre	1		3		4		1	9
	Vase ossuaire en bronze							3	3
	Vase ossuaire en plomb				1		1		2
	Contenant périssable rigide					1		1	2
	Tombe en terre-libre ou fosse à cendres		1			4	2		7
	Tombe en terre-libre à ossements dispersés		3			2	2	1	8
	Tombe en terre-libre à concentration d'ossements		1			3			4
	Bûcher (?)		1			3			4
Total		19	27	10	23	78	23	20	200

Figure 120 - Répartition des structures isolées selon les territoires antiques et en fonction de leur nature

1.6.2 ...et les autres

La plupart (69 %) des tombes isolées recensées ont été découvertes de manière fortuite et peuvent correspondre à une sépulture appartenant à un ensemble plus vaste non repéré lors de la découverte. Le même problème se pose lors de la réalisation de tranchées de diagnostic ou de certaines opérations préventives qui mettent au jour une tombe séparée de son contexte du fait de l'emprise restreinte de la fouille.

De nombreuses découvertes sont simplement décrites comme des sépultures à crémation, sans autres précisions concernant leur aspect (**Figure 120**). Lorsqu'elles sont plus clairement définies, ce sont principalement des tombes caractérisées par un dépôt dans un vase ossuaire en céramique. En territoires leuque et médiomatricque, la découverte de nombreuses cistes en pierre est souvent liée aux travaux des champs : leur taille parfois imposante ne leur permet pas de passer inaperçues pendant les labours. Cette remarque est également valable pour les stèles et les cippes. Ces différents éléments sont parfois retrouvés en dehors de tout contexte, en réemploi dans des murs ou dans des pierriers, ce qui peut fausser leur localisation. De plus, n'étant pas attribués à une tombe en particulier, ils ne rentrent pas à proprement parler dans la catégorie des sépultures à crémation. De ce fait, ils n'ont pas été pris en compte lors de l'élaboration du corpus¹³⁶. En revanche, les cistes sont quasiment absentes dans la région Nord-Pas-de-Calais : une seule a été découverte en territoire morin (à Rinxent « Le Coupe Gorge »). Comme nous le verrons par la suite ce type d'aménagement

¹³⁶ Concernant la Lorraine plusieurs travaux universitaires ont porté sur ces éléments lapidaires servant à marquer l'emplacement de la sépulture, notamment Boulanger 1994, Castorio 1997, Mondy 1998, Mondy 1999.

est également absent des nécropoles atrébates et morins.

Certaines de ces sépultures ont été découvertes à proximité immédiate d'une voie de circulation (33 sur 202), et bien qu'il puisse parfois être tentant d'y voir de véritables tombes isolées, dont l'implantation serait alors un signe de démarcation, ce seul critère est insuffisant. Au sein de ce groupe, quelques tombes se démarquent néanmoins : à Bruille-Saint-Amand (Nord ; Atrébate) fut découvert fortuitement en 1852, sur le tracé de la voie reliant *Bagacum* à *Tervanna*, un petit édicule en pierre contenant une « urne »¹³⁷ et deux bols en sigillée (Van Doorselaer 1964b, p. 181 ; volume 2, p. 415). A Chérisy (Nord ; Atrébate), un tombeau maçonné a été mis au jour au bord de la voie *Nemetacum-Camaracum* : il contenait deux vases en céramique et trois en verre, dont un contenait des os brûlés et une monnaie (Terninck 1879, p. 216-217, 283 ; volume 2, p. 418). Chez les Leuques, à Tignécourt (Vosges), à proximité de la voie reliant *Solimariaca* à *Corre*¹³⁸, on découvrit une ciste en pierre renfermant des os brûlés et surmontée d'une stèle inscrite (Michler 2004, p. 359 ; volume 2, p. 495). A Herméville-en-Woëvre (Meuse ; Médiomatrique), deux découvertes sont mentionnées au bord de la voie Senon-Manheulles : une ciste en pierre contenant un petit vase en céramique et un monument funéraire haut de 80 cm, et orné de trois personnages (Mourot 2001, p. 289 ; volume 2, p. 381)¹³⁹. Ces deux découvertes peuvent aussi bien correspondre à un même lieu funéraire qu'à une ou deux sépultures isolées installées en bordure de la voie (le monument, trouvé en prospections pédestres, n'est peut-être plus à son emplacement d'origine).

Nous n'aborderons pas de manière détaillée la place des monuments funéraires dans le paysage rural antique, car cela nous ferait sortir du cadre strict de la sépulture à crémation, cependant ils existent et semblent revêtir la même symbolique que les riches tombes isolées : visibilité, emplacement stratégique, marqueur de richesse. Il s'agit principalement de mausolées, monuments pouvant atteindre plus de 20 m de haut, comme c'est le cas pour celui de Faverolles en Haute-Marne, établi le long d'une voie romaine (Février 1993), ou encore de petits temples ou sanctuaires, disséminés dans la campagne. Bien que visiblement plus modestes, les exemples du « mausolée » trévière de Lexy - daté du II^{ème} siècle après J.-C. -, du monument d'Herméville, de Frévent ou encore celui de Bruille peuvent entrer dans cette catégorie.

La grande majorité des structures recensées ici, sont isolées de tout contexte archéologique (ni site funéraire, ni habitat, ni voie). La tombe isolée correspond bien souvent plus à une découverte isolée qu'à une structure volontairement implantée en dehors des espaces funéraires, et la distinction entre les deux n'est pas toujours facile. Elle repose principalement sur deux observations : si l'emprise de la fouille est suffisamment importante pour s'assurer de son isolement et si elle présente une position topographique particulière ; et dans une moindre mesure si elle revêt un caractère ostentatoire (monument, tumulus...), pouvant être couplé avec une position topographique spécifique.

137 Le terme d'urne est à prendre avec précaution lorsqu'il s'agit de découvertes anciennes - voire parfois lors de découvertes récentes - car il peut désigner un type de vase et non pas nécessairement la présence d'os brûlés.

138 Agglomération secondaire antique potentielle.

139 Un tumulus de La Tène est par ailleurs signalé à proximité de la ciste.

Par ailleurs, on les retrouve dans des proportions équivalentes sur l'ensemble des sites lorrains (34 %) et du Nord-Pas-de-Calais (38 %).

1.7 La dispersion des espaces funéraires

Quelques exemples de tombes isolées sont recensés suite à des fouilles de grande ampleur réalisées dans le cadre d'opération d'archéologie préventive, notamment dans la région Nord-Pas-de-Calais. Si, comme nous l'avons déjà souligné, la plupart de ces fouilles ne permet pas toujours de s'assurer de la présence de sépultures supplémentaires aux alentours, elles donnent néanmoins l'occasion d'observer, sur un territoire donné, l'organisation de l'habitat et des lieux funéraires. Il ressort de ces études une vision très éclatée des lieux funéraires ruraux, comme cela a par ailleurs pu être mis en évidence dans le Sud de la Gaule (Tranoy *et al.* 2009, p. 255). Il est alors possible de rencontrer des structures funéraires isolées, des petits groupes de deux ou trois tombes et de véritables nécropoles.

Plusieurs sites - au sens large - peuvent permettre d'illustrer cette problématique, mais nous n'en retiendrons ici que trois : Dourges « Le Marais de Dourges » (Pas-de-Calais ; Atrébate)¹⁴⁰, Pitgam « Schulleveldt » (Nord ; Ménape)¹⁴¹, et Onnaing « Projet Toyota » (Nord ; Nervien)¹⁴².

D'autres sites peuvent également se rapporter à ce type de configuration : à Hénin-Beaumont « Le Bord des Eaux » (Pas-de-Calais ; Atrébate), à Saint-Laurent-Blangy « ZAC Actiparc » (Pas-de-Calais ; Atrébate), à Dainville/Duisans/Wagnonlieu « Rocade Ouest d'Arras » (Pas-de-Calais ; Atrébate), à Dainville « Gérico » (Pas-de-Calais ; Atrébate), d'Arques/Campagne-lez-Wardrecques « Plateforme multimodale de l'Aa » (Pas-de-Calais ; Ménape), à Marquette-lez-Lille « Le Haut Touquet » ZAC et Complexe Sportif (Nord ; Ménape) et enfin à Saint-Venant « Fauquethun » (Pas-de-Calais ; Morin) : ces deux derniers sont de taille plus réduite mais l'implantation des tombes démontre néanmoins une dispersion des lieux funéraires (sondages linéaires)¹⁴³.

Aucun site de ce type n'a été repéré en région Lorraine : les grands aménagements d'urbanisme y sont moins fréquents, ce qui peut dans une certaine mesure expliquer ce phénomène. Cependant, quelques fouilles de grande ampleur sur des secteurs d'implantation de ZAC par exemple, ou sur le site de l'aéroport régional en Moselle (communes de Goin, Liéhon, Pagny-les-Goin, Silly-en-Saulnois et Vigny), ont livré une nécropole ou une structure isolée, mais rien de comparable à ce que l'on observe dans le Nord-Pas-de-Calais. On peut donc s'interroger sur ces résultats divergents qui semblent indiquer une organisation différente des espaces funéraires.

1.7.1 Dourges « Le Marais de Dourges », Site LA1 (Blancquaert *et al.* 2004 ; Blancquaert *et al.* 2007 ; Henton *et al.* 2007)

Cette fouille s'est inscrite dans le projet de la plateforme multimodale « Delta 3 » qui couvre 337 ha, dont 140 ha ont été accessibles aux opérations de diagnostics archéologiques. Celles-ci ont

140 Volume 2, p. 423.

141 Volume 2, p. 461.

142 Volume 2, p. 459-461.

143 Se reporter au catalogue des sites pour le détail et la bibliographie relative à ces sites.

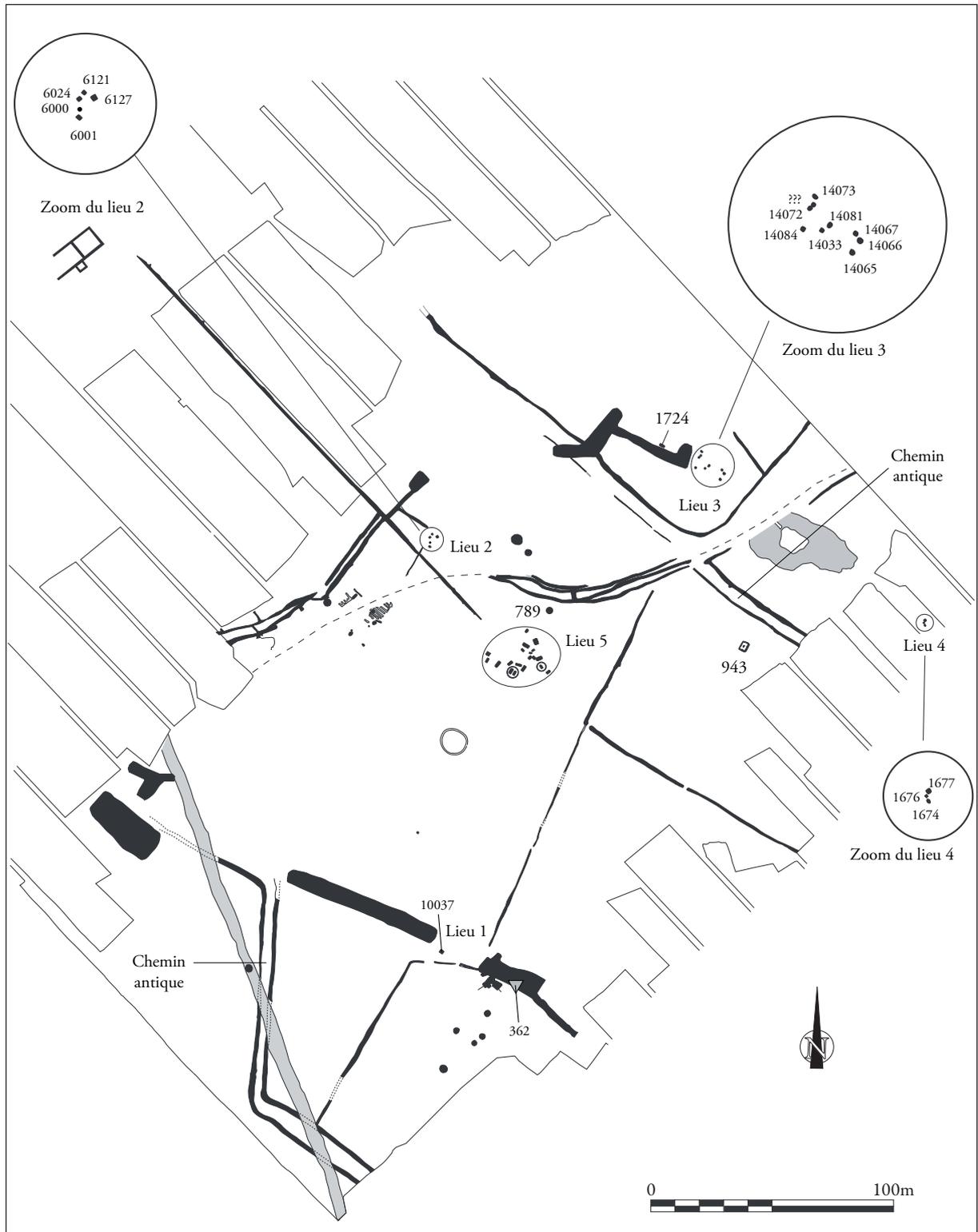


Figure 121 - Plan des vestiges antiques et de l'emplacement des lieux funéraires sur le site de Dourges « Le Marais de Dourges » (d'après Henton *et al.* 2007, p. 283)

N° du lieu	Nombre de structures liées à la crémation	Observations	Chronologie
1	2	Une tombe et une fosse à cendres isolées	Début du I ^{er} et deuxième moitié du II ^{ème} siècle ap.
2	10	5 tombes et 5 fosses à cendres dans un ancien enclos domestique	Majoritairement première moitié du I ^{er} siècle ap.
3	8	Tombes dans le paysage rural	Majoritairement deuxième moitié du I ^{er} siècle ap.
4	3	Tombes dans le paysage rural	Milieu du I ^{er} siècle ap.
5	4 et 20 inhumations	Nécropole	Bas-Empire
Isolé	1 (St 789)	Amas osseux dans un ancien fossé d'enclos	Indéterminée
	1 (St 944)	Fosse charbonneuse dans un monument	Première moitié du II ^{ème} siècle ap.
	1 (St 1724)	Fosse charbonneuse avec os brûlés - bûcher	C14 : 260 BC - 10 AD

Figure 122 - Schéma récapitulatif des éléments funéraires (d'après Henton *et al.* 2007, p. 282)

démarré durant l'hiver 1999-2000, tandis que la fouille proprement dite a eu lieu de mars à octobre 2002. Deux grands secteurs, séparés par le canal de la Haute-Deûle, ont été déterminés : LA et LB. Au sein du secteur LA, cinq zones de fouilles ont ensuite été individualisées, dont la zone LA1 qui nous intéresse plus particulièrement ici (**Figure 121**).

L'occupation antique est globalement représentée par des éléments de parcellaires, des puits en grande partie associés à des carrières d'argile et des structures funéraires (I^{er}-II^{ème} siècles après J.-C.). Les lieux d'habitat, à proprement parler, sont davantage reconnus sur les sites LA3 et LA4 soit entre 100 et 150 m plus au nord-est et à l'ouest du site LA1 : ils se développent dès la fin du I^{er} siècle de notre ère pour périliter au IV^{ème} siècle (Blancquaert *et al.* 2007, p. 227).

Pour la période du Haut-Empire, quatre lieux funéraires ont été repérés, ainsi que trois sépultures isolées (**Figure 122**). Le lieu 1 se caractérise par deux structures isolées (une sépulture et une fosse à cendres), situées dans la partie sud du site ; le lieu 2 en revanche peut être appréhendé comme une petite nécropole qui comporte cinq sépultures et cinq fosses à cendres regroupées dans un ancien enclos, sur une superficie de 40 m² ; le lieu 3 correspond également à une petite nécropole de huit sépultures, semble-t-il installée dans l'angle d'une parcelle, sur une superficie d'environ 180 m² ; le lieu 4, situé en limite de fouille, regroupe quant à lui trois sépultures ; enfin trois structures isolées ont été découvertes : la première correspond à une sépulture à crémation (amas osseux) installée dans le comblement d'un fossé (St 789) ; la seconde correspond à un monument (St 943) - probablement « *un édifice clos, dont les murs sont constitués de clayonnage et de torchis* » (Henton *et al.* 2007, p. 311) - dont la nature funéraire n'est pas assurée car les quelques esquilles découvertes dans la fosse située en son sein n'ont pu être attribuées avec certitude au squelette humain (St 944) ; enfin, la troisième correspond à un bûcher¹⁴⁴ (St 1724) situé à proximité du lieu 3.

¹⁴⁴ L'hypothèse d'une tombe-bûcher pourrait également être avancée (NMI : 1) mais aucun mobilier, notamment secondaire, n'est associé aux vestiges osseux.

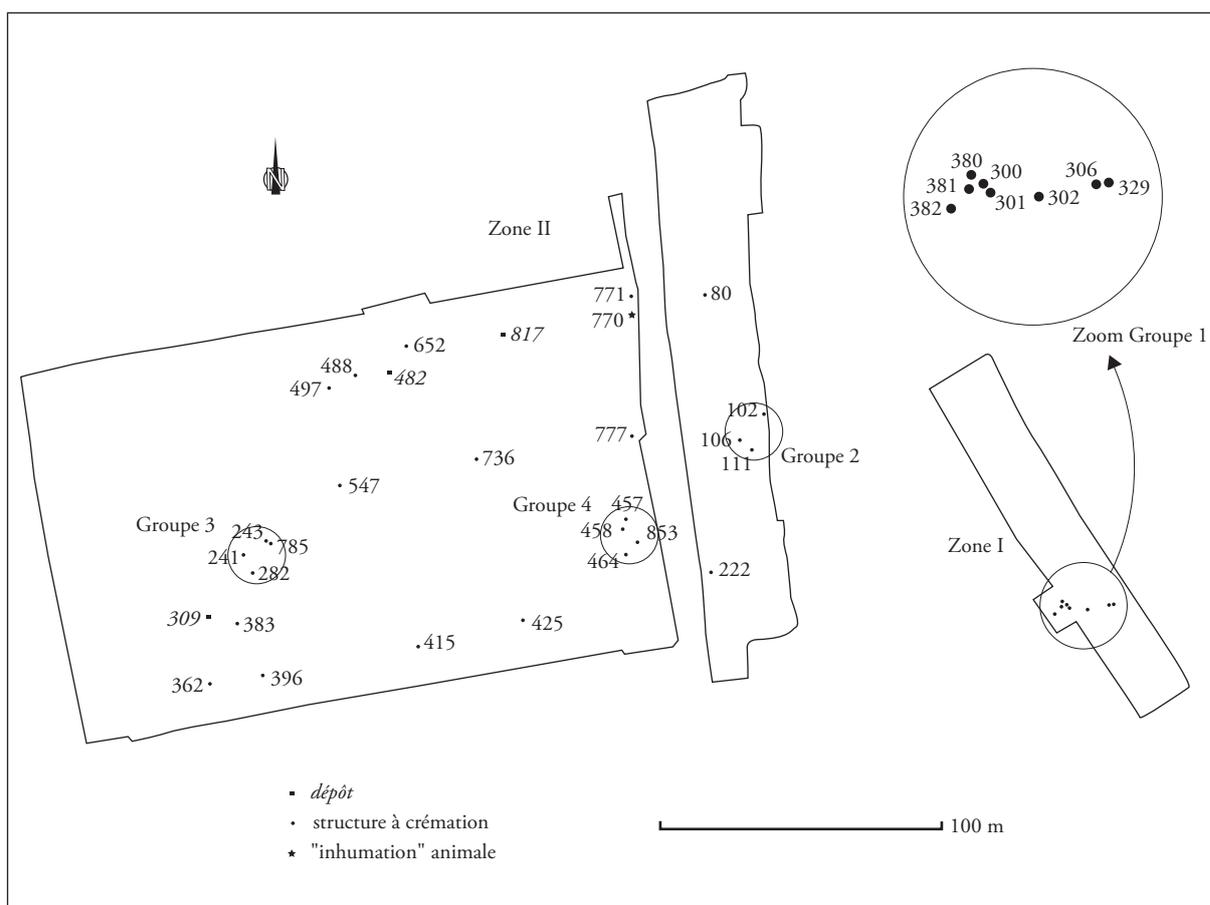


Figure 123 - Localisation des structures funéraires sur le site de Pitgam « Schulleveldt » (d'après Bouche, Michel 2004, p. 37)

Bien que l'état de conservation des structures soit médiocre et « *laisse quelques incertitudes quant au nombre de tombes, en revanche l'importance des surfaces décapées assure d'avoir cerné l'intégralité de chacun des lieux funéraires.* » (Henton *et al.* 2007, p. 316).

Cette fouille renvoie donc l'image d'une gestion dispersée des lieux funéraires, qui n'est pas due à une utilisation étalée dans le temps puisque la plupart de ces ensembles sont contemporains. Par ailleurs, le nombre minimum de défunts s'élève à vingt, et l'étude archéo-anthropologique a révélé la présence uniquement de sujets adultes ou adolescents. Ces différents éléments permettent aux auteurs d'envisager deux scénarios : soit ce lieu funéraire est en relation avec une seule unité domestique assez importante, soit il est utilisé par plusieurs petites unités familiales qui inhumant leur morts dans un espace commun, tout en gardant leur indépendance topographique (Henton *et al.* 2007, p. 316).

1.7.2 Pitgam « Schulleveldt » (Gaudefroy, Brouillard 1997 ; Lemaire 1997b ; Bouche 1999 ; Bouche, Michel 2004)

Deux campagnes de fouille ont été réalisées préalablement à l'installation d'un gazoduc et d'une station de recompression de Gaz de France sur une superficie de 5 ha, dont 1,5 ha ont fait l'objet de diagnostics archéologiques. Les premières fouilles, sur le tracé du gazoduc, ont eu lieu en

1997 puis ont été suivies la même année de diagnostics sur l'emprise de la station, qui ont permis de délimiter quatre zones de fouilles¹⁴⁵ (**Figure 123**). Ces différentes opérations ont mis au jour, pour la période du Haut-Empire, un site d'habitat rural et d'artisanat lié à l'exploitation du sel, ainsi que des structures funéraires à crémation localisées sur les zones I et II. Des centaines de fossés participant au parcellaire mais également au drainage ou à l'approvisionnement en eau, ont été mis au jour, ainsi qu'une centaine de fosses et autant de trous de poteaux formant divers bâtiments (greniers, habitats) et une mare. Le site se caractérise vraisemblablement par une activité saunière - des fragments d'augets et de pillettes de fours à sel sont par ailleurs attestés dans certaines tombes - mais également par des activités agro-pastorales plus traditionnelles (principalement l'élevage).

Au total, trente-trois structures à crémation ont été mises au jour, dont treize sur l'emprise du gazoduc et vingt sur l'emprise de la station. Elles sont toutes datées entre la fin du I^{er} et la fin du II^{ème} siècle après J.-C. et sont dispersées sur l'emprise des fouilles, mais néanmoins souvent localisées à proximité de zones à forte densité de structures.

Quatre regroupements sont toutefois perceptibles : le premier, situé sur la zone I, se compose de huit sépultures localisées en bordure de l'emprise de la fouille (l'existence d'autres tombes en dehors de cette zone est donc envisageable) ; le second, situé dans la zone II, sur le tracé du gazoduc, comprend trois tombes ; le troisième et le quatrième groupes sont tous deux localisés sur la zone II, sur l'emprise de la station et se composent respectivement de trois et quatre sépultures. Les quinze autres structures funéraires sont dispersées sur l'emprise du site. L'une d'elles (St 415) a été interprétée comme une structure de crémation (bûcher ou tombe-bûcher), tandis que les autres se caractérisent par la présence d'os brûlés mêlés aux résidus de crémation dispersés dans la fosse, avec parfois un dépôt céramique composé d'un ou deux vases¹⁴⁶ (Gaufrey, Brouillard 1997, p. 27). Certaines de ces « sépultures » sont peut-être à interpréter comme des fosses à cendres. Trois autres structures se caractérisent par un dépôt de céramiques et l'absence d'ossements (St 309¹⁴⁷, 482 et 817). Enfin, une dernière fosse a livré le squelette d'un mouton ou d'une chèvre en connexion (St 770). Son interprétation est délicate : « *s'agit-il d'un dépôt votif ou du simple ensevelissement d'une bête morte ?* » (Bouche, Michel 2004, p. 53).

Excepté les tombes regroupées dans la zone I, les structures ne forment pas à proprement parler une nécropole, mais il s'agit toutefois d'un espace funéraire qui fonctionne sur une courte durée d'utilisation : les tombes appartiennent toutes à la même fourchette chronologique, entre la fin du I^{er} et la fin du II^{ème} siècle après J.-C. Elles prennent place dans un secteur traversé de fossés de parcellaires, de drainage, voire d'approvisionnement en eau, qui sont pour certains à mettre en relation avec l'activité saunière reconnue sur ce site rural. Cette organisation donne l'image d'une utilisation relativement aléatoire de l'espace et d'une gestion au fur et à mesure, avec des petits groupes de sépultures et des tombes « isolées ». Contrairement à l'exemple précédent, la présence d'un site d'habitat, directement mis en relation avec l'ensemble funéraire - notamment par la présence de certaines tombes contenant des éléments matériels liés à l'activité du site - ne semble pas correspon-

145 Les zones I à IV couvrent respectivement des surfaces de 1800 m², 3600 m², 800 m² et 140 m².

146 La tombe 306 contenait toutefois une monnaie, une fibule et des perles en verre.

147 Dans celle-ci il s'agit de pots céramiques miniatures (Bouche 1999, p. 36).

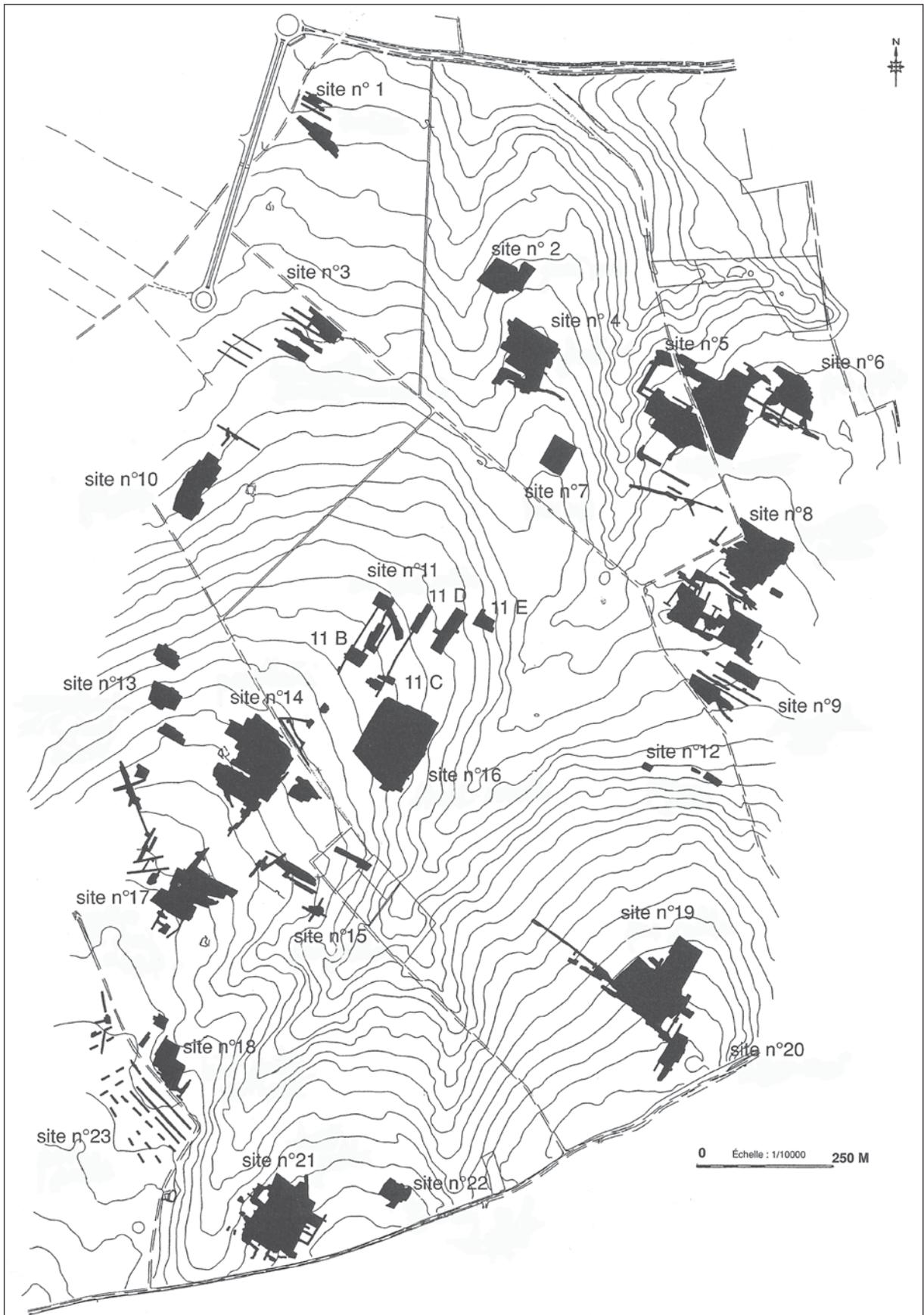


Figure 124 - Carte de présentation des vingt-trois sites de l'emprise du projet Toyota (d'après Soupart 1999a, p. 75)

Site	Commune	Vestiges gallo-romains	Datation
Site 1	Onnaing	2 sépultures à crémation	Augustéen
Site 2	Onnaing	1 structure funéraire liée à crémation	Haut-Empire
Site 3	Onnaing	Habitat	I ^{er} siècle après J.-C.
Site 4	Onnaing	1 structure à crémation	Gallo-romain
Site 5	Onnaing	Habitat	De la seconde moitié du I ^{er} à la fin du II ^{ème} siècle après J.-C.
Site 7	Onnaing	1 sépulture à crémation	Second quart du I ^{er} siècle après J.-C.
Site 8	Rombies-et-Marchipont	Parcellaire	Gallo-romain
Site 9	Rombies-et-Marchipont	Regroupement de quatre sépultures à crémations	I ^{er} siècle après J.-C.
Site 11	Onnaing	1 fossé	Gallo-romain
Site 14	Onnaing	2 sépultures à crémation	Augustéen et I ^{er} ou début du II ^{ème} siècle après J.-C.
Site 16	Onnaing	Habitat	de La Tène finale au milieu du II ^{ème} siècle après J.-C.
Site 17	Onnaing	Nécropole à crémations et habitat	De la fin du I ^{er} au début du II ^{ème} siècle après J.-C.
Site 18	Onnaing	Bâtiment	Gallo-romain
Site 20	Rombies-et-Marchipont	Nécropole à crémations et parcellaire	du milieu du I ^{er} au II ^{ème} siècle après J.-C.
Site 21	Estreux	Parcellaire	I ^{er} siècle après J.-C.
Site 22	Estreux	3 structures funéraires liées à la crémation et un fossé de parcellaire	Haut-Empire

Figure 125 - Recensement des vestiges gallo-romains sur les sites d'Onnaing « Projet Toyota »

dre à une utilisation communautaire du lieu funéraire, mais plutôt à une utilisation uniquement par les habitants de cet établissement rural.

1.7.3 Onnaing « *Projet Toyota* » (Lefebvre 1999a-c ; Clotuche 1999a-b-d-e-f ; Soupart 1999a-d ; Catteddu 1999 ; Olszewski 1999 ; Gaudefroy, Frénée 1999 ; Soupart 1999b ; Soupart 1999c ; Soupart, Michel 1999)

En 1998, des fouilles préventives de grande ampleur ont été réalisées sur le futur site d'implantation de l'usine Toyota : 237 ha seront diagnostiqués, mettant au jour vingt-trois sites archéologiques, dont dix-sept ont livré des vestiges d'époque gallo-romaine (établissements ruraux, parcellaires, et ensembles funéraires ; **Figure 124**). L'emprise du projet est principalement localisée sur la commune d'Onnaing, mais elle couvre également des secteurs situés à Rombies-et-Marchipont, Estreux, et Quarouble.

Des découvertes funéraires liées à la crémation ont été recensées sur neuf sites (**Figure 125**) : le site 1 a livré deux sépultures à crémation isolées, datées de l'époque augustéenne et localisées au bord du tracé approximatif d'une voie romaine connue antérieurement. Les sites 2 et 4 ont chacun livré une structure funéraire isolée : une fosse charbonneuse contenant, pour la première, quelques esquilles osseuses et quatre monnaies (Haut-Empire) et pour la seconde des tessons de céramique et des os brûlés. Dans les deux cas, l'interprétation est délicate : véritables sépultures ou fosses à cendres ? Leur isolement correspondrait - à première vue - davantage à un contexte sépulcral. Une

troisième sépulture isolée, datée du second quart du I^{er} siècle après J.-C., a été localisée sur le site 7. Elle contenait un mobilier funéraire composé de six vases en céramique, dont un a servi à accueillir une partie des vestiges osseux, l'autre partie ayant été retrouvée sous la forme d'un amas déposé sur le fond de la fosse. Sur ce même site, deux fosses contenant des résidus charbonneux ont été découvertes, mais aucun élément ne permet de proposer de datation (protohistorique ou gallo-romaine ?). Sur le site 14, ce sont deux tombes à crémation, une augustéenne et l'autre datée du I^{er} ou du début du II^{ème} siècle après J.-C., qui ont été mises au jour, ainsi qu'un établissement rural. Leur relation reste cependant hypothétique. A Estreux, le site 22 a livré trois fosses charbonneuses contenant quelques esquilles osseuses et du mobilier (céramique, monnaies, clous), interprétées comme des fosses à cendres. La fouille a également permis la mise au jour d'un fossé de parcellaire. Enfin, trois sites ont livré des groupes de sépultures pouvant s'apparenter à des petites nécropoles : le site 9 a livré un petit groupe cohérent, constitué de quatre sépultures à crémation (une cinquième tombe n'a pas pu être datée), caractérisées par un abondant mobilier funéraire. Les dépôts osseux sont réalisés en coffret pour deux d'entre elles et sous la forme d'un amas pour les deux autres. Elles sont datées du I^{er} siècle après J.-C. Le site 17 a livré une nécropole à crémations composée de dix tombes et un second petit groupe de trois tombes, chacun situé à une extrémité du décapage (de la fin du I^{er} au début du II^{ème} siècle après J.-C.), le centre accueillant une grande partie des structures d'habitat. Un chemin a également été repéré à proximité des sépultures. Le site 20, quant à lui, a livré une petite nécropole à crémations délimitée par un enclos fossoyé, et un réseau de fossés de parcellaires contemporain. La nécropole se situait en limite d'emprise et n'a donc pas pu être appréhendée dans sa totalité. Quinze structures funéraires, dont dix tombes, ont été mises au jour. Cet ensemble est utilisé du milieu du I^{er} au II^{ème} siècle après J.-C.

Cette fouille a livré un nombre conséquent de vestiges gallo-romains, en particulier funéraires, prouvant une fois encore la diversité des pratiques funéraires (sur le mobilier, le type de dépôts des os, la nature des structures funéraires...) mais également la diversité dans l'organisation des espaces sépulcraux. Bien que certains ensembles n'aient pu être fouillés exhaustivement, des structures isolées sont attestées et reconnues comme telles, ainsi que des petits groupes de tombes pouvant dans certains cas s'apparenter à de véritables nécropoles. Ces dernières sont cependant modestes, en termes quantitatifs, puisqu'elles regroupent une dizaine de tombes. Leur utilisation semble par ailleurs assez limitée dans le temps, quelques dizaines d'années seulement. La fouille a également livré des vestiges d'établissements ruraux répartis sur l'emprise de la fouille. Dans un cas la relation entre l'habitat et l'espace funéraire a pu être mise en évidence du fait d'une proximité immédiate et d'une contemporanéité des vestiges. D'autres associations sont envisageables mais cela reste du domaine de l'hypothèse : les sites funéraires 2 et 4 sont localisés entre les sites d'habitat 3 et 5, le site 7 est également situé à proximité de ce dernier ; le site 1 pourrait être rapproché du site d'habitat 3, situé à environ 450 m ; le site 14 est localisé à proximité de l'établissement rural 16 ; tandis que les sites 9 et 20 sont assez éloignés des lieux d'habitation reconnus. D'autres zones d'occupation peuvent néanmoins exister en dehors de l'emprise de la fouille, vers l'est notamment. Cette fouille offre une image encore un peu différente de celles illustrées précédemment puisque plusieurs « groupes »

funéraires et plusieurs établissements ruraux sont reconnus, il n'y a donc pas de zone spécifiquement réservée à l'implantation des tombes, mais plusieurs petites entités, parfois représentées par une sépulture unique. Cependant la caractéristique commune à ces sites est bien celle de la dispersion des ensembles funéraires, voire des sépultures qui se retrouvent alors isolées.

1.8 Conclusion

L'extrême diversité des situations rend délicate toute tentative de synthèse mais certaines grandes tendances peuvent toutefois être mises en évidence. Certains ensembles funéraires ou structures isolées sont clairement rattachés à un établissement rural, la distance entre ceux-ci pouvant varier de quelques mètres à quelques centaines de mètres. Deux paliers peuvent éventuellement être distingués : le premier se situe aux alentours de 50 m et le second vers 300 m. Seuls six sites, sur quarante-cinq, ont été localisés à plus de 300 m de leur habitat. Le choix de l'implantation peut être associé dans certains cas à des contraintes topographiques ou à la présence d'axes de circulation pouvant faciliter l'accès mais pouvant également asseoir la propriété terrienne et le « statut social » du défunt. Dans certains cas, il semble également possible de voir une continuité dans l'occupation du territoire rural, que ce soit en termes d'habitats ou de lieux funéraires, pouvant être interprétée comme la persistance de traditions gauloises, ou du moins comme l'absence de rupture. Ce phénomène est principalement illustré sur les territoires leuque et médiomatrique. Une autre caractéristique, qui semble cette fois davantage spécifique au Nord du territoire de la Gaule Belgique, réside dans une répartition éclatée des sites funéraires, ces derniers pouvant être caractérisés par la présence d'une unique sépulture, de petits groupes de deux ou trois tombes ou encore de véritables nécropoles, pouvant ou non s'inscrire dans une même aire sépulcrale. Ce phénomène peut, par ailleurs, avoir des répercussions sur la vision que nous avons de la répartition des ensembles funéraires sur les territoires antiques (cf. *supra*, Chap. 1) : une plus forte dispersion des sites, associés à des petits nombres de sépultures, facilite probablement leur découverte et augmente vraisemblablement leur nombre total, ce qui donne une image plus densément occupée sur l'ensemble du territoire pris en compte (ici les Nerviens, les Atrébates et les Ménapes). Cela nécessite cependant de prendre en compte d'autres paramètres, sur lesquels nous reviendrons notamment lors de l'analyse de l'organisation interne des espaces funéraires.

Si l'on perçoit mieux la manière dont les ensembles funéraires s'organisent au sein du paysage, il est maintenant nécessaire de s'intéresser de plus près à leur fonctionnement interne en revenant à une échelle plus réduite.

2. L'organisation interne des ensembles funéraires

L'organisation interne des ensembles funéraires semble dans un premier temps propre à chacun d'entre eux, néanmoins certains caractères généraux ressortent. Ils seront abordés ici à travers trois grands thèmes : la matérialisation de l'espace funéraire, le nombre de sépultures et leur organisation.

Peuple	Commune, Lieu-dit	Type de délimitation
Leuque	Laneuvelotte, Le Coin du Cendrier	enceinte fossoyée partielle
		enclos restrictifs fossoyés
	Gondreville, Les Loups	enceinte partielle : palissade
Médiomatricque	Epping, Hottwiese	enclos restrictifs fossoyés
	Garrebou, Tiergarten	murs d'enceinte en pierres
	Harreberg, Schantzkopf	enceinte : murets et terrasses
	Hultehouse, Forêt de Phalsbourg	murs d'enceinte en pierres (partiels)
		enclos restrictifs en pierres
	Mécleuves, La Haie aux Angles	enceinte fossoyée partielle
	Mondelange, Schemerten	enclos restrictif fossoyé
	Saint-Louis, Heyerstein	murs d'enceinte en pierres (partiels)
	Saint-Quirin, La Croix Guillaume	enclos restrictif en pierres
	Saint-Quirin, Le Saveux	enclos restrictifs en pierres
	Troisfontaines, Freiwald	enclos restrictifs en pierres
	Ville-sur-Yron, Les Braumonts	murs d'enceinte en pierres (partiels)
	Walscheid, Heidenschlossberg	enclos restrictif en pierres
	Walscheid, Les Trois Saints	murs d'enceinte en pierres
Atrébate	Billy-Montigny, La Courtagne	enceinte fossoyée
	Dourges, Le Marais de Dourges	enclos restrictif fossoyé : réutilisation
	Duisans, La Cité	enceinte : réutilisation d'anciens fossés
	Flers-en-Escrebieux, Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny	enclos restrictif fossoyé
	Saint-Laurent-Blangy, La Corette	enceinte fossoyée
	Saint-Laurent-Blangy, La Plaine d'Hervin	enceinte fossoyée
	Saint-Laurent-Blangy, Le Chemin de Saint-Laurent	enceinte fossoyée partielle
	Saint-Laurent-Blangy, Les Soixante	enclos restrictif fossoyé : réutilisation
	Saint-Nicolas	enceinte fossoyée
Vitry-en-Artois, Rue Nobled	enceinte fossoyée	
Ménape	Arques / Campagne-lez-Wardrecques	enceinte fossoyée partielle
Morin	Guînes	enceinte fossoyée partielle
Nervien	Rombies-et-Marchipont, Le Cavin-Boissart	enceinte fossoyée

Figure 126 - Recensement des sites funéraires présentant des aménagements de type enceinte ou enclos

2.1 La matérialisation de l'espace funéraire

L'étude de l'implantation des lieux sépulcraux a montré que le monde funéraire pouvait être intégré, parfois de très près, au monde des vivants. La séparation entre les deux peut néanmoins exister sous la forme d'une enceinte matérialisée par des palissades, des murs, ou encore des haies. Malheureusement, ces éléments ne sont pas toujours mis en évidence lors de la fouille du fait d'une mauvaise lisibilité du terrain, d'un mauvais état de conservation des structures, de l'absence de traces laissées par ce type d'aménagement (notamment pour les haies) ou encore du fait de recouvrements avec des structures plus récentes ou une datation indéterminée des vestiges, qui rendent plus délicate l'interprétation spatiale des vestiges.

Sur l'ensemble des sites recensés, vingt-huit ont livré des vestiges archéologiques correspondant à un aménagement de délimitation (**Figure 126**). Il peut s'agir soit d'une enceinte encadrant l'ensemble de la nécropole (dix-sept cas), soit d'un ou plusieurs enclos, que nous qualifions de « restrictifs », et qui englobent une ou plusieurs sépultures et non pas l'ensemble de la nécropole (neuf cas). Dans deux cas, l'association enclos et enceinte a pu être reconnue : à Laneuvelotte « Le Coin du Cendrier » (Meurthe-et-Moselle) où certaines sépultures prennent place dans des enclos plus anciens ou contemporains (Meyer 2009a ; cf. *supra* : **Figure 117**), et à Hultehouse dans la forêt de Phalsbourg (Moselle), bien que sur ce site « l'enceinte » ne soit matérialisée que par un segment de mur en pierres (Hartmann de 1963 à 1979 ; Lutz 1991, p. 207-208 ; volume 2, p. 380).

2.1.1 Les enceintes

Deux grands types d'enceintes peuvent être distingués : les enceintes fossoyées et celles matérialisées par des murets en pierres. Les premières se rencontrent principalement chez les Atrébates, tandis que les secondes sont exclusivement illustrées en territoire médiomatrique, et plus particulièrement dans le secteur du Piémont vosgien, comme à Garrebourg « Tiergarten » (Moselle ; Lutz 1991, p. 204)¹⁴⁸ ou Saint-Quirin « La Croix Guillaume » (Moselle ; **Figure 127**). Dans ce secteur, la pierre est une ressource naturelle importante et fréquemment utilisée en contexte funéraire (marquage des tombes, sculptures funéraires, aménagement des sols...).

Certaines enceintes fossoyées sont indiquées comme partielles car elles ne sont pas closes : il peut alors y avoir deux ou trois côtés. Cette configuration provient parfois du fait qu'il s'agit de fossés de parcelles qui délimitent un espace semi-ouvert propice à l'implantation du lieu sépulcral. C'est peut-être le cas à Mécleuves « La Haie aux Angles », où un fossé situé au nord du site semble limiter l'espace sépulcral puisqu'aucune sépulture n'a été retrouvée au-delà, bien qu'aucun mobilier ne permette d'attester de sa contemporanéité avec la nécropole (Roth-Zehner 2007, p. 24). A Loison-sous-Lens « Les Oiseaux », le même type de configuration a été observé : certains fossés semblent en partie délimiter la zone funéraire sans pour autant la circonscrire entièrement. Lorsque l'enceinte est complète, une ouverture peut être conservée sur l'un des côtés, comme par exemple à Saint-Laurent-Blangy « La Corette » (Pas-de-Calais ; **Figure 128**).

Les limites d'une nécropole peuvent également correspondre à des éléments du paysage, par

¹⁴⁸ Volume 2, p. 376.

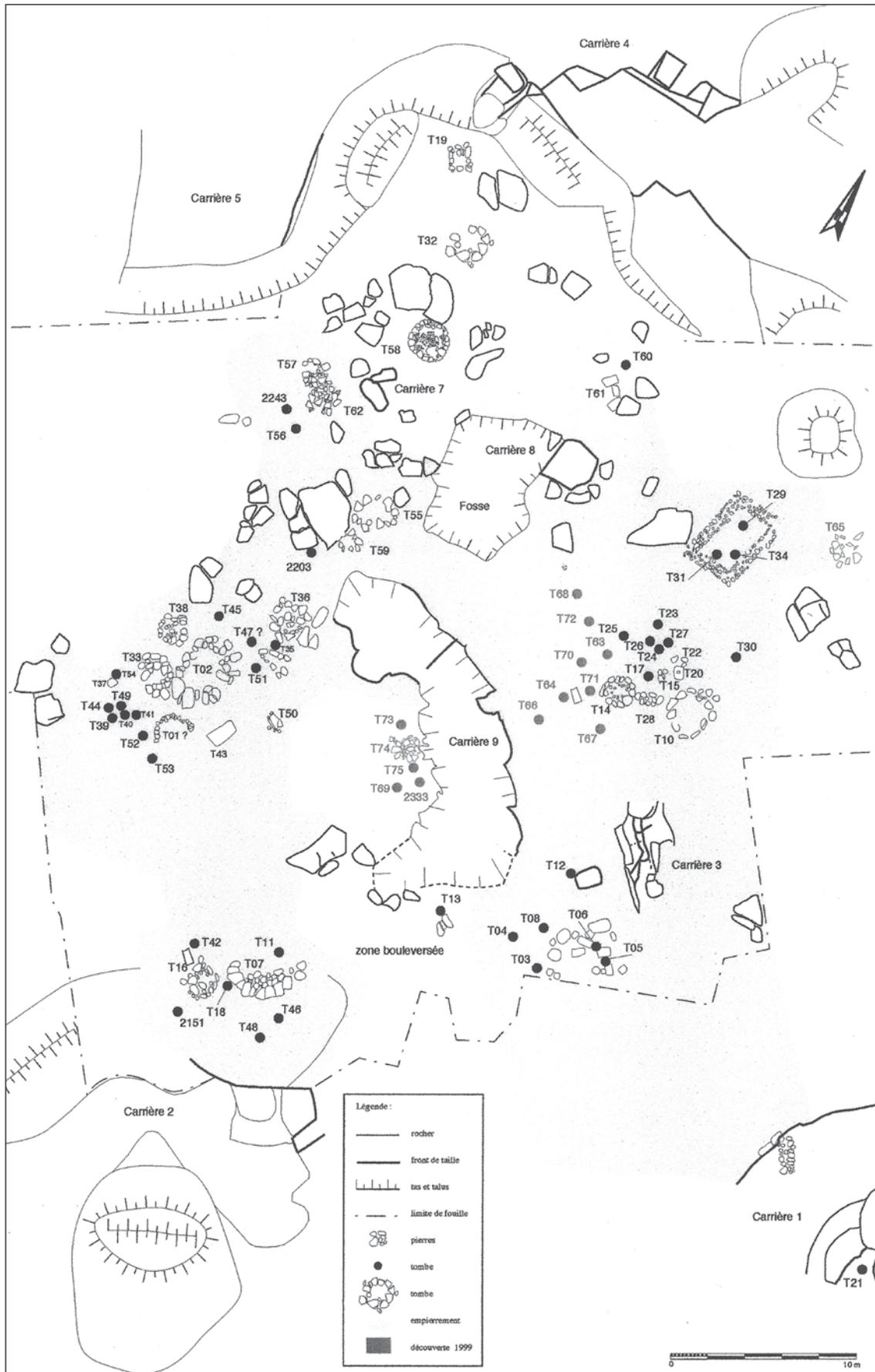


Figure 127 - Plan du site de Saint-Quirin « La Croix Guillaume » (d'après Heckenbenner, Meyer 2000, p. 21)

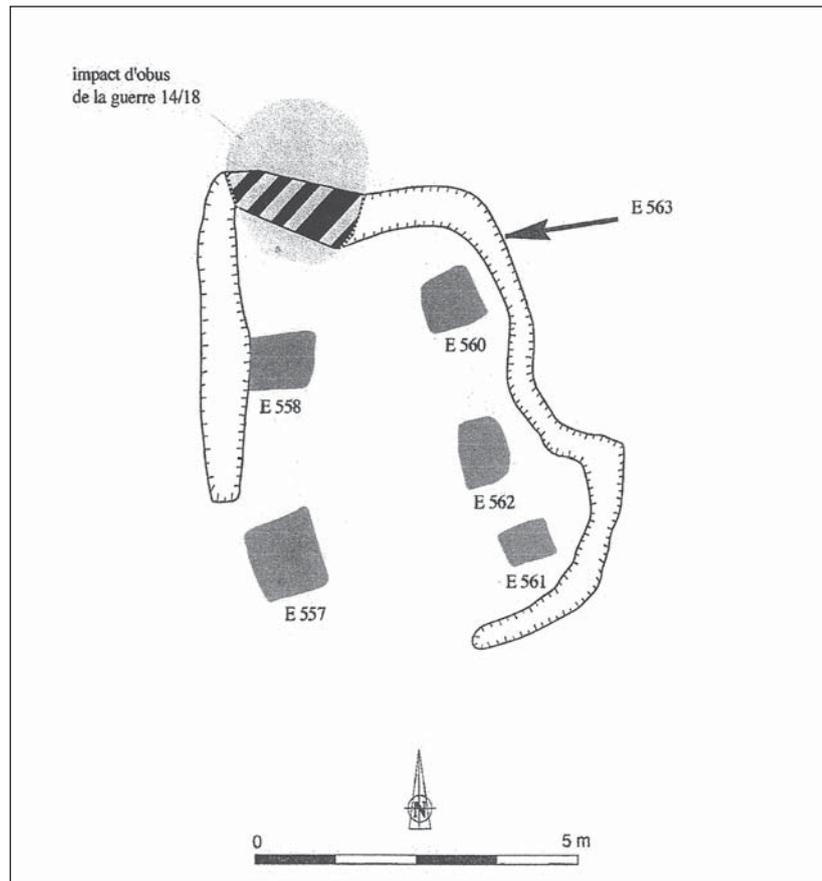


Figure 128 - Plan de l'ensemble funéraire de Saint-Laurent-Blangy « La Corette » (d'après Jacques *et al.* 2005, Fig. 343)

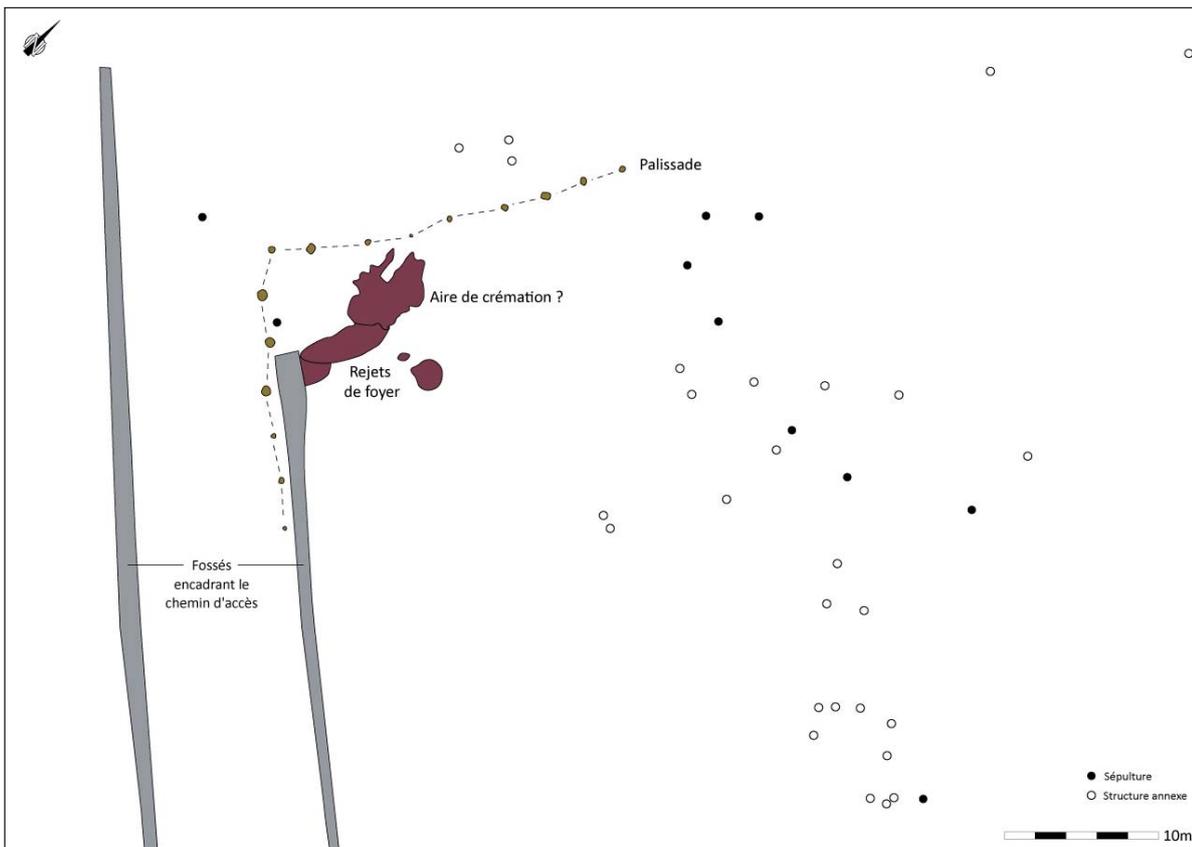


Figure 129 - Plan simplifié de la nécropole de Gondreville « Les Loups » (d'après Adam *et al.* 1999, Fig. 129)

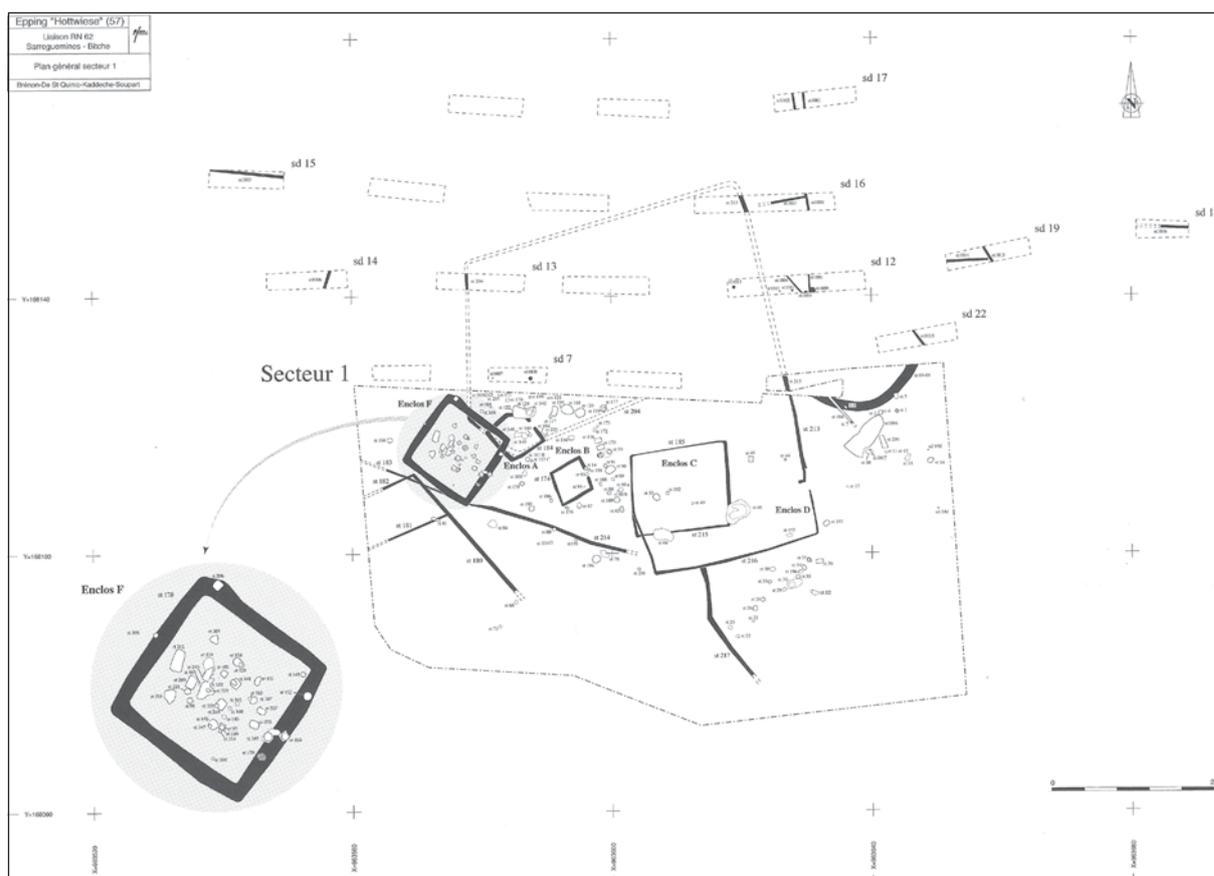


Figure 130 - Plan de la nécropole d'Epping « Hottwiese » (d'après Soupard, Le Goff 2009, p. 47)

exemple à Harreberg « Schantzkopf » (Moselle), deux murets situés à l'est et au sud de la nécropole, ainsi que deux terrasses au nord et à l'ouest, délimitent l'espace funéraire (Meyer 2003, p. 27 ; volume 2, p. 379). A Gondreville « Les Loups » (Meurthe-et-Moselle), une palissade (ou une enceinte palissadée) cerne en partie la zone funéraire sur deux côtés, parallèlement au chemin d'accès à la nécropole (**Figure 129**). Le comblement des trous de poteaux contenait des particules de charbons de bois et des esquilles d'os humains brûlés (Adam *et al.* 1999, p. 171). Mais ces exemples sont marginaux en regard des structures fossoyées. Ils sont vraisemblablement plus difficiles à mettre en évidence.

2.1.2 Les enclos « restrictifs »

En ce qui concerne les enclos restrictifs, il s'agit également d'une spécificité médiomatrique, notamment rencontrée dans les nécropoles des hameaux vosgiens, où l'on retrouve de nouveau l'utilisation de la pierre. A Hultehouse comme à Saint-Quirin « La Croix Guillaume », un de ces petits enclos regroupait trois dépôts à crémation. Pour les autres sites de ce secteur, les enclos ont été repérés lors de prospections mais n'ont pas fait l'objet de fouilles. Des exemples d'enclos fossoyés sont néanmoins connus en territoire médiomatrique, en dehors de ce secteur, à Epping « Hottwiese » (Moselle) et à Mondelange « Schemerten » (Moselle ; Blouet, Vanmoerkerke 1997). Sur le premier site, ce sont six enclos qui ont été découverts, dont quatre sont complets (**Figure 130**). « [Ils] marquent les états successifs d'aménagement de cet espace funéraire. » (Soupard, Le Goff 2009, p. 48).

Les premiers enclos (A et B) sont mis en place à l'époque augustéenne. Ils possèdent tous les deux un accès vers le nord-est, marqué par une interruption de fossé. L'enclos A accueille une sépulture à crémation en son centre, tandis que d'autres tombes sont installées en face de l'entrée de l'enclos B, selon un axe Nord-Sud. Par la suite (entre 50 et 150 après J.-C.), des sépultures prendront place en arrière de l'enclos A, puis un troisième enclos sera installé lors d'une troisième phase (entre 150 et 250 après J.-C.) et englobera ces tombes tout en recoupant partiellement l'enclos A. Les deux autres enclos (C et D) sont probablement mis en place à cette même période (volume 2, p. 374).

Trois cas d'enclos fossoyés, au moins, sont reconnus en territoire atrébate. Cependant, dans deux cas, il s'agit plus de fossés formant des enclos partiels que de véritables délimitations : à Dourges « Le Marais de Dourges » (Pas-de-Calais) et à Saint-Laurent-Blangy « Les Soixante » (Pas-de-Calais). Le troisième cas a été reconnu sur le site de Flers-en-Escrebieux « Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny » (Nord) : cinq sépultures à crémation ont été mises au jour, dont une était située dans un enclos. Il s'agit, *a priori*, d'une réutilisation d'un enclos lié aux structures d'habitat présentes sur le site et non pas d'une création strictement funéraire (Duprat 2004 ; Legrand, Leroy 2006 ; volume 2, p. 428).

Les quelques exemples bien documentés pour lesquels l'ensemble de l'enceinte ou de l'enclos a pu être appréhendée, livrent des résultats assez divergents. Certains ensembles funéraires comme celui de Walscheid « Les Trois Saints »¹⁴⁹ (treize sépultures réparties sur 1000 m²) prennent place dans de vastes zones, tandis que d'autres sont concentrés et occupent tout l'espace délimité et réservé aux emplacements sépulcraux. C'est le cas notamment à Saint-Laurent-Blangy « La Corette » (Pas-de-Calais) où l'enceinte funéraire couvre une superficie de 20-30 m² pour cinq sépultures. Dans le cas de Walscheid, il est possible d'envisager que l'enclos ait été prévu à l'avance pour accueillir un nombre plus important de sépultures. Dans le cas de Saint-Laurent-Blangy, la petite taille de l'enceinte funéraire aurait permis tout au plus d'accueillir une ou deux sépultures supplémentaires avant que l'espace ne soit totalement occupé. Il correspond donc à un plan établi à l'avance en fonction d'un nombre précis de sépultures et donc de personnes. Cette configuration fait davantage penser à un regroupement communautaire ou familial, qui n'est pas censé varier ou très peu. Néanmoins, un agrandissement de l'espace consacré est toujours envisageable si le besoin s'en fait sentir.

Malgré un faible nombre d'exemples illustrés, il apparaît que différents types de délimitation peuvent exister mais leur pérennité est toute relative, les enceintes matérialisées par des éléments végétaux (haies, arbustes...) représentant les cas les plus extrêmes. Toujours à « La Corette », les auteurs envisagent la présence d'une haie végétale du fait de la faible profondeur du fossé : « *Il pourrait s'agir de la trace laissée dans le sol de l'aménagement d'une simple haie ayant une fonction de délimitation de l'espace funéraire.* » (Jacques *et al.* 2005, Fig. 343). Les murets en pierres peuvent eux aussi avoir une durée de vie limitée, notamment s'ils ont été démontés et détruits au fil du temps, à des fins de récupération des matériaux. Leur bonne conservation dans le secteur du Piémont vosgien provient notamment du fait que cette région boisée a été préservée et a conservé bon nombre

¹⁴⁹ Volume 2, p. 398.

Nombre de structures	Leuque	Médiomatricque	Atrébate	Nervien	Ménape
entre 2 et 5		3	2	3	
entre 6 et 10	2	1	7		1
entre 11 et 20		2	9	1	
entre 21 et 30		3	2		
entre 31 et 50		1	3		
entre 51 et 70		2			
entre 71 et 90		1			
entre 91 et 100			1		

Figure 131 - Le nombre de structures découvertes sur les sites funéraires de niveau 3

de structures en élévation. Un seul exemple de palissade a pu être recensé, et bien qu'il soit possible d'évoquer ici aussi des problèmes de conservation des structures ou de reconnaissance sur le terrain, il semble néanmoins que ce type d'aménagement était plutôt rare. Les structures fossoyées restent les plus nombreuses, même s'il semble que leur rôle premier n'était pas nécessairement de délimiter l'espace funéraire, notamment sur les territoires du Nord. Certaines semblent en effet provenir d'aménagements antérieurs (limites de parcelles ou enceintes d'habitat), qui ont été réutilisées de manière opportuniste à des fins funéraires. Les enceintes peuvent également servir, dans certains cas, à délimiter la nécropole du fait d'une proximité étroite avec le lieu d'habitation, bien que cette association ne soit pas systématique (cf. *supra*, Chap. 2, p. 219-225). Tandis que les enclos servent à isoler une tombe ou un groupe de tombes au sein d'un espace funéraire, ce qui correspond vraisemblablement à un statut particulier du défunt dans le premier cas, et à de probables regroupements « familiaux » dans le second cas. Leur fréquence sur les sites des hameaux du Piémont vosgien concorderait avec cette interprétation (cf. *infra*, p. 257 : « La Croix Saint Guillaume » à Saint-Quirin).

2.2 Surface d'occupation et nombre de sépultures

Concernant la surface d'occupation des nécropoles et le nombre de tombes qu'elles renferment, les résultats sont assez homogènes malgré quelques cas particuliers. Si, comme on peut s'y attendre, la plupart des espaces funéraires ne rassemblent qu'un petit nombre limité de sépultures, certaines nécropoles rurales peuvent s'avérer relativement importantes. Les données indiquées dans le tableau ci-dessous ne prennent en compte que les sites funéraires de niveau 3 qui ont été fouillés exhaustivement¹⁵⁰ et qui permettent donc de réfléchir sur des données fiables et représentatives (**Figure 131**). Sont comptabilisées, les sépultures avérées mais également les fosses charbonneuses qui peuvent être interprétées soit comme des tombes soit comme des fosses à rejets de crémation. La majorité des sites comprend moins de 21 sépultures (70 %) et seule la nécropole de Baralle « La Chapelle des Morts » (Pas-de-Calais ; Atrébate) atteint la centaine (Hosdez, Jacques 1989 ; volume 2, p. 408). D'autres exemples de nécropoles fouillées partiellement ont cependant livré un

¹⁵⁰ Sur les territoires trévire, ambien, morin et rème aucun site de niveau 3 n'a été recensé.

	nombre de structures funéraires	nombre de sépultures attestées	durée d'occupation	surface de la zone funéraire
Atrébate				
Auby, Flers-en-Escrebieux / Les Près Loribes	7	6	100 ans maximum	non renseigné
Avion / Le Fossé à Leu	30	30	environ 70 ans	non renseigné
Baralle / La Chapelle des Morts	100	100	environ 70 ans	environ 500 m ²
Beaurains	9	8	indéterminée	45 m ²
Bully-les-Mines / Lycée Léo Lagrange	1er groupe : 6 (bûchers) 2ème groupe : 10 3ème groupe : 3	1er groupe : 0 2ème groupe : 10 3ème groupe : 1	indéterminée	1er groupe : non renseigné 2ème groupe : 100 m ² 3ème groupe : non renseigné
Dainville / Le Champ Cailloux	5	5	moins de 50 ans	environ 40 m ²
Dechy	1er groupe : 5 2ème groupe : 7	1er groupe : 5 2ème groupe : 7	1er groupe : environ 50 ans 2ème groupe : environ 50 ans	non renseigné
Fourges / Le Marais de Fourges	1er groupe : 2 2ème groupe : 10 3ème groupe : 8 4ème groupe : 3	1er groupe : 1 2ème groupe : 5 3ème groupe : 8 4ème groupe : 3	1er groupe : indéterminé 2ème groupe : au moins 50 ans 3ème groupe : maximum 100 ans 4ème groupe : maximum 100 ans	1er groupe : séparées par 33 m 2ème groupe : 40 m ² 3ème groupe : 180 m ² 4ème groupe : st. regroupées
Duisans / La Cité	1er groupe : 2 2ème groupe : 12	1er groupe : 1 2ème groupe : 11	1er groupe : indéterminé 2ème groupe : environ 25 ans	1er groupe : st. regroupées 2ème groupe : non renseigné
Haisnes / Les Courts Tours	37	37	environ 70 ans	450 m ²
Hénin-Beaumont / Le Bord des Eaux - Zone 1	4	3	maximum 100 ans	structures rapprochées
Hénin-Beaumont / Le Bord des Eaux - Zone 3	10	10	maximum 100 ans	environ 170 m ²
Hénin-Beaumont / Le Chemin de Courcelles	15	10	environ 70 ans	environ 240 m ²
Izel-lès-Equerchin	45	45	maximum 100 ans	non renseigné
La Sentinelle - ZAC du Plateau d'Hérin	1er groupe : 31 2ème groupe : 14	1er groupe : 29 2ème groupe : 14	indéterminée	non renseigné
Loison-sous-Lens / Les Oiseaux	16	14	maximum 100 ans	environ 400 m ²
Monchy-le-Preux / La Chapelle de Feuchy	1er groupe : 8 2ème groupe : 4	1er groupe : 8 2ème groupe : 4	environ 120 ans	non renseigné
Noyelles-Godault / Le Rietz Trancheux	1er groupe : 8 2ème groupe : 4	1er groupe : 19 2ème groupe : 5	1er groupe : environ 50 ans 2ème groupe : environ 50 ans	1er groupe 800 m ² 2ème groupe 60 m ²
Saint-Laurent-Blangy / La Corette	5	5	environ 50 ans	environ 20-30 m ²
Saint-Laurent-Blangy / La Plaine d'Hérin	1er groupe : 5 structures isolées : 7	1er groupe : 5 structures isolées : 7	1er groupe : environ 50 ans structures isolées : indéterminée	1er groupe : environ 450 m ²
Saint-Laurent-Blangy / Le Chemin de Saint-Laurent	9	9	maximum 50 ans	280 m ²
Saint-Laurent-Blangy / Les Soixante	12	12	maximum 120 ans	tombs disposées le long d'une voie sur environ 200 m
Vimy / La Couture Layette	10	10	maximum 100 ans	environ 50 m ²
Vitry-en-Artois / Rue Nobled	15	14	environ 50 ans	environ 100 m ²
Nervien				
Caudry / Rue des Saules	3	3	maximum 70 ans	structures regroupées
Fontaine-Notre-Dame	1er groupe : 3 2ème groupe : 2	1er groupe : 3 2ème groupe : 2	indéterminée	structures regroupées
Onnaing / Le Mont de Rétau, Site 17	1er groupe : 10 2ème groupe : 3	1er groupe : 10 2ème groupe : 3	environ 50 ans	non renseigné
Rombies-et-Marchipont / Voie de Quarouble	4	4	maximum 100 ans	structures regroupées
Ménape				
Arques / Campagne-lez-Wardrecques	6	6	environ 50 ans	non renseigné

Figure 132 - Récapitulatif des sites funéraires en fonction du nombre de structures découvertes, de la durée d'occupation et de la surface de la zone funéraire (Nord-Pas-de-Calais)

	nombre de structures funéraires	nombre de sépultures attestées	durée d'occupation	surface de la zone funéraire
Leuque				
Contrexéville / Le Grand Hachu	11	0	environ 50 ans	300 m ²
Gondreville / Les Loups	une trentaine	8	environ 40 ans	3500 m ²
Médiomatique				
Bras-sur-Meuse / Charmois	24	24	indéterminée	non renseigné
Ennery / Mancourt	16	16	environ 50 ans	non renseigné
Fèves et Semécourt / La Fontaine Chaudron	5	5	environ 50-70 ans	structures dispersées sur environ 1800 m ²
Gravelotte / Grand Pré	28	10	environ 60 ans	240 m ²
Harreberg / Schantzkopf	6	5	environ 150-200 ans	structures dispersées sur environ 600 m ²
Hultheouse / Forêt de Phalsbourg	69	69	environ 200 ans	environ 1700 m ²
Jouy-aux-Arches / La Machotte	42	40	100 ans maximum	non renseigné
Mécleuves / La Haie aux Angles	62	58	environ 200 ans	environ 1700 m ²
Mondelange / Schermerten	10	10	environ 50 ans	environ 360 m ²
Oeting / Allmendweg	inconnu	3	environ 20 ans	20 m ²
Pontpierre/Almert	21	indéterminé : sépultures et/ou fosses à cendres	environ 70 ans	environ 560 m ²
Pontpierre/Kelsborn	1er groupe : 7 2ème groupe : 11	1er groupe : 7 2ème groupe : 0	environ 70 ans	1er groupe : environ 100 m ² 2ème groupe : environ 700 m ²
Saint-Quirin / La Croix Guillaume	80	80	environ 250 ans	environ 1600 m ²
Yutz / Haute-Yutz	4	4	75 ans maximum	structures dispersées sur environ 900 m ²

Figure 133 - Récapitulatif des sites funéraires en fonction du nombre de structures découvertes, de la durée d'occupation et de la surface de la zone funéraire (Lorraine)

nombre important de sépultures laissant parfois présager de très grands ensembles funéraires : à Epping « Hottwiese » (Moselle ; Médiomatique), la fouille a permis la découverte de 143 structures funéraires dont au moins 73 sépultures à crémation avérées. Les auteurs estiment avoir mis au jour à peu près la moitié de la nécropole (cf. *supra* : **Figure 130**). A Laneuvelotte « Le Coin du Cendrier » (Meurthe-et-Moselle ; Leuque), une nécropole a été fouillée exhaustivement, cependant les données issues de cette fouille sont encore en cours d'étude : environ 120 structures funéraires liées à la crémation ont été mises au jour (Meyer 2009a). On signalera également la découverte à Outreau « Le Moulin de Gravois » (Pas-de-Calais ; Morin) de 200 vases gallo-romains décrits comme des vases ossuaires. Cependant, cette découverte ancienne n'est pas documentée et doit être considérée avec précaution (Van Doorselaer 1964b, p. 235 ; volume 2, p. 461). Un quatrième exemple peut être cité, bien qu'ici encore les données de fouille soient en cours d'étude : à Rosières-aux-Salines (Meurthe-et-Moselle ; Leuque)¹⁵¹ une nécropole a livré environ 400 sépultures réparties sur un cadre chronologique allant de l'époque protohistorique au Moyen Age, la plupart datent de l'époque gallo-romaine¹⁵². Ce dernier exemple permet notamment d'aborder la question de la

¹⁵¹ Volume 2, p. 491.

¹⁵² Informations orales de J. Kaurin (doctorante, Université de Dijon).

durée d'utilisation des sites funéraires qui joue en effet un rôle évident dans la multiplication des tombes constituant la nécropole : les plus petites nécropoles se caractérisent souvent par une durée d'occupation restreinte, de l'ordre de 40 ans à 100 ans, tandis que les plus importantes peuvent fonctionner sur deux à trois siècles.

Avec un ou deux sites funéraires, les échantillons leuque et ménape ne permettent pas de dresser de bilan significatif. Bien qu'encore assez faibles, ceux des cités médiomatrique et atrébate livrent en revanche quelques informations pertinentes. Chez les Médiomatriques, on constate une grande variété du nombre de structures, allant de 3 à 80 pour les extrêmes, la moyenne se situant à 28 structures - ou 25 sépultures - (**Figures 132 et 133**). Il y a une parfaite adéquation entre la durée d'utilisation du site et le nombre de tombes : les nécropoles de moins de 20 tombes sont toutes caractérisées par une utilisation de courte durée, entre 20 et 70 ans (excepté celle de Harreberg) ; tandis que pour les autres cette durée est comprise entre 100 et 300 ans. Les surfaces d'emprise sont également très variables : la moyenne se situe à environ 650 m² (min. 20 m² ; max. 1800 m²) pour les plus petites nécropoles (en termes de nombre de sépultures), et à environ 1600 m² pour les plus grandes. La nécropole de Mécleuves « La Haie aux Angles » appartient à cette dernière catégorie et correspond parfaitement au schéma avec une soixantaine de structures réparties sur les trois premiers siècles de notre ère, pour une superficie de 1700 m². Concernant les petites nécropoles, trois schémas peuvent être retenus : le premier correspond à un regroupement des structures funéraires sur une petite aire comme c'est le cas à Ceting « Allmendweg » (Moselle), le second correspond au contraire à un éparpillement des structures sur une grande superficie, par exemple à Fèves/Semécourt « La Fontaine Chaudron » (Moselle) et à Yutz « Haute Yutz » (Moselle), et le troisième, intermédiaire, est illustré par les nécropoles de Gravelotte « Grand Pré » (Moselle) et de Mondelange « Schemerten » (Moselle). Ces deux dernières nécropoles se caractérisent par une organisation spécifique et la présence de structures annexes peut expliquer en partie la nécessité d'une emprise au sol plus importante. Elles sont également plus anciennes, du I^{er} siècle après J.-C., tandis que les autres se situent entre le milieu du II^{ème} et le troisième quart du III^{ème} siècle après J.-C.

En territoire atrébate en revanche, ce sont les petits ensembles funéraires qui dominent. Cette observation est notamment à mettre en relation avec le phénomène de dispersion des lieux funéraires mis en évidence dans ce secteur : plutôt qu'une grande nécropole avec une répartition homogène des structures, ce sont des petits groupes de tombes qui forment la zone funéraire. Certains peuvent se caractériser par la présence d'une unique sépulture, parfois également associée à une ou plusieurs structures annexes, comme cela semble être le cas sur le site de Bully-les-Mines « Lycée Léo Lagrange » (Pas-de-Calais), où une sépulture à crémation secondaire est spatialement associée à une fosse à rejets de crémation et à un bûcher (Lantoin 2005 ; volume 2, p. 415). Dans les autres cas, ces petits ensembles funéraires regroupent entre 3 et 30 structures, pour des superficies allant de 40 à 800 m². La nécropole de Loison-sous-Lens « Les Oiseaux » s'intègre à ce cadre : utilisée durant environ un siècle, elle regroupe seize structures réparties en deux groupes, couvrant une superficie totale d'environ 400 m², elle est utilisée durant un siècle environ. En termes de durée d'utilisation, les résultats s'avèrent différents de ceux obtenus en Lorraine. Ainsi, avec ses cent sépultures, la durée

d'utilisation de la nécropole de Baralle semble particulièrement réduite : environ 70 ans. Les nécropoles d'Haisnes (37 tombes) et d'Izel-lès-Equerchin (45 tombes) présentent également des durées d'utilisation inférieure à un siècle. La majorité des sites atrébates retenus ici se caractérisent par une courte durée d'utilisation, avec une moyenne aux alentours des 70 ans, et par une faible quantité de sépultures, la moyenne se situant autour de 15-16 tombes¹⁵³.

Enfin, seuls quatre exemples ont pu être recensés en territoire nervien. S'il est délicat d'en tirer des conclusions plus générales, on remarque néanmoins qu'il s'agit de petits groupes de tombes pouvant, comme en Atrébatie, composer un ensemble funéraire plus grand. C'est le cas notamment à Onnaing « Le Mont Rétau, site 17 » (cf. *supra*, p. 242). Dans les quatre cas, les surfaces occupées sont faibles puisque les sépultures sont quasiment accolées les unes aux autres.

Les résultats obtenus ici montrent une certaine homogénéité, avec principalement des petits ensembles funéraires de moins de vingt tombes. Mais les données sont un peu différentes selon les zones géographiques étudiées. Seuls les territoires atrébate et médiomatricque ont livré suffisamment de sites pour aboutir à une première caractérisation des espaces funéraires¹⁵⁴. Ainsi, chez les Médiomatricques, les nécropoles s'avèrent un peu plus importantes avec une moyenne de vingt-cinq tombes par site, mais également plus diversifiées, tandis que chez les Atrébates, la moyenne se situe à dix-neuf sépultures. De manière générale les ensembles funéraires qui regroupent le moins de tombes sont également ceux qui sont utilisés sur les plus petites durées, bien que quelques cas se distinguent de ce schéma. Chez les Atrébates, les durées d'utilisation sont globalement plus courtes, ce qui peut être mis en relation avec une organisation différente des lieux funéraires (cf. *supra*, p. 236-244), mais également avec les résultats obtenus lors de l'analyse de la répartition des sites funéraires sur les territoires étudiés (cf. Chap. 1). On peut en effet se demander dans quelle mesure le fait d'avoir davantage de petits ensembles funéraires sur les territoires du Nord, utilisés sur de courtes durées, peut influencer le nombre total de sites reconnus dans ces cités.

Pour les plus grandes nécropoles - en termes de nombre de sépultures - si la durée d'utilisation peut être un élément d'explication, un autre phénomène, déjà mentionné auparavant, peut être mis en lumière : la possibilité de nécropoles communautaires. En effet, sur le territoire médiomatricque, la nécropole la plus importante, avec quatre-vingt sépultures recensées, est celle de « La Croix Guillaume » à Saint-Quirin (Moselle), qui s'avère être un ensemble funéraire utilisé par au moins trois ou quatre « familles » (cf. *infra*, p. 256-257). A Baralle « La Chapelle des Morts » (Pas-de-Calais), la faible durée d'utilisation, en comparaison avec le nombre élevé de tombes, laisse supposer un caractère comparable. Cependant, si plusieurs établissements ruraux sont connus autour de ce site, un seul est daté de la même période. La présence d'autres sites d'habitat non reconnus reste néanmoins possible. On se confronte de nouveau au problème d'attribution d'une nécropole à son site d'habitat. Les études actuellement en cours, des nécropoles de Laneuvelotte « Le Coin du Cendrier » (Meurthe-et-Moselle) et d'Epping « Hottwiese » (Moselle), pourront peut-être apporter des éléments de réponse.

¹⁵³ Moyennes calculées sur la base des 25 nécropoles dont la durée d'utilisation a pu être définie précisément.

¹⁵⁴ Néanmoins les données obtenues pour la cité leuque sont compatibles avec celles des médiomatricques, et les territoires nervien et ménape ont livré des sites présentant des caractéristiques comparables à celles des sites atrébates.

Un autre aspect intéressant qui ressort de cette étude correspond davantage à l'organisation des lieux funéraires, qui se différencie assez nettement entre les territoires du Nord et de l'Est de la Gaule, et sur lesquels nous allons maintenant nous pencher.

2.3 La répartition des structures au sein des nécropoles

Ici encore, il semble préférable de raisonner à partir des lieux funéraires qui ont pu être fouillés dans leur intégralité, même si des ensembles moins bien cernés pourront être utilisés ponctuellement. Plusieurs types d'organisation peuvent être reconnus au sein de ces nécropoles rurales, que l'on peut regrouper en deux grands types : une répartition en secteurs, et une répartition homogène, au moins en apparence.

2.3.1 Une répartition en secteurs

2.3.1.1 Le critère chronologique

Evidemment, ce critère s'applique essentiellement aux nécropoles qui ont connu une durée d'utilisation suffisamment longue, ce qui s'avère assez rare dans ce contexte rural, où d'autres critères seront privilégiés (cf. *supra* : **Figures 132 et 133**).

Néanmoins, la nécropole de Mécleuves fournit un exemple de choix. Quatre secteurs ont pu être identifiés au sein de la nécropole : ils se répartissent dans un premier temps en fonction de l'évolution chronologique de l'utilisation du site, mais également en fonction du type de structures funéraires, les deux étant liés¹⁵⁵. Ainsi les éléments fondateurs de la nécropole prennent place dans un secteur situé dans la partie nord de l'espace funéraire, puis le sud est occupé par de nombreuses sépultures principalement caractérisées par des dépôts charbonneux, et enfin un secteur localisé à l'ouest, vers l'entrée supposée de la nécropole, est plus spécifiquement réservé aux cistes en pierre pour la plupart datées du III^{ème} siècle après J.-C. Un monument en pierre et une sépulture non datés prennent place dans la partie nord-ouest de l'ensemble funéraire, marquant un quatrième espace. Au centre de ces quatre secteurs, on note la présence d'une concentration de matériel en surface et d'un espace vide de structures archéologiques. Cet espace correspondait peut-être à une zone de circulation, une place laissée libre et desservant les différents secteurs de la nécropole, mais elle pouvait également accueillir des structures non pérennes, voire l'aire de crémation comme cela a déjà été suggéré (Roth-Zehner 2007, p. 106). L'implantation des sépultures et leur répartition donnent ici l'image d'une nécropole dont la gestion est bien organisée dès le départ mais aussi sur la durée.

2.3.1.2 Des regroupements « familiaux »

Certains espaces funéraires, traités auparavant, se caractérisent par une dispersion des structures en petits groupes ou isolées. Si cette organisation spécifique s'intègre à une problématique plus large également liée à l'implantation des habitats et à l'organisation territoriale de ces divers éléments (cf. *supra*), pour certains sites, cela pourrait également correspondre à une organisation de

¹⁵⁵ Cf. 2^{ème} partie, Chap. 2, p. 97-99.

type « familial ». Ainsi, à Dourges « Le Marais de Dourges », l'espace semble s'organiser en fonction de l'existence de différents groupes humains (cellule familiale, groupe de statut social différent...) utilisant le même lieu funéraire (Henton *et al.* 2007, p. 316), bien que cela ne puisse être vérifié. Ce type d'organisation pourrait donc dans certains cas être lié à cette organisation dispersée des sépultures, mais elle est également envisageable au sein d'ensembles funéraires plus « classiques », comme cela a été proposé pour celle de Loison-sous-Lens.

Dans cette dernière, les tombes se répartissent en effet en deux groupes distants d'une quinzaine de mètres. Cette distinction ne repose pas sur des critères chronologiques puisque les deux phases d'utilisation de la nécropole sont représentées dans chacun des groupes. L'agencement des sépultures et le mobilier ne semblent pas impliquer une distinction de statut social et toutes les tombes sont globalement réalisées selon un même schéma, même si certaines spécificités ressortent (présence d'un marqueur en surface, proximité avec les fosses charbonneuses...). Il n'y a pas non plus de répartition en fonction de l'âge au décès ou du sexe des individus. La possibilité d'un regroupement de type familial avait alors été proposée, hypothèse pouvant être appuyée par la présence de deux bâtiments ayant pu servir d'habitation à deux groupes humains distincts.

Le site de Saint-Quirin « La Croix Guillaume » (Moselle) est également bien documenté et montre une évolution spatio-temporelle de la nécropole signalant très vraisemblablement une répartition des tombes d'ordre familial (cf. *supra* : **Figure 127**). Au I^{er} siècle de notre ère, les sépultures prennent place de manière dispersée sur le plateau puis progressivement, à la fin du II^{ème} et au III^{ème} siècle, elles s'agrègeront les unes aux autres formant ainsi cinq, voire six noyaux. Le site est par ailleurs identifié comme un hameau et se caractérise par la présence de carrières d'exploitation de grès, d'une aire cultuelle et de cinq bâtiments dont la fonction d'habitation est reconnue pour au moins trois d'entre eux (Heckenbenner, Meyer 1996 ; 1997 ; 1998). Il est fort probable que les différentes familles qui occupaient ce hameau utilisaient un même lieu sépulcral, tout en conservant, au fil du temps, une certaine indépendance les uns vis-à-vis des autres, indépendance qui se matérialise par la création de petits groupes funéraires.

2.3.1.3 La nature des structures funéraires

Le site de Contrexéville ne permet pas les mêmes analyses que les autres étant donné qu'il ne s'agit pas à proprement parler d'une nécropole. Cependant, il ouvre une autre perspective sur l'organisation des lieux funéraires puisqu'il illustre la séparation entre les pratiques sépulcrales et non-sépulcrales. La fouille n'a malheureusement pas livré le lieu d'enfouissement des défunts permettant une réelle compréhension du fonctionnement de ces différents espaces, mais cet exemple illustre la possibilité de pratiquer certains rites dans un lieu spécifique autre que celui de la nécropole. D'autres exemples peuvent venir enrichir cette vision : plusieurs sites funéraires semblent en effet s'organiser en fonction de la nature même des structures funéraires (aire de crémation, fosses à rejets de crémation, sépultures...) et donc en fonction de leur rôle dans le processus des funérailles.

Cette répartition, en partie également perceptible à Mécleuves (cf. 2^{ème} partie, Chap. 2, p. 97-99), a été reconnue sur d'autres sites médiomatriques tel que celui de Gravelotte « Grand Pré »

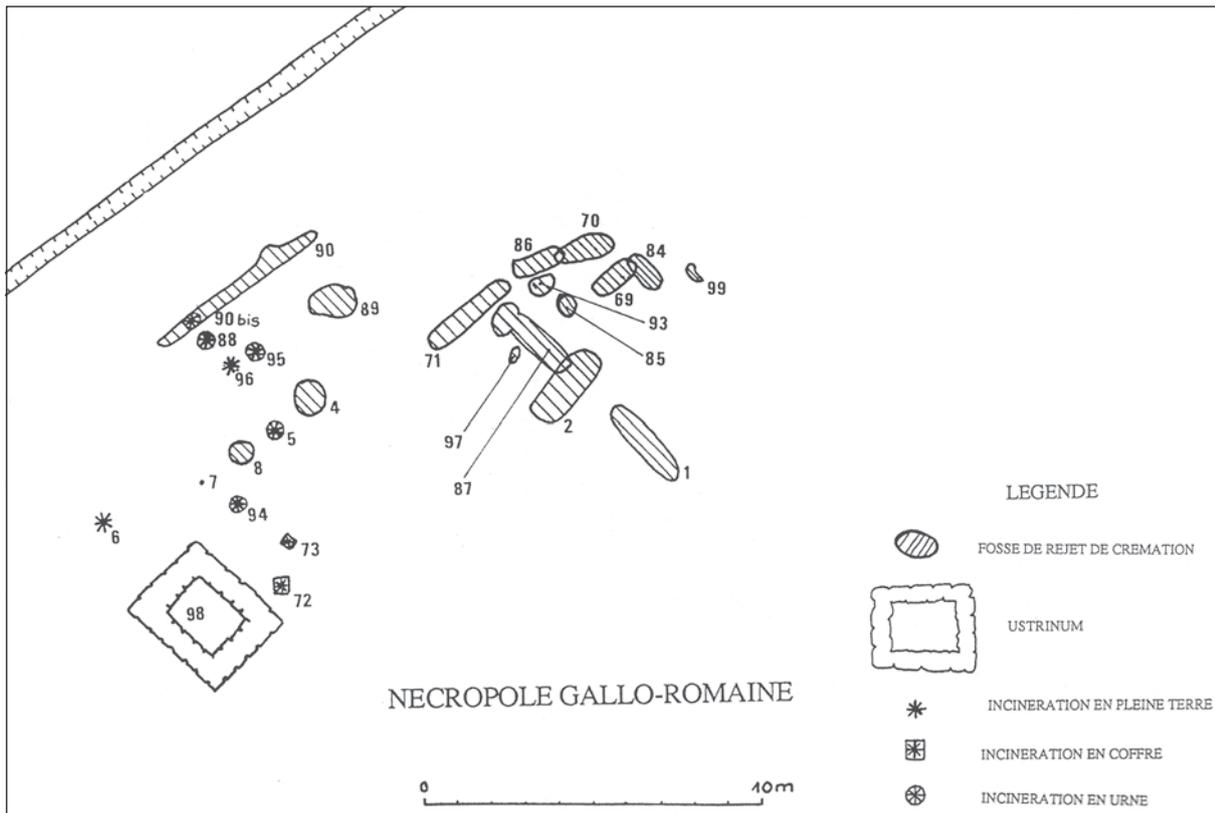


Figure 134 - Plan de la nécropole de Gravelotte « Grand Pré » (d'après Faye 1991, Pl. 28)

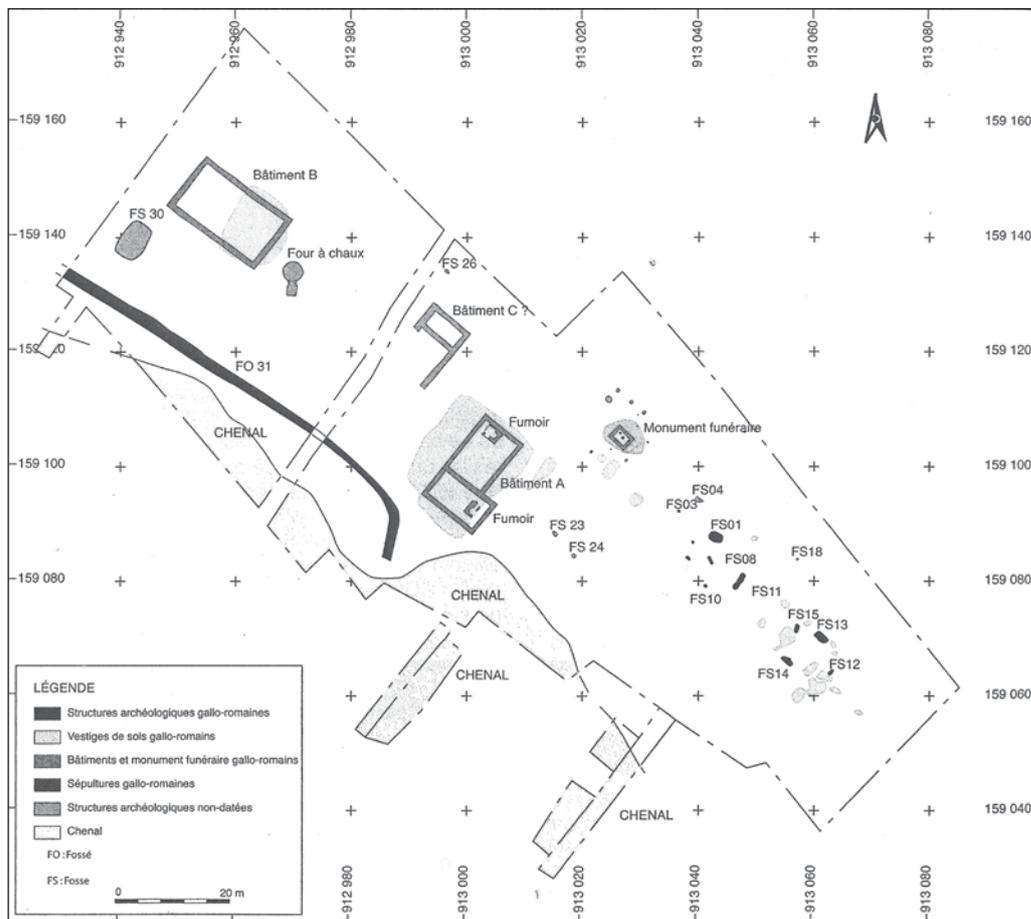


Figure 135 - Plan du site de Pontpierre « Kelsborn » (d'après Latron 2007a, p. 88)

(**Figure 134**), où la plupart des « fosses à rejet de crémation » est installée un peu à l'écart des sépultures secondaires à crémation. On la retrouve également sur le site de Pontpierre « Kelsborn »¹⁵⁶, qui se caractérise par la présence d'un élément fédérateur : les sépultures sont regroupées autour d'un monument funéraire - qui accueille lui-même deux tombes à crémation - tandis que les fosses à cendres sont reléguées dans la partie sud-est du site (**Figure 135**). A Ceting « Allmendweg », une organisation comparable est perceptible malgré une emprise au sol réduite : les sépultures sont accolées les unes aux autres tandis que les fosses à cendres prennent place un peu à l'écart (Feller 1993 ; volume 2, p. 388). Ce type d'organisation peut également être envisagé dans la nécropole de Beau-rains en territoire atrébate (Pas-de-Calais)¹⁵⁷. Un premier groupe réunit cinq sépultures secondaires à crémation, tandis qu'un second groupe localisé plus au sud, regroupe trois structures identifiées comme des tombes-bûchers et un foyer de nature indéterminée (absence d'ossements).

2.3.1.4 Une distinction liée à l'âge au décès des individus

La rareté des études ostéologiques n'autorise pas une vision synthétique de cette question mais la nécropole médiomatrique d'Ennery « Mancourt » (Moselle) permet cependant de l'illustrer. Cette nécropole est constituée de seize sépultures secondaires à crémation, dont cinq appartiennent à des sujets immatures - parfois très jeunes - et sont localisées en périphérie des sépultures d'adultes. Une seule tombe contenant les vestiges osseux d'un enfant a été installée au sein du secteur réservé aux adultes. Elle renfermait cependant deux dépôts osseux, chacun contenu dans un vase ossuaire en céramique : le premier correspond à un enfant d'environ 8-10 ans, et le second à un individu de taille adulte (Faye 2001 ; volume 2, p. 373). Le fait qu'il soit associé à un adulte lui confère donc un statut particulier, qui s'exprime par un traitement différent de celui des autres enfants. D'autres exemples de nécropoles pourvues d'un secteur spécifique pour les enfants sont néanmoins connus, mais il s'agit alors d'inhumations (cf. *infra*).

2.3.2 Une répartition homogène

Enfin, la plupart des espaces funéraires ne semblent pas avoir été soumis à une organisation spécifique, et les sépultures y forment alors un ensemble homogène. C'est notamment le cas à Gondreville « Les Loups » : bien que ce site ait livré différents types de vestiges (sépultures secondaires, fosses à cendres et une probable aire de crémation), ils sont pour la plupart mêlés les uns aux autres sans organisation apparente. L'aire de crémation et des zones de rejets de crémation sont situées un peu à l'écart, mais une sépulture a néanmoins été implantée juste à côté, entre ces structures et la palissade, tandis qu'une autre prend place en dehors de la zone délimitée par la palissade (cf. *supra* : **Figure 129**).

Parfois l'organisation générale du site est homogène - il n'y a pas de regroupements - mais une ou plusieurs sépultures vont se démarquer des autres par un emplacement spécifique au sein de la nécropole. Cette distinction peut être soulignée par une architecture particulière, des dimensions

¹⁵⁶ Volume 2, p. 390.

¹⁵⁷ Volume 2, p. 410.

plus importantes, ou encore un mobilier spécifique.

A Mondelange « Schemerten » (Moselle), deux sépultures sont associées à des trous de poteaux¹⁵⁸ : dans le cas de la St 139, il pourrait s'agir d'une petite palissade l'isolant des autres tombes ou d'une petite superstructure en élévation (les deux structures sont contemporaines). La position de la St 133 est en revanche plus délicate à interpréter, elle était par ailleurs très mal conservée. La plupart des tombes semble former un cercle autour de la tombe 139, bien que trois d'entre elles soient néanmoins localisées plus au nord, dont l'une est située dans un ancien enclos. Cependant sa datation est sujette à caution (St 103) : si les céramiques retrouvées en surface sont bien attribuables au début du I^{er} siècle après J.-C., en revanche le vase ossuaire semble plutôt dater de La Tène moyenne (Bonaventure 2010, vol. 2, p. 140). Par ailleurs, cette sépulture « gallo-romaine » a été retrouvée dans un enclos funéraire protohistorique regroupant de nombreuses sépultures à crémation laténiennes. Ces éléments contradictoires invitent donc à la prudence et il semble préférable de ne pas la prendre en compte dans le cadre de cette problématique. Concernant les enclos, leur rôle a déjà été mis en évidence dans la structuration de l'espace sépulcral (cf. *supra*, p. 246-251).

L'exemple de Baralle (Atrébate ; Pas-de-Calais) permet d'illustrer ce type d'organisation. En effet, la nécropole semble se développer autour d'une tombe fondatrice qui se démarque des autres par la taille de sa chambre funéraire et par l'importance et la diversité de son mobilier (3,50 m de côté). Elle appartient à la première phase d'utilisation de la nécropole et occupe une position centrale au sein de celle-ci. L'existence d'un tumulus recouvrant cette tombe semble plausible et expliquerait l'espace régulier préservé autour de la sépulture au cours de l'évolution de la nécropole (Hosdez, Jacques 1989). Le cas de la nécropole de Beaurains (Atrébate ; Pas-de-Calais) s'apparente également à ce schéma bien qu'elle ne regroupe que cinq sépultures (**Figure 136**). Une tombe se distingue des autres de par ses dimensions et son architecture : la fosse sépulcrale (2,50 m de côté) a accueilli un coffrage en bois maintenu par quatre poteaux corniers (Hilarion 1999). Elle contenait un important mobilier céramique. L'auteur évoque également l'hypothèse d'un tumulus recouvrant la sépulture, dont l'existence est suggérée par l'implantation des autres tombes à une distance relativement régulière de celle-ci. Mais cette hypothèse semble peu convaincante au vu de ce seul indice et du faible nombre de sépultures.

Sur le site de La Sentinelle « Le Plateau d'Hérin » (Atrébate ; Nord), deux ensembles funéraires¹⁵⁹ du Haut-Empire ont été découverts, un occidental et un oriental (Delepierre, Blondeau 2006 ; volume 2, p. 444). Au sein de la nécropole orientale, une organisation semble perceptible. Ce secteur regroupe en effet quatorze tombes, dont quatre - voire cinq - se distinguent par une architecture funéraire spécifique¹⁶⁰, des dimensions souvent supérieures aux autres et un mobilier particulièrement riche (quantitativement et qualitativement). Elles se distinguent également par leur disposition selon un même axe, parallèle à la voie romaine située à une trentaine de mètres. Les autres sépultures sont disposées en arrière de cette ligne formée par les tombes « construites » qui

158 Le matériel recueilli dans la tombe et dans les trous de poteaux confirme la contemporanéité des structures.

159 Ou deux secteurs d'un même ensemble funéraire ? (le rapport de fouilles est actuellement en cours).

160 Coffrages de dalles de pierre ou de *tegulae*.

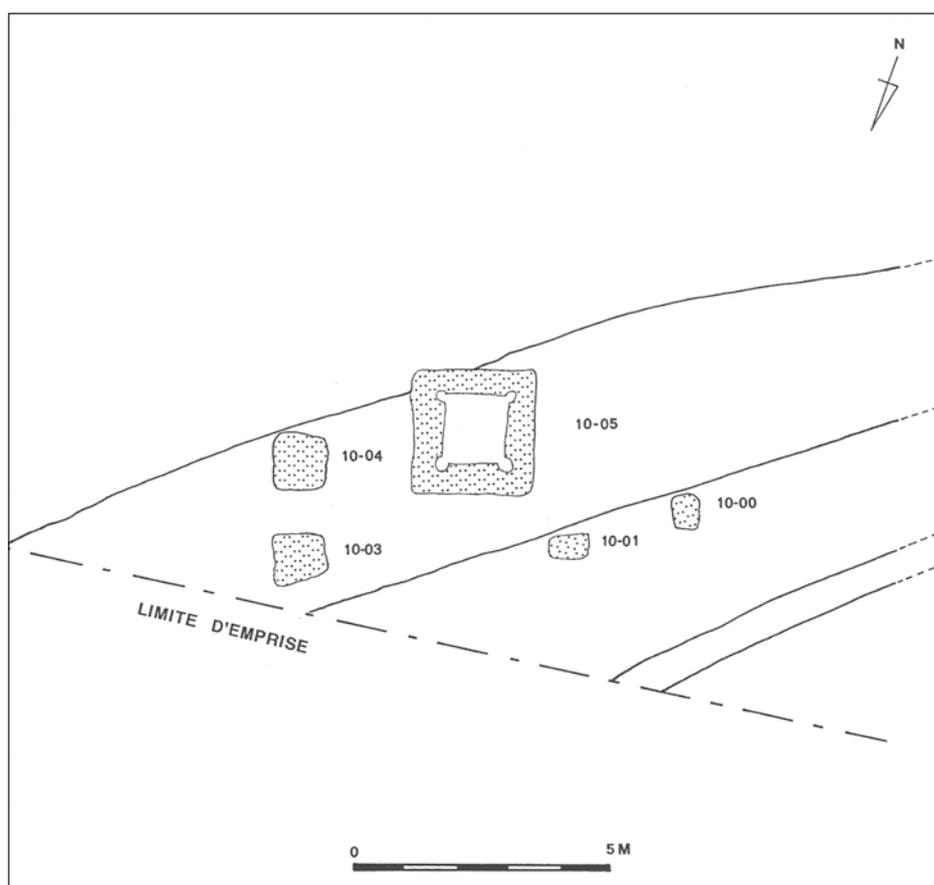


Figure 136 - Plan de la nécropole de Beaurains (d'après Hilarion 1999, p. 49)

structurent donc en partie l'espace funéraire. Ces différents éléments pourraient par ailleurs caractériser un statut social différent pour ces quatre défunts.

Concernant cette notion de statut social des défunts, nous n'avons pas reconnu de répartition du type propriétaires/ouvriers agricoles-esclaves comme cela a parfois pu être proposé dans d'autres régions (voir notamment Martin-Kilcher 1993). Cependant, et comme tendent à le montrer certaines études récentes, le statut social du défunt ne transparaît pas nécessairement à travers sa sépulture¹⁶¹.

Enfin, l'organisation d'un ensemble funéraire peut être influencée par son utilisation par les vivants. A Saint-Laurent-Blangy « La Corette » (Pas-de-Calais), l'étude de l'organisation spatiale d'un petit ensemble funéraire a permis de mettre en évidence une organisation dictée par la gestuelle funéraire, notamment lors de la mise en terre (Jacques *et al.* 2005 ; volume 2, p. 470). Cinq sépultures secondaires à crémation sont installées dans un petit enclos fossoyé (environ 25 m²), le long des parois, libérant ainsi un espace central. D'après la position des différents dépôts au sein des sépultures, les auteurs proposent une reconstitution des gestes funéraires exécutés lors de la mise en terre du défunt et du mobilier d'accompagnement. Cette hypothèse de « mise en scène » est compatible avec l'organisation interne de l'ensemble funéraire : il s'agit donc ici d'un aspect pratique

¹⁶¹ Voir entre autres la sépulture fondatrice de Mécleuves et son importante fosse à offrandes qui, plus que la tombe en elle-même illustre le statut particulier du défunt (cf. *infra*, Chap. 4, p. 333-336).

lié à l'utilisation du lieu par les vivants. Cette idée rejoint celle des espaces de circulation au sein des nécropoles, problème soulevé notamment lors de l'étude de la nécropole de Mécleuves¹⁶². Cet aspect a déjà pu être traité dans le cadre de nécropoles urbaines (Tranoy *et al.* 2009, p. 294-298), mais il s'avère délicat à mettre en évidence en contexte rural en raison de la rareté des grands ensembles funéraires. Les petites nécropoles, comme celles que nous avons évoquées jusqu'à maintenant, étaient plus faciles d'accès et la gestion des espaces de circulation en était probablement simplifiée.

Pour les nécropoles les plus vastes et les plus fournies, comme celles d'Epping ou de Laneuvelotte, des espaces de circulation sont reconnaissables, mais leur préservation nécessitait une bonne visibilité en surface, qui pouvait notamment se matérialiser par le signalage des sépultures.

Au sein d'un même espace sépulcral, les structures funéraires s'organisent donc selon différents schémas. Les nécropoles sont souvent de petite taille et utilisées sur de courtes durées, ce qui limite l'analyse de la répartition spatiale des structures, néanmoins les sites pouvant illustrer cette problématique ont permis de reconnaître plusieurs types de regroupements (chronologique, « familial », fonctionnel ou encore selon l'âge au décès des individus), ou au contraire une relative homogénéité dans l'occupation de l'espace. Dans ce dernier cas, on note parfois la présence d'une sépulture qui va se détacher des autres structures par une position particulière. Elle peut notamment correspondre à la sépulture « fondatrice » de la nécropole. Si certains sites présentent des caractéristiques communes, l'organisation des lieux funéraires reflète davantage le résultat d'un choix propre à chacun.

2.4 La signalisation des tombes

Il est parfois difficile de distinguer clairement les aménagements correspondant strictement à la signalisation de la sépulture - afin que les vivants la repère facilement - de ceux ayant pu servir à la pratique de la libation ou plus simplement des éléments de fermeture de la tombe. Si dans certains cas la nature même de l'aménagement dissipe tout malentendu, notamment lors de la découverte de stèles, dans d'autres cas les marqueurs sont difficilement identifiables (fragments de céramique, petit tertre de pierres ou de terre...). Les niveaux de sol sont par ailleurs rarement conservés ou identifiés lors des fouilles, et l'arasement des sites nous prive de quantité d'informations.

Si la stèle constitue le marqueur par excellence, la multiplication des fouilles de nécropoles antiques ces dernières décennies a permis de mettre en évidence d'autres modes de signalisation, bien qu'ils constituent encore des exemples marginaux et difficilement décelables, notamment lorsqu'ils sont en matériaux périssables. Hormis les stèles, il convient également de mentionner d'autres structures en pierre, parfois monumentales, tels que les autels, les mausolées ou les petits monuments. Certains enclos peuvent, dans une moindre mesure, être également assimilés à des éléments de signalisation.

162 Cf. 2^{ème} partie, Chap. 2, p. 101.

2.4.1 Les stèles et les cippes

Seuls les éléments découverts en contexte funéraire ont été pris en compte dans cette étude. Il ne s'agissait pas d'inventorier tous les éléments lapidaires découverts fortuitement ou de manière isolée, la découverte d'une stèle ne suffisant pas à attester la présence d'une sépulture à crémation correspondant aux critères que nous nous sommes fixés.

Les stèles ou les cippes peuvent être de différentes formes (la stèle à fronton, la stèle-maison, la stèle en ronde-bosse, le cippe pomme de pin...) et de dimensions variables, mais elles n'en restent pas moins des blocs de pierre prisés, qui seront récupérés, transformés et/ou réutilisés. La réutilisation peut intervenir dès l'époque antique comme cela a pu être observé dans la nécropole de Mécleuves où une stèle participe à l'aménagement d'une sépulture plus récente¹⁶³. Il n'est pas rare d'en découvrir dans des contextes d'habitat, en tant que matériau de construction (notamment au Bas-Empire). Par ailleurs, de très nombreuses découvertes ont été réalisées anciennement et l'on peut déplorer l'absence très fréquente de toute documentation concernant le contexte de découverte : localisation, association avec une tombe, caractéristiques de cette dernière, mobilier associé... (Boulanger, Mondy 2009).

De plus, ces éléments marquants du domaine funéraire gallo-romain ont bien souvent été étudiés pour eux-mêmes et non comme éléments constitutifs de la sépulture. Cela a néanmoins permis la réalisation d'inventaires renfermant de précieuses informations sur les diverses apparences qu'elles pouvaient revêtir et sur les nombreuses inscriptions qu'elles portaient. De nombreux travaux ont été réalisés à partir de ces bases documentaires, notamment en Lorraine, où ce type de marqueur était fréquemment utilisé à l'époque gallo-romaine, beaucoup plus que dans les secteurs du nord de la Gaule¹⁶⁴. Pour ces derniers, les stèles sont essentiellement découvertes dans les nécropoles urbaines (Van Doorselaer 1967, p. 167).

Au sein des nécropoles inventoriées dans ce travail, quelques exemples sont mentionnés en territoire leuque : le site de Charmois-l'Orgueilleux « Le Grand Mald'heux » (Vosges)¹⁶⁵ a livré des stèles et des cippes parfois en association directe avec les sépultures secondaires à crémation composant la nécropole. La découverte d'une stèle associée à une ciste en pierre a également été mentionnée sur la commune de Tignécourt (Vosges) : il s'agissait d'une sépulture isolée implantée à proximité d'une voie antique. Mais la plupart des découvertes sont néanmoins localisées en territoire médiomatrique : les stèles sont une des caractéristiques de cette cité. Ici encore le secteur du Piémont vosgien s'avère privilégié en termes de découvertes en contexte funéraire : « *le couvert forestier et la faible densité d'occupation depuis l'époque romaine a préservé les vestiges antiques.* » (Boulanger, Mondy 2009, p. 145). La présence d'importants gisements rocheux dans ce secteur a également favorisé et peut-être banalisé l'utilisation de tels marqueurs, notamment sur le site de Saint-Quirin « La Croix Guillaume », également caractérisé par la présence de carrières d'extraction du grès (Heckenbenner,

163 Cette pratique a également été mise en évidence à Saint-Quirin « La Croix Guillaume » (Heckenbenner, Meyer 2000) et à Cutry « La Hache » (Boulanger 2006).

164 Un recensement complet des monuments funéraires en Lorraine a été réalisé par K. Boulanger et M. Mondy (Boulanger, Mondy 2009).

165 Volume 2, p. 369.

Meyer 2002). Un exemple est également attesté en pays trévire, à Charency-Vezin « Pièce de Metz » où une stèle en grès d'environ un mètre surplombait une tombe à crémation gallo-romaine (Hamm 2004, p. 149 ; volume 2, p. 369).

Quelques cas peuvent être mentionnés chez les Nerviens et les Ménapes, mais un seul site a livré des éléments en place associés à des sépultures : à Houdain-lez-Bavay « Les Palans » (Nord), en territoire nervien, une découverte fait état de deux tombes à crémation surmontées chacune d'une stèle en pierre blanche (Delmaire 1996, p. 279 ; volume 2, p. 442).

2.4.2 Les monuments

Certaines sépultures étaient signalées par de véritables structures monumentales dont la fonction pouvait également revêtir un caractère ostentatoire. Cet aspect a déjà été évoqué précédemment (cf. *supra*, p. 259-261), car dans certains cas ce type d'aménagement a davantage été interprété comme un moyen de protéger ou d'isoler une ou plusieurs tombes, qui se démarquent alors des autres sépultures, et non seulement comme un simple élément de signalisation. En milieu rural, les mausolées, dont la réalisation était sans doute coûteuse, sont avant tout caractéristiques d'une élite sociale. En Lorraine il s'agit le plus souvent de « constructions en pierre, élevées sur podium [...] constituées de registres architecturaux superposés, couronnés par une toiture à écailles. » (Boullenger, Mondy 2009, p. 147). Les nécropoles gallo-romaines livrent quelquefois les vestiges de tels monuments - dont l'appellation mausolée peut parfois paraître usurpée - matérialisés par des fondations en pierre délimitant un petit espace destiné à accueillir une ou plusieurs sépultures. L'association de ces vestiges avec des éléments architecturaux et/ou des tuiles peut alors plus certainement évoquer le mausolée. Cette hypothèse a notamment été formulée pour le petit édifice découvert à Mécleuves « La Haie aux Angles », associé à des vestiges architecturaux (éléments de corniche, de chapiteaux, de décors, tuiles), mais sa relation avec la sépulture mise au jour à l'intérieur n'est pas assurée¹⁶⁶. Si les vestiges sont uniquement représentés par des fondations en pierre, cela peut correspondre plus simplement à des petits enclos.

Les principales découvertes de ce type sont de nouveau localisées en territoire médiomatrique, notamment à Pontpierre « Kelsborn » (Moselle), site pour lequel la présence d'une couverture en tuiles est envisagée, ou à Uckange « Rue Jean Moulin » (Moselle). Sur ce site, il s'agit d'un petit bâtiment divisé en deux espaces inégaux et abritant trois probables structures à crémation très mal conservées (**Figure 137**) A Lafrimbolle « Bois de la Neuve Grange » (Moselle)¹⁶⁷, de nombreux vestiges de signalisation ont été recensés dont des stèles-maisons, six soubassements en pierre de petits monuments et un autel. Ce site est localisé dans le secteur du Piémont vosgien qui a livré d'autres vestiges de ce type, notamment à Dabo « Altdorf-Oberzorn » (Meyer 2005b ; volume 2, p. 372) ou encore à Saint-Quirin « La Croix Guillaume ».

On citera également l'exemple de Laneuvelotte en territoire leuque (cf. *supra* St 1204 : **Figure 117**), ou de Lexy « Les Minières » et Montmédy « Sous les Vignes » en territoire trévire¹⁶⁸.

¹⁶⁶ Cf. 2^{ème} partie, Chap. 2, p. 99-101.

¹⁶⁷ Volume 2, p. 382.

¹⁶⁸ Volume 2, p. 382, 383 et 387.

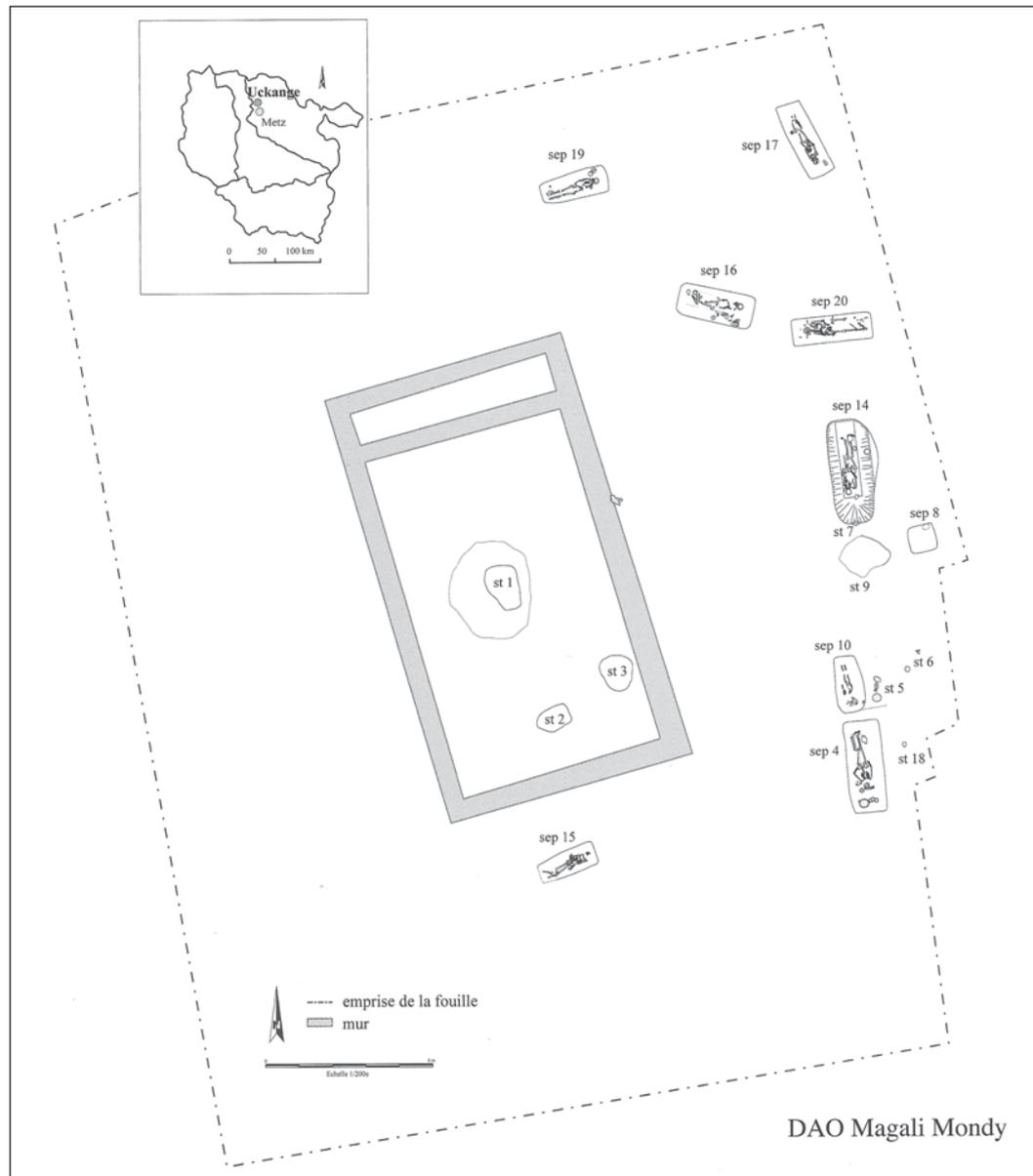


Figure 137 - Plan de la nécropole d'Uckange « Rue Jean Moulin » (d'après Mondy, Lefebvre 2009, p. 120)

Pour les territoires du nord de la Gaule, le site de Bruille-Saint-Amand (Atrébate) a livré les fondations d'un petit monument carré associé à des fragments de tuiles qui renfermaient une tombe à crémation. Deux autres monuments sont signalés à Carvin « La Gare d'Eau » (Ménape), ou encore en pays morin, à Marquise « Les Warenes » où sont mentionnés cinq autels. Cependant, l'absence de descriptions précises ne permet pas de se faire une idée de leur aspect, ni de savoir s'ils renfermaient effectivement une sépulture (Delmaire 1994, p. 427-428 ; volume 2, p. 453).

Certains de ces monuments pouvaient également être édifiés en bois comme le suggèrent certaines structures en creux découvertes sur les sites (trous de poteaux et/ou petits fossés). A Mondelange « Schemerten » (Moselle), trois structures de ce type ont été envisagées, mais nous avons vu qu'il pouvait s'agir dans un cas d'une palissade et dans les autres cas, ces « monuments » ne recouvraient pas une sépulture, ce qui remet en cause leur rôle comme élément de signalisation.

Une fouille récente située sur la commune de Flévy (Médiomatrique ; Moselle) a livré « *une riche sépulture augustéenne matérialisée par une grande construction en structure légère sur poteaux de bois* » (Boulangier, Mondy 2009, p. 157 : découverte inédite). En territoire ménape, cette hypothèse a également été proposée suite à la découverte d'une sépulture entourée de quatre trous de poteaux, à Flêtre « Pissmeerschen » (Nord). Elle était isolée et se situait à proximité d'une voie antique (Delmaire 1996, p. 248 ; volume 2, p. 429). Cette installation « monumentale » pouvait signaler la sépulture au sein de son environnement. Un exemple un peu similaire est mentionné à Vendin-le-Vieil « Bois Rigault » (Atrébate ; Pas-de-Calais), mais les données issues du diagnostic sont très imprécises : deux probables structures liées à la crémation ont été mises au jour côte à côte et semblent encerclées de sept trous de poteaux pouvant matérialiser les vestiges d'une structure légère signalant les sépultures (Féray 2005b, p. 20 ; volume 2, p. 479).

2.4.3 D'autres dispositifs ?

La littérature archéologique mentionne fréquemment l'existence probable d'éléments de signalisation au-dessus des sépultures, du fait qu'elles occupent parfois densément l'espace sépulcral sans pour autant se chevaucher et perturber les structures plus anciennes. Cependant, ces éléments sont très rarement identifiés. Quelques hypothèses sont parfois avancées, comme ce fut le cas dans la nécropole de Loison-sous-Lens « Les Oiseaux » : une sépulture se caractérisait par la présence d'un gros fragment de *dolium* planté dans le remplissage de la fosse et pouvant alors dépasser du sol, marquant ainsi l'emplacement de la tombe (St 159) ; une seconde sépulture présentait quant à elle un aménagement de pierres en surface, sur le bord de la fosse sépulcrale¹⁶⁹ (St 211). Peu d'exemples sont connus à ce jour en territoire atrébate, mais on citera cependant le cas d'une tombe signalée par un amas de blocs en calcaire dans la nécropole de Baralle (Jacques, Rossignol 2001, p. 56).

Dans la nécropole de Mécleuves, la sépulture 220 présentait un comblement charbonneux probablement scellé par une planche en bois sur laquelle avait été déposée une cruche en céramique. Cependant, en l'absence de niveau de sol reconnu, il n'est pas possible de savoir si cette céramique était visible en surface et si son rôle était effectivement de marquer l'emplacement de la sépulture. Ce type de signalisation n'a, à notre connaissance, jamais été identifié clairement, bien que cela reste une hypothèse envisageable. Elle a par ailleurs déjà été proposée, par exemple à Ronchin « Champ du Haut Moulin » (Ménape), où ce sont des fragments de tuiles qui ont été retrouvés sur les sépultures : elles sont interprétées soit comme des éléments de couverture, soit de signalisation (Vanbrugghe 1965 ; volume 2, p. 467). Ici encore, en l'absence de niveau de sol, il est impossible de favoriser l'une ou l'autre des hypothèses.

La fouille de Saint-Quirin « La Croix Guillaume » a permis de distinguer une grande variété dans les modes de signalisation, hormis les stèles déjà évoquées. Cette analyse a été en grande partie facilitée par la conservation des niveaux de sol. Il s'agit la plupart du temps d'aménagements de pierres tels que des amas de pierres ou de dalles plates, le dépôt d'une grosse pierre ou d'une dalle parfois plantée de champ, des petits dômes, des cercles de pierres - plus ou moins soignés - entou-

¹⁶⁹ Cf. 2^{ème} partie, Chap. 2, p. 152 et les illustrations dans le catalogue des tombes (vol. 2, p. 308 et 324).

rant la tombe, mais on note également plusieurs cas de cistes en grès qui dépassent du sol, et un cas de poteau en bois planté à côté d'une tombe est également signalé (Heckenbenner, Meyer 2000, p. 59). Ces dispositifs évoluent au fil du temps et se font plus modestes à la fin du II^{ème} et au III^{ème} siècle après J.-C. qu'au I^{er} siècle. L'utilisation du bois dans la signalisation des tombes est souvent évoquée, cela fournissant une explication à l'absence de traces archéologiques, mais elle est rarement démontrée.

L'érection de tumulus est également une pratique attestée en Gaule romaine, mais plus particulièrement en pays trévire, où il peut être adjoint d'un muret en pierres l'encerclant à la base. En milieu rural, on notera entre autres l'exemple près de Newel (Allemagne, Rhénanie-Palatinat) d'un grand établissement rural de type villa, associé à un sanctuaire et à une petite nécropole installée en partie dans un enclos et en dehors de celui-ci, et composée de onze sépultures, dont quatre étaient surmontées d'un tumulus. Les tombes étaient placées au centre des tertres, au sein d'un coffrage en pierre (Cüppers 1993, p. 86).

Un cas a cependant été recensé en territoire leuque, à Ugny-sur-Meuse (Meuse), où le tertre de terre haut d'environ 1,50 m, pour un diamètre de 80 m, abritait une sépulture secondaire à crémation datée du I^{er} siècle après J.-C. Cette hypothèse a également été avancée pour la sépulture « fondatrice » de la nécropole de Baralle (Pas-de-Calais). Ici la valeur d'une telle structure se rapproche de celle des monuments funéraires en pierre ou en bois : on ne signale pas seulement sa sépulture mais également son statut social. Cela va généralement de pair avec une sépulture qui se démarque également de par son architecture intérieure (caveau en pierre notamment) ou son mobilier.

Contrairement aux nécropoles urbaines, la plupart des ensembles funéraires ruraux sont modestes et correspondent à des petits groupes humains. De fait, la nécessité de signaler les sépultures de manière définitive se fait peut-être moins sentir que dans les grandes nécropoles urbaines qui sont utilisées par un nombre plus important de personnes. La rareté des indices de signalisation, si elle peut être en partie imputée à une mauvaise conservation des niveaux de sol ou des structures, peut également signifier l'absence de marquage ou du moins l'absence de marquage durable : un petit tas de terre suffit à signaler une sépulture qui est par ailleurs vraisemblablement connue de la petite communauté qui utilise cette nécropole. A Mécleuves « La Haie aux Angles », certaines sépultures ont été installées directement par-dessus des tombes plus anciennes, les détruisant en grande partie. Si ces dernières ont pu être signalées à un moment donné, il semble que le dispositif n'ait pas suffisamment perduré dans le temps. Cette signalisation d'aspect sommaire est par ailleurs décrite dans un texte de Lucain concernant les funérailles de Pompée : « *Il retire les ossements à demi consumés [...] en fait un tas et les enfouit sous un peu de terre. Puis, de peur qu'une brise légère ne découvre et n'emporte les cendres, il fait peser une pierre sur le sable, et, pour qu'un matelot ne remue pas ce tombeau en y attachant une amarre, il grave sur un pieu à demi consumé le nom auguste : Ici repose Magnus.* » (Lucain, *La Guerre Civile*, VIII, 786-793).

Cependant la signalisation d'une sépulture ne servait pas uniquement à la localiser au sein de l'espace funéraire, mais pouvait également mentionner l'identité du défunt ou porter une dédicace aux Dieux Mânes, comme cela est souvent attesté sur les stèles funéraires.

On distinguera également les sépultures qui se démarquent des autres ostensiblement, et pour lesquelles la signalisation de la tombe permet aussi d'afficher leur statut social : cela peut se traduire par la construction d'un monument en pierres ou en bois, ou l'édification d'un tumulus, visible au sein de la nécropole ou au sein du paysage du rural dans le cas des tombes isolées.

Contrairement aux éléments en matière périssable, ceux réalisés en matière pérenne - principalement les stèles funéraires - sont facilement identifiables, bien que rarement retrouvés en place. S'ils sont bien représentés en territoires médiomatrique et leuque, ils sont en revanche quasiment absents des sites funéraires recensés sur les territoires du Nord de la Gaule.

L'organisation des espaces funéraires se traduit à différents niveaux, et les résultats obtenus dans chacune des zones géographiques étudiées montrent des pratiques assez différentes.

Concernant la délimitation des lieux funéraires, on constate que dans le Nord il s'agit principalement d'enceintes fossoyées, par ailleurs souvent mises en place d'après les réseaux de fossés préexistants (limites parcellaires notamment). Pour les enclos restrictifs, on retrouve ce même côté opportuniste : ils sont rares et bien souvent on réutilise des enclos plus anciens (funéraires ou domestiques) ou des fossés pouvant faire l'objet de réaménagements. Tandis que sur les territoires trévire, leuque et surtout médiomatrique, les vestiges d'enceintes sont plus nombreux car également mieux conservés. De manière générale, l'utilisation de la pierre permet de recueillir plus d'informations, c'est également le cas pour les éléments de signalisation lapidaires qui sont principalement représentés chez les Médiomatriques. Ce sont les éléments les mieux conservés et donc les mieux documentés.

Concernant la taille des espaces funéraires, on constate une plus grande variabilité sur les territoires de l'est avec généralement une bonne cohérence entre la durée d'utilisation, l'emprise au sol et le nombre de structures. Sur les territoires du nord, on observe davantage de petits ensembles funéraires (nombre de tombes et emprise), utilisés sur des courtes durées, excepté dans les cas de dispersion des lieux funéraires où des tombes isolées et des petits groupes de tombes forment un espace funéraire plus grand mais occupé de manière irrégulière.

Enfin, la répartition des structures au sein de l'espace funéraire est souvent difficile à appréhender. Les quelques exemples reconnus ici montrent, notamment en Lorraine, que la répartition peut être fonction de la nature des structures funéraires (tombe, fosse annexe, lieu de crémation...), parfois selon des regroupements familiaux ou encore une organisation centrée autour d'une tombe ou d'un groupe de tombes, pour les plus fréquents.

Chapitre 3 : les structures funéraires

L'examen de la place des nécropoles dans le paysage rural, et de leur organisation, a montré des particularismes régionaux qui distinguent la Lorraine et le Nord-Pas-de-Calais. La nature des structures funéraires peut également constituer un facteur de distinction. Cet aspect a déjà été évoqué rapidement lors de l'analyse de leur répartition au sein de l'espace funéraire et nous y revien-

drons plus spécifiquement lorsque l'on abordera les lieux de crémation.

Avant tout, il paraît nécessaire de faire un point sur le vocabulaire et sur la définition de ces différentes structures. Plusieurs chercheurs se sont récemment attachés à reprendre ce dossier épineux, et notamment dans le cadre strict de la crémation, afin d'essayer d'harmoniser cette terminologie. Nous retiendrons en particulier les travaux de M. Polfer concernant les aires de crémation et les fosses à cendres (Polfer 2001), ceux de V. Bel, F. Blaizot et H. Duday sur les bûchers et les tombes-bûchers (Bel *et al.* 2008), et ceux de F. Blaizot et L. Tranoy sur l'ensemble de ces structures (Blaizot, Tranoy 2004).

Ainsi il est possible de distinguer les lieux de crémation (aire de crémation, bûcher et tombe-bûcher), les sépultures secondaires, et enfin les structures annexes (fosse à cendres, fosse dépotoir, fosse à offrandes, concentration de matériel). Dans la pratique, ces distinctions ne sont pas si évidentes à réaliser.

En contexte de crémation, le terme de sépulture secondaire s'oppose à celui de sépulture primaire et désigne le lieu de repos définitif dans lequel les os - ou au moins une partie d'entre eux - ont été transférés après la crémation. Elle se distingue donc de la tombe-bûcher, qui est une sépulture primaire, où le lieu de la crémation et le lieu de repos définitif se confondent. Les termes primaire et secondaire peuvent également être appliqués au mobilier : le mobilier primaire a accompagné le défunt sur le bûcher et porte donc les stigmates du feu, tandis que le mobilier secondaire est déposé « intact »¹⁷⁰ dans la tombe après la crémation. Bien que ces appellations puissent parfois poser problème et paraître discutables aux yeux de certains (Blaizot, Tranoy 2004, p. 171-172), elles sont utilisées dans ce sens par la plupart des archéologues travaillant sur les pratiques funéraires liées à la crémation. Il convient de signaler ici que ces termes renvoient à une interprétation différente lorsqu'il s'agit de sépultures à inhumation, et que leur définition n'est pas sans poser problème et suscite encore de vives discussions (Boulestin, Duday 2005, p. 23-26). Il est vrai que les pratiques funéraires offrent une diversité étonnante, à toutes les époques et quel que soit le traitement appliqué au cadavre. Le développement d'une véritable « archéologie de la mort » (Boulestin, Duday 2005) a permis de percevoir de mieux en mieux cette diversité et de reconnaître des rôles différents aux structures funéraires. Cependant, l'archéologue - en prise avec son besoin de classer et de trier, issu d'un lourd passé méthodologique fondé sur la typologie - ne doit pas essayer à tout prix de faire correspondre une structure avec une définition précise : bien souvent une structure pourra être définie comme telle dans son contexte archéologique, mais la même grille de lecture ne sera pas nécessairement applicable sur un autre site ou sur une autre structure présentant pourtant des caractéristiques semblables. Il convient alors d'utiliser soit un vocabulaire plus général, soit de proposer différentes hypothèses si l'argumentation le permet.

1. Les lieux de crémation

Il ne semble pas nécessaire de revenir une nouvelle fois sur l'utilisation désormais désuète des termes *bustum* et *ustrinum*, qui ont été définitivement bannis du vocabulaire lié à la crémation -

¹⁷⁰ Au sens de non brûlé.

Peuple	Site	Identification	Forme	Dimensions	Caractéristiques	Ossements humains	Datation
Ménape	Arques	bûcher ou tombe-bûcher	rectangulaire	1,80 x 1,60 m, prof. 0,45 m	comblement charbonneux et cendreux sur le fond, parois et fond rubéfiés : test	fragments dispersés	seconde moitié du I ^{er} - II ^{ème} s. ap.
	Bolleezele	bûchers ?	oblongue	0,93 x 0,50 m ; 1,16 x 0,56 m ; 0,86 x 0,42 m	comblement charbonneux : non fouillées	esquilles en surface	Haut-Empire
		fosse rubéfiée	en forme de T	1,45 x 0,92 m ; 0,68 x 0,58 m	comblement charbonneux, parois rubéfiées : non fouillée	esquilles en surface	Haut-Empire
		bûcher	rectangulaire	2,10 x 0,88 m	comblement charbonneux, nodules d'argile cuite, banquette interne : test	fragments dispersés	Haut-Empire
	Comines	bûcher	rectangulaire	2,30 x 0,90 m, prof. 0,40 m	comblement charbonneux et cendreux	fragments dispersés	I ^{er} s. ap.
		bûcher	rectangulaire	3,40 x 1,20 m	comblement charbonneux et cendreux	fragments dispersés	I ^{er} s. ap.
	Gondecourt	bûcher ou tombe-bûcher	rectangulaire	1,80 x 0,50 m	comblement charbonneux, liseré de rubéfaction : non fouillée	fragments dispersés	Haut-Empire
	Hem	bûcher ou tombe-bûcher	légèrement trapézoïdale	1,65 x 0,60 m, prof. max. 0,54 m	comblement charbonneux, liseré de rubéfaction	fragments dispersés	Haut-Empire
	Pitgam	bûcher ou tombe-bûcher	rectangulaire	2,10 x 0,90 m, prof. 0,52 m	comblement charbonneux, grosses bûches, nodules de terre cuite	fragments dispersés	deuxième moitié du I ^{er} s. ap.
	Steene	bûchers ou tombes-bûchers	non renseigné	non renseigné	«bûchers de différents types»	non mentionnés	I ^{er} s. ap.
Villeneuve d'Ascq	bûcher ou tombe-bûcher	globalement ovale	2,70 x 1,40 m, prof. environ 0,20 m	comblement charbonneux, nodules d'argile cuite, liseré de rubéfaction	fragments dispersés	époque augustéenne	
	bûcher ou tombe-bûcher	globalement ovale	2,60 x 1,60 m, prof. environ 0,20 m	comblement charbonneux, nodules d'argile cuite, liseré de rubéfaction	fragments dispersés	époque augustéenne	
Morin	Burbure	tombe-bûcher	non renseigné	non renseigné	rubéfaction, répartition des os	fragments dispersés	Haut-Empire
	Saint-Venant	bûcher ou tombe-bûcher	rectangulaire	1,56 x 0,30-0,40 m	comblement charbonneux, traces discontinues de rubéfaction	fragments dispersés et concentration	II ^{ème} s. ap.
		bûcher ou tombe-bûcher	rectangulaire	2 x 1,50 m	inclusions charbonneuses, traces discontinues de rubéfaction, nodules d'argile cuite	concentration esquilles	époque gallo-romaine
		bûcher ou tombe-bûcher	rectangulaire	2,38 x 0,75-0,90 m, prof. 0,16 m	comblement charbonneux, parois et fond rubéfiés, nodules d'argile cuite	fragments dispersés	II ^{ème} s. ap.
		bûcher ?	ovale	0,70 x 0,42 m	comblement charbonneux, traces discontinues de rubéfaction	absent	époque gallo-romaine
bûcher ?		irrégulière, globalement triangulaire	3,60 x 2,15 m	comblement charbonneux, liseré de rubéfaction et traces discontinues	absent	époque gallo-romaine	
Atrébate	Avion	bûcher ou tombe-bûcher	rectangulaire	2,10 x 1,60 m	comblement charbonneux : test	fragments dispersés	deuxième moitié du I ^{er} s. ap.
	Beaurains	bûcher ou tombe-bûcher	irrégulière, sub-hexagonale	1 x 0,55 m, prof. 0,32 m	comblement cendreux, rubéfaction partie supérieure des parois, bûches calcinées	fragments dispersés	II ^{ème} - III ^{ème} s. ap.
		bûcher ou tombe-bûcher	globalement circulaire	0,70 x 0,65 m	comblement cendreux, parois rubéfiées	fragments dispersés	Haut-Empire
		bûcher ou tombe-bûcher	oblongue	1,45 x 0,50 m, prof. 0,08 m	comblement cendreux, rubéfaction sur le fond	concentration au centre	Haut-Empire
		bûchers ou tombes-bûchers	rectangulaire	entre 1,95 et 2,06 m x 0,90 et 1,20 m	inclusions charbonneuses, liseré de rubéfaction, nodules d'argile cuite : non fouillées	fragments dispersés	probablement I ^{er} s. ap.
	Dainville	bûcher ?	non renseigné	non renseigné	non renseigné	non renseigné	Haut-Empire
	Fourges	bûcher	rectangulaire	1,70 x 0,80 m, prof. 0,20 m	comblement cendreux et charbonneux, paroi rubéfiée, fond légèrement rubéfié, nodules d'argile cuite	fragments dispersés	probablement augustéen
	Harnes	bûcher ?	non renseigné	non renseigné	non renseigné	non renseigné	Haut-Empire
	Houplines	bûcher ou fosse annexe	rectangulaire	2,60 x 1,10 m, prof. 0,15-0,20 m	comblement charbonneux	fragments dispersés	époque augustéenne
	Illies	bûcher ou fosse annexe	rectangulaire	1,80 x 0,65 m, prof. 0,20-0,30 m	comblement charbonneux	fragments dispersés	époque gallo-romaine
		bûcher ou fosse annexe	rectangulaire	1,90 m, prof. 0,20-0,30 m	comblement charbonneux	fragments dispersés	époque gallo-romaine
	Neuville	bûcher ?	circulaire	3 m de diamètre, prof. 2,50 m	parois rubéfiées, excavation au fond de la fosse	non mentionnés	deuxième moitié du I ^{er} s. ap.
	Villers-au-Tertre	aire de crémation ?	non renseigné	non renseigné	non renseigné	non renseigné	I ^{er} s. ap.

Figure 138 - Les lieux de crémation (Nord-Pas-de-Calais)

Peuple	Site	Identification	Forme	Dimensions	Caractéristiques	Ossements humains	Datation
Leuque	Gondreville	aire de crémation	irrégulière	6,50 x 4,50 m ; prof. max : 0,10 m	zone charbonneuse, pierres brûlées	non mentionnés	époque augustéenne
	Laneuvelotte	aire de crémation ?	irrégulière	non renseigné	zone cendreuse	fragments dispersés	Haut-Empire
Médiomatrique	Ennery	fosse rubéfiée	rectangulaire	1,40 x 0,73 m, prof. 0,10 m	comblement charbonneux, parois rubéfiées	absents	indéterminée
		fosse rubéfiée	rectangulaire	1,20 x 0,68 m, prof. 0,15 m	comblement charbonneux, parois rubéfiées	absents	indéterminée
	Gravelotte	aire de crémation	quadrangulaire	3,70 x 3,10 m	construction en pierres	absents	fin du I ^{er} - début du II ^{ème} s. ap.
	Morsbach	aire de crémation ?	quadrangulaire	8 m de côté pour la plus grande	couche de charbons et de cendres	non mentionnés	I ^{er} s. ap.
	Xammes	bûcher ou fosse annexe	subrectangulaire	1,20 x 0,97 m	comblement charbonneux	fragments dispersés	époque gallo-romaine
Trévire	Breux	bûchers ?	quadrangulaire	environ 2 x 2 m	«terre brûlée», cendres	présents	I ^{er} - II ^{ème} s. ap.
	Montmédy	bûchers ?	non renseigné	non renseigné	comblement charbonneux	non mentionnés	époque gallo-romaine

Figure 139 - Les lieux de crémation (Lorraine)

du moins par la plupart des chercheurs français - car trop connotés et sujets à discussion, et ce dès l'époque antique (Blazot, Tranoy 2004, p. 172).

Le lieu de la crémation peut se matérialiser sous trois formes principales : l'aire de crémation, le bûcher et la tombe-bûcher ; chacune possédant ensuite de nombreuses variantes.

Les sites présentés dans le cadre de ce travail n'ont malheureusement pas fourni de structures pouvant s'apparenter aux lieux de crémation des défunts. Notre approche se limitera donc à la reprise des données recensées sur les territoires formant le cadre géographique de l'étude (**Figures 138 et 139**). Cela permettra par ailleurs de revenir sur certains problèmes méthodologiques, mais également d'essayer de replacer ces découvertes dans des problématiques plus générales concernant leur aspect, leur emplacement et les éventuelles différences perceptibles selon les territoires et les époques où ils sont attestés.

1.1 Les aires de crémation

Lorsque nous parlons d'aire de crémation, cela correspond de manière générale à un emplacement spécifique pouvant être qualifié de permanent, et sur lequel seront érigés les bûchers de manière successive. Cela traduit donc un caractère collectif¹⁷¹. Les exemples connus font référence soit à une zone construite, délimitée par des murs qui permettraient d'isoler la zone de crémation et la protégeraient en partie des intempéries et notamment du vent (cf. *infra* Vatteville-la-Rue), soit à une zone non délimitée. Ces aires de crémation sont cependant très rarement mises en évidence ; la raison principale étant relative aux problèmes de conservation des niveaux de sol, puisqu'il ne s'agit pas ici de petites structures fossoyées, bien qu'elles puissent s'inscrire dans des dépressions assez profondes (cf. *infra* Septfontaines-Deckt).

De tels vestiges ont notamment été découverts à Gravelotte « Grand Pré » (Médiomatrique, Moselle) : des fondations de murs formant une structure quadrangulaire (3,70 x 3,10 m) dont la surface d'emprise est d'environ 11,5 m², se situaient au bord de la nécropole, à proximité immé-

¹⁷¹ Un lieu de crémation peut se caractériser par la présence de vestiges correspondant à une seule crémation, mais dans ce cas nous parlerons plus simplement de bûcher.

diates des sépultures (cf. *supra* : **Figure 134**). L'arasement de la structure n'a pas permis de mettre en évidence de traces de rubéfaction ou de vestiges liés à la crémation. Il est interprété comme tel par comparaison avec l'exemple connu à Faverdines (Cher ; Fourteau-Bardaji *et al.* 1993) mais également par la présence sur le site de nombreuses fosses à cendres ou fosses dépotoirs¹⁷² directement liées au fonctionnement de l'aire de crémation. On peut néanmoins se demander dans quelle mesure cette construction ne pourrait pas correspondre à un petit monument funéraire dont la fonction serait toute autre : la nécropole est utilisée à la fin du I^{er} et au début du II^{ème} siècle après J.-C. Lors de la fouille de la nécropole de Morsbach « Hasenacker » (Médiomatrique, Moselle), cinq emplacements caractérisés par la présence de cendres, de charbons et de matériel divers, ont été interprétés comme de possibles aires de crémation. L'un d'eux est décrit comme formant un carré de 8 m de côté, tandis que les autres sont de « *dimensions plus réduites* » (Lutz 1991, p. 107). Ces informations sont cependant trop vagues pour que nous puissions juger de leur validité.

Deux autres exemples sont localisés en territoire leuque. Le premier a été découvert sur le site de Gondreville « Les Loups » (Meurthe-et-Moselle). Les vestiges semblent davantage caractéristiques : une « nappe » de forme irrégulière (longueur max : 6,5 m ; largeur max : 4,5 m ; profondeur max : 0,10 m) se compose de galets et de pierres, parfois brûlés, de charbons de bois et de divers éléments matériels (fragments d'amphores et de céramiques tournées, d'os animaux brûlés, de scories de fer et un élément de tabletterie) ; la présence d'os humains n'est pas mentionnée (Adam *et al.* 1999, p. 168). Cette structure est par ailleurs associée à deux fosses charbonneuses contenant vraisemblablement des résidus de crémation, dont des os humains brûlés ; l'une d'elles porte des traces de rubéfaction sur les parois (cf. *supra* : **Figure 129**). Cet ensemble funéraire est daté de l'époque augustéenne.

Cette description permet de rapprocher cette probable aire de crémation de celle fouillée à Septfontaines-Deckt (Luxembourg) sur un site funéraire rural trévire (Polfer 1993 ; 2001). Elle se présentait sous la forme d'une dépression ovoïde d'environ 160 m² (15,7 x 11,2 m ; prof. max. 0,53 m) portant des traces de rubéfaction importantes. Elle renfermait un abondant mobilier plus ou moins brûlé : quelques fragments osseux, des monnaies, une fibule, des fragments de verre, des clous et de nombreux tessons de céramique. Aucune délimitation particulière n'ayant été reconnue, il semble que cette zone se soit « *formée progressivement, par juxtaposition et superposition de toute une série de bûchers individuels, érigés entre le règne de Vespasien et les premières décennies du III^e s.* » (Polfer 2001, p. 151). Ici encore cette structure est associée à des fosses annexes, interprétées comme des fosses à cendres, et à des trous de poteaux ayant pu servir à stabiliser les bûchers lors de leur édification (Polfer 1993, p. 174). Un autre exemple, proche de cette configuration, est attesté dans la nécropole de Vatteville-la-Rue (Seine-Maritime) : une zone en cuvette d'environ 12 m², caractérisée par la présence de résidus de crémation sur environ 0,60 m d'épaisseur, a été mise au jour dans la partie méridionale d'une nécropole à crémations du Haut-Empire (Lequoy 1987, p. 56-57). Le matériel qui a été recueilli montre que cette probable aire de crémation a fonctionné durant presque toute la durée d'utilisation de la nécropole. Par ailleurs, un enclos long de 9,50 m et ouvert à

¹⁷² Ces termes seront définis dans le chapitre consacré aux structures non sépulcrales (cf. *infra*, p. 315-322).

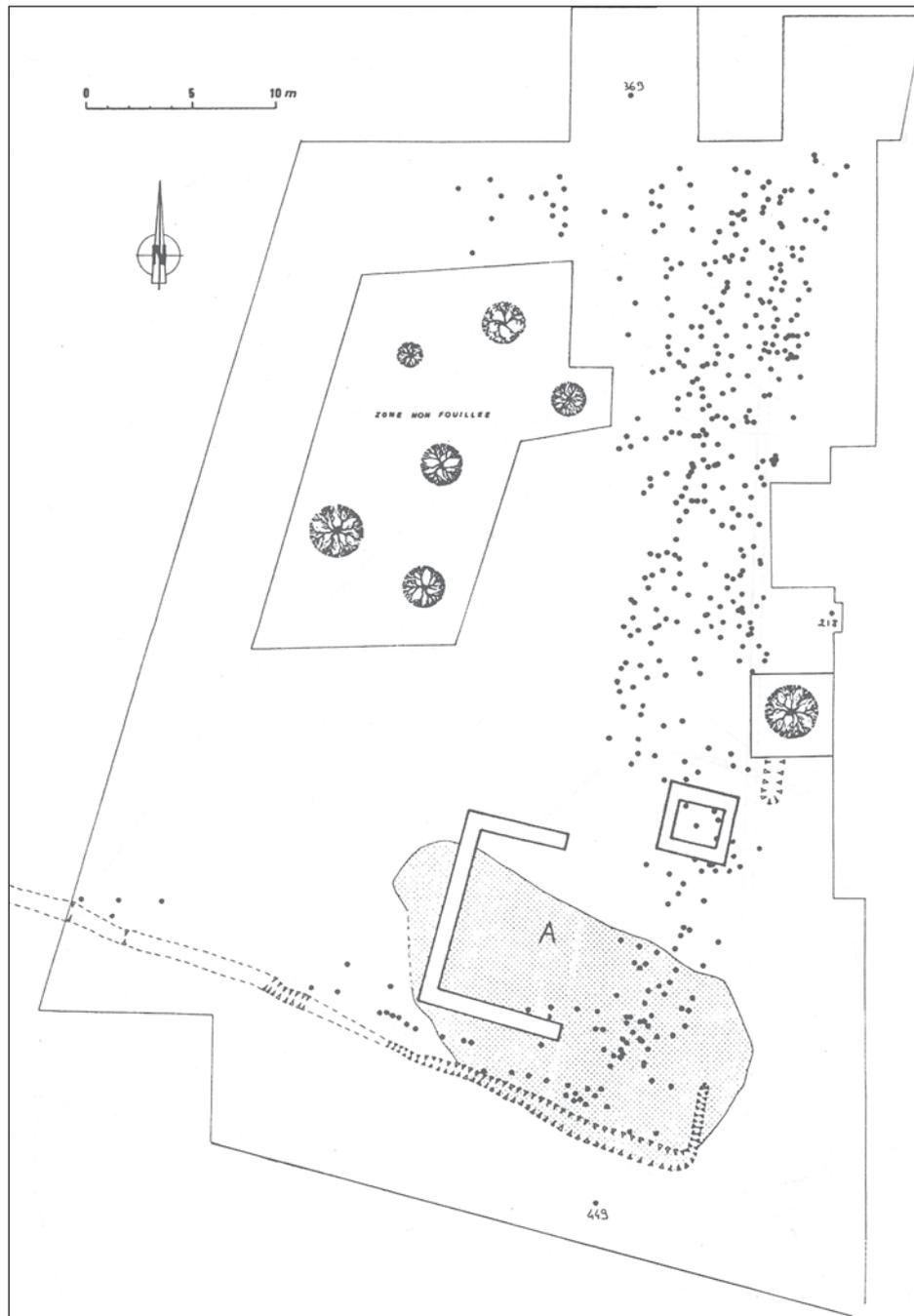


Figure 140 - Plan de la nécropole de Vatteville-la-Rue (d'après Lequoy 1987, p. 64)

l'est, sur l'aire de crémation, pourrait constituer une sorte de pare-feu fonctionnant avec celle-ci (**Figure 140**). Il n'est conservé que sur une assise, mais l'importance de la couche d'éboulis permet d'envisager une élévation assez importante (Lecquoy 1987, p. 56).

Le second exemple, localisé à Laneuvelotte « Le Coin du Cendrier » (Meurthe-et-Moselle), est à ce jour encore trop peu documenté (étude en cours). Une zone cendreuse, située en bordure d'un des fossés qui semble délimiter l'espace funéraire, se caractérise par la présence de matériel céramique et osseux. Elle est vraisemblablement associée à plusieurs trous de poteaux (Meyer 2009, p. 116).

Dans sa définition, ce type de structure semble davantage adapté au contexte urbain qui nécessite une gestion plus organisée des crémations, du fait d'un effectif plus important. Cependant, les exemples présentés ici se rattachent bel et bien à des sites ruraux, et de grandes nécropoles urbaines telles que celle de Wederath (Allemagne), en pays trévire, a livré de très nombreux bûchers mais *a priori* aucune aire de crémation permanente (Kaiser 2006). Dans la nécropole de « La Fache des Prés Aulnoys » de Bavay, les vestiges d'une construction (6 x 7 m) ont été envisagés comme ceux d'une aire de crémation : les fondations « *dessinent un plan en U qui s'ouvre vers le sud en direction de la voie romaine* » (Loridant, Deru 2009, p. 98). Il se rapproche de l'édifice observé à Vatteville-la-Rue. Le centre de la structure comportait par ailleurs les vestiges d'un dallage fait de carreaux de terre-cuite portant des traces de « coups de feu », mais l'absence de mobilier et notamment de résidus de crémation ne permet pas d'étayer cette hypothèse. Il pourrait également s'agir d'une zone réservée pour les banquets funéraires ou certaines commémorations spécifiques, construite sur le modèle des *triclinia* des maisons romaines (Loridant, Deru 2009, p. 98). Ce type d'interprétation avait été envisagé un temps pour l'enclos de Vatteville-la-Rue (Lecquoy 1987, p. 60).

Ces quelques exemples permettent de proposer une définition assez précise de ces aires de crémation. Elles semblent se matérialiser davantage sous la forme de zones ou de nappes de grandes dimensions (allant de 11,5 m² jusqu'à 160 m²), parfois délimitées par une construction, associant des modifications de terrain dues à la chaleur¹⁷³, et une grande quantité de résidus de crémation charbonneux. Ces derniers contiennent du mobilier plus ou moins brûlé, et des esquilles osseuses animales et/ou humaines. Il est cependant possible d'envisager leur existence sans que tous ces critères soient réunis, comme ce fut le cas sur la nécropole de Gravelotte.

1.2 Les bûchers et les tombes-bûchers

Au sens strict, un bûcher est « *un amas de bois sur lequel on met les cadavres pour les brûler* » (Dictionnaire culturel en langue française 2005, vol. 1, p. 1124), d'où la distinction faite avec l'aire de crémation : plusieurs bûchers peuvent effectivement être érigés sur une même aire de crémation, comme l'a montré l'exemple de Septfontaines-Deckt. D'un point de vue archéologique, cela peut se traduire de deux manières : sous la forme d'une structure fossoyée ou d'une structure au sol.

1.2.1 Les bûchers au sol

La remarque qui a été énoncée pour les aires de crémation peut être faite ici, car leur identification va dépendre en grande partie de la conservation des niveaux de sol sur les sites archéologiques, mais également de leur conservation à l'époque où ils ont été érigés. En effet, si les résidus de crémation sont laissés à l'air libre après la crémation, il est fort probable qu'ils disparaissent assez rapidement. Ce phénomène a notamment été illustré par les études ethno-archéologiques menées par J.-P. Pautreau et P. Mornais en Thaïlande. Selon eux en effet, « *en l'absence d'une protection (excavation, recouvrement), [la crémation] disparaît vite sous l'action du vent et de la pluie.* » (Pautreau 1991, p. 339). Leurs observations ont également montré que le sol présentait rarement des traces

¹⁷³ La rubéfaction est d'autant plus marquée que leur utilisation est répétée.

de rubéfaction. Il est en effet protégé par les cendres qui s'y déposent au fur et à mesure de la crémation et dont le rôle isolant a été prouvé, au moins à partir de 8 cm d'épaisseur (Pautreau 1994a ; Pautreau, Mornais 2005, p. 50). Les traces de rubéfaction peuvent cependant être plus marquées lorsque le bûcher est allumé par la base, contrairement aux exemples de crémations thaïlandaises où la mise à feu est généralement effectuée par le haut du bûcher (Pautreau 1994b, p. 214).

Les mêmes observations ont été faites suite à l'élaboration d'un bûcher expérimental à Acy-Romance (Lambot *et al.* 1994). Le bûcher était installé dans une fosse de 3,50 m sur 2,80 m, pour une profondeur de 0,30 m, et comportait plusieurs lits de bûches sur une hauteur d'1,20 m. Les corps soumis à la crémation étaient ceux d'un cochon, d'un mouton, d'un chien, de deux poules et d'un oiseau. A la fin de la crémation, les vestiges du bûcher ont été fouillés selon les protocoles utilisés lors des fouilles archéologiques. On notera en particulier une quasi-absence de traces de rubéfaction sur le sol crayeux et sur les pourtours de la fosse. La présence de thermocouples, disposés à différents endroits du bûcher, a permis d'observer les variations de température, et notamment le fait que la base du bûcher n'était que ponctuellement soumise à des pics de température élevés, insuffisants pour marquer profondément le sol, et ce bien que le feu ait été allumé par la base - mais sur les côtés - à l'aide de fagots d'épineux. Ici, « *les écartements entre les bûches jouent le rôle de véritables cheminées aspirant les flammes vers le haut.* » (Lambot *et al.* 1994, p. 256). Le rôle isolant des cendres est également un élément pris en compte dans l'explication liée à l'absence de rubéfaction.

Les exemples archéologiques sont donc très rares, et aucune structure de ce type n'a, à ce jour, été identifiée dans les territoires concernés par cette étude. Il s'agit probablement d'un problème de conservation, mais peut-être également d'un problème d'identification de la part des archéologues. Les zones cendreuses parfois évoquées lors de la fouille de sites funéraires ne pourraient-elles pas, dans certains cas, correspondre à de tels vestiges ? Les structures de surface retrouvées dans les nécropoles antiques ont bien souvent été écartées des études, et donc du discours funéraire, et les données dont nous disposons se révèlent souvent insuffisantes pour les caractériser après coup (cf. 2^{ème} partie, Chap. 2, p. 119-122).

Quelques cas semblent attestés dans le sud de la Gaule, mais les structures sont souvent trop peu documentées (Blaizot 2009, p. 89-93). Hors de Gaule, certaines conditions favorables ont permis la conservation de ces vestiges. C'est le cas notamment dans la nécropole de la Porta Nocera à Pompéi, où un bûcher au sol a été identifié (Van Andringa, Lepetz 2007). Il a été recouvert et protégé jusqu'à aujourd'hui par une fine couche de remblai antique et par une couche plus importante de *lapilli*¹⁷⁴ résultant de l'éruption du Vésuve. La zone du bûcher s'étend sur une surface d'environ 5 m², mais la plupart des vestiges sont concentrés sur un petit secteur d'environ 0,30 m de diamètre au centre de la zone. Ce regroupement résulte vraisemblablement d'un curage du bûcher après la crémation. Les vestiges se composent de fines couches de cendres et de terre rubéfiée formant un millefeuille et comprenant quelques restes osseux, ainsi que du mobilier fragmentaire brûlé ou non. De très légères traces de rubéfaction ont également pu être observées sur les pourtours de la zone du bûcher. La répartition des vestiges était irrégulière et leur épaisseur oscillait entre 6 et 10 cm (Ancel,

174 Le *lapilli* est une petite pierre poreuse projetée par les volcans en éruption.

Barrand 2007, p. 161-162). L'étude de ce bûcher est encore en cours, mais il permet déjà d'illustrer certains aspects que pouvaient revêtir les vestiges d'une telle structure : traces de rubéfaction fugaces, faible épaisseur conservée, présence de cendres mais quasi-absence de charbons de bois, et présence « d'offrandes » secondaires¹⁷⁵.

1.2.2 Les bûchers en fosse

La découverte de bûchers en fosse est en revanche plus fréquente en Gaule romaine. Ils se présentent généralement sous la forme de fosses charbonneuses portant des traces de rubéfaction.

Vingt-deux sites, répartis sur l'ensemble des territoires étudiés, ont révélé la présence de structures pouvant s'y rapporter, mais elles sont véritablement attestées sur treize d'entre eux (cf. *supra* : **Figures 138 et 139**). Si les exemples d'aires de crémation étaient principalement localisés chez les Leuques et les Médiomatriques, les bûchers sont en revanche beaucoup plus nombreux dans le Nord. Les deux sites trévires, situés en Lorraine, à en avoir livré, ont été fouillés anciennement et les descriptions parvenues jusqu'à nous ne permettent pas de les identifier.

Des problèmes d'identification se posent pour certaines de ces structures. C'est notamment le cas à Ennery « Mancourt » (Médiomatrique ; Moselle), où des fosses rubéfiées au comblement charbonneux ont été découvertes au sein d'une nécropole à crémations, mais elles ne contenaient aucun fragment osseux, ni aucun mobilier. L'auteur envisage alors qu'il puisse s'agir de structures de combustion, mais leur nature funéraire n'est pas attestée et celle de bûcher encore moins (Faye 2001 ; volume 2, p. 373).

Quant à celle découverte à Xammes (Médiomatrique ; Meurthe-et-Moselle), elle ne présentait pas de traces de rubéfaction, comme celles de Breux « Haut de Bouteilles » (Trévire ; Meuse) ou de Montmédy « Sous les Vignes » (Trévire ; Meuse), dont les descriptions sont par ailleurs plutôt laconiques, ou encore d'Houplines (Atrébate ; Nord) ou d'Illies (Atrébate ; Nord). Il pourrait s'agir de fosses annexes ayant servi à recueillir les résidus de crémation issus des bûchers. D'autres structures, comme celles découvertes à Comines « La Gaie Perche » (Ménape ; Nord), ne portaient pas non plus de traces de rubéfaction, mais la fouille minutieuse des fosses et l'étude de la répartition des vestiges (osseux et matériels), a permis de récolter des indices allant dans le sens d'une identification en tant que bûcher. Il y a notamment une cohérence au niveau de la répartition des os selon les grandes régions anatomiques et au niveau de la répartition du mobilier : l'individu devait être déposé la tête au nord-ouest et les pieds au sud-est ; la ou les céramiques ainsi que les os animaux sont regroupés au niveau du crâne ; des objets en verre étaient vraisemblablement déposés le long du corps sur le bord nord-est / sud-est de la fosse ; de nombreux clous étaient dispersés sur toute la surface de la fosse, et pourraient correspondre aux vestiges d'un lit funéraire (Thoquenne 2002a ; volume 2, p. 418). Une telle organisation ne semble pas compatible avec un dépôt secondaire en terre-libre, résultant du transfert des vestiges osseux dans une fosse, ni avec une fosse de rejet. Par ailleurs les dimensions de cette structure (2,30 x 0,90 m, prof. 0,40 m) sont compatibles avec ce que

175 D'autres informations, notamment livrées par l'étude anthropologique (H. Duda), permettent d'aborder de manière plus détaillée l'histoire de ce bûcher (publication en préparation).

l'on observe sur d'autres sites (cf. *infra*, p. 278).

La rubéfaction se traduit parfois par la présence d'un simple liseré, visible en surface, mais ces faibles traces ne se prolongent pas nécessairement à l'intérieur de la structure, comme c'est le cas à Villeneuve d'Ascq « Rue de la Liberté » (Nord), ou à Hem « La Vallée » (Nord)¹⁷⁶. Cela peut être dû en partie à l'arasement des structures. En effet, d'autres études ont déjà permis de constater que la rubéfaction pouvait se localiser uniquement sur la partie supérieure des parois de la fosse, partie qui est la plus à même à disparaître (Blaizot 2009, p. 105). Par ailleurs, le fond de la fosse est rarement rubéfié, ce qui peut être la conséquence du rôle isolant des cendres, comme cela a été observé sur les bûchers au sol thaïlandais (Pautreau, Mornais 2005, p. 50). La manière dont est allumé le feu joue également un rôle, ainsi que la façon dont a été installé le bûcher : dans la fosse ou au-dessus de celle-ci. Dans le premier cas, les traces de rubéfaction seront plus probablement localisées sur les parois et/ou sur le fond ; et dans le second, des traces de rubéfaction peuvent être observées sur les parois mais également en dehors de la fosse, sur le niveau de sol où reposait le bûcher (Blaizot 2009, p. 107). La distinction entre les deux n'est pas toujours possible et repose davantage sur des indices que sur de réelles preuves. Les cas avérés de bûchers construits au-dessus de la fosse sont extrêmement rares. Leur reconnaissance nécessite par ailleurs une fouille minutieuse, qu'il n'est pas toujours possible de réaliser dans le cadre d'opérations préventives. L'enregistrement d'un maximum de données peut fournir des indices sur l'effondrement du bûcher, comme cela a été mis en lumière lors de la réalisation de bûchers expérimentaux (Lambot *et al.* 1994 ; Becker *et al.* 2006). Parmi les exemples recensés ici, un certain nombre de bûchers ont uniquement été repérés en surface ou ont fait l'objet d'un test, généralement sur un quart de la structure. L'analyse globale n'est donc pas possible, mais cela permet néanmoins quelques observations relatives au comblement, aux dimensions et à la forme des fosses, ou encore de repérer d'éventuelles traces de rubéfaction (Avion, Gondecourt, Bollezele, Bully-les-Mines...).

De manière générale, l'absence de rubéfaction ne doit donc pas limiter l'interprétation. Néanmoins, la plupart des bûchers en comporte, et ces traces sont principalement localisées sur les parois, et son parfois également visibles sur le fond de la fosse : c'est le cas pour un des bûchers de Beaurains (Pas-de-Calais) et pour celui de Dourges (Pas-de-Calais). Dans ce dernier, le fond était assez irrégulier, faiblement rubéfié et tapissé d'un niveau de charbon de bois - parfois préservé sous forme de branches -, d'os brûlés et de nodules de terre cuite provenant des parois. Cette fine couche est scellée par une lentille de limon très charbonneux mêlée aux nodules de terre rubéfiée et d'esquilles brûlées. Le dernier comblement est composé d'un limon gris-bleu englobant quelques fragments de terre cuite. Aucun vestige matériel n'a été mis au jour, et les restes osseux (258 g) se rapportent à au moins un individu de taille adulte (Henton *et al.* 2007, p. 313). La présence de rubéfaction sur le fond de la fosse peut par ailleurs constituer un indice en faveur d'une édification du bûcher à l'intérieur de la fosse.

Concernant le mobilier, il est généralement peu représenté, voire absent : quelques tessons de céramique, des clous, et dans certains cas des fragments de verre, des monnaies, des fibules ou autres

¹⁷⁶ Volume 2, p. 480 et 437.

fragments d'objets en métal non identifiés. Dans quelques cas, des vases entiers, ont également été mis au jour. La faible représentation des offrandes dans ces structures peut provenir en partie du fait qu'elles sont ramassées en même temps que les ossements, puisque le bûcher ne correspond pas ici au lieu de sépulture. A Beaurains, l'un des bûchers (St 3) correspond à une fosse rectangulaire (1 m x 0,55 m ; prof. 0,32 m) dont le pourtour est rubéfié. Des bûches calcinées et des os brûlés ont été mis au jour, ainsi qu'une céramique éclatée par la chaleur mais entière et datée des II^{ème}-III^{ème} siècles après J.-C. La fouille de la fosse a par ailleurs mis en évidence une cohérence dans la localisation des fragments osseux, qui semble indiquer une position contractée du corps au moment de la crémation¹⁷⁷. Le poids total des vestiges osseux (155,2 g) indique qu'une grande partie d'entre eux a été prélevée (étude F. Watel dans Hilarion 1999 ; volume 2, p. 410).

Concernant la forme et les dimensions des bûchers, un schéma type semble se détacher : les fosses sont majoritairement rectangulaires (12 sur les 18 bûchers attestés) et de grandes dimensions. Pour les fosses rectangulaires, la moyenne est de 2,10 m de long sur 1 m de large, avec des valeurs maximales de 3,40 m sur 1,20 m (Comines), et des valeurs minimales de 1,56 m sur 0,35 m (Saint-Venant). Une des fosses est légèrement trapézoïdale et mesure 1,65 m sur 0,60 m (Hem) ; une autre irrégulière s'apparente grossièrement à un hexagone d'1 m sur 0,50 m (Beaurains) ; trois sont globalement ovales ou circulaires dont deux découvertes à Villeneuve d'Ascq de grandes dimensions (2,70 x 1,40 m et 2,60 x 1,60 m), et une autre plus petite à Beaurains (0,70 x 0,65 m) ; sur ce dernier site enfin, un bûcher de forme oblongue a également été mis au jour (1,45 x 0,50 m). La profondeur des fosses varie en fonction de l'état de conservation des structures, elle se situe généralement autour des 0,10-0,20 m ou 0,40-0,50 m.

Dans certains cas, les éléments fournis par la fouille ne permettent pas d'identifier précisément la nature des structures, les auteurs proposent alors plusieurs interprétations possibles : bûcher ou fosse annexe ayant servi à recueillir les résidus de la (ou des) crémation(s).

1.2.3 Les tombes-bûchers

Certains de ces bûchers, notamment ceux en fosse, peuvent aussi être transformés en sépultures ; devenant ainsi des tombes-bûchers. Les critères d'identification de ces structures ont été synthétisés par M. Strück (Strück 1993b : cité dans Blaizot, Tranoy 2004, p. 172) et se définissent par la taille importante de la fosse, les traces de rubéfaction, par la présence d'ossements mêlés aux résidus, par une masse osseuse compatible avec le poids théorique d'un squelette, par la présence d'un seul individu et par d'éventuelles offrandes secondaires. Dans certains cas, une partie des os peut être rassemblée en amas (Bechert 1980, p. 256) ou placée dans un vase déposé ensuite dans la fosse du bûcher (Blaizot, Tranoy 2004, p. 172-173).

Le fait qu'il s'agisse d'une sépulture primaire signifie que les os ont été laissés en place dans la fosse après la crémation, et *a priori* qu'il n'y a pas eu de prélèvements. Le critère essentiel, qui va réellement permettre de les distinguer des bûchers est donc celui des vestiges osseux et notamment de leur poids total. Lorsqu'il n'y a pas d'étude ostéologique des vestiges (qui peut se limiter dans

¹⁷⁷ Restitution compatible avec la taille réduite de la fosse.

un premier temps à l'isolement et la pesée des os humains), il est délicat de distinguer la tombe du simple bûcher. Par ailleurs, le critère ayant trait au caractère individuel de la tombe-bûcher, énoncé par M. Strück, ne doit pas être aussi restrictif qu'il semble paraître au premier abord : il est théoriquement possible de réaliser une crémation simultanée de plusieurs individus. Ici encore, l'étude ostéologique peut apporter des réponses, en distinguant clairement les vestiges osseux se rapportant à plusieurs individus, ou en constatant une masse osseuse pouvant correspondre à plus d'un squelette. Aucun des exemples présentés ici n'illustre cette pratique.

Les autres critères, nous l'avons vu, sont communs à la définition des bûchers : dimensions et forme de la fosse, rubéfaction, ossements mêlés aux résidus de crémation et même dépôt éventuel d'objets intacts, non brûlés, dans la fosse. Cette dernière pratique a en effet pu être mise en évidence dans une des structures découvertes à Beaurains (Atrébate, Pas-de-Calais). Elle était de forme irrégulière (St 5 : environ 0,70 x 0,65 m) et présentait des traces de rubéfaction sur son pourtour. Elle contenait, outre les os et les résidus de crémation, un vase en céramique non brûlé. L'analyse de la répartition spatiale des ossements a permis de faire les mêmes observations que dans la première fosse décrite ci-dessus, malgré une importante fragmentation des os qui a entraîné un taux de détermination assez faible (24,1 %). La présence du dépôt secondaire pourrait indiquer un contexte sépulcral si la masse osseuse mise au jour n'était trop faible pour correspondre à la totalité d'un squelette (252,3 g).

La présence d'offrandes secondaires ne semble donc pas être un critère déterminant, comme cela a également pu être mis en évidence dans des bûchers en fosse de la nécropole du Valladas à Saint-Paul-Trois-Châteaux (Bel 2002, p. 107).

Dans le Nord, un seul cas a été identifié comme une tombe-bûcher, à Burbure « Le Bois Bernard » (Morin, Pas-de-Calais)¹⁷⁸ : l'analyse anthropologique, réalisée par P. Bura, a révélé une répartition des os cohérente par rapport à la logique anatomique. Ils sont par ailleurs tous localisés en fond de fosse, dans le niveau cendré. La couche intermédiaire correspondait à un niveau rubéfié, comportant des silex et des tessons de céramique, tandis que la couche supérieure correspondait à la dernière phase de comblement du bûcher (limon). La fouille n'a livré aucun mobilier composant un dépôt primaire. En revanche, une fois la crémation terminée, un dépôt secondaire - constitué d'un vase en céramique - a été effectué sur le haut de la couche intermédiaire, au niveau de la localisation des membres inférieurs.

Dans le Nord de la France, les sépultures primaires - ou tombes-bûchers - sont moins bien connues que dans d'autres régions, notamment en Rhône-Alpes où la nécropole de « La Favorite » à Lyon en a livré pas moins de 127 (Bel, Tranoy 1993, p. 97). Aucun exemple n'est actuellement recensé en Lorraine.

La sépulture secondaire était de toute évidence privilégiée dans les territoires présentés ici, mais plus globalement sur l'ensemble de la Gaule Belgique où les sépultures primaires semblent également minoritaires. On en connaît cependant deux exemples dans le Pas-de-Calais, en contexte urbain, dans la nécropole « Les Oblets » à Théroouanne (Bura 1996), et dans celle de Bruay-la-Buis-

¹⁷⁸ Volume 2, p. 416.

sière (Bura 1998).

1.3 L'emplacement des lieux de crémation

Différentes configurations ont été reconnues concernant l'implantation des lieux de crémation. Dans certains cas, ils sont situés à proximité des sépultures - et donc au sein de l'espace funéraire - comme à Arques¹⁷⁹ (Pas-de-Calais ; bûchers ou tombes-bûchers), et à Bollezeele « Rue Joseph Dezitter » (Nord ; un bûcher avéré sur cinq)¹⁸⁰, mais parfois un peu à l'écart de celles-ci. C'est notamment le cas à Gondreville « Les Loups » (Meurthe-et-Moselle) et à Gravelotte « Grand Pré » (Moselle), où il s'agit par ailleurs d'aires de crémation, ce sont donc des structures qui servent plusieurs fois et font partie intégrante de la nécropole. C'est peut-être également le cas à Laneuvelotte « Le Coin du Cendrier » (Meurthe-et-Moselle ; probable aire de crémation), à Morsbach « Hasenacker » (Moselle ; probables aires de crémation)¹⁸¹ et à Breux « Haut de Bouteilles » (Meuse ; probables bûchers ou tombes-bûchers)¹⁸², mais sur ces trois sites l'identification des structures n'est pas assurée.

Dans d'autres cas, les structures de combustion sont implantées en dehors des nécropoles. A Avion « Les Quatorze » (Pas-de-Calais), un bûcher (ou une tombe-bûcher) a été découvert à environ 1,5 km de la nécropole. Il n'a pas été fouillé entièrement et n'a donc pas pu être daté. La relation avec le groupe de sépultures secondaires reste hypothétique (volume 2, p. 407). A Beaurains (Pas-de-Calais), trois bûchers (ou tombes-bûchers) ont également été mis au jour à l'écart de l'espace funéraire : la relation est envisageable, mais n'a pu être prouvée. Enfin, à Bully-les-Mines « Lycée Léo Lagrange » (Pas-de-Calais), trois secteurs ont été identifiés : le premier comportait six structures de combustion (bûchers ou tombes-bûchers) et des fosses charbonneuses, le second, situé à environ 50 m du précédent, regroupait une dizaine de sépultures, et le troisième, situé à quelques mètres au nord, réunissait un bûcher, une tombe et une fosse charbonneuse. Pour ce dernier il pourrait s'agir de trois structures reflétant trois étapes de la gestuelle funéraire mise en place pour un même individu. Les différentes structures, réparties sur les trois secteurs, semblent pouvoir être datées du I^{er} siècle après J.-C. Ces deux derniers sites attestent de l'existence de zones réservées exclusivement à l'édification des bûchers et situées à distance du lieu sépulcral. Si ces structures s'avéraient être des tombes-bûchers cela marquerait alors une répartition spécifique en fonction du type de tombes, avec d'un côté les sépultures primaires et de l'autre les sépultures secondaires.

Sur les sites de Pitgam « Schulleveldt » (Nord) et de Saint-Venant « Fauquethun » (Pas-de-Calais)¹⁸³, la ou les structures de crémation (bûchers ou tombes-bûchers) sont parfois isolées des sépultures, mais ces dernières sont dispersées ou regroupées par petit nombre sur une large zone funéraire. Ces deux sites se caractérisent en effet par un grand espace funéraire occupé de manière irrégulière et lâche (cf. *supra*, Chap. 2, p. 236-244). Néanmoins, à Saint-Venant - et malgré une

179 Lors de la 5^{ème} tranche de diagnostic (Plateforme multimodale de Saint-Omer ; volume 2, p. 404).

180 Volume 2, p. 412.

181 Volume 2, p. 388.

182 Volume 2, p. 369.

183 Volume 2, p. 473.

exploration linéaire par tranchées de sondages -, certains bûchers ont été retrouvés à proximité immédiate des tombes. Il y a donc deux configurations possibles au sein d'un même lieu funéraire.

Lorsque les structures de combustion sont découvertes isolément, cela peut correspondre à un schéma comparable aux exemples précédents, les lieux de crémation n'étant alors pas intégrés à la nécropole¹⁸⁴ (à Gondécourt, Nord : bûcher ou tombe-bûcher, et à Burbure, Pas-de-Calais : tombe-bûcher)¹⁸⁵, mais le problème se pose alors de savoir si elles sont véritablement isolées ou si cela provient du contexte de découverte. Ainsi, à Xammes « La Grosse Haie » (Meurthe-et-Moselle ; bûcher ou fosse annexe), Montmédy « Sous les Vignes » (Meuse ; structure de combustion ?), Comines « La Gaie Perche » (Nord ; deux bûchers), ou Villeneuve d'Ascq « Rue de la Liberté » (Nord ; bûchers ou tombes-bûchers), l'emprise limitée de la fouille ou des sondages ne permet pas de s'assurer de l'absence, ou non, d'autres structures funéraires accompagnant les structures de crémation.

Les quelques exemples recensés ici ne permettent pas d'analyse synthétique, ils offrent néanmoins la possibilité de constater au moins deux grands types de configuration, l'une incluant la structure de combustion à l'espace sépulcral, à proximité immédiate des tombes ou un peu à l'écart, et notamment dans le cas des aires de crémation ; tandis que la seconde l'exclut de l'espace funéraire, elle peut alors se retrouver isolée ou appartenir à un groupe constitué uniquement de structures de crémation.

L'imprécision relative à l'identification entre tombe-bûcher et bûcher, limite l'interprétation puisque la première doit être considérée comme une sépulture au même titre que la sépulture secondaire, tandis que le second est uniquement un lieu de crémation. Un seul cas de tombe-bûcher a pu être attesté, à Burbure « Le Bois Bernard » (Pas-de-Calais) : il se trouve isolé, bien qu'une sépulture secondaire ait été retrouvée sur un autre secteur de la fouille. Dans le cas de Dourges « Le Marais de Dourges » (Pas-de-Calais), un bûcher a été identifié. Il se situe dans un espace funéraire regroupant des structures isolées ou des petits groupes de structures (cf. *supra*, Chap. 2, p. 236-239), il est lui-même isolé, en bordure d'un fossé. Au contraire, celui identifié à Bollezele « Rue Joseph Dezitter » (Nord), a été découvert dans la nécropole, au sein des sépultures secondaires.

1.4 Conclusion

Les lieux de crémation les plus fréquents sont représentés par les bûchers en fosse. Ce sont également les plus visibles et les plus faciles à identifier. Les aires de crémation en revanche font largement défaut, avec un cas éventuel en territoire atrébate, et quatre cas situés en territoires leuque et médiomatrique, dont deux sont hypothétiques. De manière générale, les territoires leuque, médiomatrique et trévière sont faiblement pourvus en structures de combustion, hormis les aires de crémation, les trois autres structures recensées ne peuvent être clairement identifiées (possibles fosses de rejets ?). Cette absence peut signifier deux choses : soit ces structures existent bel et bien dans le paysage funéraire lorrain, mais elles n'ont pas été découvertes ou identifiées comme telles,

¹⁸⁴ Celle-ci n'ayant pas été mise au jour, par les fouilles, à proximité du lieu de crémation.

¹⁸⁵ Volume 2, p. 433 et 416.

soit il faut envisager que la plupart des bûchers étaient édifiés au sol, ce qui les rend beaucoup plus difficilement identifiables. Les deux hypothèses sont probablement complémentaires.

Deux exemples, au moins, sont cependant attestés en contexte urbain. Le premier a été reconnu sur la nécropole de Metz « Avenue André Malraux » (Médiomatrique ; Moselle). Il s'agit d'une fosse oblongue aux parois rubéfiées, datée de la première moitié du II^{ème} siècle après J.-C., et qui peut probablement être interprétée comme une tombe-bûcher¹⁸⁶ (Barrand 2008, p. 53-56). Le second a quant à lui été mis au jour sur la nécropole de Cutry « Solmon » (Trévire ; Meurthe-et-Moselle), il s'agit vraisemblablement d'une aire de crémation : elle se présente sous la forme d'une zone de forme ovale, d'une superficie de quelques mètres carrés, dont le niveau de sol est rubéfié sur une vingtaine de centimètres d'épaisseur. Autour de cet emplacement, une grande zone charbonneuse circulaire a été délimitée, elle contenait de nombreux résidus de crémation (ossements brûlés, fragments de verre fondu, tessons de céramiques, clous, monnaies et fibules). Il s'agirait de la zone de rejet liée à l'utilisation de l'aire de crémation (Liéger *et al.* 1997, p. 14).

En revanche, les exemples sont plus nombreux sur les territoires atrébate, ménape et morin. Sur les vingt exemples recensés, la moitié sont datés de l'époque augustéenne ou du I^{er} siècle après J.-C. Il s'agit exclusivement de bûchers ou éventuellement de tombes-bûchers (un cas attesté) en fosse. La distinction entre les deux est la plupart du temps impossible à réaliser faute d'étude exhaustive de ces structures, autant d'un point de vue de la stratigraphie, de l'organisation des différents éléments matériels et de leur étude, et notamment concernant les vestiges osseux qui sont à même de livrer des informations déterminantes pour l'identification de la structure. Ici, l'absence d'aires de crémation ne semble pas pouvoir être directement imputée à l'état de la recherche archéologique dans ces régions riches en vestiges funéraires gallo-romains. Ces résultats permettent donc d'envisager, sinon une absence totale de ce type de structures, une nette préférence pour la crémation en fosse, du moins dans les ensembles funéraires ruraux. En milieu urbain, l'exemple de la nécropole de « La Fache des Prés Aulnoys » à Bavay (Nord) a déjà été soulevé : l'hypothèse de la présence d'un emplacement ayant pu servir à accueillir une aire de crémation a été proposée, mais l'absence de vestiges liés à la crémation limite considérablement, à nos yeux, cette interprétation. En revanche, un exemple est attesté dans la nécropole de Cassel, chef-lieu de cité des Ménapes, où les sépultures s'organisent autour d'une vaste zone cendreuse dans laquelle furent édifiés des dizaines de bûchers (Soupart 2004).

2. Les sépultures secondaires à crémation

Bien que cette expression ait été employée à de nombreuses reprises dans ce travail, il nous semble opportun de revenir rapidement sur la définition de la sépulture. Celle-ci a déjà fait l'objet de recherches et de réflexions aboutissant à une définition, notamment par J. Leclerc et J. Tarrête dans le *Dictionnaire de la Préhistoire* d'A. Leroi-Gourhan, qui s'est imposée comme la référence. Les auteurs proposaient en effet une définition s'adaptant spécifiquement au contexte archéologique : la sépulture correspond au « lieu où ont été déposés les restes d'un ou plusieurs défunts, et où il subsiste

¹⁸⁶ Il s'agit de la conclusion préliminaire de l'étude qui est encore en cours.

suffisamment d'indices pour que l'archéologue puisse déceler dans ce dépôt la volonté d'accomplir un geste funéraire ; de manière plus restrictive, structure constituée à l'occasion de ce geste funéraire. » (Leclerc, Tarrête 1988, p. 963). Il s'agit donc bien ici d'interprétation des indices et non pas d'une simple constatation, comme J. Leclerc le souligne dans un article de 1990, où il reprend de manière plus détaillée cette définition (Leclerc 1990). Théoriquement, la sépulture est donc identifiable par la reconnaissance d'un lieu défini et définitif, par la présence des restes d'un ou plusieurs individus et par l'intentionnalité du dépôt. Mais nous verrons que cela ne s'avère pas être aussi simple, et que ces critères supportent des exceptions. Le plus difficile est d'interpréter pertinemment les indices afin de reconnaître « *l'intentionnalité positive* » (Gallay 1987, p. 28 cité dans Boulestin, Duday 2005, p. 20) qui est à la base des pratiques funéraires. Ces questions de vocabulaire ont par ailleurs été reprises récemment, à la lumière des nouvelles découvertes et de l'avancée de la recherche, par B. Boulestin et H. Duday (Boulestin, Duday 2005, p. 20-23).

Sur l'emploi du terme secondaire, nous avons déjà pu l'aborder précédemment : en contexte de crémation, il permet de distinguer le lieu de la crémation (le bûcher) du lieu de repos (la tombe), en impliquant un transfert des restes osseux de l'un à l'autre.

Le paragraphe que nous leur consacrons ici n'a cependant pas pour vocation de les aborder d'un point de vue méthodologique, cela ayant déjà été évoqué à plusieurs reprises dans les chapitres précédents (cf. notamment 1^{ère} partie, Chap. 3, p. 51-58). Il a pour objectif de montrer les diverses formes que peut prendre la sépulture, et son contenu, et ce dans une problématique comparative s'inscrivant dans le découpage territorial de cette étude. La sépulture sera abordée selon deux angles de vue : le premier, assez général, est orienté vers l'aménagement de la fosse sépulcrale, illustré par les tombes coffrées, tandis que le second, plus spécifique, traitera des modes de dépôt des vestiges osseux.

2.1 Les tombes construites

L'installation de coffrages à l'intérieur de la sépulture est une caractéristique atrébate et plus largement du Nord de la Gaule (**Figure 141**). Il s'agit de véritables constructions : on érige des parois, parfois un plancher et une couverture, mais également une cloison délimitant deux espaces, deux « pièces ». L'emploi de matériaux de construction, utilisés dans le bâti, la pierre mais surtout la tuile et la brique, évoque assez clairement l'architecture de l'habitat des vivants : ces coffrages matérialisent en quelque sorte la demeure du défunt. Ils délimitent généralement de grands espaces qui peuvent, lorsqu'ils n'ont pas été pillés, receler un important mobilier : ces tombes sont en effet plus facilement repérables (les aménagements pouvaient être visibles en surface) et peuvent maintenir des espaces vides facilitant l'accès au mobilier.

2.1.1 Les coffrages en pierre

Ce sont généralement de grandes dalles de grès qui sont utilisées dans ces aménagements, mais cela dépend en partie des ressources locales (l'utilisation de calcaire est également attestée). Dans

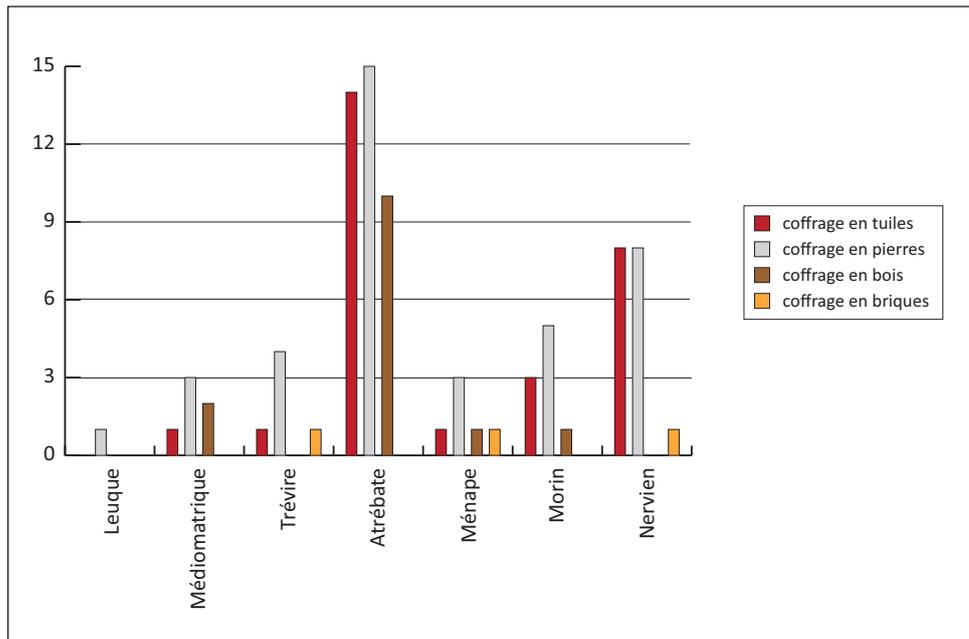


Figure 141 - Nombre de sites funéraires ayant livré des tombes construites

une tombe découverte à Carvin « La Gare d'Eau » (Ménape, Pas-de-Calais), les parois de la fosse étaient maçonnées en petits moellons taillés dans la craie (Prilaux, Durier 2006 ; volume 2, p. 417). Les fosses présentent généralement des formes quadrangulaires adaptées à ces aménagements. Dans certains cas, une dalle supplémentaire est installée verticalement au centre de l'aménagement, créant ainsi deux compartiments. Cette particularité a notamment été mise en évidence sur le site de La Sentinelle « Le Plateau d'Hérin » (Atrébate, Nord ; Delepierre, Blondeau 2006). Une des sépultures se présentait en surface par la présence de dalles en pierre de grandes dimensions, posées à plat : elles faisaient vraisemblablement partie du système de couverture de la tombe (Figure 142). Celle-ci était composée de grandes dalles en pierre posées verticalement et formant un coffrage d'environ 2 x 1 m, séparé en deux espaces, à peu près équivalents, par une autre dalle. Cette dernière ne délimite cependant pas deux espaces clos puisqu'une ouverture est laissée libre, créant un passage entre les deux caveaux (Figure 143). Malheureusement, cette sépulture a, semble-t-il, subi un pillage, les éléments de couverture n'étaient plus en place et l'un des caveaux avait été probablement vidé (seule une petite céramique y a été retrouvée). Le second semble pour sa part avoir été préservé, au moins en partie. Il contenait divers objets métalliques, des céramiques, des offrandes alimentaires carnées et l'amas osseux. Le fait que cette tombe ait été probablement pillée ne permet pas de savoir si le deuxième caveau contenait également un dépôt osseux. S'agit-il d'une seule ou de deux sépultures édifiées pour un ou deux individus ? Si l'on considère qu'elle a pu accueillir deux défunts, chacun ayant son propre espace au sein de cet imposant aménagement, peut-on envisager qu'ils ne soient pas nécessairement déposés en même temps ? Le mode de construction de cette sépulture permet en effet de la rouvrir si nécessaire¹⁸⁷. Ce type de séparation de l'espace intérieur de la tombe a également

¹⁸⁷ L'étude est actuellement en cours, ces premières données nécessiteront donc confirmation, et de nouveaux éléments permettront peut-être d'élaborer d'autres hypothèses (Fouille : Archéopole, G. Delepierre, avec notre collaboration).



Figure 142 - Niveau d'apparition des éléments de couverture de la tombe 1206 de la nécropole de La Sentinelle « Le Plateau d'Hérin » (cliché : Archéopole SARL)



Figure 143 - La tombe à coffrage en pierre (St 1206) de la nécropole de La Sentinelle « Le Plateau d'Hérin » (cliché : Archéopole SARL)

pu être mis en évidence sur le site d'Avion « Cité de la République » (Atrébate, Pas-de-Calais), dans une tombe ne comportant pas de coffrage en pierres mais bien une dalle séparant la fosse rectangulaire en deux espaces distincts. Cette dalle s'insère parfaitement dans la largeur de la fosse. Dans cet exemple, un des espaces a servi à accueillir les résidus de la crémation - contenant des os, des tessons et des clous -, tandis que le second renfermait un vase ossuaire et un vase d'accompagnement (Roger 1984, p. 250-254).

Globalement, trois modules peuvent être distingués, le plus fréquent étant celui de taille intermédiaire : un petit module d'environ 0,60 x 0,30 m ; un module intermédiaire d'environ 1,10 x 0,70 m ; et un grand module d'environ 2,30 x 1,60 m. Ces grands espaces permettaient d'accueillir de nombreuses offrandes, comme c'est le cas par exemple à Aubigny-en-Artois « Le Bois Marcon » (Atrébate, Pas-de-Calais). Une sépulture a été décrite comme un véritable tombeau construit en petit appareil de grès (2,5 m x 1,20 m et profond de 1,50 m) et renfermant un seau en bois dans lequel était placé un miroir, un vase ossuaire en céramique, des perles (jade, agate, callaïs, lapis-lazuli, jadéite, émeraude, ambre, pâte de verre, terre émaillée), une trentaine de céramiques (assiettes, plats, cruches, vases, patère, vases tonnelets) et une fibule émaillée. Dans une niche ont également été trouvés un vase en verre entier et les débris d'un autre (Van Doorselaer 1964b, p. 205 ; Delmaire 1994, p. 161 ; volume 2, p. 405).

Malgré la prédominance des coffrages quadrangulaires, un exemple d'aménagement circulaire est connu à Saint-Quirin « Le Saveux » (Médiomatique, Moselle). Une des tombes présentait une fosse circulaire aménagée avec trois assises de pierres (des petits blocs de grès). Elle contenait quatre vases datés du milieu du I^{er} siècle après J.-C. (Babault *et al.* 1964 ; volume 2, p. 394).

Sur les quarante sépultures recensées dans cette étude, dix-sept n'ont pas pu être datées précisément. Les autres appartiennent principalement aux I^{er} et II^{ème} siècles après J.-C. Les plus tardives, à ce jour, sont situées en territoires nervien (deux cas), atrébate (un cas) et morin (un cas), elles sont datées des II^{ème}-III^{ème} siècles après J.-C.

2.1.2 Les coffrages en tuiles

La plupart des découvertes de coffrages en tuiles sont localisées sur le territoire atrébate, et dans une moindre mesure chez les Nerviens (cf. *supra* : **Figure 141**)

Les coffrages en tuiles utilisent principalement des *tegulae*, mais deux cas sont néanmoins attestés où sont associées *tegulae* et *imbrices* : à Gravelotte (Médiomatique, Moselle) et à Saint-Rémy-Chaussée (Nervien, Nord). Ils sont généralement composés de quatre *tegulae* formant les parois, ce qui leur confère de petites dimensions assez standardisées (environ 30-40 cm de côté). Comme pour les coffrages en pierres, le fond de la fosse et la couverture peuvent également être constitués de tuiles, bien que cela semble plus rarement mis en évidence¹⁸⁸. D'autres configurations sont néanmoins possibles. Ainsi, sur le site de La Sentinelle « Le Plateau d'Hérin », évoqué auparavant, fut mise au jour une sépulture caractérisée par un coffrage circulaire constitué de fragments de *tegulae*

188 A Gravelotte, à Lesquin « Domaine du Lac » et à Blendecques « Westhove » une *tegula* servait de couverture, à Saint-Rémy-Chaussée il s'agissait d'*imbrices*, à Longuenesse « Les Bruyères » on signale une tombe en tuiles recouverte d'une meule.



Figure 144 - Tombe à coffrage en tuiles (St 1004) de la nécropole de La Sentinelle « Le Plateau d'Hérin » : vue d'ensemble (cliché : Archéopole SARL)



Figure 145 - Tombe à coffrage en tuiles (St 1004) de la nécropole de La Sentinelle « Le Plateau d'Hérin » : détail du mode de construction (cliché : Archéopole SARL)

disposés comme des briques. Le fond de la fosse est également aménagé avec une *tegula* posée à plat, sur laquelle reposait l'amas osseux et une petite céramique d'accompagnement (**Figures 144 et 145**).

A Blendecques « Westhove » (Morin, Pas-de-Calais)¹⁸⁹, A. Terninck signale la découverte d'une tombe formée d'un aménagement de tuiles posées de champ et dessinant des figures géométriques autour du vase ossuaire, placé au centre et fermé par une tuile (1,80 x 1,75 m).

Comme cela a été évoqué pour les coffrages en pierres, l'aménagement de tuiles peut n'être que partiel : on retrouve ainsi une tuile ou un fragment de tuile posé de champ contre une paroi de la fosse. C'est le cas à Hénin-Beaumont « Le Bord des Eaux »¹⁹⁰ (Geoffroy, Thoquenne 1998b, p. 42), mais également à Loison-sous-Lens « Les Oiseaux » (cf. 2^{ème} partie, Chap. 2, p. 159). Ce type de configuration est également attesté à Avenches « En Chaplix » (Suisse) dans deux sépultures (Castella 1999, p. 56). Nous rapprochons ces aménagements des coffrages en tuiles, mais peut-être avaient-ils une autre signification ?

Sur les vingt-sept sépultures recensées dans notre étude, seize n'ont pas pu être datées précisément. Les autres appartiennent principalement aux I^{er} et II^{ème} siècles après J.-C., mais quatre d'entre elles sont néanmoins plus tardives, dont trois sont situées en territoire atrébate et une en territoire morin : elles sont datées du III^{ème} siècle, ou des II^{ème}-III^{ème} siècles après J.-C.

2.1.3 Les coffrages en briques

Nous ne nous attarderons pas sur ces coffrages en briques, signalés sur seulement trois sites, car il s'agit de découvertes anciennes pour lesquelles nous n'avons pas trouvé d'illustrations. Les descriptions sont sommaires et ne permettent pas de rendre compte de leur aspect. Le premier exemple est localisé en pays trévire, à Rettel « Redig » (Moselle) où des sépultures comportant des coffrages de tuiles et de briques ont été découvertes en 1850 ; elles sont datées de l'époque gallo-romaine sans plus de précision (Van Doorselaer 1964b, p. 167 ; Flotté, Fuchs 2004, p. 664 ; volume 2, p. 391). Le second exemple se situe à Mecquignies « Rue de Quartes » (Nord) en territoire nervien. La tombe est datée entre la fin du I^{er} et le milieu du II^{ème} siècle après J.-C. (Carmelez 1982 ; volume 2, p. 454). Le dernier exemple se situe à Nomain (Nord) chez les Ménapes, où lors de fouilles programmées, réalisées en 1901, L. Cotel découvrit des sépultures présentant des coffrages en tuiles, en pierres et en briques (Delmaire 1996, p. 349). Elles sont également datées de l'époque gallo-romaine.

L'utilisation de la brique semble donc être rare et uniquement représentée dans le Nord de la Gaule.

2.1.4 Les coffrages en bois

Les coffrages en bois sont aussi principalement attestés en territoire atrébate (cf. *supra* : **Figure 141**). Seuls quatorze sites, parmi tous ceux recensés dans cette étude, ont livré des indices témoignant de la présence d'un coffrage en bois, ce qui peut paraître assez faible. Ce nombre doit certai-

189 Volume 2, p. 412.

190 Zone 5.

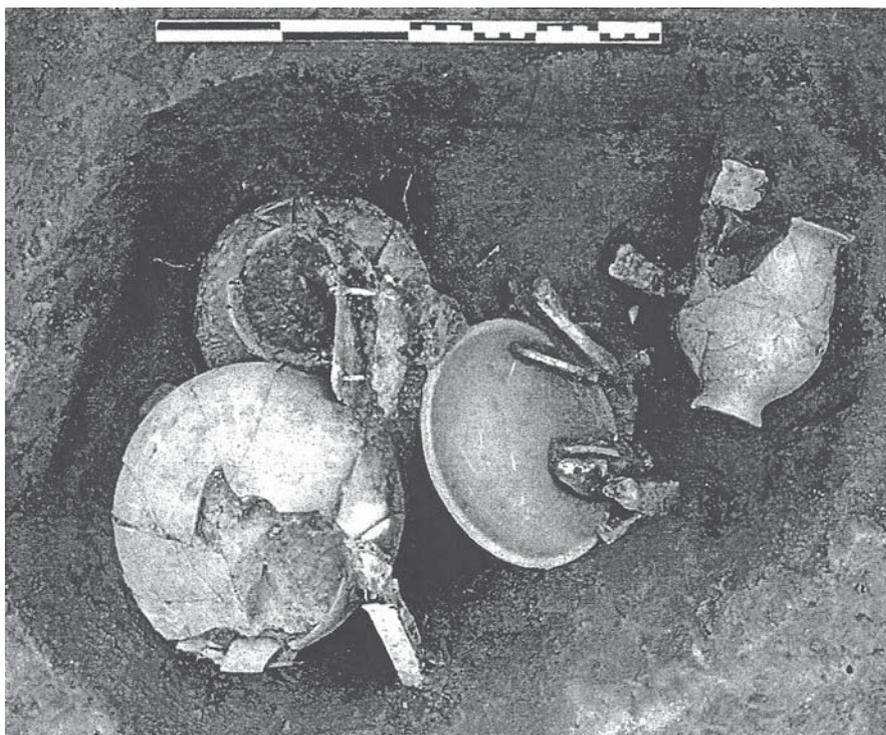


Figure 146 - La tombe FI501 de la nécropole d'Hénin-Beaumont « Le Bord des Eaux » (d'après Geoffroy 1997, p. 26)

nement être considéré comme un minimum, car ces aménagements, contrairement aux précédents, ne laissent pas nécessairement de traces perceptibles à la fouille¹⁹¹. Leur présence est généralement matérialisée par des clous, dont la position est compatible avec un tel aménagement, mais peut également être pressentie par la reconnaissance d'un espace vide au sein de la sépulture (position instable d'un objet, effondrement, type d'écrasement du mobilier)¹⁹². Des effets de parois sont parfois reconnaissables (notamment par la position du mobilier), mais il est alors bien souvent impossible de savoir s'ils correspondent aux bords de fosse ou à la présence d'un coffrage, à moins qu'ils ne soient associés à d'autres indices allant dans ce sens. Les dimensions moyennes de ces coffrages sont de 0,90 m sur 0,70 m, avec des valeurs maximales de 170 m sur 130 m et des valeurs minimales de 48 m sur 36 m.

Dans le cas de la sépulture d'Hénin-Beaumont « Le Bord des Eaux »¹⁹³ (Atrébate, Pas-de-Calais), l'agencement décrit prête à confusion : la fosse, de forme ovale de 0,88 m par 0,60 m, était recouverte d'une tuile et contenait un dépôt constitué de trois céramiques, dont une assiette contenant des os animaux non brûlés, et d'un vase ossuaire en verre. Sur le fond de la fosse ont été retrouvés une perle en verre, des clous et des fragments de fer indéterminés. Une poignée de coffre ainsi qu'une clé et une plaque en plomb ont en revanche été retrouvées au-dessus du mobilier. L'auteur parle alors de « *plaquages d'un coffre en bois* » (Geoffroy 1997, p. 26). L'hypothèse d'un cof-

¹⁹¹ La majorité a par ailleurs été reconnue lors de fouilles récentes, pour lesquelles l'enregistrement des données est plus minutieux.

¹⁹² C'est notamment le cas à Epping « Hottwiese » (Moselle), à Beaurains (Pas-de-Calais) et à Hénin-Beaumont « Le Bord des Eaux » et « Le Chemin de Courcelles » (Pas-de-Calais).

¹⁹³ Zone 1 (volume 2, p. 438).

frage semble pouvoir être corroborée par la position de l'assiette (et des os qu'elle contenait) et celle d'un gobelet, qui indiquent la présence d'un espace vide (**Figure 146**). Cependant, la présence d'un coffrage ne semble pas compatible avec la forme et la taille de la fosse, dont quasiment tout l'espace est occupé. Si l'on considère que l'assiette n'est pas dans sa position initiale, elle devait alors se trouver au niveau du haut des vases, elle reposait donc sur un élément horizontal en matière périssable pouvant correspondre au coffrage ou plus simplement à une planche posée sur les vases¹⁹⁴.

L'identification de ces éléments en matière périssable n'est donc pas toujours évidente, même si la présence d'un espace vide est attestée et que des vestiges de coffre sont retrouvés.

Un autre exemple fait état de la découverte de poteaux corniers ayant servi à maintenir un coffrage en bois. Cette sépulture, découverte sur le site de Beaurains (Atrébate, Pas-de-Calais), se distingue nettement des autres tombes de la nécropole de par ses dimensions (2,50 m de côté), cet aménagement en bois et son important mobilier, composé de dix-huit céramiques et d'une fibule. Les os étaient déposés dans un coffret en bois. Outre les poteaux, les indices de la présence d'un espace vide ont également été observés (Hilarion 1999, p. 5).

Enfin, et bien que les indices évoqués semblent un peu faibles, un cas particulier a été observé à Burbure « Le Bois Bernard » (Morin, Pas-de-Calais), puisque la présence éventuelle d'un coffrage en bois a été évoquée dans une tombe-bûcher. Cette sépulture primaire a été fouillée selon un protocole minutieux qui a permis entre autres de localiser deux clous enfoncés dans les parois de la fosse. Ce sont eux qui ont permis d'envisager la présence d'un coffrage en bois (Barret, Mangeon 1995).

Sur les quatorze sépultures recensées dans notre étude, deux n'ont pas pu être datées précisément à ce jour. Six d'entre elles sont datées de la première moitié du I^{er} siècle après J.-C., elles sont toutes localisées en territoire atrébate, cinq appartiennent aux I^{er}-II^{ème} siècles et une est plus précisément datée du II^{ème} siècle après J.-C.

Avant de conclure, il semble nécessaire de signaler un autre type de construction sous-terrain : le caveau funéraire. Il se caractérise par une cavité creusée dans le sol, que l'on peut décrire sous le terme de chambre funéraire à laquelle on accède par un couloir, ou plus précisément par un escalier façonné - même grossièrement - dans le sol. Seuls quatre exemples sont attestés à ce jour, dont un est encore inédit et n'est donc pas inventorié dans notre corpus¹⁹⁵. L'un d'eux se situe en territoire atrébate, sur la commune de Bully-les-Mines « Lycée Léo Lagrange » (Atrébate, Pas-de-Calais). La chambre mesure 2,20 m sur 1,80 m de côtés, et est conservée sur une profondeur de 1,90 m. Ses parois sont en calcaire damé et elle est pourvue d'un couloir d'accès avec emmarchement. Elle a fait l'objet d'un pillage et ne contient plus qu'une assiette en sigillée, une fibule et des os de faune. Elle est probablement datée du I^{er} siècle après J.-C. (Lantoine 2005). Les deux autres ont été décou-

194 Nous ne connaissons pas sa position exacte et n'avons pas en notre possession toutes les données nécessaires à une reprise des résultats décrits dans le rapport de fouille, et notamment concernant la stratigraphie complète de cette sépulture. Les hypothèses formulées ici sont donc à prendre avec précaution.

195 Informations orales F. Loridant ; Fouille du Conseil Général du Nord, à Cambrai.

	Leuque	Médiomatricque	Trévière	Atrébate	Ménape	Morin	Nervien	Nb total de sites
Contenant pérenne								
vase ossuaire en céramique	18	37	9	81	18	28	24	215
vase ossuaire en verre	2	15	6	11	2	1	3	40
vase ossuaire en plomb						1	2	3
vase ossuaire en bronze					3			3
vase ossuaire en cuivre				1				1
ciste	13	30	11	1		2		57
Contenant en matière périssable								
seau en bois				1				1
coffret en bois	2	3		19	4		6	34
semi-rigide : osier, cuir				1	1		1	3
enveloppe souple	2	3		11	1		3	20
Terre-libre								
amas osseux		1		26	8	1	6	42
os dispersés	2	11	1	23	15	2	5	59
ou fosse à cendres ?	5	11	2	8	4	2	3	35
Indéterminé	7	22	6	71	27	26	18	177

Figure 147 - Détail des différents modes de dépôt des vestiges osseux : nombre de sites en fonction des cités antiques

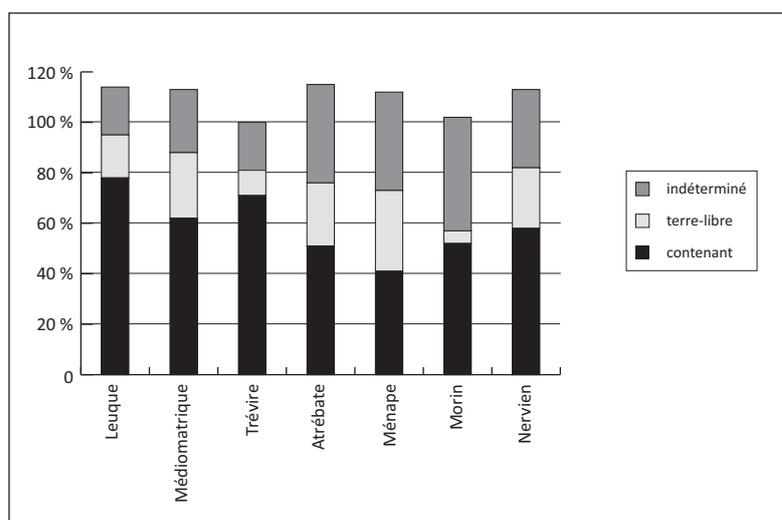


Figure 148 - Répartition des principaux modes de dépôts en fonction des cités antiques

vertes sur le site de Fontaine-Notre-Dame (Nord) en territoire nervien¹⁹⁶. Elles semblent isolées et une distance d'1,40 m les sépare. On accède à la chambre funéraire par un étroit couloir où sont aménagées des marches. L'une d'elles a été pillée, elle ne contenait plus aucun mobilier, la seconde en revanche contenait une trentaine de céramiques, une fiole en verre, deux monnaies, une fibule, une grille de foyer et une cuillère en métal. Elle a pu être datée du début du II^{ème} siècle après J.-C.

¹⁹⁶ Volume 2, p. 430.

(Marcy 2006a).

Ces sépultures en coffrages ou construites, bien que fréquentes en Atrébatie, restent néanmoins marginales et semblent caractériser une certaine partie de la population de par leur caractère « monumental » et le mobilier qui leur est parfois associé, révélant un statut social sans doute privilégié. Certaines sont par ailleurs isolées, en dehors des espaces funéraires traditionnels, ce qui peut accentuer le caractère spécifique de leur propriétaire (cf. *supra*, Chap 2, p. 230-236).

2.2 Les modes de dépôt des vestiges osseux

Les études menées sur les nécropoles de Mécleuves « La Haie aux Angles » et de Loison-sous-Lens « Les Oiseaux » ont permis de constater une diversité dans les modes de dépôt des os dans la tombe, qui correspondent à des gestes bien précis effectués dès le ramassage sur le bûcher. La manière dont ils sont déposés dans la tombe est effectivement liée à la manière dont ils sont ramassés, et nous verrons par la suite les incidences que cela peut avoir sur l'organisation des dépôts (cf. *infra*, Chap. 4, p. 361-367).

Les observations effectuées sur ces deux nécropoles ont également fait apparaître des spécificités, *a priori* locales, que nous souhaitons vérifier ici en étendant certaines observations à l'ensemble des territoires traités (**Figure 147**). Cette présentation distingue en premier lieu le dépôt en contenant du dépôt en terre-libre, chacun possédant ensuite de nombreuses variantes. Il faut néanmoins signaler que pour 177 sites, le mode de dépôt des os n'est pas mentionné, ce qui représente une perte de données considérable, notamment pour les régions du nord, où la part d'indéterminés représente entre 30 et 45 % du nombre total de sites recensés pour chaque territoire (**Figure 148**)¹⁹⁷. Pour chaque cité, ce graphique représente la proportion de sites - en fonction des trois critères - calculée sur la base du nombre de sites total reconnu sur le territoire. Certains sites peuvent ainsi être comptabilisés deux fois, dans le cas où ils ont livré à la fois des dépôts en contenant et en terre-libre, ce qui explique que les résultats puissent dépasser les 100 %.

Ainsi, on distingue une première différence entre les peuples du nord et ceux de l'est de la Gaule. Les résultats obtenus pour les cités leuque, médiomatrique et trévire sont assez homogènes : on distingue une prédominance du dépôt en contenant par rapport au dépôt en terre-libre (plus de 60 % des sites). En revanche, sur les autres territoires, bien que le dépôt en contenant semble aussi privilégié, les résultats sont plus variables, en partie du fait de la part plus importante d'indéterminés. Les sites ménapes se répartissent assez équitablement en fonction des trois critères retenus. En revanche, en territoire morin, les dépôts en terre-libre sont largement minoritaires, mais ici aussi la part des indéterminés est très importante. Nous allons voir ce qu'il en est plus précisément au sein de chaque groupe.

¹⁹⁷ Les sites pris en compte ici sont ceux où des sépultures secondaires ont été mises au jour ; les sites n'ayant livré que des sépultures primaires, ou uniquement des fosses annexes - comme c'est le cas à Contrexéville - ne sont donc pas pris en considération. Ont également été évincées les découvertes réalisées en territoires rème et ambien, les échantillons étant trop réduits pour être pertinents. Nous réfléchissons donc sur un total de 522 sites (sur les 546 répertoriés).

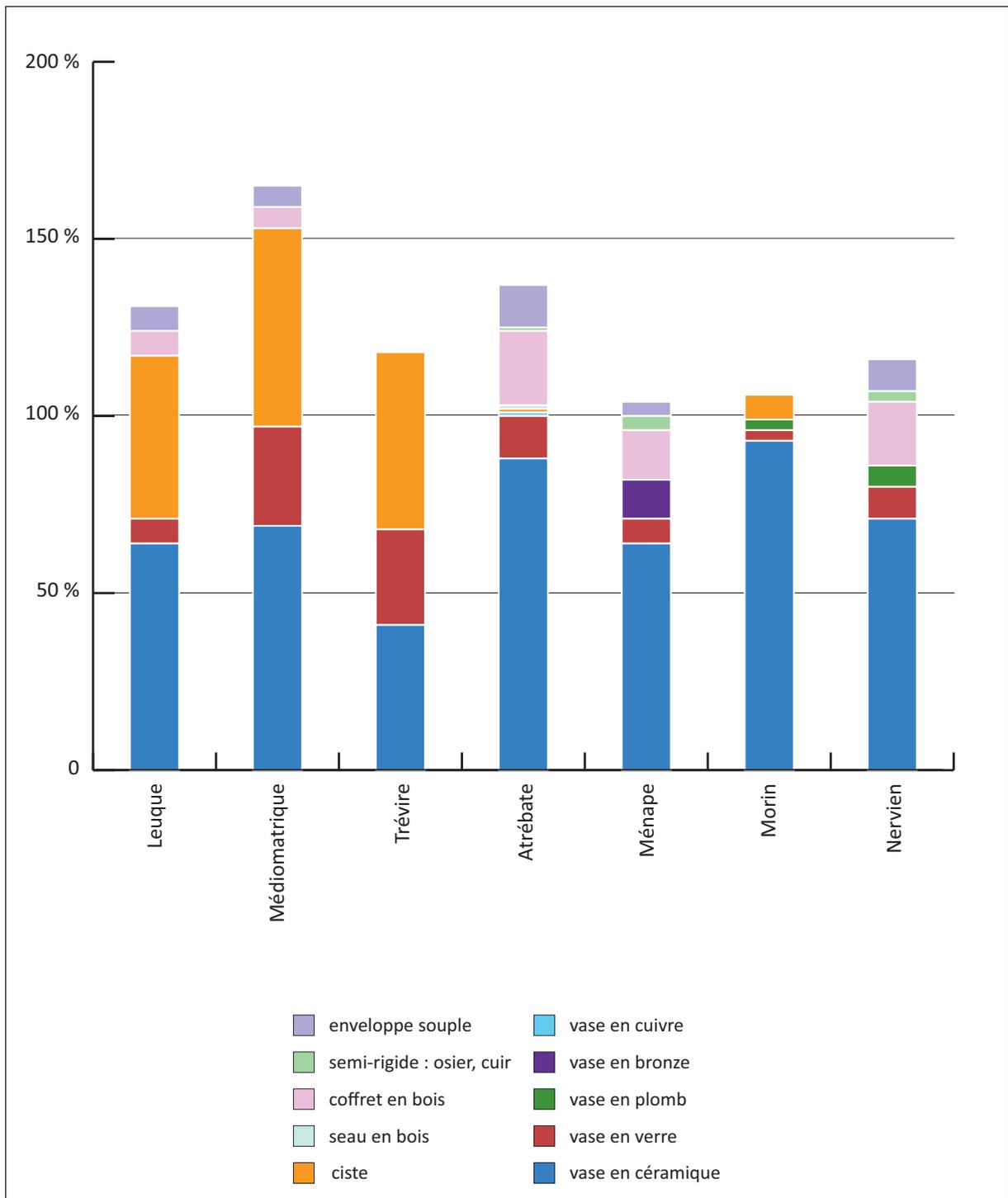


Figure 149 - Comparaison, entre les cités antiques, de la proportion de sites funéraires en fonction des types de contenant mis au jour

2.2.1 Le dépôt en contenant

Divers types de récipients peuvent être utilisés pour recueillir les vestiges osseux ramassés sur le bûcher, certains étant plus fréquents et plus traditionnels que d'autres (**Figure 149**). Les os retrouvés dans des contenants sont généralement débarrassés des résidus de crémation, bien que quelques exceptions soient à signaler.

Certains types de contenant font figure d'exception : un récipient cinéraire en cuivre est signalé par A. Terninck sur le site de Saint-Nicolas (Atrébate, Pas-de-Calais)¹⁹⁸. Il le décrit de la manière suivante : « *Un grand vase en cuivre, sorte de terrine large, à rebords peu élevés avec bords rabattus carrément. Des ossements humains demi-calcinés le remplissaient.* » (Terninck 1879, p. 240). La sépulture est datée du début du I^{er} siècle après J.-C.

Une première constatation, d'ordre général, ressort de ces résultats : on distingue en effet deux groupes, réunissant d'une part, les sites lorrains, et d'autre part, ceux du Nord-Pas-de-Calais (**Figure 149**). Dans le premier, les résultats sont relativement homogènes entre les trois territoires, tandis que dans le second, on observe une plus grande diversité des contenants, même si certains ne sont représentés que par un ou deux exemples. On note également une utilisation fréquente des cistes chez les Leuques, les Médiomatriques et les Trévires, alors qu'ils sont quasiment absents des cités du Nord.

2.2.1.1 Les vases en céramique

A l'époque gallo-romaine comme aux périodes précédentes, l'artisanat céramique s'avère être le plus développé et le plus prolifique. Bien que ce matériau puisse être utilisé dans la fabrication de divers objets (fusaiïoles, jetons, lampes, figurines, perles...), l'essentiel de sa production est représenté par la vaisselle de table, de cuisson ou de stockage. C'est au sein de ce vaisselier que vont être choisis la plupart des vases ossuaires.

Il est donc facile de s'en procurer, chacun ayant chez soi ce type de récipient, et à faible coût. Il s'avère également pratique d'utilisation, relativement solide, il est manipulable sans que cela n'entraîne de précautions particulières, et peut facilement être muni d'un couvercle.

Il n'est donc pas étonnant de constater une suprématie de ce type de contenant sur l'ensemble de la zone d'étude : au total, 215 sites en ont livré au moins un exemplaire (cf. *supra* : **Figures 147 et 149**). Il est majoritaire, dans la plupart des cités, et représente le contenant traditionnel, excepté chez les Trévires, où on constate également un nombre important de sites où l'emploi de la ciste en pierre est attesté. Sur le territoire morin, l'utilisation du vase ossuaire en céramique est quasiment exclusive, que ce soit au sein des sites ayant livré des dépôts en contenant, mais aussi plus généralement sur l'ensemble des sites funéraires recensés (les dépôts en terre-libre sont peu nombreux).

La réutilisation de céramiques usagées, car dévolues initialement à un usage domestique, est fréquemment attestée (traces d'usure à la base, traces de suie sur les parois, réparations...) pour les vases ossuaires, mais plus généralement pour les céramiques d'accompagnement (Tuffreau-Libre 2001).

Ils peuvent néanmoins faire l'objet d'une production spécifique, réservé à un usage funéraire, bien que cela soit rarement attesté.

Dans la nécropole de Mécleuves, un phénomène de standardisation dans le choix des céramiques a été observé et en particulier dans le choix du vase ossuaire représenté par la forme Niederbieber 105, forme équivalente au type Gose 497-498 (**Figure 150**). On retrouve cette forme

¹⁹⁸ Volume 2, p. 472.

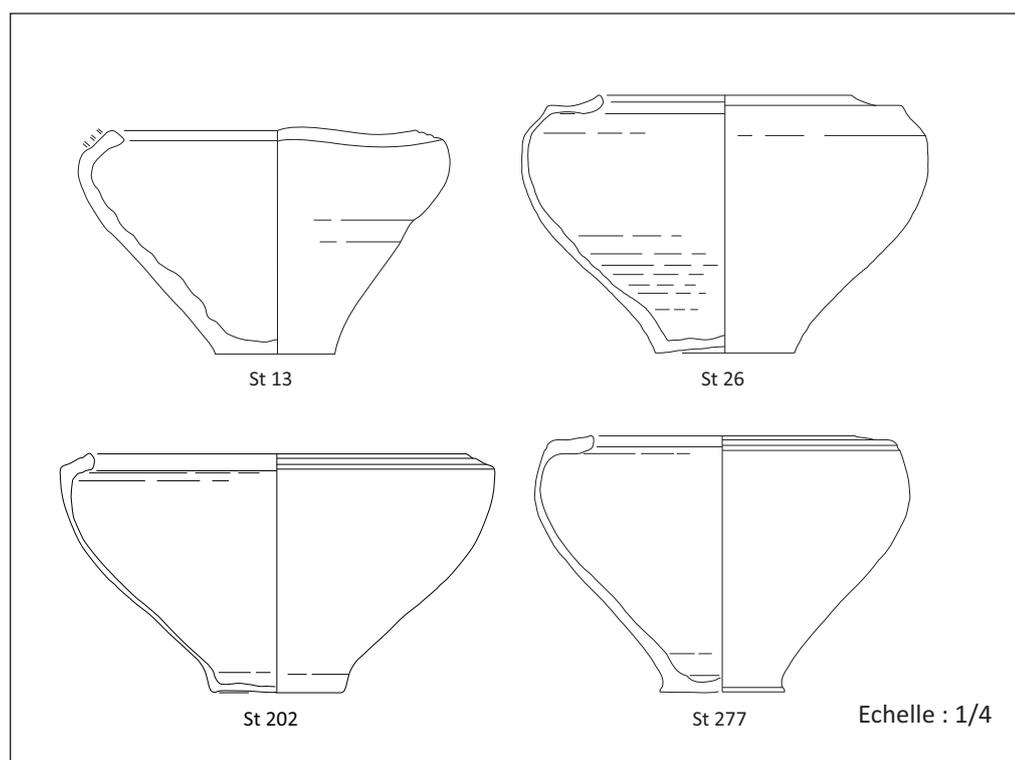


Figure 150 - Vases ossuaires de type Niederbieber 105 de la nécropole de Mécleuves « La Haie aux Angles »

dans quasiment toutes les sépultures de la nécropole, en tant que vase ossuaire, mais également sous forme d'offrandes : les tombes étant principalement représentées par des dépôts en terre-libre à ossements dispersés ; des exemplaires sont également retrouvés sous la forme de tessons mêlés aux résidus de crémation. Ce type de forme est typique de la région : leur production est attestée sur des sites du Bas-Rhin (Baudoux, Nilles 2009, p. 57), et sont connus sur des sites de consommation en Lorraine (notamment à Bliesbrück : Petit 1988, vol. 2, pl. 189)¹⁹⁹. Ici, les caractéristiques de la pâte tendent à faire reconnaître une même production, voire un même atelier (Ancel *et al.* 2009, p. 90). Nous rappellerons par ailleurs que ce type de céramique est absent du site d'habitat associé à la nécropole, ce qui peut constituer un indice supplémentaire pour une utilisation plus spécifique en contexte funéraire.

Cette standardisation évoque également le caractère homogène des utilisateurs de la nécropole : cela renforce le caractère communautaire puisque globalement tout le monde utilise les mêmes types de céramiques. Une étude préliminaire sur la comparaison de ce site rural avec la nécropole urbaine de Metz « Avenue André Malraux » (Ancel *et al.* 2009), située sur le même territoire à environ 10 km, a permis de renforcer cette vision homogène. En comparaison, les sépultures de Metz offrent un panel beaucoup plus hétéroclite dans le choix des vases ossuaires et du mobilier d'accompagnement en général, qui peut être directement liée au fait que la population urbaine ne forme pas une communauté aussi homogène qu'en milieu rural²⁰⁰. Néanmoins, cet exemple est

¹⁹⁹ Nous tenons à remercier Cécile Fortuné (doctorante Université de Strasbourg) pour ces informations.

²⁰⁰ Elle possède également des réseaux d'approvisionnement plus larges et plus diversifiés.

nuancé par celui de la nécropole de « La Fache des Prés Aulnoys » à Bavay (Loridant, Deru 2009), dans laquelle le mobilier s'est avéré très standardisé, évoquant une production spécialisée, voire la présence d'un lieu de production et/ou de vente à proximité de la nécropole où les habitants de la ville se fournissaient en vases funéraires (Loridant 2001, p. 195).

Il n'a pas été possible, dans le cadre de cette étude, de recenser précisément tous les types de céramiques utilisés comme vases ossuaires, mais cet aspect des pratiques funéraires mériterait cependant d'être abordé dans une étude synthétique. A première vue, et sur la base de quelques exemples de sites bien renseignés, on remarque néanmoins qu'il s'agit le plus souvent de pots de cuisson ou de stockage, comme c'est le cas dans la nécropole de Loison-sous-Lens. Quelques formes particulières, provenant notamment du service à liquide, sont attestées épisodiquement : cruches, gobelets, bols... Le contenant n'est parfois représenté que par une partie d'un vase, généralement la partie inférieure, mais de gros fragments de panse peuvent également servir de récipients, comme par exemple à Jouy-aux-Arches « La Machotte » (Médiomatique, Moselle) où des fragments d'amphores ont accueilli des dépôts osseux (Gébus 1990 ; volume 2, p. 381). A Pompey « Mal de Ventre » (Leuque, Meurthe-et-Moselle), les vases ossuaires sont représentés par des cruches et des vases brisés (Billoret 1966, p. 279-280 ; volume 2, p. 389) ; à Ceting « Allmendweg » (Médiomatique, Moselle), ce sont des cruches de type Gose 408-409 qui font office de contenants cinéraires, deux d'entre elles étaient néanmoins amputées de leur goulot : il peut s'agir de cruches devenues inutilisables ou d'un bris volontaire réalisé afin de faciliter le dépôt des os (Feller 1993 ; volume 2, p. 388).

L'emploi de couvercle pour sceller le vase ossuaire constitue une pratique attestée, mais néanmoins assez rare, que l'on retrouve sur les différents territoires traités ici. Différentes configurations ont pu être recensées : le véritable couvercle en céramique, généralement adapté à la taille et à la forme du vase, l'assiette ou le plat retourné, le fragment d'un autre récipient en céramique (panse ou fond) ou d'une *tegula*, ou encore la pierre plate. Il faut probablement ajouter à cela la possibilité de couvercle en textile ou en bois, qui n'aurait pas laissé de traces visibles. Il s'agit généralement de cas isolés, cependant dans la nécropole de Morsbach « Hasenacker » (Médiomatique, Moselle), 60 sépultures sur les 90 mises au jour, contenaient un vase ossuaire en céramique fermé par une assiette retournée ou un fragment de céramique (Lutz 1991, p. 107 ; volume 2, p. 388).

Les vases en céramique contiennent généralement un dépôt osseux débarrassé des résidus de crémation provenant du bûcher, mais quelques cas sont néanmoins attestés où ces derniers sont volontairement conservés. Cependant, il est nécessaire de rester vigilant, car dans certains cas, le vase est peut-être déposé sur le fond de la fosse, avant que celle-ci n'accueille les résidus de crémation et les ossements mélangés : ces derniers vont donc combler le vase, sans que celui-ci ne soit réellement identifiable à un vase ossuaire, ce rôle lui est attribué en quelque sorte de manière indirecte. Il est nécessaire, pour s'en assurer, de fouiller les vases afin d'observer précisément la manière dont ils sont remplis (position des os, remplissage lâche ou dense...) ²⁰¹.

D'un point de vue chronologique, ce type de contenant est utilisé tout au long des trois premiers siècles de notre ère.

201 Cf. 2^{ème} partie, Chap. 2, p. 107-108.

Peuple	Site funéraire	Datation	Nombre de vases en verre	Remarque
Leuque	Tombe isolée	Haut-Empire	1	Dans une ciste
	Nécropole	fin 1er - IIIème	inconnu	
Médiomatricque	Tombes isolées	Haut-Empire	4	Dans des cistes
	Nécropole	1er siècle	1	
	Nécropole	1er siècle	2	Dans des cistes
	Nécropole	IIème siècle	1	
	Nécropole	fin 1er - milieu IIème	2	Dont un en ciste
	Nécropole	1er-IIème siècles	9	
	Nécropole	Haut-Empire	inconnu	
	Nécropole	Haut-Empire	inconnu	
	Nécropole	Haut-Empire	inconnu	
	Nécropole	Haut-Empire	1	Dans une ciste
	Nécropole	Haut-Empire	2	
	Nécropole	Haut-Empire	1	Dans une ciste
Trévire	Tombes isolées	IIème siècle	2	
	Tombe isolée	Haut-Empire	1	Dans une ciste
	Tombe isolée	Haut-Empire	1	
	Nécropole	Haut-Empire	2	Dont un en ciste
	Nécropole	Haut-Empire	inconnu	
Atrébate	Tombe isolée	milieu 1er siècle	1	
	Tombe isolée	1er siècle	1	
	Tombes isolées	IIème ou IIIème	2	
	Tombe isolée	Haut-Empire	1	
	Nécropole	1er-milieu IIème	inconnu	
	Nécropole	IIème siècle	1	
	Nécropole	Haut-Empire	inconnu	
	Nécropole	Haut-Empire	inconnu	
	Nécropole	Haut-Empire	2	
Nécropole	Haut-Empire	2		
Ménape	Tombe isolée	Haut-Empire	1	
	Nécropole	Haut-Empire	inconnu	
Morin	Nécropole	début du IIème	1	
Nervien	Nécropole	1er-IIème siècles	inconnu	
	Nécropole	Haut-Empire	inconnu	
	Nécropole	Haut-Empire	1	

Figure 151 - Les vases ossuaires en verre : contexte, datation et caractéristiques

2.2.1.2 Les vases en verre

L'utilisation de vases en verre comme contenant cinéraires est nettement inférieure à celle des vases en céramique : au total, quarante sites livrent au moins une sépulture contenant un vase ossuaire en verre. Bien que ce type de contenant soit attesté sur tous les territoires, il se retrouve principalement chez les Médiomatricques, les Trévires et les Atrébates (cf. *supra* : **Figure 149**). D'après les informations collectées (**Figure 151**), trois constatations peuvent être faites. La première

concerne leur reconnaissance en contexte isolé, qui représente quinze sites sur les quarante répertoriés. La seconde correspond à la récurrence de leur association avec une ciste en pierre, dans laquelle ils sont déposés (quatorze sépultures). Ce phénomène ne touche par ailleurs que les sites lorrains. La dernière est d'ordre chronologique : on constate en effet qu'aucune de ces sépultures n'est datée du III^{ème} siècle après J.-C., seules deux tombes atrébatés (à Chérisy et à Sallaumines « La Courtagne », Pas-de-Calais) appartiennent potentiellement à cette période. On remarque cependant que bon nombre d'entre elles n'ont pas pu être datées précisément.

Le verre était déjà employé à l'époque gauloise, mais uniquement dans la fabrication d'éléments de parure (Feugère 1989). Après la conquête, en quelques décennies, l'utilisation de vases en verre va se généraliser sur l'ensemble de la Gaule romaine et jusque dans les campagnes (Cabart 2003, p. 161). Le vaisselier gallo-romain reste néanmoins très largement constitué par les récipients en céramique, et les connaissances que nous avons du vaisselier en verre proviennent essentiellement des contextes funéraires²⁰² (Cabart 2003, p. 163). La présence de vases en verre dans les sépultures gallo-romaines est parfois mise en parallèle avec un statut social élevé du défunt. Si certains récipients en verre peuvent effectivement correspondre à des produits de luxe (notamment dans le cas de pièces importées), la plupart est vraisemblablement de consommation courante et abordable, pour peu qu'un lieu de production soit implanté à proximité (Dilly, Mahéo 1997, p. 33). Son utilisation en tant que contenant cinéraire dénote probablement d'un plus grand sacrifice que celle d'un vase en céramique, et sans aller jusqu'à dire qu'ils caractérisent un statut social élevé, ils sont néanmoins utilisés plus parcimonieusement. Cela provient peut-être également du fait qu'ils sont plus fragiles. Outre les vases ossuaires, souvent représentés par des formes globulaires, il faut noter la présence de fioles et de balsamares, - utilisés pour contenir du parfum, des huiles et probablement des poudres cosmétiques (Canut 2009, p. 55) -, mais également de cruches, de bouteilles, de coupes, de plats, de perles en pâte de verre etc. Ces différents objets sont utilisés en contexte domestique et peuvent se retrouver en mobilier d'accompagnement dans les sépultures gallo-romaines. Il est fréquent d'en retrouver sous la forme de fragments dans les structures à crémation gallo-romaines. Ainsi, à Mécleuves « La Haie aux Angles » aucune sépulture ne contenait de vase ossuaire en verre, en revanche un peu plus de la moitié des tombes en contenait sous la forme de fragments brûlés ou non, ainsi que certaines structures funéraires annexes.

Les types de vases utilisés sont rarement décrits précisément et pour certains, nous devons nous contenter d'une description laconique : ainsi, deux vases à deux anses, trois vases à panse carrée et un vase globulaire sont signalés. D'autres en revanche sont identifiés précisément. Des vases de type Isings 67c à pied rapporté sont attestés à Montigny-lès-Metz « Les Vacons » (Médiomatrique, Moselle), à Laneuvelotte « Le Coin du Cendrier » (Leuque, Meurthe-et-Moselle) et à Epping « Hottwiese » (Médiomatrique, Moselle). Ces vases sont généralement fragiles et peu stables, et ne devaient pas être destinés à une utilisation quotidienne ; il est probable qu'ils étaient confectionnés dans le but de servir de vases ossuaires (voir H. Cabart dans Cartier 2008, p. 100). Le vase découvert

²⁰² La fragilité du matériau et la pratique de son recyclage ont peu favorisé sa conservation et sa transmission (Dilly, Mahéo 1997, p. 29).

à Laneuvelotte était par ailleurs associé à un fond de vase du même type qui lui servait de couvercle (fouille inédite citée par H. Cabart dans Cartier 2008, p. 100). Les types Isings 67c à pied formé par un repli de la paraison et Isings 63 sont, quant à eux, attestés sur le site de Pontpierre « Kelsborn » (Médiomatrique, Moselle).

Concernant la présence ou non de résidus de crémation, les mêmes remarques que celles faites pour les vases en céramique sont applicables aux vases en verre (cf. *supra*, p. 296).

2.2.1.3 Les cistes en pierre

Le terme ciste, vient du latin *cista*, pris au grec *kisté*. Il désigne toute espèce de corbeille ou de boîte cylindrique ou carrée. Généralement fabriquée en osier, elle peut également être en bronze. Des exemplaires de cistes en bronze ont notamment été découverts dans la nécropole de Préneste (ancienne ville du *Latium*) ou aux environs, la plupart du temps dans des petites caisses en tuf qui servaient à recueillir les vestiges osseux issus de la crémation. Les cistes elles-mêmes pouvaient être employées comme telles (Fernique 1887, p. 1202-1205). Le terme sera également employé en archéologie pour désigner des coffrages en pierre de forme rectangulaire de l'époque mégalithique (Dictionnaire culturel en langue française 2005, vol. 1, p. 1574), puis dans l'archéologie funéraire antique pour désigner les contenants en pierre servant à accueillir les vestiges osseux brûlés du défunt. Bien que ce terme puisse donc connaître plusieurs utilisations, il nous a semblé plus précis et donc préférable à celui beaucoup plus galvanisé de coffre. Par ailleurs, le coffre correspond davantage à une boîte ou à une construction pourvue de parois, tandis que les contenants en pierre que nous cherchons à nommer correspondent à des blocs de pierre creusés d'une cavité de tailles et de formes variables.

Cette catégorie de contenant est principalement représentée dans les cités leuque, médiomatrique et trévière, et bien qu'un exemple soit connu en Atrébatie et deux en Morinie, il s'agit ici de l'un des aspects caractéristiques qui oppose les deux zones géographiques. La nécropole de Mécleuves « La Haie aux Angles » en a livré quatorze exemplaires, permettant dans un premier temps d'observer différents types. Ainsi, trois modules différents ont été reconnus : un grand modèle rectangulaire (environ 50 x 80 cm), un modèle carré (environ 30 x 40 cm), et un petit modèle carré (environ 25 x 25 cm) ; la cavité peut être de forme circulaire ou quadrangulaire et sa profondeur varie ici entre 5 et 12 cm. L'une d'elles présentait une forme différente : de forme rectangulaire, à sommet trapézoïdal, elle était déposée de champ, la cavité se présentant alors en façade. Elle était par ailleurs accompagnée de son couvercle, encore en place devant la cavité. Ce sont globalement les mêmes caractéristiques que l'on retrouve sur les autres sites, auxquelles il faut cependant ajouter deux variantes. La première correspond à un cas de ciste comprenant deux cavités, découverte à Mars-la-Tour « Cologne » (Médiomatrique, Meurthe-et-Moselle). L'une des cavités était vide (à l'origine ?) et la seconde contenait un vase en céramique dans lequel avaient été déposés les os (Hamm 2004, p. 284 ; volume 2, p. 385). En effet, et c'est la deuxième variante, certaines cistes accueillent un vase ossuaire en céramique ou en verre (**Figure 152**). Le site atrébate sur lequel est recensée une ciste (Fréwillers, Pas-de-Calais) n'est pas indiqué dans le tableau car son identification est douteuse et ne

Peuple	Caractéristique	Nombre de sites
Leuque	Association ciste et vase en céramique	3
	Association ciste et vase en verre	1
	Ciste seule	9
Médiomatricque	Association ciste et vase en céramique	6
	Association ciste et vase en verre	10
	Ciste seule	18
Trévire	Association ciste et vase en céramique	2
	Association ciste et vase en verre	2
	Ciste seule	8
Morin	Association ciste et vase en céramique	0
	Association ciste et vase en verre	0
	Ciste seule	1

Figure 152 - Caractéristiques des modes de dépôt en ciste

permet pas de restituer son agencement ; pour la même raison, un des sites morins a également été exclu (Marquise, Pas-de-Calais)²⁰³. Pour ce qui est des territoires leuque, médiomatricque et trévire, on constate à chaque fois une plus forte proportion de cistes sans autre contenant, bien que les vases en verre soient assez fréquents chez les Médiomatricques.

Sur l'ensemble des sépultures en ciste recensées, il n'est fait mention de résidus de crémation que dans un cas, pour lequel le dépôt osseux était contenu dans un vase en céramique et non pas déposé directement dans la cavité de la ciste (Flassigny « Harauchamp », Meuse : volume 2, p. 375).

La plupart des découvertes ne sont pas datées (40 sites sur 57), ce qui rend les données difficilement exploitables. Ainsi, seules deux cistes associées à un vase en verre ont pu être datées : toutes deux situées en territoire médiomatricque, la première est datée du I^{er} siècle après J.-C., et la seconde entre la fin du I^{er} et le milieu du II^{ème} siècle après J.-C. Les cistes associées à un vase ossuaire en céramique sont attestées aux I^{er} et II^{ème} siècles après J.-C. (six sites). Et enfin, les datations des cistes pour lesquelles le dépôt osseux a été effectué directement dans la cavité, recouvrent les trois siècles chez les Médiomatricques, tandis qu'une seule tombe leuque parmi celles recensées a pu être datée entre la fin du II^{ème} et le milieu du III^{ème} siècle après J.-C. Et enfin, les quatre cistes datables, découvertes en territoire trévire appartiennent aux I^{er} et II^{ème} siècles après J.-C.

Chez les Médiomatricques, l'utilisation de la ciste en pierre comme contenant semble donc perdurer plus longtemps, jusqu'à la fin du III^{ème} siècle après J.-C.

2.2.1.4 Les contenants en matière périssable

La reconnaissance de contenants en matière périssable dépend de plusieurs paramètres. Au moins quatre types de matière sont attestés : le bois, utilisé dans la confection de coffrets ou plus simplement de boîtes, le textile qui peut servir d'enveloppe probablement sous forme de bourse ou de sac, le cuir peut être utilisé dans la confection de coffret ou sous la forme d'enveloppe, et enfin

²⁰³ Volume 2, p. 433.



Figure 153 - Restitution du coffret de la tombe 211 de Loison-sous-Lens « Les Oiseaux », la position des clous est indiquée par les ronds rouges (cliché : M.-J. Ancel)



Figure 154 - Restitution du coffret de la tombe 128 de Loison-sous-Lens « Les Oiseaux », la position du clou est indiquée par le rond rouge (cliché : M.-J. Ancel)

l'osier - mais plus généralement les matériaux utilisés dans la vannerie - est utilisé dans la confection de divers réceptacles, de formes et de dimensions variées : coffres, paniers, corbeilles...

Les territoires morin et trévière n'ont livré aucun site où l'emploi d'un contenant en matière périssable n'a été identifié (cf. *supra* : **Figures 147 et 149**).

- Un contenant rigide : le bois

Les éléments du coffret - ou de la boîte - en bois peuvent être assemblés en les clouant entre eux ou en les emboîtant grâce à un système de tenons et mortaises. La présence de clous peut donc constituer un indice, mais leur absence ne signifie pas nécessairement l'absence de contenant en bois. D'autres éléments métalliques peuvent entrer dans la confection des coffrets, tels que les rivets, les ferrures d'angle ou encore les poignées, les serrures ou les éléments décoratifs. Dans certains contextes, le bois peut également être préservé, au moins en partie, ou des traces ligneuses peuvent être observées sur le sédiment ou sur certains éléments métalliques.

Le deuxième indice qui peut mener à cette interprétation se trouve dans la forme même de l'amas osseux. Si celui-ci occupe tout l'espace intérieur du coffret, il se trouve contraint par les parois, et dessine alors une forme générale quadrangulaire.

A Loison-sous-Lens, cette configuration a pu être mise en évidence dans deux sépultures : les amas osseux présentaient des effets de parois assez nets, et divers éléments de ferrure, ainsi que des clous, ont été retrouvés (leur position est également révélatrice : aux angles et le long des parois). Dans un cas, ont également pu être observées des traces ligneuses inscrites sur des éléments métalliques. La multiplication des indices permet ici de s'assurer de la présence de tels contenants (**Figures 153 et 154**). La forme des amas osseux délimite des surfaces d'environ 37 cm sur 25 cm pour celui de la sépulture 211, et de 33 cm sur 25 cm pour la sépulture 128. Ces deux valeurs, assez proches, permettent donc de se faire une idée de la dimension de ces coffrets. En revanche, la hauteur n'est pas restituable : les amas osseux faisaient moins de 10 cm d'épaisseur, ce qui peut donc être considéré, dans ce cas, comme la hauteur minimale du coffret.

A Mécleuves « La Haie aux Angles », une sépulture (St 34) se caractérise également par la présence d'un contenant rigide. La configuration est cependant différente de celle observée à Loison-sous-Lens, puisque le dépôt osseux est également constitué des résidus de crémation. Sa présence a été reconnue grâce à la forme globalement rectangulaire de ces résidus charbonneux qui tranchent radicalement avec le sédiment, non charbonneux, utilisé pour combler la fosse. De nombreux clous ont également été découverts, entre autres, le long des parois, ainsi qu'un élément en alliage cuivreux ayant pu servir dans la confection du coffret. Les limites du contenant ont pu être restituées approximativement : environ 30 cm sur 22 cm pour une hauteur de 9-10 cm. Ces dimensions sont donc compatibles avec celles des coffrets reconnus dans les deux sépultures de Loison-sous-Lens « Les Oiseaux ». A Fretin « Le Bas Warlet » (Ménape, Nord), une sépulture présente une configuration proche de la tombe 34 de Mécleuves : les os mêlés aux résidus de crémation semblent avoir été déposés dans un contenant en bois rectangulaire (Debs 2000b). Elle est également datée de la même époque, à savoir entre la fin du II^{ème} et le début du III^{ème} siècle après J.-C.

Le coffret peut également contenir divers objets déposés avec l'amas osseux, et dont la position peut également révéler la présence de parois (effet de contrainte), voire d'un espace vide, comme cela a été mis en lumière lors de la présentation des coffrages en bois (cf. *supra*, p. 288-291). De la même manière, la position du coffret dans la tombe, notamment par rapport aux autres objets déposés dans la fosse, peut avoir une incidence sur leur position : on peut par exemple avoir le cas

	Site	Dimensions
Atrébate	Beaurains	20 x 25 cm
	Dourges «Le Marais de Dourges»	? x 25 cm
		18 x 24 cm
		21 x 30 cm
		29 x 38 cm
		33 x 55 cm
	Fouquières-lès-Lens «Les Douze»	20 x 30 cm
	Hénin-Beaumont «Chemin de Courcelles»	28 x 34 cm
		37 x 59 cm
	Prouvy/ La Sentinelle «Terres à Chien»	17 x 30 cm
	Saint-Laurent-Blangy «La Corette»	20 x 37 cm
	Saint-Laurent-Blangy «La Plaine d’Hervin»	27 x 36 cm
		32 x 46 cm
	Vimy «La Couture Layette»	24 x ? cm
		28 x 38 cm
		28 x 38 cm
28 x 39 cm		
29 x 40 cm		
30 x 43 cm		
34 x 43 cm		
Ménape	Bollezeele «Rue Joseph Dezitter»	18 x 22 cm
		18 x 22 cm
	Noyelles-lès-Seclin «Cassignis»	25 x 40 cm
Nervien	Onnaing «Le Mont de Rétiâu» Site 17	27 x 36 cm

Figure 155 - Restitution des dimensions des coffrets utilisés comme contenants cinéraires

d’une écuelle adossée contre le coffret, qui conservera une position instable, dans le cas bien sûr d’un comblement immédiat de la fosse. Il est de toute évidence très important, lors de la fouille de sépultures à crémation, d’avoir à l’esprit tous ces paramètres, et de réaliser, comme on le fait par ailleurs pour les inhumations, des observations précises concernant la position des divers éléments qui la constituent : la position des clous, des os humains et animaux, et des divers objets les uns par rapport aux autres. La fouille d’une sépulture à crémation, comme toute autre structure archéologique, nécessite un enregistrement précis de tous ces composants, en planimétrie comme en stratigraphie. Cela s’accompagne également, si possible, d’un prélèvement en bloc de l’amas osseux, une fois que ces limites sont bien reconnues. La fouille en laboratoire permettra en effet de travailler plus confortablement sur ces différents aspects.

Les contenants en bois sont globalement mieux représentés dans le Nord que dans l’Est, et la plupart des sites se localise en territoire atrébate (19 sur 34). Néanmoins, seuls les sites trévires²⁰⁴ et morins n’en ont livré aucun exemplaire. Ils sont systématiquement de forme rectangulaire et leurs dimensions sont assez homogènes, trois principaux modules peuvent être distingués²⁰⁵ : 20 x

204 Cependant le territoire trévire n’a pas été étudié dans son ensemble.

205 Informations relatives à 24 structures réparties sur 11 sites. A Saint-Laurent-Blangy « La Plaine d’Hervin », la reconnaissance d’un contenant semble très hypothétique.

	Datation	Nombre de sites
Leuque	époque augustéenne	1
	Haut-Empire	1
Médiomatricque	2 ^{ème} moitié du I ^{er} - début du II ^{ème} s. ap.	1
	fin II ^{ème} - début III ^{ème} s. ap.	1
	Haut-Empire	1
Atrébate	I ^{er} s. ap.	14
	I ^{er} - II ^{ème} s. ap.	3
	II ^{ème} s. ap.	1
	2 ^{ème} moitié du III ^{ème} s. ap.	1
	Haut-Empire	1
Ménape	fin II ^{ème} - début III ^{ème} s. ap.	1
	Haut-Empire	3
Nervien	I ^{er} s. ap.	1
	2 ^{ème} moitié du I ^{er} - début du II ^{ème} s. ap.	3
	I ^{er} - II ^{ème} s. ap.	2

Figure 156 - Répartition des sites funéraires ayant livré des contenants en bois en fonction de la datation des sépultures

30 cm, 30 x 40 cm, et 30 x 50 cm. L'un d'eux se distingue avec des dimensions de 37 cm sur 59 cm (**Figure 155**). On remarque par ailleurs, qu'au sein des nécropoles de Bollezeele et de Vimy, les dimensions des coffrets sont standardisées.

Ce type de contenant a été reconnu la plupart du temps dans des sépultures datées du I^{er} siècle après J.-C., et dans quelques unes du II^{ème} siècle (**Figure 156**). Deux d'entre elles sont cependant situées à la fin du II^{ème} ou au début du III^{ème} siècle après J.-C. ; ce sont les deux seules pour lesquelles le dépôt osseux est mêlé aux résidus de crémation (à Méclevues et à Fretin : cf. *supra*), ce qui les distingue des autres pour lesquelles le dépôt osseux à la forme d'un amas et ne contient pas de résidus charbonneux. Cela pourrait être mis en relation avec leur datation plus tardive, quoique ce faible échantillon ne permette pas de s'en assurer. Une troisième sépulture est datée de la seconde moitié du III^{ème} siècle, mais la reconnaissance d'un contenant de type coffret repose vraisemblablement sur la présence de trois clous situés sur - ou dans - l'amas osseux (d'après le plan présenté dans Favier *et al.* 2004b, fig. 133). Par ailleurs, la forme de l'amas, telle qu'elle est reproduite, ne semble pas montrer d'effet de parois. Cette interprétation n'est donc pas assurée.

Des coffrets peuvent également être déposés en tant qu'objets d'accompagnement, et peuvent alors contenir du mobilier, comme cela a été attesté à Roclincourt (Atrébate, Pas-de-Calais). Une sépulture isolée, datée du I^{er} siècle après J.-C., renfermait un abondant mobilier dont un coffret qui avait vraisemblablement contenu un miroir, des fibules et un objet en ivoire (Van Doorselaer 1964b, p. 236 ; volume 2, p. 465).

Une sépulture a par ailleurs livré un seau, identifié de manière hypothétique comme un contenant cinéraire, et qui peut également rentrer dans cette catégorie de contenant en bois. Des cerclages en fer ont en effet été découverts dans une sépulture augustéenne du site « Les Neuf au

Chemin de Douai », situé sur les communes de Prouvy et La Sentinelle (Atrébate, Pas-de-Calais). Cependant, l'amas osseux est décrit comme étant « à proximité et peut-être dans le seau » (Clotuche 2002, p. 18 ; volume 2, p. 462). Son identification en tant que contenant reste donc hypothétique. L'utilisation d'un seau comme contenant cinéraire a notamment été reconnue, de manière certaine, dans la nécropole de Conchil-le-Temple « Fond de la Commanderie » (Lemaire 1997a, p. 24 ; volume 2, p. 419). La sépulture où il a été découvert est datée plus précocement, dans la seconde moitié du I^{er} siècle avant J.-C. La présence du seau dans la sépulture est en effet une caractéristique de l'époque laténienne, qui peut cependant perdurer à l'époque augustéenne voire jusqu'au milieu du I^{er} siècle après J.-C. Sa présence est attestée à Aubigny-en-Artois « Le Bois Marcon » (Atrébate, Pas-de-Calais) dans une tombe datée du milieu du I^{er} siècle, où il est déposé comme objet d'accompagnement (Van Doorselaer 1964b, p. 205 ; volume 2, p. 405).

- Un contenant semi-rigide : le cuir et l'osier

La forme de l'amas osseux maintenu dans une enveloppe en cuir peut être assez irrégulière car la matière est semi-rigide. Dans le cas de coffrets en cuir, on doit en revanche s'attendre à une forme rectangulaire qui peut être confondue avec celle qu'occasionne la présence d'un coffret en bois. Cela peut donc constituer un frein à son identification.

Sur l'ensemble des sites recensés, un seul exemple a été attesté, à Hénin-Beaumont « Le Chemin de Courcelles » (Atrébate, Pas-de-Calais)²⁰⁶, dans une tombe à coffrage en bois dans lequel étaient déposés le mobilier et les os. Ces derniers étaient maintenus dans un contenant semi-rigide en cuir. En effet, une fibule en alliage cuivreux reposait sur une fine couche (de 1 à 2 mm) de sédiment noir compact amalgamé, qui s'avéra correspondre à des restes de cuir, eux-mêmes localisés sur l'amas osseux. Celui-ci présente une forme globalement rectangulaire (Clotuche 2000b, p. 19), et la fibule servait probablement à fermer l'enveloppe en cuir. Cette tombe est datée de la première moitié du I^{er} siècle après J.-C.

Deux cas de présence d'osier sont envisagés, l'un hypothétique, tandis que le second semble plus probable. Le premier a été envisagé dans une sépulture découverte à Fontaine-Notre-Dame (Nervien, Nord)²⁰⁷ et datée du début du II^{ème} siècle après J.-C. Cette tombe se caractérise par le creusement d'une chambre funéraire à laquelle on accède par un couloir avec emmarchement. Le dépôt osseux est présent sous la forme d'un amas semblant contraint par un contenant périssable souple ou semi-rigide. L'hypothèse d'un contenant en osier a été avancée suite à la découverte d'un fond de sigillée, découpé en forme de bouchon, et retrouvé au contact de l'amas osseux : il pourrait s'agir « du système de bouchage d'un contenant semi-rigide à décomposition rapide. Nous pouvons pour l'heure imaginer, à titre d'hypothèse, un contenant en treillis végétal, type osier. » (Marcy 2006, p. 14).

En revanche, dans le cas de la sépulture de Comines « La Gaie Perche » (Ménape, Nord), la forme de l'amas osseux est très particulière et rappelle effectivement celle d'un panier en osier, ou plus précisément de son empreinte : la fouille de l'amas a été adaptée à la forme du contenant et

²⁰⁶ Volume 2, p. 439.

²⁰⁷ Volume 2, p. 430.

	Datation	Nombre de sites
Leuque	époque augustéenne	1
	Haut-Empire	1
Médiomatricque	2 ^{ème} moitié du 1 ^{er} - début du 11 ^{ème} s. ap.	1
	Haut-Empire	2
Atrébate	1 ^{ère} moitié du 1 ^{er} s. ap.	5
	1 ^{er} s. ap.	3
	milieu 1 ^{er} - début 11 ^{ème} s. ap.	2
	Haut-Empire	1
Ménape	11 ^{ème} s. ap.	1
Nervien	milieu du 1 ^{er} s. ap.	1
	milieu 1 ^{er} - début 11 ^{ème} s. ap.	1
	Haut-Empire	1

Figure 157 - Répartition des sites funéraires ayant livré des dépôts en contenant souple, en fonction de la datation des sépultures

non au dépôt osseux en lui-même (Thoquenne 2003, p. 29 ; volume 2, p. 418). Ainsi, le sédiment englobant les os a été enlevé petit à petit, laissant apparaître un amas osseux de forme légèrement ovalaire (26 x 22 cm) avec des profils concaves (20 cm de profondeur au maximum).²⁰⁸ Cette sépulture est datée du I^{er} siècle après J.-C.

De nombreux objets étaient réalisés en vannerie à l'époque gallo-romaine, malheureusement les découvertes archéologiques sont très rares, et ils sont principalement connus par les sources écrites et surtout par l'iconographie funéraire (Barbier *et al.* 1999, p. 14). L'osier était vraisemblablement le matériau le plus utilisé mais d'autres végétaux comme le noisetier, le tilleul ou encore le bouleau étaient également employés. La vannerie permettait de réaliser divers récipients aux formes et dimensions variées, pouvant théoriquement être utilisés comme contenants cinéraires : coffrets, corbeilles, paniers, et toutes sortes de réceptacles petits ou grands, ronds ou carrés, avec ou sans couvercle, avec ou sans anses, à profils rectilignes, concaves ou convexes (Barbier *et al.* 1999, p. 21-24). La présence d'un contenant cinéraire réalisé en vannerie peut donc aboutir à la même image que celle renvoyée par la présence d'un coffret en bois, voire à d'autres formes circulaires généralement attribuées à la présence de contenants souples.

- Un contenant souple : le tissu

Enfin, le dernier type de contenant en matière périssable correspond à une enveloppe en tissu, qui contraint les os, offrant ainsi l'image d'un amas osseux globalement circulaire ou ovalaire. La reconnaissance d'effets de parois correspond donc au premier indice qui permettra l'identification du contenant, tout comme pour les coffrets.

Ces enveloppes de tissu étaient probablement fermées afin de constituer une sorte de bourse ou de sac : on peut imaginer que cette fermeture soit réalisée à l'aide d'un nœud, confectionné directement avec les coins du tissu ou à l'aide d'un lien (en tissu, en végétal, en cuir...), mais également à l'aide d'une fibule. Plusieurs exemples archéologiques attestent, en effet, de la présence d'une fibule retrouvée sur le haut de l'amas osseux. Bien que celle-ci puisse être déposée comme

²⁰⁸ Celui-ci a été consolidé au paraloïde afin de préserver son ensemble.

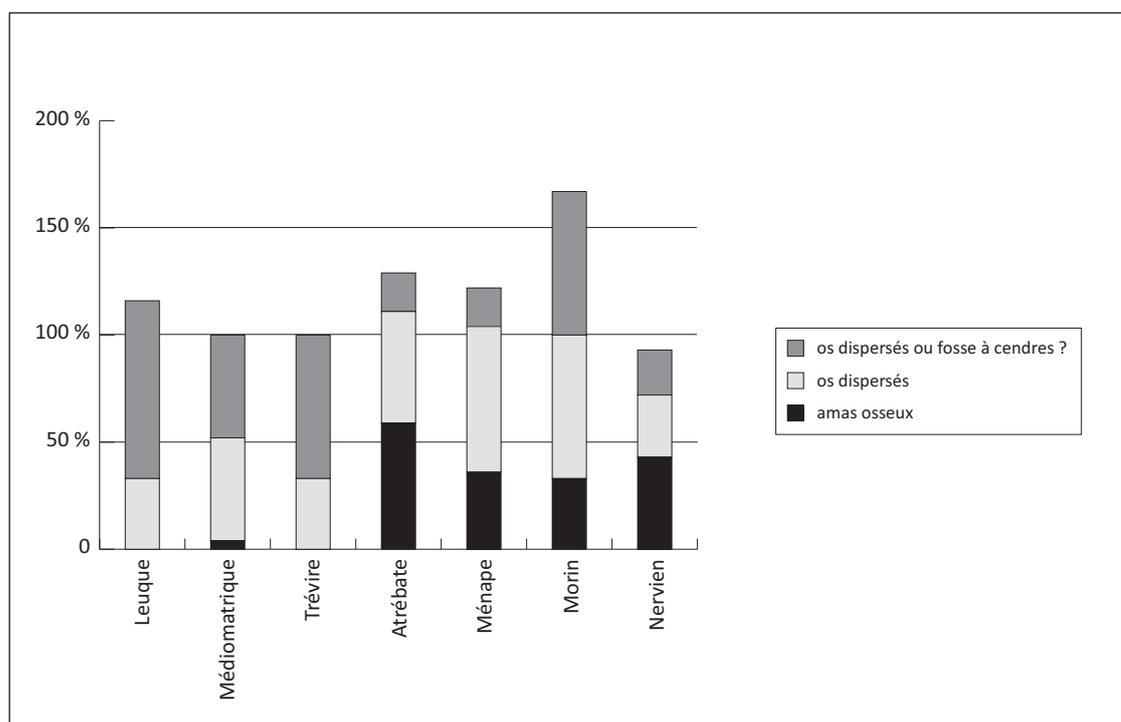


Figure 158 - Répartition des sites funéraires ayant livré des dépôts en terre-libre

objet d'accompagnement, la récurrence de cette position permet de reconnaître son emploi en tant qu'élément de fermeture. Le fait qu'elle ne soit pas brûlée peut également constituer un indice supplémentaire allant dans ce sens.

Ici encore, la plupart des sites recensés sont situés en territoire atrébate (cf. *supra* : **Figures 147 et 149**). Ils sont, pour la plupart, datés du I^{er} siècle après J.-C. ou du début du II^{ème} siècle. Un seul est clairement rattaché au II^{ème} siècle après J.-C., et cinq n'ont pas pu être datés précisément (**Figure 157**).

Il est néanmoins probable qu'un certain nombre de dépôts en contenant souple n'ait pas été reconnu comme tel. En effet, certains dépôts en terre-libre à concentration d'ossements étaient probablement contenus dans ce type d'enveloppe souple, mais les études n'ont pas nécessairement été orientées dans cette direction, notamment lors de découvertes anciennes où la forme de l'amas osseux est rarement renseignée de manière précise. Le nombre de découvertes correspond donc, ici plus qu'ailleurs, à un minimum.

2.2.2 Le dépôt en terre-libre

Deux principaux types de dépôt en terre-libre sont reconnaissables : les dépôts à ossements dispersés, qui sont généralement associés aux résidus de crémation, et les dépôts à concentration d'ossements, qui au contraire sont rarement charbonneux. Le terme de terre-libre fait référence au contact direct des ossements avec la terre, puisqu'aucun contenant n'a été reconnu. En comparaison, ce type de dépôt est moins fréquent que celui en contenant ; bien que notre vision soit biaisée par deux problèmes. Le premier concerne la difficulté de reconnaître ou non la présence d'un contenant en matière périssable lorsque le dépôt est concentré sous la forme d'un amas (cf. *supra*).

	Datation	Nombre de sites
Leuque	époque augustéenne	1
	Haut-Empire	1
Médiomatricque	1 ^{er} s. ap.	3
	fin 1 ^{er} - 1 ^{ère} moitié du 11 ^{ème} s. ap.	2
	1 ^{er} - 11 ^{ème} s. ap.	1
	11 ^{ème} s. ap.	1
	milieu du 11 ^{ème} - milieu du 13 ^{ème} s. ap.	1
	Haut-Empire	3
Trévire	1 ^{er} - 11 ^{ème} s. ap.	1
Atrébate	1 ^{er} s. ap.	8
	milieu du 1 ^{er} - milieu du 11 ^{ème} s. ap.	4
	1 ^{er} - 11 ^{ème} s. ap.	2
	11 ^{ème} s. ap.	7
	13 ^{ème} s. ap.	1
	Haut-Empire	1
Ménape	époque augustéenne	2
	1 ^{er} s. ap.	2
	fin 1 ^{er} - 11 ^{ème} s. ap.	2
	11 ^{ème} s. ap.	2
	fin du 11 ^{ème} - début du 13 ^{ème} s. ap.	1
	11 ^{ème} - 13 ^{ème} s. ap.	2
	Haut-Empire	4
Morin	11 ^{ème} - 13 ^{ème} s. ap.	2
Nervien	2 ^{ème} moitié du 1 ^{er} - début du 11 ^{ème} s. ap.	2
	11 ^{ème} s. ap.	1
	Haut-Empire	1

Figure 159 - Répartition des sites funéraires ayant livré des dépôts en terre-libre à ossements dispersés, en fonction de la datation des sépultures

Le second est à envisager dans certaines tombes à ossements dispersés et résidus charbonneux, qui peuvent s'avérer être des fosses annexes à la sépulture et dont la nature est toute autre (fosses à cendres notamment).

Nous pouvons d'ores et déjà constater que ce type de dépôt en terre-libre est peu attesté chez les Leuques, les Trévires et les Morins ; les dépôts à concentration d'ossements sont notamment absents chez les Leuques et les Trévires (cf. *supra* : **Figures 147 et 149**). Ces territoires n'ont par ailleurs livré que peu d'exemples de dépôts en contenant périssable : les deux types n'entrent donc pas en conflit en ce qui concerne l'identification précise du mode de dépôt. Par ailleurs, cinq des sept exemples attestés chez les Leuques sont identifiés comme de possibles fosses à cendres (**Figure 158**)²⁰⁹.

2.2.2.1 Le dépôt en terre-libre à ossements dispersés

Dans ce type de configuration, les os sont donc retrouvés dispersés dans les résidus de la crémation qui sont eux-mêmes déversés directement dans une fosse. Ces résidus comportent éga-

²⁰⁹ Les structures comptabilisées dans la catégorie « ou fosse à cendres ? », le sont lorsque les fouilleurs en émettent l'hypothèse.

	Datation	Nombre de sites
Médiomatricque	milieu du I ^{er} s. ap.	1
Atrébate	époque augustéenne	1
	I ^{er} s. ap.	13
	milieu I ^{er} - début II ^{ème} s. ap.	2
	fin du I ^{er} - II ^{ème} s. ap.	3
	I ^{er} - II ^{ème} s. ap.	2
	II ^{ème} s. ap.	2
	1 ^{ère} moitié du III ^{ème} s. ap.	1
	Haut-Empire	2
Ménape	époque augustéenne	1
	milieu du I ^{er} s. ap.	3
	2 ^{ème} moitié du I ^{er} - II ^{ème} s. ap.	1
	II ^{ème} s. ap.	2
	Haut-Empire	1
Morin	fin du II ^{ème} - début du III ^{ème} s. ap.	1
Nervien	époque augustéenne	1
	I ^{er} s. ap.	2
	milieu I ^{er} - II ^{ème} s. ap.	1
	I ^{er} - 1 ^{ère} moitié du II ^{ème} s. ap.	1
	Haut-Empire	1

Figure 160 - Répartition des sites funéraires ayant livré des dépôts en terre-libre à concentration d'ossements, en fonction de la datation des sépultures

lement divers éléments provenant du mobilier déposé et brûlé sur le bûcher avec le corps : il se compose principalement de fragments de céramique, de métal, de verre, et de clous. On peut également y retrouver des éléments fragmentaires ou entiers non brûlés, ce qui peut constituer un indice pour une identification comme sépulture, et non comme fosse à cendres²¹⁰ ; ce qui est le cas pour la plupart des sépultures de Mécleuves « La Haie aux Angles ». Dans ces dernières, on constate fréquemment la présence d'une couche de sédiment naturel (avec quelques inclusions de charbon mais qui restent anecdotiques) au-dessus du comblement charbonneux : cet apport de sédiment correspond au bouchage de la fosse et scelle la sépulture.

Ce mode dépôt est utilisé sur l'ensemble des territoires étudiés, de manière plus ou moins fréquente, de l'époque augustéenne à la fin du III^{ème} siècle après J.-C. (**Figure 159**).

2.2.2.2 Le dépôt en terre-libre à concentration d'ossements

Ce type de dépôt se présente sous la forme d'un amas osseux qui résulte du déversement des vestiges osseux directement sur le fond de la fosse, ou parfois sur le mobilier déposé dans la tombe. Le dépôt est généralement de forme irrégulière, et des fragments osseux peuvent se retrouver légèrement autour du dépôt principal puisque celui-ci n'est pas contraint par un contenant. Ici encore, il est donc important de documenter précisément la fouille en enregistrant la localisation exacte de tous les fragments osseux retrouvés dans la tombe. On peut cependant imaginer que l'amas osseux soit formé manuellement et puisse alors présenter une forme circonscrite faisant penser à la présence

²¹⁰ Nous reviendrons sur cette question dans un chapitre consacré à ces fosses annexes : cf. *infra* p. 315-322.

d'une enveloppe funéraire souple. La distinction n'est pas toujours facile à mettre en évidence et nécessite une étude spécifique menée en ce sens.

Ce mode de dépôt est caractéristique des cités du Nord : au total quarante-deux sites ont livré au moins une sépulture de ce type. Un exemple est signalé en territoire médiomatric, cependant la configuration de la sépulture est légèrement différente de ce que l'on observe dans le Nord. Il s'agit d'une sépulture isolée, découverte à Rosselange « La Grande Fin » (Moselle) et datée du I^{er} siècle après J.-C. La fosse présentait un comblement complexe : les os sont concentrés en partie en amas, faisant écho à une concentration de tessons située à l'opposé dans la fosse, et contenant également quelques fragments osseux et des charbons de bois (Blaising, Faye 1993 ; volume 2, p. 391). Le comblement de la structure est par ailleurs caractérisé par la présence d'inclusions charbonneuses, d'esquilles d'os et de tessons dispersés.

Généralement, ce mode de dépôt n'est pas compatible avec le déversement des résidus de crémation, bien que des variantes puissent être reconnues ponctuellement. A Beaucamps-Ligny « Chapelle de Brulle » (Atrébate, Nord), une sépulture contenait un dépôt osseux situé sur le fond de la fosse et recouvert par une assiette en céramique, tandis que le comblement de la fosse était composé d'un mélange de cendres et de charbons (Delmaire 1996, p. 125 ; volume 2, p. 409). A Dainville « La Couturelle » (Atrébate, Pas-de-Calais), une sépulture se caractérisait par un comblement charbonneux et cendreux contenant quelques esquilles osseuses, tandis que trois regroupements d'os ont pu être perçus à différents endroits dans la fosse, dont l'un contenait vraisemblablement des fragments de crânes (Gaillard, Jacques 2000, p. 121-128 ; volume 2, p. 421).

Les amas osseux sont généralement déposés sur le fond de la fosse, parfois dans un petit surcreusement comme cela a été mis en évidence à Santes « Les Jardins du Blanc Balot » (Atrébate, Nord ; Praud 2004 ; volume 2, p. 475).

Ce type de dépôt est attesté de l'époque augustéenne au III^{ème} siècle après J.-C., mais la plupart des sites sont datés du I^{er} siècle de notre ère (**Figure 160**).

2.2.3 Conclusion

Malgré un grand nombre de sépultures pour lesquelles le type de dépôt n'a pas pu être restitué, cette étude a permis de dégager des grandes tendances qui peuvent être résumées sous trois angles d'approche : géographique, chronologique et fonctionnel.

Les nécropoles de Mécleuves « La Haie aux Angles » et de Loison-sous-Lens « Les Oiseaux » présentaient des caractères très différents, puisqu'à Mécleuves la plupart des sépultures étaient constituées d'un dépôt en terre-libre à ossements dispersés ou en ciste en pierre (ainsi que quelques vases en céramique et un coffret), tandis qu'à Loison les dépôts sont soit en vase céramique, soit sous la forme d'amas osseux ou en contenant périssable (coffrets et contenant souple).

La nécropole de Mécleuves, qui est utilisée sur environ 200 ans, a permis de constater une évolution, au cours du temps, dans le choix du mode de dépôt. Ainsi, l'horizon 2, daté entre 150 et 210 après J.-C., est principalement représenté par des dépôts en terre-libre, tandis que l'horizon 3, daté entre 190 et 300 après J.-C., se caractérise par l'emploi plus fréquent de cistes, et de manière

générale par une plus grande diversité des modes de dépôt (on conserve néanmoins le dépôt en terre-libre et le vase en céramique)²¹¹. A Loison-sous-Lens, la durée d'utilisation et le nombre de sépultures sont moins importants, néanmoins, on remarque que les dépôts osseux de la première moitié du I^{er} siècle après J.-C. sont réalisés en coffret, en amas ou en contenant souple. Deux sépultures datées précisément du milieu du I^{er} siècle se caractérisent, dans un cas, par la présence d'un coffret contenant les os, et dans l'autre cas d'un vase en céramique. Enfin, la seconde moitié du I^{er} siècle après J.-C. est représentée par l'emploi exclusif de vases ossuaires en céramique. Les deux sépultures datées du milieu du I^{er} siècle représenteraient alors une sorte de transition marquant une évolution dans les pratiques funéraires, également visible à d'autres niveaux (cf. 2^{ème} partie, Chap. 2, p. 149).

A partir de ces constatations, il convient d'examiner comment cela se traduit de manière plus générale sur l'ensemble des territoires étudiés.

La première remarque concerne la différence, assez nette, dans le choix du mode de dépôt entre les peuples de l'est et ceux du nord de la Gaule. Les premiers ont davantage recours aux vases en céramique et aux cistes. Ces derniers étaient par ailleurs présents à Mécleuves, mais cette nécropole est surtout illustrée par des dépôts en terre-libre qui, bien que présents dans d'autres sites médiomatiques, ne sont pas les plus fréquents. Néanmoins, de nombreuses structures n'ont pas pu être clairement identifiées, et certaines sont probablement comptabilisées dans les fosses à cendres. Lors de la fouille de Mécleuves, la première interprétation qui en avait été faite classait les structures charbonneuses dans cette catégorie : cette interprétation a été revue à la suite de l'étude des structures, qui a permis de définir leur caractère sépulcral.

Dans le Nord de la Gaule, en revanche, les modes de dépôt sont plus variés - même si certains sont peu fréquents -, tandis que les cistes sont quasiment absents. Cet aspect correspond donc aux résultats obtenus dans la nécropole atrébate de Loison-sous-Lens.

La seconde remarque repose sur les distinctions chronologiques qui ont pu être mises en évidence de manière générale sur l'ensemble des territoires étudiés :

- Les vases en céramique ainsi que les dépôts en terre-libre à ossements dispersés, se retrouvent tout au long des trois premiers siècles de notre ère. Les dépôts en terre-libre à concentration d'ossements également, mais ils sont surtout représentés au I^{er} siècle après J.-C.
- Les cistes sont datées des I^{er} et II^{ème} siècles après J.-C., excepté chez les Médiomatiques où elles perdurent au III^{ème} siècle après J.-C.
- Les vases en verre sont répartis équitablement sur les I^{er} et II^{ème} siècles après J.-C.
- Les coffrets sont surtout présents au I^{er} siècle après J.-C., mais perdurent au II^{ème} siècle. Nous rappellerons le caractère spécifique des deux sépultures datées de la fin du II^{ème} ou du début du III^{ème} siècle après J.-C., pouvant constituer une variante qui marque la fin de leur utilisation (os dispersés dans les résidus de crémation).
- L'utilisation d'un contenant souple caractérise principalement le I^{er} siècle et le début du II^{ème} siècle après J.-C.

211 Pour rappel, l'horizon I, daté entre 50-80 après J.-C., se composait d'une seule sépulture secondaire à crémation caractérisée par un dépôt en terre-libre à ossements dispersés.

- Enfin, les deux cas attestés de contenants semi-rigides sont datés du I^{er} siècle après J.-C. (plus précisément de la première moitié, pour le contenant en cuir).

Il s'agit de grandes tendances, mais au sein des nécropoles de Mécleuves et de Loison, des variations propres à chacune sont attestées. En comparaison, nous pouvons citer l'exemple de la nécropole de Baralle (Atrébate, Pas-de-Calais), dont la période d'utilisation s'échelonne de l'époque claudienne au début de la période antonine : les contenants en céramique passent de 30 à 70 % entre le milieu du I^{er} et le début du II^{ème} siècle après J.-C., au détriment des coffrets et contenants souples (Hosdez, Jacques 1989, p. 11).

Cependant, ce type d'analyse est souvent délicat au sein des nécropoles rurales, du fait du faible nombre de sépultures qui les composent et des durées d'utilisation globalement assez courtes. Ces résultats, quoique prometteurs, doivent ainsi encore trouver confirmation.

Ces différents modes de dépôt sont également à mettre en relation avec la manière dont sont transférés les restes osseux du bûcher à la tombe. A travers leur description, plusieurs aspects ont déjà été entrevus :

- Les os déposés dans des contenants sont généralement séparés des résidus charbonneux du bûcher, même si quelques cas attestent de leur association. Cela induit donc plutôt un ramassage ciblé ou un nettoyage des vestiges osseux.
- Les os déposés en amas sont également « propres », mais ils ont été probablement contenus dans quelque chose avant d'être déversés dans la tombe. Le fait de ne pas inclure le contenant dans la sépulture répond donc certainement à un choix dont la raison nous échappe : économique ? Rituelle ? Préférence personnelle ? Absence de contrainte, contact direct avec la terre ?
- Le déversement, dans la fosse, des résidus de crémation contenant les os, représente encore une autre manière de gérer les vestiges osseux récupérés sur le bûcher, et pose également la question du moyen utilisé pour les transférer. Aucun indice archéologique ne peut actuellement nous permettre d'envisager cette étape : l'utilisation d'un outil, de type grande pelle, peut être envisagée si le bûcher est situé à proximité de la sépulture, ou d'une boîte ?

Ces aspects concernant les modalités de ramassage et de dépôt des os seront de nouveau abordés, sous un angle différent, permettant d'obtenir d'autres informations complémentaires (cf. *infra*, Chap. 4, p. 361-367).

Par ailleurs, nous n'avons pas détaillé ici les différentes associations de dépôts osseux (généralement deux), qui peuvent exister au sein d'une même tombe. Ainsi, certaines sépultures accueillent un vase ossuaire et un amas osseux en terre-libre, ou deux vases, ou deux amas osseux... Il peut alors s'agir de sépulture double, rassemblant deux individus ou d'une sépulture individuelle, les restes osseux étant répartis à plusieurs endroits, et/ou dans plusieurs contenants (cf. 2^{ème} partie, Chap. 2, p. 108-109).

3. Les structures non sépulcrales

Les espaces funéraires accueillent généralement des sépultures, parfois les lieux de crémation, mais aussi de nombreuses autres structures qui s'inscrivent dans l'utilisation de la nécropole. On peut ainsi distinguer plusieurs temps :

- La préparation de la tombe : creusement de la fosse
- Les funérailles
- L'entretien
- Les commémorations

Concernant la phase préparatoire, les fouilles archéologiques ne permettent pas réellement d'aborder cet aspect - si ce n'est par la forme et les dimensions du creusement -, néanmoins on connaît des exemples de « sépultures » vides qui peuvent être interprétées de différentes manières : cénotaphe, tombe pillée, destruction des vestiges osseux (notamment sous l'effet de produits chimiques), ou encore tombe préparée à l'avance mais qui n'a finalement pas servi.

L'utilisation des termes « funérailles » et « funéraire », a été rediscutée lors d'une communication, à la table-ronde de Sens (Yonne) en 1998 (Boulestin, Duday 2005, p. 21-22). L'adjectif « funéraire » a deux sens : « 1- Qui concerne les funérailles. 2- Qui est relatif aux tombes ; qui commémore les morts. » (Le Petit Robert 2000, p. 1102). Tandis que les funérailles correspondent à « l'ensemble des cérémonies accomplies pour rendre les derniers devoirs à la dépouille de quelqu'un » (Le Petit Robert 2000, p. 1102), elles s'inscrivent donc dans un cadre temporel relativement court dont l'objectif est de gérer le cadavre (Boulestin, Duday 2005, p. 21).

Dans le contexte qui nous intéresse ici, les funérailles correspondent donc à la crémation du corps, au ramassage et au transfert - ou non - des vestiges osseux dans la sépulture, à leur dépôt dans la tombe et à la fermeture de la tombe qui clôt définitivement la gestion des restes osseux. Différents rites funéraires peuvent accompagner ces étapes qui s'inscrivent donc dans le temps des funérailles mais ne relèvent pas directement de la gestion du corps : le dépôt d'offrandes sur le bûcher, dans la tombe ou dans un espace distinct de celle-ci, l'utilisation d'encens, la pratique de libations²¹², la prise d'un repas à proximité de la tombe, et tout ce qui relève de l'expression orale et qui n'est évidemment pas matérialisé (voir à ce propos les résultats des fouilles menées dans la nécropole de la Porta Nocera à Pompéi : Lepetz, Van Andringa 2008).

Par la suite, la sépulture peut faire l'objet d'un entretien, plus ou moins régulier, comme le suggère notamment le *Testament du Lingon* (Le Bohec 1991, p. 49), tandis que l'espace funéraire continue également à recevoir de nouvelles sépultures : l'utilisation même de la nécropole peut laisser des traces perceptibles d'un point de vue archéologique.

Enfin, des cérémonies commémoratives (fêtes des morts, dates anniversaires) sont vraisemblablement pratiquées dans la nécropole ou directement sur la sépulture. Divers rites, semblables à ceux effectués lors des funérailles, peuvent alors être exécutés : libations, repas, sacrifices, offrandes...

²¹² Cette pratique consiste à répandre un liquide (vin, lait, huile, eau, miel) en offrande aux dieux ou aux morts, sur la tombe, ou à l'intérieur de celle-ci grâce à l'aménagement d'un « conduit à libation ».

Nous allons tenter ici d'aborder ces différentes étapes grâce à l'étude des structures - autres que la tombe - et du mobilier archéologique mis au jour sur les sites funéraires gallo-romains. Pour cela, ont été considérés les éléments matériels qui jonchent les niveaux d'utilisation, que nous nommerons « concentrations de matériel », et surtout les structures désignées sous le terme volontairement très général de « fosses annexes ».

3.1 Les concentrations de matériel

Lors de la fouille de la nécropole de Mécleuves « La Haie aux Angles », plusieurs concentrations de matériel ont été repérées²¹³. Elles ont déjà fait l'objet d'une description et d'une analyse lors de la présentation du site (cf. 2^{ème} partie, Chap. 2, p. 119-122), seuls les aspects généraux seront repris ici.

Ces structures correspondent à des regroupements, en surface, de divers éléments matériels, semblables à ceux que l'on retrouve dans les sépultures. Ils se composent principalement de tessons de céramique, de fragments de verre et de métal, et de vestiges osseux animaux. La majorité du matériel ne porte pas de traces d'ustion, excepté quelques tessons de céramique. La présence de charbons de bois et de cendres est cependant attestée de manière systématique, du moins pour les concentrations de matériel reconnues à Mécleuves.

Les résultats issus de l'étude de ces dernières ont permis d'entrevoir des différences entre toutes ces structures. Ainsi, certaines semblent correspondre, de par leur taille et leur position au sein de la nécropole, à des zones de rejet utilisées de manière collective par tous les utilisateurs de l'espace funéraire²¹⁴, tandis que les autres sont de taille plus réduite et semblent parfois associées à une sépulture en particulier, ce qui leur conférerait plutôt un caractère individuel.

Ces zones de concentration de matériel peuvent vraisemblablement s'inscrire dans la gestion de l'entretien de l'espace sépulcral : elles ont pu servir de dépotoirs pour rejeter des résidus de bûcher, mais la présence importante de mobilier non brûlé leur confère également un rôle de dépotoir pour les objets utilisés lors des funérailles ou lors des commémorations. Il s'agirait des vestiges résultant des nettoyages successifs des abords des sépultures, ou ceux issus de pratiques spécifiques tels que les banquets.

Ce mobilier est fragmentaire et, si l'on accepte l'interprétation proposée, il a vraisemblablement traîné sur le sol durant un certain temps, exposé ainsi aux intempéries voire aux piétinements : une analyse du mobilier, notamment céramique pourrait révéler la présence ou non de traces d'usage, ou de lissage, apportant ainsi un indice supplémentaire pour leur identification. La reconnaissance des formes céramiques peut également nous renseigner sur les types de récipients présents. A Mécleuves, les quelques structures étudiées ont livré des éléments hétéroclites, ne permettant pas réellement de caractériser ces structures par rapport aux sépultures. On notera cependant la présence d'amphores, qui sont par ailleurs peu représentées dans les tombes. Mais ces premiers résultats sont trop minces pour permettre d'aller plus loin dans la définition de ces concentrations de matériel. Il semblait néanmoins important de les signaler comme des structures pouvant s'intégrer dans

213 Elles sont par ailleurs présentées dans le catalogue des structures, volume 2.

214 La plus grande couvre une surface de près de 50 m².

la « vie » de l'espace funéraire, et notamment sur des aspects souvent peu renseignés, ayant trait à l'entretien des tombes et plus généralement de la nécropole.

Une partie de ce matériel peut également provenir de rejets de bûcher puisque certains sont brûlés. Par ailleurs, il faut prendre en compte que dans les sépultures, les récipients en céramique ou en verre sont rarement entiers mais représentés par des tessons. Les fragments manquants ont donc été nécessairement rejetés quelque part. Si ces concentrations de matériel permettent en partie de combler ce manque, des réponses sont également disponibles dans les fosses annexes aux sépultures.

3.2 Les fosses annexes

Il est possible ici de distinguer deux grands types de structures en fonction de leur aspect, mais également en fonction du moment qu'elles illustrent : le moment de la crémation et celui des commémorations.

Pour les premières, il s'agit de structures en lien avec la gestion des résidus engendrés par la crémation du corps, mais aussi du mobilier qui a pu être déposé sur le bûcher. Les secondes seront principalement abordées par les fosses à offrandes et les structures intermédiaires servant à l'élaboration des repas et sacrifices.

3.2.1 Les fosses à rejets de crémation

Ces structures ont été redéfinies en 1993 par M. Polfer suite aux découvertes du site de Septfontaines-Deckt (Luxembourg). Sur ce dernier, de nombreuses petites fosses charbonneuses, associées à une aire de crémation, ont été mises au jour : une étude approfondie de ces structures et du matériel qu'elles contenaient a permis de les qualifier de fosses à cendres, c'est-à-dire de structures accueillant les résidus de crémation qui n'ont pas été conservés pour être déposés dans la sépulture. Elles présentent un caractère individuel (une crémation = une fosse à cendres) et s'opposent aux fosses dépotoirs qui correspondent quant à elles aux vestiges issus des nettoyages successifs d'une aire de crémation (Polfer 1996 ; Polfer 2001).

Ces définitions sont effectivement pertinentes d'un point de vue de la gestion des vestiges de la crémation, mais sont bien souvent impossibles à appliquer avec certitude aux données de terrain. Elles permettent néanmoins de nommer précisément ces structures pour lesquelles toutes sortes de termes sont utilisés, dont certains semblent parfois maladroits, comme les fosses de vidange ou les fosses cendriers, qui évoquent d'autres contextes.

De manière générale, et en l'absence de preuves suffisantes, il est préconisé de parler plus largement de fosses à rejets de crémation, expression qui peut alors s'appliquer aussi bien à la fosse dépotoir qu'à la fosse à cendres. La principale différence entre ces deux dernières est liée au caractère individuel ou collectif de la structure, mais d'un point de vue général elles participent au même moment de la chaîne opératoire.

Cependant, même cette distinction plus générale est délicate à mettre en évidence. Quelques exemples, issus du corpus, permettront de mieux cerner la complexité de ces structures.

A Gondreville « Les Loups » (Meurthe-et-Moselle)²¹⁵, la fouille a livré différents types de structures, dont des fosses caractérisées par un comblement charbonneux au sein duquel sont dispersés des fragments osseux humains et animaux, et des tessons de céramique brûlés. Toutes n'ont pas pu être étudiées, et un certain nombre d'aspects n'ont pas été abordés en détail, mais celles qui l'ont été, ont alors été interprétées comme des fosses à rejets de crémation, et ce d'après plusieurs indices : la faible quantité d'os, un remplissage charbonneux homogène, une forte fragmentation du matériel, un aspect très différent des sépultures mises au jour et une dispersion sur l'ensemble de la surface de la nécropole (Adam *et al.* 1999). Cependant, cette description pourrait également convenir pour des sépultures à dépôt en terre-libre à ossements dispersés, d'autant plus que l'étude ostéologique a permis de reconnaître, dans deux de ces fosses, la présence de sujets immatures, par ailleurs absents des sépultures de la nécropole. Il reste néanmoins la possibilité que les enfants aient été ensevelis dans un autre lieu que celui des adultes, mais qu'ils aient été brûlés sur la même aire de crémation - localisée dans un angle de la nécropole - ce qui expliquerait la présence de fosses à rejets à cet endroit.

A Mécleuves « La Haie aux Angles », au moment de la découverte des sépultures et notamment des fosses charbonneuses, l'interprétation s'est instinctivement tournée vers l'hypothèse de fosses à rejets de crémation, puis la collecte d'informations et l'étude complète de ces structures ont permis de reconnaître leur caractère sépulcral. Il est néanmoins impossible de dire avec certitude qu'aucune de ces fosses ne peut correspondre à une fosse à rejets de crémation. Certaines structures présentaient un mauvais état de conservation qui a, en effet, pu engendrer des erreurs d'interprétation.

La localisation de ces fosses au sein d'un espace funéraire peut également être révélatrice de leur nature, comme le montre le site de Pontpierre « Kelsborn » (Moselle)²¹⁶. Ce dernier a livré un ensemble funéraire composé de sépultures secondaires à crémation qui s'organisent autour d'un monument abritant deux tombes, et d'une dizaine de fosses charbonneuses réunies dans un autre secteur de l'espace funéraire. Ces dernières contenaient des fragments de céramique, de verre, de métal, des macrorestes, des os animaux et parfois quelques os humains brûlés. L'étude carpologique a permis d'identifier des restes de fruits (noisette, olive, raisin), de céréales (blé, orge, avoine), de légumineuses (lupin, pois, lentilles), et des morceaux de pain ou de galette. En l'état actuel de l'étude, elles sont interprétées soit comme des fosses à rejets de crémation (fosses à cendres ou fosses dépotoirs), soit comme les restes d'un banquet funéraire (Latron 2009). Il serait sans doute opportun ici d'étudier de la même manière les sépultures afin de voir si elles contiennent également ce type de vestiges alimentaires afin de pouvoir, ou non, établir un lien avec ces fosses. On ne peut que regretter ici l'absence de lieu de crémation, qui aurait également pu fournir un matériel de comparaison.

L'étude de la nécropole de Septfontaines-Deckt (Luxembourg) a en effet montré l'importance d'une analyse comparative entre le mobilier découvert sur l'aire de crémation et dans les sépultures

²¹⁵ Volume 2, p. 377.

²¹⁶ Volume 2, p. 390.

(Polfer 1993 ; Polfer 2007). Cette analyse a permis de mettre en lumière une sélection des offrandes primaires qui seront déposées dans la sépulture : si une fosse est envisagée comme un rejet de crémation, on devrait y retrouver des éléments similaires à ceux retrouvés sur l'aire de crémation, et donc non « choisis » pour être déposés dans la tombe. Au contraire, un mobilier très différent pourra constituer un indice vers une autre interprétation (notamment au niveau des formes céramiques). Pour les mêmes raisons, la présence d'os humains, même en petite quantité, semble être un des critères d'identification des fosses à rejets de crémation. Leur comblement correspond aux résidus de crémation résultant du nettoyage - peut-être plus ou moins partiel - du lieu de crémation, et il est fort probable que des esquilles en fassent partie, au même titre que les tessons de céramique ou les clous. Parallèlement, on constate fréquemment que tous les os ne sont pas déposés dans la sépulture, et leur présence dans ces fosses peut en partie expliquer ce phénomène.

Un autre exemple, situé dans le Pas-de-Calais, illustre bien les difficultés et la diversité de ces structures. A Hénin-Beaumont « Le Chemin de Courcelles », un ensemble funéraire de la seconde moitié du I^{er} au début du II^{ème} siècle après J.-C., a livré huit sépultures secondaires à crémation et au moins onze fosses charbonneuses. Ces fosses se répartissent en quatre types, en fonction de la présence ou non de mobilier céramique ou osseux (Clotuche 2000b ; volume 2, p. 439). Pour celles qui comportent à la fois des os et des tessons, l'hypothèse de sépultures secondaires a été avancée : l'une d'elles contenait 102 g d'os et l'autre était trop arasée pour s'assurer de sa nature. Concernant les autres, c'est l'hypothèse de fosses à rejets de crémation qui a été retenue, mais la plupart ont été fortement arasées, ce qui complique l'identification. Une douzième fosse a été découverte accolée à une sépulture à crémation en vase ossuaire. Elle est plus profondément creusée que celle qui accueille le vase ossuaire, et son comblement charbonneux comportait des os brûlés (768 g) et des nodules d'argile rubéfiée. Le vase contenait, quant à lui, 205 g d'os. L'étude anthropologique n'a pas révélée la présence de doublets, ni d'incompatibilités entre les deux dépôts osseux et le poids total reste conciliable avec le poids théorique d'un squelette : il pourrait donc s'agir d'un même individu. Cette structure associerait alors un dépôt osseux « propre » et un dépôt constitué des résidus issus du nettoyage du lieu de la crémation : peut-on alors parler de rejets de crémation, ou doit-on considérer que ce dépôt fait partie de la sépulture et qu'il doit donc être considéré comme tel, au même titre que le dépôt osseux situé dans le vase ? Deux autres sépultures vont permettre de compléter ces observations. Elles associent également un dépôt en vase ossuaire et un dépôt en terre-libre, mais cette fois, ils sont tous les deux compris dans la même fosse, chacun occupant une partie de celle-ci. La première a livré 643 g d'os dans le vase ossuaire, et 250 g dans le dépôt charbonneux, et ici encore le nombre minimum d'individu est de un. La seconde a été arasée, mais les deux zones se distinguaient par un surcreusement au niveau du dépôt du vase ossuaire et du mobilier d'accompagnement. Le vase a livré 1286 g d'os, mais le dépôt en terre-libre était trop perturbé et les esquilles osseuses n'ont pas pu faire l'objet d'une étude. D'après ces informations, il semble que ces dépôts doivent être plutôt considérés comme des doubles ossuaires que comme des rejets de crémation (comme cela a été observé à Mécleuves « La Haie aux Angles »).

Dans cette nécropole d'Hénin-Beaumont, on distingue donc deux manières de gérer les rési-

des de la crémation : soit en les plaçant dans la sépulture, mais néanmoins à l'écart du dépôt en vase, soit en les plaçant dans une fosse indépendante, dont le caractère individuel peut être soupçonné en comparaison avec les pratiques mises en évidence dans les autres structures. Par ailleurs, et bien qu'il soit probable que certaines structures aient été détruites, le nombre de tombes est à peu près compatible avec le nombre de fosses charbonneuses (respectivement huit et onze).

Ce dernier exemple permet d'envisager une interprétation plus poussée de ces fosses, puisqu'il est possible de privilégier leur aspect individuel. Si bien souvent on se limitera, faute de données, à une description générale, quelques critères peuvent, comme ici, permettre de distinguer plus précisément les fosses dépotoirs des fosses à cendres.

3.2.1.1 *Les fosses dépotoirs*

Plusieurs indices peuvent orienter l'identification de ces fosses dépotoirs collectives :

- Leurs grandes dimensions.
- Leur nombre et leur emplacement dans la nécropole ou leur association avec d'autres structures.
- La manière dont elles sont comblées : reconnaissance d'une stratigraphie révélant des comblements successifs.
- La présence d'un mobilier hétéroclite incohérent d'un point de vue chronologique.
- La reconnaissance de vestiges osseux appartenant à plusieurs individus.

Si la reconnaissance de ces critères peut à coup sûr indiquer qu'il s'agit effectivement de fosses dépotoirs, l'inverse ne se vérifie pas nécessairement. En premier lieu, s'il peut sembler logique d'utiliser une fosse d'autant plus grande que l'on voudra y déverser de nombreux résidus de crémation, cela va également dépendre des besoins de la communauté et de la taille de la nécropole, à plus forte raison en milieu rural : la gestion d'une nécropole de dix sépultures ne nécessite pas les mêmes dispositifs que celle d'une nécropole de cinquante, cent ou trois cents sépultures. Dans le même ordre d'idée, la durée d'utilisation des nécropoles rurales est souvent peu importante et ne permet pas toujours d'analyser l'évolution chronologique du mobilier. Enfin, concernant l'analyse des vestiges osseux, les résultats dépendent directement de la quantité d'ossements découverts et de la possibilité de reconnaître la présence de plusieurs individus, ce qui est assez délicat en contexte de crémation.

Les difficultés sont donc nombreuses, ce qui se ressent par ailleurs dans les résultats obtenus sur l'ensemble des sites du corpus : si certains rapports de fouille font référence à de probables fosses dépotoirs, celles-ci ne correspondent pas aux critères définis ici et les études, lorsqu'elles ont été menées intégralement, n'ont généralement pas livré les résultats escomptés. Un seul exemple est clairement attesté à Gravelotte « Grand Pré » (Moselle). Cette rareté peut être expliquée par les problèmes d'identification cités précédemment, mais peut-être également par une utilisation peu fréquente de ce type de structures dans les nécropoles rurales de ces régions. Par ailleurs, la rareté des découvertes des lieux de crémation sur les sites funéraires peut avoir une incidence sur celle des fosses dépotoirs, ces dernières étant directement liées à l'utilisation de l'aire de crémation ou des

bûchers. On peut alors imaginer que ces différentes structures sont situées à proximité les unes des autres, en dehors de l'espace consacré à l'implantation des sépultures secondaires. L'exemple de la nécropole de Gravelotte « Grand Pré » va dans le sens de ces observations : en effet, cette nécropole a livré une probable aire de crémation construite, dix sépultures secondaires à crémation et seize fosses contenant des rejets de bûcher (Faye 1991 ; Faye 1993). Ces dernières présentent des formes ovalaires ou allongées, et sont regroupées, pour la plupart, sur un secteur un peu à l'écart des sépultures. Elles contenaient de grandes quantités de tessons de céramiques, d'os humains et animaux brûlés, des clous et des petits objets (monnaies, bagues, bracelets, fibules). Des recollages de céramiques et d'objets en verre ont pu être effectués de fosse à fosse, ce qui semble indiquer, au moins pour certaines, qu'elles ne correspondent pas au résultat d'une seule crémation. Cette identification permet donc d'éliminer l'hypothèse de fosses à cendres, au moins dans certains cas. Par ailleurs, quatre d'entre elles présentent un remplissage qui peut être révélateur de plusieurs phases de comblement, correspondant donc à différentes étapes de nettoyage de l'aire de crémation (**Figure 161**).

Structure	Dimensions	Profondeur conservée	Comblement
8	0,55 m de diamètre	0,10 m	homogène
85	0,70 m de diamètre	0,10 m	homogène
4	1 m de diamètre	0,10 m	homogène
93	1,20 m de diamètre	0,20 m	homogène
91	0,70 x 0,30 m	0,10 m	homogène
86	1,40 x 0,80 m	0,20 m	spécifique
97	1,50 x 0,50 m	0,10 m	homogène
84	1,65 x 0,70 m	0,13 m	homogène
69	1,80 x 0,70 m	0,17 m	homogène
2	2,10 x 1 m	0,20 m	spécifique
70	2,20 x 1,10 m	0,10 m	spécifique
87	2,60 x 0,80 m	0,30 m	homogène
89	2,80 x 2,20 m	0,30 m	homogène
71	3,20 x 0,80 m	0,20 m	homogène
1	3,60 x 0,60 m	0,35 m	spécifique
90	3,80 x 0,30 m	moins de 0,10 m	homogène

Figure 161 - Dimensions des fosses à rejets de crémation de la nécropole de Gravelotte « Grand Pré »

On constate qu'elles présentent des dimensions variables, ce qui ne peut donc pas constituer un indice fiable. Pour les autres, les comblements sont homogènes et ne permettent pas de reconnaître différentes phases de rejets. Par ailleurs, toutes les structures - sépultures comprises - mises au jour sur ce site, sont datées entre 70 et 130 après J.-C., ce qui ne permet pas non plus d'utiliser le critère chronologique. On regrettera ici l'absence d'étude ostéologique, sur les os humains et animaux, ou même d'une simple quantification, qui aurait peut-être permis d'autres observations et la collecte d'informations complémentaires.

Comment définir alors les fosses n'ayant pas pu être identifiées comme fosses dépotoirs ? Au final, et en l'absence de preuves formelles, les deux hypothèses - fosses dépotoirs ou fosses à cendres - restent envisageables. Il est donc nécessaire de pouvoir nommer ces structures sans s'engager

vers l'une ou l'autre de ces hypothèses. O. Faye utilise deux expressions pour les désigner : fosses à résidus ou à rejets de crémation. Ce dernier terme semble plus adapté, car il permet de ne pas faire d'amalgame avec les résidus de crémation que l'on retrouve également dans certaines sépultures. Il signifie bien que nous sommes dans un contexte de gestion des résidus issus de la crémation et non pas dans un contexte sépulcral. Cela nécessite donc d'avoir pu écarter définitivement l'hypothèse de sépultures, ce qui a, semble-t-il, été le cas à Gravelotte (aspect et organisation des structures au sein de la nécropole, et présence de sépultures secondaires aux caractéristiques spécifiques).

Des exemples sont plus ou moins bien attestés dans d'autres régions, comme par exemple dans la nécropole des Cordiers à Mâcon (Saône-et-Loire), où plusieurs grandes fosses (jusqu'à 7 m de long pour la plus grande) ont été mises au jour. Leur remplissage est très hétérogène, et les éléments qu'elles contiennent sont très fragmentés : « *il s'agit probablement du résultat du nettoyage des aires de crémation ou de certains niveaux de circulation.* » (Barthélemy, Depierre 1990, p. 70). Mais le matériel n'a pas été étudié dans une optique liée à la différence pouvant exister dans ces structures et dans les tombes. Plus proche de nous, à Blicquy (Hainaut, Belgique), une fosse se distingue des autres structures de la nécropole : elle mesure 1,60 m sur 0,75 m pour 0,90 m de profondeur, et son remplissage charbonneux contient quelques tessons, des fragments de tuiles et quelques esquilles osseuses brûlées. Par ailleurs, aucune des sépultures découvertes sur ce site ne contenait de résidus de crémation. A première vue, cette fosse peut donc être interprétée soit comme les vestiges d'un bûcher ou d'une aire de crémation, soit comme une fosse dépotoir, mais aucun indice réellement probant ne permet de trancher : le matériel n'est pas significatif et ne semble pas avoir fait l'objet d'une étude précise (De Laet 1972, p. 24).

Ces rejets peuvent parfois être effectués dans des fossés qui bordent la nécropole ou qui forment des enclos, comme cela semble être le cas à Epping « Hottwiese » (Soupert, Le Goff 2009)²¹⁷. Ils peuvent aussi se présenter sous la forme de zones où se concentrent différents types de vestiges brûlés et accompagnés de grandes quantités de charbons et de cendres. A Cutry « Solmon » (Meurthe-et-Moselle), de telles zones de dépotoirs, qui devaient, d'après l'auteur, s'élever en hauteur, ont été reconnues (Liéger *et al.* 1997, p. 14-15). Elles contenaient de nombreux charbons de bois, des tessons, des fragments de verre fondus, des ossements brûlés, des éléments métalliques, des monnaies, des fibules, qui pour la plupart avaient subi l'action du feu. L'une d'elles entourait l'aire de crémation, ce qui lui confère effectivement un rôle probable de dépotoir, mais son aspect nous éloigne de nos préoccupations concernant les structures en fosse.

3.2.1.2 Les fosses à cendres

Les critères d'identification des fosses à cendres sont moins évidents à définir que ceux des fosses dépotoirs. On constate en effet que, si l'on reprend les critères énoncés précédemment, et en essayant de démontrer, cette fois, le caractère individuel de la structure, on se heurte à plusieurs limites :

- Leurs dimensions seraient plus modestes que celles des fosses dépotoirs, mais il paraît

²¹⁷ Le rapport et l'étude complète ne sont pas disponibles à ce jour (volume 2, p. 374).

illusoire de proposer un seuil qui permette de les distinguer : l'exemple de la nécropole de Gravelotte montre que la taille et la forme de ces fosses sont assez variables.

- Leur nombre et leur emplacement dans la nécropole ou leur association avec d'autres structures peuvent constituer, ici encore, des indices d'identification.
- L'absence de stratigraphie ne peut pas être retenue, car celle-ci n'est pas nécessairement visible et des remaniements, bouleversant l'organisation interne des structures, sont toujours envisageables.
- La présence d'un mobilier homogène d'un point de vue chronologique est également inutilisable en tant que telle, puisque ces sites funéraires ruraux sont souvent utilisés sur de courtes durées.
- La reconnaissance de vestiges osseux appartenant à un seul individu n'est pas fiable non plus, puisque les résultats issus des études ostéologiques ne peuvent s'exprimer qu'en termes de NMI.

La fiabilité de ces critères est donc toute relative, et s'il est possible de dire que telle structure n'est pas une fosse à cendres, l'inverse nécessite une certaine prise de risques qu'il faut cependant surmonter si l'on souhaite pouvoir comprendre un jour cet aspect des pratiques funéraires gallo-romaines. Ainsi, et en l'état actuel de la recherche, les sites funéraires ayant livré des structures clairement définies comme des fosses à cendres sont relativement rares. La plupart du temps, les critères retenus et la précision des informations semblent insuffisants, et les auteurs proposent généralement plusieurs hypothèses. Une cinquantaine de sites du corpus se trouvent, ainsi, dans cette situation, aussi bien dans le Nord que dans l'Est de la Gaule. Dans certains cas, l'identification en tant que fosse à cendres est avancée du fait de la découverte d'une petite quantité d'os qui semble trop faible pour pouvoir correspondre à un dépôt osseux signifiant, comme ceux que l'on rencontre habituellement dans les sépultures. Si cela peut effectivement constituer un indice, il est en revanche impossible de fixer un seuil à partir duquel la structure puisse être considérée soit comme une sépulture, soit comme une fosse à cendres. Par ailleurs, dans certaines tombes, le dépôt osseux peut parfois s'avérer très symbolique (Ancel *et al.* 2005).

Dans la nécropole de Septfontaines-Deckt (Luxembourg), les fosses à cendres ont été identifiées d'après deux critères : le premier concerne l'homogénéité chronologique du mobilier issu de chacune des fosses, tandis que la nécropole et l'aire de crémation sont utilisées du milieu du I^{er} au début du III^{ème} siècle après J.-C. Le second est l'absence de recollages entre le matériel des fosses entre elles, alors qu'ils existent avec celui provenant de l'aire de crémation (Polfer 2007, p. 196). Dans ce cas particulier, il semble en effet possible de proposer cette interprétation sans trop de risques. De manière générale, seule une étude approfondie de toutes les structures et de l'ensemble du mobilier peut être à même de proposer des identifications précises.

Les difficultés d'interprétation viennent parfois du caractère isolé de la découverte : toutes ces observations sont, en effet, largement facilitées sur les sites funéraires où différents types de structures sont attestés, comme ce fut le cas dans la nécropole de Gravelotte, celle de Mécleuves ou celle de Septfontaines. Mais cela provient aussi d'études souvent incomplètes ou insuffisantes, faute

de moyens. Ainsi l'aspect général de la structure peut faire penser à une fosse à cendres, à une sépulture à ossements dispersés, voire à un bûcher, et l'identification de la structure en reste à ce stade hypothétique.

Ces recherches sont somme toute assez récentes, et les observations livrées ici n'ont pour but que de faire avancer la réflexion - à notre échelle - en proposant une mise au point sur l'aspect et la dénomination de ces structures annexes à la sépulture. Le recensement de ces fosses est en effet très délicat à effectuer, du fait d'une identification bien souvent incertaine. Ainsi, 55 sites sur les 545 constituant le corpus ont potentiellement livré de telles structures (**Figure 162**). Elles sont vraisemblablement présentes sur l'ensemble des territoires étudiés, dans des proportions néanmoins plus importantes sur la région Lorraine. Elles sont potentiellement présentes sur 16 % des sites funéraires lorrains, contre 7 % des sites recensés pour la région Nord-Pas-de-Calais. Il est donc envisageable que ce type de structures soit davantage caractéristique des territoires de l'est, bien qu'une nouvelle fois ces résultats soient à prendre avec précaution étant donné que l'identification des structures est la plupart du temps hypothétique.

Peuple	Nombre de sites
Leuque	7
Médiomatique	18
Trévire	2
Atrébate	14
Ménape	7
Morin	3
Nervien	4

Figure 162 - Nombre de sites ayant livré de potentielles fosses à rejets de crémation

Ces fosses à rejets de crémation sont directement liées à la gestion des vestiges issus de la ou des crémations, et s'intègrent donc dans le processus de la crémation. D'autres structures peuvent éventuellement prendre place au sein des espaces funéraires antiques, dans un contexte cependant très différent, puisqu'elles s'attachent davantage à des pratiques funéraires indépendantes de la crémation.

3.2.2 Les fosses à offrandes

La nécropole de Mécleuves a permis d'observer deux types de fosses caractérisées par la présence de mobilier et par l'absence d'os humains. Ces dépôts ont été interprétés comme de probables offrandes en l'honneur du mort, voire en l'honneur des Dieux dans certains cas.

3.2.2.1 Dépôt d'offrande(s) secondaire(s)

Le premier type correspond plus précisément à un dépôt d'offrandes secondaires, qui dans le cas de la nécropole de Mécleuves a pu être mis en relation avec une des sépultures à crémation datée de la première moitié du III^{ème} siècle après J.-C. (cf. 2^{ème} partie, Chap. 2, p. 113-115). Le dépôt était constitué d'un pot, de deux anneaux et d'une lame de faux ou de faucille. L'absence d'ossements pose souvent un problème d'identification de ces dépôts isolés, car cela leur confère un statut à part, hors de l'espace sépulcral de la tombe, mais néanmoins à caractère funéraire. D'autres nécropoles ont livré ce type de dépôts, bien souvent sous la forme d'un vase unique comme c'est le cas à

Dainville « Gérico » (Pas-de-Calais : volume 2, p. 420)²¹⁸, mais quelques cas illustrent des pratiques plus diversifiées. A Gondreville « Les Loups » (Leuque, Meurthe-et-Moselle), plusieurs découvertes peuvent s'apparenter à des dépôts d'offrandes dans des fosses distinctes de celle de la tombe. Ces dernières sont disséminées parmi les sépultures, sur l'ensemble de la nécropole (Adam *et al.* 1999 ; cf. *supra* : **Figure 129**). Six de ces dépôts se composaient de deux à quatre vases, non brûlés et déposés entiers dans de petites fosses. Ils sont interprétés soit comme des réceptacles ou des références indirectes aux offrandes alimentaires, soit comme des offrandes secondaires déposées en dehors de la tombe. Les deux interprétations ne sont pas incompatibles, puisque d'une manière générale le dépôt de vaisselle est une représentation du banquet, ou plus largement de l'alimentation (Scheid 2005b, p. 161). Une autre fosse renfermait un dépôt de monnaies regroupant cinq potins leuques dont un semble avoir été brûlé. Ce dépôt est associé ici à la pratique de l'obole à Charon, connue notamment dans les sépultures, mais n'en constitue pas moins une offrande secondaire. Enfin, un dépôt constitué des vestiges osseux brûlés de plusieurs animaux, et qui est interprété ici comme une offrande alimentaire carnée (peut-être déposée sur le bûcher) ou comme les restes d'un repas funéraire (Adam *et al.* 1999, p. 167). Ces fosses sont vraisemblablement associées à des sépultures, mais cette relation n'a pas pu être mise en évidence. Elles sont cependant réunies dans le même secteur que les sépultures, et l'ensemble de la nécropole est datée de l'époque augustéenne. Cette pratique a également pu être mise en évidence à Rombies-et-Marchipont « Le Cavin Boissart », en territoire nervien (Nord)²¹⁹. Trois fosses contenaient chacune entre un et quatre vases en céramique, intacts, sans ossements ni résidus pouvant évoquer la crémation. La première est datée de la deuxième moitié du I^{er} siècle, la seconde de la fin du I^{er} ou de la première moitié du II^{ème} siècle après J.-C., et la troisième plus largement du Haut-Empire.

Les exemples s'avèrent relativement rares, et l'absence d'association certaine avec une sépulture, comme ce fut démontré à Mécleuves, ne permet pas d'alimenter la discussion. On en retrouve par ailleurs sur différents territoires, et à différentes époques, ce qui ne constitue donc pas, *a priori*, de facteur de distinction géographique ou chronologique. Ces premiers éléments permettent, dans l'état actuel de la recherche, de proposer de les identifier comme des dépôts secondaires, semblables à ceux déposés dans les sépultures, mais pour lesquels a été aménagée une fosse distincte de celle de la tombe. La raison de cette séparation reste pour l'instant inconnue, mais une des hypothèses possible consisterait à y voir deux étapes différentes : le dépôt annexe à la tombe interviendrait dans un second temps, ce qui expliquerait qu'il n'a pas été déposé dans la tombe déjà scellée, mais à côté de celle-ci. Cela peut avoir lieu dans le cadre des funérailles ou lors de commémorations en l'honneur des morts, dans le cadre d'un « culte des ancêtres » (Polfer 2001, p. 150).

Concernant ces fosses à offrandes, il convient également de signaler un problème pouvant provenir de l'état de conservation des vestiges osseux. Si « *l'os brûlé est protégé contre tout ce qui est acide parce qu'il a une imprégnation basique qui tamponne l'acidité* » (intervention H. Duday dans

218 Mais également dans des nécropoles urbaines comme à Cambrai (Inédit, Archéopole SARL) ou à Metz (Cartier 2008).

219 Volume 2, p. 465.

Soupart 2001, p. 79), en revanche l'os non brûlé est beaucoup plus sensible à ces attaques acides, et ces problèmes de conservation sont assez fréquents dans les nécropoles à inhumation. Il est donc possible d'envisager dans certains cas, que ces fosses correspondent à des sépultures à inhumation, notamment d'enfants. La taille de la fosse et la présence d'un espace vide pouvant correspondre au dépôt d'un corps seraient des arguments en faveur d'une telle interprétation, ainsi que des analyses du sédiment, afin de voir si l'acidité du sol a pu effectivement faire disparaître ces restes osseux. Ainsi, la structure découverte à Dainville « Gérico » correspond à une fosse rectangulaire de 1,44 m sur 1,24 m, uniquement occupée par une assiette en céramique déposée contre un bord de la fosse, une grande partie de celle-ci ne contenait donc aucun vestige visible ou conservé.

3.2.2.2 Dépôt d'offrandes secondaires et primaires

Une seconde configuration possible est celle de fosses remplies d'un important mobilier fragmentaire et en partie brûlé : céramique, verre, métal, os animaux, charbons... En premier lieu, ces fosses peuvent être distinguées des fosses à rejets de bûcher par l'absence de vestiges osseux humains, ou une représentation très faible qui semble résiduelle. Ces fosses ressemblent davantage à des rejets de mobilier qu'à des rejets de crémation, le remplissage étant principalement composé de mobilier. De plus, la présence de matériel non brûlé signifie que la fosse en question n'a pas reçu uniquement des objets provenant du bûcher.

	Mécleuves - Fosse à offrandes 77
Forme	en «L»
Dimensions	L. 3,50 m et 4 m ; l. 2 m ; prof. 0,55 m
Mobilier céramique	environ 7000 tessons ; NMI : 158 ; la moitié environ est brûlée
Mobilier métallique	environ 2000 fragments
Mobilier en verre	environ 1000 fragments ; NMI non réalisé ; non brûlé
Tableterie	125 fragments brûlés (principalement des éléments de coffrets)
Os animaux brûlés	environ 8 kg
Os animaux non brûlés	deux fragments (bœuf et capriné)
Macrorestes	nombreuses graines carbonisées
Datation	50-80 après J.-C.

Figure 163 - Caractéristiques et mobilier de la fosse à offrandes (St 77) de la nécropole de Mécleuves « La Haie aux Angles »

Ce type de fosses a été mis en évidence dans la nécropole de Mécleuves « La Haie aux Angles » (St 77). Elle contenait un important mobilier fragmentaire, dont une partie seulement porte des traces de coups de feu (**Figure 163**) : pour les éléments céramiques, on constate parfois, pour un même récipient, l'association de tessons brûlés et non brûlés. En ce qui concerne le mobilier métallique, il s'agit principalement de clous ou de fragments indéterminés pour lesquels il n'est pas possible de dire s'ils ont subi l'action du feu, seuls les éléments de coffrets et une fibule portent des traces d'ustion. Si une partie du mobilier semble pouvoir provenir du bûcher (cf. collages avec du matériel céramique de la sépulture 205 : 2^{ème} partie, Chap. 2, p. 115-118 ; volume 2, p. 122-135), la grande majorité correspond vraisemblablement aux vestiges d'un - ou plusieurs - repas funéraires.

Quelques rares exemples, pouvant s'apparenter à cette structure, sont connus par ailleurs, mais leur identification est souvent délicate faute d'étude exhaustive, et de nombreuses questions restent en suspens : le mobilier est-il brûlé ? Les vestiges osseux se rapportent-ils à des animaux ou à des humains ? Quels types d'objets sont représentés ? S'agit-il des mêmes objets que ceux retrouvés dans les sépultures ? Sur l'ensemble du corpus, plusieurs sites ont livré des fosses contenant du mobilier fragmentaire, mais aucun ne s'apparente réellement à la fosse à offrandes de Mécleuves.

A Laneuvelotte « Le Coin du Cendrier » (Leuque, Meurthe-et-Moselle), un important dépôt, principalement constitué de céramiques fragmentaires a été mis au jour dans le fossé d'un enclos protohistorique (Meyer 2009a). L'étude étant actuellement en cours, nous ne connaissons pas la composition exacte de ce dépôt (uniquement de la céramique ?), ni si le mobilier porte les traces d'un passage au feu. Cependant, la première interprétation donnée par les auteurs est celle de vestiges liés à un banquet funéraire.

Toujours en territoire leuque, la nécropole de Pompey « Mal de Ventre » a livré un grand « dépotoir » de 100 m² constitué de nombreux fragments de céramique : sont signalées en particulier des cruches et des sigillées, des fragments de vase en verre dont certains sont fondus, et une monnaie. Cette configuration est cependant différente de celle reconnue à Mécleuves et ce « dépotoir », bien que pouvant théoriquement s'inscrire dans des pratiques funéraires spécifiques, semble ici davantage correspondre à une zone de rejets liée à l'utilisation de la nécropole. Les informations dont nous disposons sont trop lacunaires pour permettre une interprétation plus poussée (Billoret 1966, p. 279-280 ; Hamm 2004, p. 315).

En territoire médiomatricien, le cas de Pontpierre « Kelsborn » a déjà été évoqué, car la fouille a livré plusieurs fosses charbonneuses que les auteurs interprètent soit comme des rejets de crémation, soit comme les vestiges de repas funéraires. Mais d'après les études préliminaires, il semble que le matériel soit systématiquement brûlé, et la présence d'ossements humains est attestée, au moins dans certaines d'entre elles (Latron 2009).

Pour les territoires du Nord, aucune structure de ce type, ou s'en approchant, n'a été recensée : les fosses charbonneuses contenant du mobilier sont généralement associées à des esquilles osseuses et l'interprétation penche plus fréquemment pour des fosses à rejets de crémation.

En revanche, des exemples sont connus dans d'autres contextes ou dans d'autres régions. En effet, la nécropole urbaine de Metz « Avenue André Malraux » (Moselle), a livré une fosse semblable à celle de Mécleuves. Elle contenait du mobilier fragmentaire - principalement de la céramique - mais également de nombreux vestiges osseux animaux (aucun os humain n'a été reconnu), des fragments de verre et de métal. La composition des vaisseliers des deux fosses est assez semblable (service des liquides et vaisselier culinaire), et évoque des services de banquets que l'on ne retrouve pas nécessairement dans les sépultures à crémation des deux nécropoles (Cartier 2008 ; Ancel *et al.* 2009).

Ces fosses à offrandes sont parfois nommées « fosses à tessons », « fosses rituelles » ou « fosses votives ». Ainsi, à Briord « Les Plantées » (Ain) sont signalées des « fosses à tessons » contenant également des vestiges osseux animaux brûlés pouvant correspondre aux restes de repas funéraires

(Perraud 1974).

Dans la nécropole d'Avenches « En Chaplix » (Suisse), D. Castella signale la découverte de plusieurs grandes fosses charbonneuses, contenant quelques os humains résiduels, mais principalement des éléments en céramique, dont quelques objets entiers (notamment des lampes à huile), brûlés ou non (plusieurs milliers de tessons dans certaines fosses), des os animaux (porc, bœuf, poules, oiseaux sauvages, poissons, lièvre), et des fragments de verre vraisemblablement non brûlés (Castella 1999, p. 93-95). Si certaines peuvent être interprétées comme des fosses à rejets de crémation, pour d'autres l'auteur envisage qu'elles aient pu servir à recueillir les vestiges de banquets funéraires. Elles appartiennent toutes au même horizon chronologique (l'horizon 1) qui correspond à la deuxième moitié du I^{er} siècle et au premier tiers du II^{ème} siècle après J.-C. Quelques éléments permettent de les rapprocher de celle de Mécleuves : la présence de certains animaux tels que le lièvre ou le poisson, l'association de mobilier brûlé et non brûlé, la présence de céramique en grande quantité et notamment d'amphores, et enfin le fait que les fragments de verre ne présentent pas de traces d'ustion.

Enfin, dans la nécropole de Lamadelaine de l'*oppidum* du Titelberg (Luxembourg), seize fosses peuvent également nous éclairer sur ces pratiques (Metzler-Zens *et al.* 1999). Si certaines d'entre elles peuvent correspondre à des sépultures en grande partie détruites, la plupart se caractérise par des dépôts essentiellement céramiques (fragmentaires), une d'entre elles contenait également des os animaux (brûlés et non brûlés). Une des fosses a pu être mise en relation avec une sépulture à crémation grâce à un collage entre des fragments d'amphores. Cela permet aux auteurs d'envisager que dans le contexte des funérailles, on ait creusé une fosse dans laquelle a été déposée une partie des objets utilisés lors des cérémonies funèbres. Il ne s'agit donc pas ici de fosses à offrandes, comme celle décrites précédemment et pouvant s'inscrire dans la cadre d'un « culte des ancêtres », mais bien de vestiges liés au rituel des funérailles (Metzler-Zens *et al.* 1999, p. 432-433). Bien que cette structure soit datée de La Tène D, d'autres fosses pouvant correspondre à cette définition sont, pour leur part, datées de l'époque gallo-romaine, et attestent ainsi d'une continuité de cette pratique.

Ces quelques exemples évoquent la pratique du sacrifice et du banquet funéraire, les deux étant intimement liés : « *dans l'économie du sacrifice, le banquet joue un rôle central en tant qu'il traduit et prolonge le partage de l'offrande sacrificielle.* » (Scheid 2005b, p. 167).

En effet, plusieurs auteurs antiques²²⁰, ainsi que des inscriptions funéraires, font référence à ces deux pratiques, qui peuvent intervenir au cours des funérailles ou au cours de commémorations. Ces différentes sources comportent néanmoins certaines contradictions, en partie car ces rites ne sont pas prescrits par les prêtres et restent du domaine de la tradition familiale (Scheid 2005a, p. 139), mais également pour des problèmes de vocabulaire, certains termes étant employés différemment par les auteurs antiques. Ainsi, le terme de *silicernium* peut désigner une sorte de saucisse, un repas pris par les vivants près de la tombe ou au contraire un repas exclusivement offert aux Dieux, auquel ne doivent pas participer les proches du défunt (Scheid 2005b, p. 170-171). Ces variations ne facilitent donc pas la compréhension de ces différents rites, néanmoins ces témoignages concor-

²²⁰ Virgile, Catulle, Apulée, Cicéron, Ovide, Varron, et Festus (Scheid 2005b).

dent sur certains points :

- On sacrifiait une truie à Cérès (la *porca praesentanea*), sur le bûcher ou dans un foyer distinct. Dans le premier cas, ce sacrifice est donc partagé avec le défunt. Il servait également à purifier la famille en deuil.
- On sacrifiait des offrandes alimentaires sur le bûcher, en l'honneur du défunt et de ses Mânes, notamment des animaux entiers ou des morceaux de viande, mais également d'autres aliments (fruits, céréales, pain...), et de la vaisselle.
- Un repas était partagé entre les vivants et pouvait avoir lieu à proximité de la tombe.
- Le sacrifice d'un bélier aux Lares est également mentionné à proximité de la tombe.

Ces sacrifices ont donc trois vocations : honorer les Dieux, honorer le défunt et purifier la famille du deuil (Scheid 2005b, p. 173).

D'autres rites s'effectuent par la suite : après la cérémonie des funérailles s'ouvre une période de huit jours, qui se terminait par un banquet le neuvième jour (*novemdialis cena*), probablement à côté de la tombe. Il pouvait également s'accompagner de sacrifices en l'honneur des Mânes (Scheid 2005b, p. 175-177). Enfin, lors des fêtes des morts ou des dates anniversaires, des rites similaires à ceux effectués lors des funérailles pouvaient être réalisés.

Ces descriptions s'appliquent aux régions italiques et correspondent généralement à des funérailles de personnes d'un rang social élevé. Si elles ne sont pas nécessairement transposables aux provinces conquises, il n'en reste pas moins que la thématique du repas, et plus généralement de l'alimentation, est au cœur des rites funéraires gallo-romains. Cela transparait à travers le mobilier céramique, les sacrifices alimentaires et notamment animaux, ou encore les banquets. Ces pratiques sont par ailleurs attestées pour l'époque gauloise (Metzler-Zens *et al.* 1999, p. 416-417 et p. 443-448).

Dans la tombe, la pratique de ces rites peut se traduire par la présence de vaisselle, contenant parfois des aliments retrouvés sous la forme d'ossements animaux ou de macrorestes, mais ces derniers ont également pu être déposés sur le bûcher avec le défunt, ce qui explique que l'on en retrouve fréquemment des traces dans les résidus de crémation ou dans les dépôts osseux. Ces offrandes sacrificielles s'adressent ici au défunt et aux divinités, mais pour ce qui est de la pratique du banquet, ce sont les fosses à offrandes qui semblent pouvoir fournir des indices.

Celle de Mécleuves « La Haie aux Angles » faisait partie d'un petit groupe cohérent, dans lequel figurait une sépulture à crémation. La qualité et la quantité des offrandes découvertes dans ces structures et le caractère isolé de cet ensemble traduisent un statut social particulier. Le fait que l'on retrouve rarement ce type de structures pourrait alors s'expliquer en partie du fait qu'il s'agisse d'une pratique réservée ou accessible seulement à une « élite ». Hormis les exemples précédemment cités, un autre texte fait référence à cette pratique : le *Testament du Lingon*. Ce texte, sans doute rédigé entre 70 et 212 après J.-C. (Le Bohec 1991, p. 46), rassemble les dernières volontés d'un riche Lingon, et y figure notamment une demande concernant la nomination d'un curateur, chaque année, pour que celui-ci fournisse « *annuellement de quoi donner nourriture et à boire, pour être distribué aux participants, en-dessous, devant la chapelle funéraire qui est /Litavicrari/ et que là ils*

consomment ces mets et qu'ils restent là jusqu'à ce qu'ils aient consommé le tout » (Sage 1991, p. 20). Il fait ensuite référence plus précisément aux calendes d'avril, mai, juin, juillet, août et octobre, mais le texte n'est pas très clair et l'ensemble de ce passage peut être compris de deux manières : soit il souhaite une commémoration annuelle importante et caractérisée par un repas et d'autres célébrations de moindre importance aux calendes, mais alors la date de la première commémoration n'est pas précisée ; soit il décrit le type de commémorations qu'il souhaite voir se renouveler à chacun de ces moments. Les différents auteurs ayant travaillé sur ce texte privilégient cette deuxième hypothèse (Sage 1991, p. 35).

Ce texte permet donc d'attester de la pratique de repas pris à d'autres moments que celui des funérailles, mais cela à un coût. Le Lingon prévoit, dans le détail, l'ensemble des frais qui seront engagés pour la réalisation de ces repas, mais également pour l'entretien de son domaine sépulcral (Le Bohec 1991, p. 49).

Cependant, il était également possible de prendre un repas plus modeste, qui ne donnait pas nécessairement lieu à un sacrifice aussi ostentatoire que celui illustré ici. Les vestiges sont peut-être à chercher dans d'autres types de structures, plus petites et plus modestes.

La question est ensuite de savoir quand a lieu ce repas : au moment des funérailles ou lors de commémorations ? Si à Mécleuves, en théorie, ces vestiges peuvent faire référence à une fête commémorative (anniversaire ou fête des morts), la reconnaissance de collages entre des fragments de charnières en os provenant de la tombe et de la fosse à offrandes tend à prouver une contemporanéité entre ces deux structures. De manière générale, cet ensemble de structures semble organisé et cohérent, et renvoie une image instantanée, faisant davantage penser qu'il s'agit d'une seule et même cérémonie se rattachant aux funérailles. La mise en terre a pu être accompagnée de sacrifices animaux, déposés sur le bûcher ou sur un autre foyer installé à proximité, d'un sacrifice de vaisselle, également brûlée avec le défunt, et parallèlement d'un repas pris par les vivants, à proximité de la tombe (présence de vaisselle non brûlée). Les récipients en verre ont pu, quant à eux, participer au repas en tant que pièces du vaisselier (cruche et coupe), mais ils ont aussi pu prendre place dans d'autres rites : les fioles, en particulier, pouvaient contenir des parfums ou des huiles qui étaient répandus sur le bûcher avant la crémation, ou sur la tombe. Ces utilisations expliqueraient l'absence de résidus fondus ou déformés par la chaleur.

Rien ne permet réellement de savoir si un repas a effectivement été pris, l'analyse des vestiges osseux animaux n'a pas révélé de traces permettant d'attester d'une consommation de la viande, au contraire les pièces ne semblent pas avoir été désossées et pour certaines sont certainement entières au moment de leur « crémation » (porcelet, lièvres, poules). Il est en effet important de distinguer les offrandes alimentaires et les restes de repas. Dans la première catégorie peuvent entrer certains animaux qui ne sont pas consommés (comme le cheval ou le chien), ou les aliments retrouvés « entiers » (olive, figue, jambon...). La seconde catégorie sera davantage illustrée par des vestiges alimentaires, puisqu'ils ont été consommés : noyau d'olive, viande désossée... (Lepetz, Van Andringa 2008, p. 119).

Ces vestiges, qui font explicitement référence au banquet ne sont alors peut-être qu'une repré-

sensation symbolique de celui-ci ? On offre le banquet, on le sacrifie au défunt et aux divinités, mais le vivant n'y participe pas.

Des zones d'ombres existent donc encore. Ce qui est certain cependant, c'est que cette fosse a une raison d'être : elle est installée à proximité immédiate de la tombe, dans l'espace funéraire consacré. S'il s'agissait d'un simple dépotoir, elle aurait probablement été reléguée plus loin. Comme pour les fosses à rejets de crémation, il semble que leur présence puisse refléter une autre étape du processus funéraire, qui consiste à prouver que l'on a bien exécuté les rites funéraires. On notera, par ailleurs, que le statut social du défunt ne transparait pas dans sa sépulture, qui s'avère relativement simple voire pauvre, mais bien dans cette fosse à offrandes qui matérialise les rites d'accompagnement de la mise en terre (cf. *infra*, Chap. 4, p. 333-336).

3.2.3 Des structures intermédiaires servant à l'élaboration des repas et sacrifices

Certaines pratiques funéraires, comme les sacrifices ou les repas, menées à proximité ou dans l'espace funéraire, sont rarement mises en évidence par les faits archéologiques. Si cela peut provenir du fait qu'il s'agit de pratiques assez rares, car accessibles à une partie seulement de la population. Il faut également prendre en considération que bon nombre de structures funéraires découvertes lors des fouilles ne sont pas clairement identifiées. Il est parfois délicat d'opter pour une interprétation précise faute de données suffisantes (données issues de la fouille, mais également données comparatives). Les structures qui ne peuvent pas être identifiées comme des sépultures à crémation sont alors soumises à toutes sortes d'interprétations qui peuvent varier d'un fouilleur à l'autre.

En ce sens, les structures du « Grand Hachu » à Contrexéville s'avèrent donc, elles aussi, assez exceptionnelles. Elles ont en effet permis d'aborder certaines problématiques sous un angle nouveau.

Il ne s'agit pas ici de fosses à offrandes telles qu'elles ont été décrites précédemment, et ce principalement pour une raison : elles n'ont pas été découvertes en contexte de nécropole mais, à elles seules, un ensemble cohérent mettant en lumière des rituels annexes à la crémation qui ont lieu en dehors de l'espace funéraire. A première vue, ces vestiges ne sont donc pas caractérisés par une volonté de les associer à la sépulture, ce qui leur conférerait ainsi un statut d'offrandes défini par la volonté de garder une trace de ces pratiques sur le lieu de repos du défunt, comme on le ferait avec un dépôt plus classique (offrande secondaire déposée intacte dans la sépulture). En effet, l'une d'elles au moins correspond à un foyer qui a probablement servi à la réalisation d'un sacrifice animal, mais elle ne semble pas pour autant avoir acquis un statut particulier : il s'agit plus d'un outil ou d'une étape de la gestuelle funéraire que d'une structure funéraire en tant que telle.

A notre connaissance, ce type de site ne trouve que peu de comparaison. Néanmoins, à Ennery « Mancourt » (Médiomatique, Moselle), une nécropole rurale utilisée entre la seconde moitié du I^{er} et le début du II^{ème} siècle après J.-C., a livré deux fosses à combustion de plans rectangulaires (environ 1,30 m x 0,70 m, pour une profondeur conservée d'environ 0,10-0,15 m). Les parois étaient rubéfiées et le comblement charbonneux. Aucun matériel n'a été découvert dans le comblement de ces fosses, qui n'ont donc pas pu être datées. Elles sont interprétées comme des fours ou

comme des structures à combustion en relation avec les pratiques funéraires, lors des funérailles ou des cérémonies commémoratives (Faye 2001, p. 56). Toutefois, l'absence de mobilier associé limite considérablement leur identification.

Une découverte, réalisée en 2002 en bordure du tumulus de Glimes (Brabant wallon, Belgique), semble toutefois attester de telles pratiques. La fouille a permis la mise au jour des vestiges d'une structure de combustion matérialisée « *par une rubéfaction ponctuelle et peu profonde du sol, sur environ 1 m² et, plus largement, par un étalement de cendres, de charbons de bois et de débris de céramique sur une étendue maximale de 2,50 m par 2 m.* » (Massart 2007, p. 218). Quelques clous et des fragments osseux animaux complètent l'inventaire du mobilier. L'absence d'os humains brûlés a permis d'envisager une autre interprétation que celle d'un lieu de crémation : il s'agirait des vestiges d'une cérémonie ayant accompagné ou suivi les funérailles, et caractérisée par l'édification d'un bûcher de sacrifice, probablement lié à un repas funéraire. Les céramiques sont fragmentaires mais souvent entières, et attestent dans certains cas de la pratique du bris rituel, certains fragments d'un même vase pouvant être brûlés ou non (sont touchées par cette pratique les coupes et les assiettes). Le mobilier céramique comprend de la vaisselle de table et de service à boisson, ainsi que quelques éléments culinaires. La principale différence entre ce mobilier céramique et celui retrouvé dans la tombe réside dans la quasi absence de céramiques sigillées dans le premier. Les seuls vestiges alimentaires pouvant corroborer la pratique du repas funéraire sont les quelques fragments osseux animaux brûlés, qui consistent principalement en vertèbres de porc (Massart 2007, p. 219-220). Cette structure a pu être datée, par le mobilier céramique, entre 120 et 140-150 après J.-C. En comparaison, C. Massart cite trois exemples de structures apparentées à ce type de cérémonies (Massart 2007, p. 223), situés sur les sites de Berlingen (Limbourg, Belgique), de Siesbach (Allemagne) et de Tongres²²¹ (Limbourg, Belgique). Dans le premier cas, il s'agit de cinq foyers datés du dernier tiers du I^{er} siècle après J.-C., et matérialisés par de grandes fosses aux parois rubéfiées dont quatre étaient recouvertes par le tumulus. Le mobilier mentionné se compose de quelques tessons, de fragments d'os animaux brûlés et de clous. Dans le second cas, ce sont quatre foyers en fosse datés des environs de 175 après J.-C. et renfermant beaucoup plus de matériel que les premiers : 248 récipients en céramique partiellement brûlés, des os animaux brûlés se rapportant à plusieurs jeunes porcs et des restes alimentaires carbonisés, notamment des fruits. Enfin, à Tongres, il s'agit de deux foyers qui ont pu servir à la cuisson de la viande : ils étaient encadrés par deux trous de poteau ayant vraisemblablement soutenu une broche et contenaient de nombreux vestiges osseux de porcs, de bœuf et de volailles. Dans l'un d'eux furent par ailleurs déposés un gobelet, une assiette, un mortier et une cruche en bronze (Massart 2007, p. 223).

Ces différentes découvertes attestent donc - à travers un autre type de structures que les fosses à offrandes - de l'existence de pratiques funéraires, liées au repas funéraire et/ou au sacrifice, et permettent de corroborer les observations réalisées sur le site du « Grand Hachu » à Contrexéville. Les principales caractéristiques étant l'absence d'os humains, la reconnaissance au moins partielle de traces de rubéfaction attestant de la réalisation d'un foyer, la présence d'os animaux brûlés et parfois

²²¹ Dans la nécropole sud-ouest de la ville.

d'autres vestiges alimentaires, ainsi que la présence de céramiques de table et culinaires, attestant dans certains cas de la pratique du bris rituel.

Une autre découverte, réalisée à Amnéville « Les Haies » (Médiomatricque, Moselle), et isolée de tout contexte funéraire, pourrait également s'apparenter à ce type de pratiques, bien que les structures présentent un autre aspect. La fouille a permis la mise au jour d'un établissement rural (II^{ème}-III^{ème} siècles après J.-C.), ainsi que de deux fosses à caractère funéraire ou rituel, situées à 200 m au nord de l'habitat. La première est de forme rectangulaire et contenait une petite cruche associée à un crâne entier de mouton et un sesterce de Néron. La seconde fosse, de forme circulaire, a été interprétée comme un bûcher, bien qu'au vu des éléments disponibles cette interprétation semble prématurée : elle contenait un ensemble de céramiques gallo-belges et sigillées en partie rubéfiées (bouteilles, cruches, plats), des animaux en connexion complète (un coq, un mouton et un chien), une pomme de pin pignon, un peigne en bois calciné, un œuf, des petits objets en fer indéterminés (bagues ?) et deux deniers d'argent de Vitellius et de Trajan. Elles sont datées entre le I^{er} et le début du II^{ème} siècle après J.-C. (Laffite 2003 ; volume 2, p. 363)²²². La présence de matériel brûlé et d'animaux entiers ou quasiment entiers évoque effectivement un contexte funéraire. Concernant le mobilier, quelques remarques s'imposent : si le coq et les moutons peuvent faire référence à des dépôts alimentaires, le chien en revanche est un animal de compagnie et n'était pas consommé à l'époque gallo-romaine, il est néanmoins parfois associé à un contexte funéraire (Blaizot 2009, p. 84-87). Le fait qu'il soit souvent associé à une sépulture indique très probablement qu'il a été tué dans ce but (Lepetz 1993, p. 39), à moins que l'on suppose une mort simultanée de l'homme et du chien, ou une réouverture de la tombe *a posteriori*, lors de la mort naturelle de l'animal, mais cela semble peu probable et nécessiterait d'être mis en évidence. « *Les vivants le sacrifient donc parfois pour qu'il puisse continuer à accomplir sa tâche de compagnon ou de guide.* » (Lepetz 1993, p. 40). La pomme de pin est un symbole sexuel masculin, et le pin est plus généralement un symbole d'immortalité (Marinval 1993, p. 62). Elle est fréquemment représentée sur les monuments funéraires gallo-romains, et caractérise aussi une forme de cippe (Boulangier, Mondy 2009). On en retrouve également dans les sépultures à crémation : en Italie, à Pompéi, dans la nécropole de la Porta Nocera, des exemples de pommes de pin carbonisées mais entières sont attestés dans les tombes (Van Andringa, Lepetz 2007), mais également en Gaule, où on les retrouve généralement sous la forme de pignons²²³. Ces derniers sont par ailleurs comestibles et se retrouvent aussi en contexte d'habitat (Marinval 1993, p. 60). La découverte de coquilles d'œufs a également été attestée dans quelques tombes : on signalera, par exemple, une découverte récente à Cambrai (Nord) d'une chambre funéraire souterraine où des œufs avaient été déposés dans un récipient en céramique (Inédit, information orale F. Loridant, Conseil Général du Nord). On en recense également sur le site de « La Favorite » à Lyon ou encore sur celui de « Font-du-Buis » à Saze (Gard)²²⁴. Il faut sans doute y voir ici des offrandes alimentaires, mais leur présence est également mentionnée par les textes lors du

222 Nous n'avons pas pu avoir accès au rapport de fouille.

223 Graines placées sous les écailles des pommes de pin.

224 Références citées dans Lepetz 1993, p. 42.

repas funéraire dont « *le menu était invariable : œufs, légumes, volaille, pain et sel.* » (Fredouille 1986, p. 116). Les monnaies participent fréquemment au mobilier funéraire, selon la tradition de l'obole à Charon, qui doit probablement être comprise dans un sens plus large. Le peigne et les éventuelles bagues s'apparentent quant à eux à des objets personnels, d'utilisation quotidienne.

D'après ces premiers éléments, et si l'étude exhaustive les définit véritablement comme des fosses funéraires, ces découvertes pourraient s'inscrire dans une pratique sacrificielle, notamment concernant les dépôts animaux, ou s'apparenter à des fosses à offrandes participant d'un rite funéraire ou commémoratif. L'absence de données exhaustives, et en particulier concernant l'agencement interne de ces dépôts, ainsi que l'absence d'autres structures liées à la crémation, constituent néanmoins un frein à l'interprétation.

Les fouilles des nécropoles de Mécleuves « La Haie aux Angles » et de Loison-sous-Lens « Les Oiseaux », ont permis d'entrevoir certains aspects des rituels funéraires par le biais d'autres structures que les sépultures secondaires à crémation, ce qui a considérablement élargi notre vision des pratiques et des espaces funéraires.

Ainsi, par le biais de ces exemples, il a été possible de définir, plus ou moins précisément, et surtout d'illustrer différentes étapes, depuis l'installation de la tombe jusqu'à d'éventuelles commémorations, en passant par l'entretien du tombeau. Les structures découvertes à Contrexéville ont alors pu trouver des éléments de comparaison et une place au sein du processus funéraire.

L'identification de ces différentes structures archéologiques reste néanmoins encore assez délicate et sujette à discussion tant les pratiques funéraires se distinguent par leur diversité. Il semble, dans tous les cas, qu'il faille étudier le plus systématiquement possible ces structures non sépulcrales qui parfois, plus que la tombe permettent d'envisager la manière dont se déroulaient les rituels funéraires.

Chapitre 4 : confrontation des données anthropologiques et archéologiques

Sur l'ensemble des sites constituant le corpus, trente-six ont fait l'objet d'une étude ostéologique plus ou moins complète : dans neuf cas, l'analyse a été menée sur une partie seulement des sépultures, tandis que dans huit cas ces données n'ont que partiellement été étudiées : la plupart du temps, seuls les poids des vestiges osseux sont mentionnés. Sur les dix-neuf sites restants, les études ont été menées exhaustivement. Ces sites sont localisés sur les territoires ambien, atrébate, ménape, morin, nervien, leuque²²⁵ et médiomatricque. Ce sont donc eux qui permettront ici d'aborder la relation pouvant exister entre le défunt et sa tombe. Nous avons choisi pour cela de mettre l'accent sur trois problématiques : la première concerne le mobilier d'accompagnement, la seconde porte davantage sur l'ossuaire et notamment d'un point de vue des représentations pondérales, et la dernière permettra d'aborder la manière dont sont gérés les vestiges osseux issus de la crémation.

²²⁵ Un seul cas : Contrexéville « Le Grand Hachu ».

1. Le mobilier et le défunt

Le mobilier funéraire ne sera pas traité ici en tant que tel - ce type d'étude n'étant pas de notre ressort et ayant été traité à de nombreuses reprises²²⁶ - mais plus spécifiquement dans son rapport avec le défunt en tant qu'individu. Pour cela, trois principaux axes de réflexion seront traités : le « statut social » du défunt, son sexe et son âge. Le premier ne prend pas en considération l'approche anthropologique des vestiges osseux, il semblait cependant nécessaire de l'aborder dans le cadre plus général de l'identité du défunt.

Divers types d'offrandes, véhiculant différentes valeurs, peuvent être déposés dans la sépulture pour accompagner le défunt ou pour honorer les divinités. Certaines offrandes seront donc choisies pour leur valeur symbolique ou parce qu'elles jouent un rôle dans l'élaboration d'un rituel précis, d'autres correspondent à un choix personnel du défunt et/ou de ses proches. D'autres offrandes et d'autres objets participent aux rituels funéraires, sans pour autant faire partie de la tombe en elle-même. L'étude des structures funéraires annexes à la tombe (bûcher, aire de crémation, fosses à rejets de crémation, fosses à offrandes...), peut venir compléter cet aspect lié au mobilier. Bien qu'étant le lieu de repos définitif du mort, la tombe ne constitue pas la seule vitrine attestant de l'identité du défunt ou de la bonne marche des rituels funéraires.

1.1 Des tombes privilégiées ?

Cet aspect relatif au niveau social du défunt - ou plutôt au niveau de richesse de la tombe - peut également être perçu à travers d'autres critères que le mobilier, tels que les dimensions et l'agencement de la sépulture, la présence d'un monument funéraire, ou encore la position topographique de la tombe au sein de la nécropole ou plus largement dans le paysage rural (Polfer 2004, p. 43). La plupart de ces critères ont déjà été abordés ponctuellement dans ce travail, et il a été démontré qu'ils ne suffisaient souvent pas à traduire un statut social précis, même si cela se pressent parfois. Seule l'association de ces critères pourrait permettre avec certitude de statuer prudemment sur la position sociale du défunt. Par ailleurs, et comme le précise M. Polfer dans un article consacré aux problèmes méthodologiques inhérents à l'interprétation des pratiques funéraires de Gaule Belgique, le mobilier reste encore le critère le plus utilisé, même si sa fiabilité est limitée (Polfer 2004, p. 42-44).

Il ne s'agit donc pas ici d'étudier précisément tous les assemblages de mobilier découverts en contexte rural, tâche bien trop vaste pour être traitée de manière pertinente dans le cadre de ce sujet, mais plutôt de mettre l'accent sur un autre aspect, peu utilisé car peu reconnu : celui du reflet du statut privilégié du défunt non pas à travers sa sépulture mais par le biais des différents rituels élaborés lors de ses funérailles. Ceux-ci sont illustrés par plusieurs types de structures funéraires, mais

²²⁶ Voir notamment pour le mobilier céramique les travaux de M. Tuffreau-Libre, pour les restes osseux animaux ceux de S. Lepetz, pour les monnaies ceux de R. Delmaire, pour le mobilier non céramique en général voir M. Feugère, pour les offrandes alimentaires végétales ceux de P. Marinval et V. Matteredne, ou des ouvrages généraux comme celui sur les figurines en terre-cuite (Bémont *et al.* 1993), mais également dans les nombreuses monographies de sites funéraires : Bavay, Cutry, Baralle, Vimy, Tournai, Blicquy etc.

surtout par le mobilier qu'elles renferment.

S'il est donc possible de découvrir, dans certaines sépultures, un mobilier exceptionnel qui permet de caractériser un « statut social élevé »²²⁷ - phénomène davantage reconnu à la fin de l'âge du Fer et au I^{er} siècle après J.-C. (Martin-Kilcher 2006, p. 205-206) -, en revanche, l'absence d'un tel mobilier n'illustre pas nécessairement le phénomène inverse.

En effet, l'exemple de la sépulture 205 de Mécleuves « La Haie aux Angles » et de la fosse à offrandes associée (St 77), en est l'illustration parfaite. Le mobilier découvert dans la fosse à offrandes s'est révélé particulièrement riche d'un point de vue quantitatif et qualitatif. En premier lieu, il convient de souligner qu'il s'agit ici d'un véritable sacrifice effectué dans le cadre des funérailles d'un individu : au moins 158 récipients en céramique ont ainsi été brisés et pour certains brûlés, probablement sur le bûcher, au moins vingt-quatre animaux ont été sacrifiés - et peut-être consommés en partie - *a priori* sur un « bûcher » distinct de celui sur lequel le défunt a été brûlé, ainsi que de nombreux récipients en verre, qu'il n'a pas été possible de quantifier précisément en termes de NMI, et divers autres objets tels que les coffrets à charnières en os travaillées. Hormis l'aspect quantitatif, ces différents éléments se distinguent aussi par leur qualité : certaines espèces animales sont assez exceptionnelles, en comparaison avec les découvertes faites sur les sites funéraires mais également d'habitat²²⁸, notamment le poisson et le lièvre, et il s'agit principalement, du moins pour les porcs, d'animaux jeunes (moins de 30 mois). Si la plupart des céramiques appartiennent au vaisselier classique de la région, avec notamment des productions locales, on recense également la présence de nombreuses importations provenant du sud de la Gaule : cinquante-trois amphores au minimum et trente-cinq sigillées. Parallèlement, le mobilier mis au jour dans la sépulture secondaire associée à ce dépôt s'avère relativement pauvre, bien que quelques éléments particuliers y soient également reconnus : vingt-sept tessons de céramique commune pour un seul individu identifié, neuf fragments de verre, une perle côtelée en alliage cuivreux, des éléments de fermeture de coffrets et vingt-six fragments de charnières en os, des fragments osseux animaux (165 g : caprinés et suinés), des clous et des fragments indéterminés de métal. Par ailleurs, la tombe correspond à une fosse rectangulaire aux angles arrondis (1,20 x 0,65 m), dans laquelle le dépôt osseux est dispersé dans le comblement charbonneux correspondant aux résidus de la crémation. Ses dimensions sont plus importantes que la moyenne obtenue sur l'ensemble des sépultures à ossements dispersés de la nécropole (0,54 x 0,44 m), mais ces dernières ne sont pas datées de la même période. Aucun élément particulier n'est à signaler dans son agencement intérieur et extérieur. Il est fort probable qu'en l'absence de la fosse à offrandes, cette sépulture n'ait pas été distinguée des autres tombes de la nécropole, si ce n'est par la présence des éléments de coffrets, mais leur impact en termes d'interprétation du statut social du défunt aurait été beaucoup plus nuancé. La particularité de cette crémation se matérialise donc par ces vestiges, néanmoins conservés et installés dans une fosse elle-même située à proximité de la sépulture, et non pas dans la tombe en elle-même. Rappelons, par ailleurs, que cette sépulture et les structures qui lui sont associées sont les seules qui soient datées de la seconde moitié du I^{er} siècle

227 Notamment certaines riches tombes trévires (Cüppers 1993, Reinert 1993) ou bituriges (Villard 1993).

228 La triade « traditionnelle » se compose du mouton, du porc et du bœuf.

après J.-C., et qu'elles marquent ainsi les débuts de l'utilisation de cet espace comme lieu funéraire. Son implantation s'est donc faite librement, dans un espace *a priori* inoccupé ; mais ce secteur a préservé son intégrité lors de l'installation des autres sépultures au siècle suivant, et se présente donc comme une entité à part d'un point de vue de son implantation topographique. Certains aspects répondent donc aux critères définis précédemment, mais c'est avant tout le mobilier de la fosse à offrandes qui a permis de reconnaître un statut particulier à ce défunt.

Par commodité, nous faisons bien souvent référence au statut social du défunt ou à sa richesse personnelle, mais que savons-nous réellement de lui ? Sa mort a été honorée par la communauté des vivants : les rituels funéraires peuvent avoir été élaborés d'après la volonté du défunt, qui a pu effectivement fournir les éléments nécessaires à l'élaboration de ces rites (les animaux, le mobilier...) ou les moyens financiers pour se les procurer, mais ils peuvent également résulter de l'initiative des vivants, qui peuvent notamment se cotiser afin de rendre un dernier hommage au mort. Dans ce cas, le statut social du défunt est également à prendre en compte, mais celui-ci ne correspond pas nécessairement à un degré de richesse. C'est pour cette raison que l'expression de « tombe privilégiée » semble mieux adaptée, car elle ne fait pas nécessairement référence à l'aspect financier ou à une quelconque élite. Certaines études ethnologiques permettent en partie d'illustrer notre propos : J.-P. Pautreau a étudié quelques aspects des crémations actuelles en Thaïlande du Nord, et constate notamment que le délai entre le décès d'une personne et ses funérailles est assez variable, et ce entre autres pour des raisons financières : « *Le temps écoulé entre le décès et la crémation est aussi fonction des ressources de la famille, qui doit réunir l'argent nécessaire à la cérémonie. [...] Entre autres dépenses figurent les frais d'un repas où l'on invite amis et voisins et l'achat d'une tour de crémation, le prasart.* » (Pautreau 2005, p. 48 et discussions). On retrouve par ailleurs la pratique du repas funéraire : l'argent va servir à l'élaboration de ce repas dont il ne restera aucune trace dans la sépulture, il en va de même du prasart qui brûle avec le cercueil. Ce qui compte alors ce n'est pas nécessairement ce que l'on dépose dans la sépulture ou la manière dont celle-ci est agencée, mais bien de réaliser une belle cérémonie, qui fait également participer les vivants.

Il convient donc de rester prudent quant à l'interprétation en termes de statut social du défunt, et garder à l'esprit que ce qui nous semble aujourd'hui caractériser le prestige et la richesse ne se traduisait pas nécessairement de la même manière à l'époque antique, et que les vestiges mis au jour dans les sépultures ne sont pas les seuls éléments ayant participé aux rituels funéraires par lesquels peut se traduire le statut social de l'individu.

Sur ce dernier aspect, il convient de citer certains travaux qui ont permis de le mettre en évidence dans d'autres nécropoles gallo-romaines, et notamment dans celle de Septfontaines-Deckt (Grand-Duché de Luxembourg), qui a fait en quelque sorte figure de « cas d'école », et dont l'étude a permis de relancer cette problématique (Polfer 1993, 1996 et 2007). Lors de l'étude de cette nécropole rurale, l'analyse en termes de statut social, fondée uniquement sur les sépultures secondaires à crémation (au nombre de 181) n'a donné aucun résultat (Polfer 2007, p. 193). En revanche, l'analyse comparative du mobilier issu de ces tombes avec celui issu de l'aire de crémation, a démontré que le mobilier déposé dans la sépulture était sélectionné selon la fonction des céramiques et ne

correspondait pas nécessairement à celui qui accompagnait la crémation : « *les céramiques à fonction alimentaire dominant nettement dans le matériel provenant de l'ustrinum, alors que les offrandes secondaires des tombes sont à 76 % constituées de céramiques en relation avec le service des boissons.* » (Polfer 2007, p. 196). La même remarque vaut pour les offrandes primaires transférées du bûcher à la tombe : elles sont sélectionnées en fonction du même critère fonctionnel. Si cet exemple ne permet pas, à proprement parler, d'aborder le statut social du défunt, en revanche, il « *met en garde contre une interprétation trop poussée des seuls mobiliers des tombes* » (Polfer 2007, p. 197).

D'une manière générale, les différents exemples qui ont déjà pu être traités dans les différentes parties de ce travail semblent offrir une vision homogène du mobilier d'accompagnement déposé dans les sépultures. Ce mobilier reflète davantage des choix personnels, émanant du défunt ou de ses proches.

Néanmoins, il est également possible d'envisager une autre interprétation. Dans de nombreuses nécropoles, quel que soit le territoire d'étude envisagé, les ensembles funéraires ruraux sont globalement composés de sépultures reflétant une communauté homogène : les sépultures ont le même aspect, on y retrouve le même type de mobilier, et bien souvent aucune sépulture ne se distingue réellement des autres. Cela tendrait alors à démontrer une organisation sociale peu hiérarchisée. L'image d'un paysage rural dominé par les villas et leurs riches propriétaires doit probablement être nuancée ici : la campagne est loin d'accueillir uniquement de riches notables venus s'y installer pour fuir la vie urbaine et trouver le repos, et bien que cela soit une réalité, ce n'est pas la majorité des cas. Si les riches tombes tumulaires trévires, par exemple, peuvent effectivement appartenir à de riches propriétaires terriens, elles ne s'opposent pas nécessairement à la « *multitude de cimetières et de sépultures, dont les mobiliers sont généralement plus pauvres, plus modestes* », comme le soulignait H. Cüppers lors du colloque *Monde des morts, monde des vivants en Gaule rurale* (Cüppers 1993, p. 88). Il semble que cette vision doive être nuancée au vu des recherches récentes en archéologie funéraire. Le fait que ces personnes aient souhaité se distinguer du reste de la population ne signifie pas pour autant que toutes les autres sépultures appartiennent à une catégorie de personnes plus pauvres, puisque la tombe n'est pas nécessairement la vitrine de ces inégalités sociales.

Par ailleurs, d'autres caractéristiques propres au défunt peuvent peut-être être prises en considération lorsque l'on aborde le mobilier funéraire : le sexe de l'individu ou son âge peuvent potentiellement influencer le choix du mobilier.

1.2 Un marqueur sexuel

La difficulté de réaliser des diagnoses sexuelles à partir des vestiges osseux retrouvés dans les tombes à crémation limite fortement les observations concernant une éventuelle panoplie funéraire sexuée (**Figure 164**). Bien que l'on puisse parfois reconnaître l'existence d'un mobilier typiquement féminin ou masculin, il est de plus en plus admis que l'étude seule du matériel découvert dans les sépultures à crémation ne permet pas de reconnaître l'identité sexuelle du défunt. A Hultehouse (Médiomatique, Moselle), dans la forêt de Phalsbourg, de nombreuses sépultures à crémation ont été fouillées, mais aucune analyse ostéologique n'a été menée. Elles ont livré un important mobi-

Peuple	Site	Age au décès	Sexe	Mobilier associé	Datation	Type de dépôt
Atrébate	Dourges / Le Marais de Dourges	taille adulte	femme probable	une céramique	indéterminé	vase ossuaire en céramique
		2 sujets de taille adulte	une femme probable	quatre céramiques, une fibule	première moitié du 1 ^{er} s. ap. J.-C.	contenant souple contenant rigide
		taille adulte	femme probable	une céramique, une fibule	première moitié du 1 ^{er} s. ap. J.-C.	amas osseux
		taille adulte	femme probable	deux céramiques	première moitié du 1 ^{er} s. ap. J.-C.	contenant rigide
	Hénin-Beaumont / Le Chemin de Courcelles	adulte jeune (moins de 21 ans)	femme probable	trois céramiques, une fibule	début du 1 ^{er} s. ap. J.-C.	vase ossuaire en céramique et ossements dispersés
	Loison-sous-Lens / Les Oiseaux	adulte jeune ou mature	homme probable	deux céramiques, une perle en verre, clous de coffret ou de chaussure	milieu du 1 ^{er} s. ap. J.-C.	vase ossuaire en céramique
		adulte jeune ou mature	femme probable	une céramique	deuxième moitié du 1 ^{er} s. ap. J.-C.	vase ossuaire en céramique
		taille adulte	un homme probable	deux céramiques	deuxième moitié du 1 ^{er} s. ap. J.-C.	vase ossuaire en céramique
	Vitry-en-Artois / Rue Nobled	deux adultes	hommes probables	deux céramiques	première moitié du 1 ^{er} s. ap. J.-C.	vase ossuaire en céramique
		adulte âgé	femme probable	six céramiques, deux offrandes alimentaires carnées, un silex	première moitié du 1 ^{er} s. ap. J.-C.	vase ossuaire en céramique
adulte et périnatal		une femme probable	huit céramiques, deux fibules, deux offrandes alimentaires carnées	première moitié du 1 ^{er} s. ap. J.-C.	vase ossuaire en céramique	
Morin	Marck	adulte jeune	femme probable	tessons de céramique, une fibule, offrandes alimentaires brûlées	fin du 1 ^{er} s. - début du 3 ^{ème} s. ap. J.-C.	ossements dispersés
Médiomatricque	Mécleuves / La Haie aux Angles	adulte jeune	homme probable	offrandes alimentaires brûlées	première moitié du 3 ^{ème} s. ap. J.-C.	ciste en pierre
		taille adulte	homme probable	aucun	fin du 1 ^{er} s. - 1 ^{er} s. ap. J.-C.	ciste en pierre
		adulte jeune ou mature	homme probable	une céramique fragmentaire, offrandes alimentaires brûlées	fin du 1 ^{er} s. - 1 ^{er} s. ap. J.-C.	ossements dispersés ?
	Montigny-lès-Metz / Les Vacons	adulte âgé	femme probable	fragments d'un récipient en verre	indéterminé	ciste en pierre
		adulte mature ou âgé	homme probable	fragments d'éventail en ivoire, offrandes alimentaires brûlées	1 ^{er} s. ap. J.-C.	vase ossuaire en verre dans une ciste en pierre
		taille adulte	homme probable	deux bagues, offrandes alimentaires brûlées	1 ^{er} - milieu du 3 ^{ème} s. ap. J.-C.	ciste en pierre
		adulte jeune environ 20 ans	femme probable	deux monnaies, une rouelle, offrandes alimentaires brûlées	1 ^{er} s. ap. J.-C.	vase ossuaire en verre dans une ciste en pierre
	Saint-Quirin / La Croix Guillaume	adulte jeune	femme probable	tessons de céramique, deux fibules, une bague	40-70 ap. J.-C.	vase ossuaire en céramique
adulte jeune ou mature		homme probable	tessons de céramique, une pointe d'épieu, une cuillère	40-80 ap. J.-C.	vase ossuaire en céramique ?	

Figure 164 - Caractéristiques des sépultures féminines et masculines : âge au décès, mobilier, datation et mode de dépôt

lier, composé entre autres de couteaux, de haches et de pointes d'épieu. Ces objets sont reconnus comme des armes de chasse et sont donc considérés, par les auteurs, comme appartenant à la panoplie masculine, tandis que les éléments de parure et les fibules sont attribués à la panoplie féminine (Hartmann 1963 à 1979 ; Lutz 1991, p. 207-208 ; volume 2, p. 380). Mais alors que penser d'une sépulture renfermant à la fois une fibule et une hache ? Même si certains objets sont, effectivement, davantage utilisés par les femmes ou par les hommes dans la vie quotidienne, le fait qu'ils soient déposés dans la tombe ne signifie pas nécessairement qu'ils appartenaient au défunt ou qu'ils le représentent symboliquement. Dans l'exemple cité ici, si les armes sont effectivement à consonance masculine, cela ne signifie pas qu'elles leur soient réservées dans la tombe, et concernant la parure et

les fibules, ce ne sont en aucun cas des objets uniquement utilisés par les femmes.

La relation entre les objets quotidiens et les offrandes ne peut donc être interprétée directement, même si dans certains cas celle-ci est en effet attestée. Ainsi, à Saint-Quirin « La Croix Guillaume » (Médiomatique, Moselle), une des sépultures, au moins²²⁹, associait les vestiges osseux d'un homme et un mobilier constitué de céramiques, d'une cuillère en métal, et d'une pointe d'épieu²³⁰ (Bailet 1995). Ici, la présence de l'arme est effectivement associée à un homme, cependant ce seul exemple ne peut pas permettre de reconnaître le caractère masculin du défunt dans toutes les sépultures munies de ce type d'objet. Néanmoins, la répétition de cette association pourra permettre d'envisager cette interprétation. Sur le même site, une sépulture féminine contenait également des céramiques, ainsi que deux fibules et une bague. On retrouve alors la combinaison décrite pour les tombes d'Hultheuse. Cette coïncidence a peut-être une origine commune : ces deux sites font en effet partie des hameaux du Piémont vosgien. Ceux-ci se caractérisent peut-être par des traditions funéraires dans lesquelles le mobilier est choisi en fonction du défunt : mais alors que penser des tombes ne contenant ni objet « masculin », ni objet « féminin » ? Seule l'étude complète des dépôts osseux de « La Croix Guillaume » permettra d'avancer dans ces réflexions et de confirmer ou non ces remarques préliminaires.

Le fait que le sexe du défunt coïncide parfois avec le mobilier associé ne suffit pas à généraliser cette pratique : pour cela il serait nécessaire d'avoir un échantillon important et significatif, de préférence au sein d'un même site funéraire, mais cela nécessite de pouvoir réaliser les diagnostics sexuelles, ce qui est rarement le cas sur les vestiges osseux issus de la crémation.

L'étude ostéologique des sépultures à crémation des nécropoles de Mécleuves et de Loison-sous-Lens a permis de reconnaître, dans la première, la présence d'au moins trois tombes masculines²³¹ et dans la seconde, de deux tombes masculines et une tombe féminine²³². En aucun cas le mobilier n'aurait pu constituer un indice allant dans ce sens. Une des sépultures masculines de Loison renfermait notamment une perle en pâte de verre. Celle-ci ne présentait pas de traces révélant un passage sur le bûcher, et semble avoir été déposée intacte dans le vase ossuaire. Le fait qu'elle soit seule peut correspondre davantage à un dépôt symbolique qu'à un élément de parure porté par le défunt : il ne s'agit pas d'un collier entier. Les types de céramiques ne semble pas non plus être un élément pertinent dans cette approche, mais correspond plus généralement à des pratiques internes à la nécropole. A Loison-sous-Lens, on note la présence d'un pot dans la tombe féminine, l'association d'une cruche et d'une jatte dans une des tombes masculines, et d'un pot et d'une assiette dans la seconde.

Les tombes de Mécleuves pour lesquelles une diagnose sexuelle a pu être proposée étaient particulièrement pauvres en mobilier : deux d'entre elles se caractérisent par un dépôt en ciste, ce qui va souvent de paire avec l'absence d'offrandes, et la troisième correspond à une sépulture en partie

229 L'étude ostéologique a été réalisée sur certaines tombes seulement, les autres étant actuellement en cours d'étude.

230 Sorte d'arme qui n'est qu'un bâton d'un mètre et demi environ de longueur, garni, par le bout, d'un fer large et pointu, et qui sert particulièrement à la chasse du sanglier et autres grosses bêtes (Le Littré 2008, version disponible à l'adresse suivante : www.nouveaulittre.fr).

231 Sur des critères de très forte robustesse des sujets.

232 D'après les critères spécifiques aux os coxaux.

détruite lors de l'installation d'une ciste, le mode de dépôt n'a pas pu être restitué précisément, seuls des fragments d'une céramique ont été retrouvés.

Dans la nécropole de Montigny-lès-Metz « Les Vacons » (Médiomatique, Moselle)²³³, l'analyse des vestiges osseux et du mobilier funéraire a permis quelques associations intéressantes au niveau du mobilier et du sexe du défunt. Sur les cinq sépultures découvertes, deux ont pu être attribuées très certainement à des femmes et deux à des hommes. Dans une des tombes masculines ont été découvertes deux bagues de dimensions relativement importantes, qui sont alors interprétées plus probablement comme des bijoux masculins. L'analyse ostéologique confirme donc cette hypothèse. Dans une autre sépulture fut trouvée une rouelle en or à laquelle était fixé un anneau « *qui s'apparente aux bélières qui, dans la bijouterie romaine, servent à suspendre diverses sortes de pendeloques ou de médaillons* » (Faye *et al.* 2004, p. 133-134). L'usage de la rouelle comme élément de parure semble assez fréquent et s'apparente à la panoplie féminine, ce qui est également confirmé par l'étude des vestiges osseux. Enfin, des fragments d'ivoire provenant d'un éventail ont été mis au jour dans la seconde sépulture masculine. Ce type d'objet, très rare, est un accessoire de la vie quotidienne qui a déjà été rencontré en contexte funéraire (Faye *et al.* 1994, p. 135). En ce qui concerne la parure et plus précisément les bijoux, il est donc nécessaire de prendre en compte la taille des bagues ou des bracelets, qui pourra effectivement constituer un premier indice, mais également le type exact de bijoux.

En l'absence d'étude anthropologique, certaines associations d'objets au sein d'une même tombe peuvent néanmoins constituer un faisceau d'indices permettant une première approche de l'identité du défunt.

1.3 Les enfants

Les sites compilés dans ce travail ont fourni peu de sépultures d'enfants attestées par l'étude ostéologique, mais ces quelques exemples offrent déjà des pistes de réflexion intéressantes concernant le mobilier qui leur est associé (**Figure 165**). Nous reviendrons plus spécifiquement sur la découverte d'un outil agricole dans une tombe d'immatrice à Mécleuves, ainsi que sur les sépultures de Loison-sous-Lens qui offrent une toute autre vision du mobilier associé aux enfants. Il convient, avant tout, de revenir sur la notion d'enfant, et notamment sur la distinction entre les immatures biologiques et sociaux.

1.3.1 Immatures biologiques et/ou immatures sociaux

Les études ostéologiques permettent de déterminer l'âge au décès puis de classer les sujets immatures selon les catégories d'âge : nourrisson (0-1 an), *Infans I* (1-6 ans), *Infans II* (7-12 ans) et *Juvenis* (13-18 ans). Mais ces catégories, fondées sur des critères de développement ostéologique, ne correspondent pas nécessairement à une réalité sociale. La question est donc de savoir à quel âge se fait le passage à l'âge adulte, car cela peut avoir des répercussions sur les pratiques funéraires mises en œuvre, et notamment sur le mobilier choisi pour accompagner le défunt. Si l'on peut être

²³³ Volume 2, p. 387.

Peuple	Site	Age au décès	Type de dépôt	Mobilier	Datation
Atrébate	Avion / Cité de la République	Infans I : 4-5 ans	vase ossuaire en céramique	deux fibules, trois perles en terre cuite, une agrafe en fer, une boussole piriforme, un miroir rond.	II ^{ème} s. ap. J.-C.
		Infans I : 4-5 ans	vase ossuaire en céramique	tessons de céramique	II ^{ème} s. ap. J.-C.
	Beaucamps-Ligny / Chapelle de Brulle	plus de 5 ans (?)	amas osseux	plat en céramique, bague	fin du I ^{er} - milieu du II ^{ème} s. ap. J.-C.
	Hénin-Beaumont / Chemin de Courcelles	Infans I ou II : moins de 10 ans	ossements dispersés	quatre perles en pâte de verre, une fibule	Haut-Empire
	Loison-sous-Lens / Les Oiseaux	Infans I : entre 4 et 6 ans	amas osseux	neuf céramiques, offrande alimentaire carnée, bague ?	première moitié du I ^{er} s. ap. J.-C.
		Infans II : 10-12 ans	vase ossuaire en céramique	une céramique	deuxième moitié du I ^{er} s. ap. J.-C.
		Infans I ou II	vase ossuaire en céramique ?	aucun mobilier	deuxième moitié du I ^{er} s. ap. J.-C.
	Vitry-en-Artois / Rue Nobled	Immature	coffret en bois	neuf céramiques, deux fibules, offrande alimentaire carnée	première moitié du I ^{er} s. ap. J.-C.
		Un adolescent et un immature	vase ossuaire en céramique	cinq céramiques	première moitié du I ^{er} s. ap. J.-C.
Un adulte (femme) et un périnatal		vase ossuaire en céramique	neuf céramiques, deux fibules, offrande alimentaire carnée	première moitié du I ^{er} s. ap. J.-C.	
Leuque	Malzéville	Immature (?)	vase ossuaire en céramique	une céramique	Gallo-romain
Médiomatricque	Ennery / Mancourt	Périnatal ?	vase ossuaire en céramique	aucun mobilier	Haut-Empire
		Périnatal	vase ossuaire en céramique	aucun mobilier	milieu du I ^{er} s. ap. J.-C.
		Immature	deux vases ossuaires en céramique	une céramique	Haut-Empire
		Infans I : entre 1 et 5 ans	vase ossuaire en céramique	offrande alimentaire carnée brûlée	fin du I ^{er} - début du II ^{ème} s. ap. J.-C.
		Infans II : 6-8 ans et périnatal	vase ossuaire en céramique	une céramique	I ^{er} s. ap. J.-C.
		Infans II : 8-10 ans et adulte	deux vases ossuaires en céramique	une céramique	milieu du I ^{er} s. ap. J.-C.
	Méclevues / La Haie aux Angles	Infans II : entre 7 et 9 ans	ossements dispersés	tombe : tessons, élément de coffret. fosse à offrandes : deux céramiques, une lame de faux	première moitié du III ^{ème} s. ap. J.-C.
	Mondelange/ Schemerten	Immature	trois vases ossuaires en céramique et dépôt en terre-libre	six céramiques, deux fibules, offrandes alimentaires carnées brûlées et non brûlées	premier quart du I ^{er} s. ap. J.-C.
	Saint-Quirin / La Croix Guillaume	Infans I : 3-4 ans	ossements dispersés	céramiques brûlées (NMI : 2), deux strigiles (?), une monnaie, un coffret	70-90 ap. J.-C.
		Infans II ou Juvenis : entre 10 et 14 ans	vase ossuaire en céramique	une pointe d'épée, des céramiques brûlées (NMI : 16), une fibule	70-90 ap. J.-C.
		Immature	vase ossuaire en céramique	céramiques brûlées (NMI : 14) et une assiette non brûlée, une fiole en verre	80-120 ap. J.-C.
		Immature	vase ossuaire en céramique fermé par une carafe en verre	céramiques brûlées (NMI : 17), une carafe et une fiole en verre, une monnaie	150-260 ap. J.-C.
		Immature	vase ossuaire en céramique	céramiques brûlées (NMI : 10), une assiette non brûlée, une monnaie	180-260 ap. J.-C.
Ménape	Estevelles / Chemin de l'Epinoy	Immature	amas osseux	sept céramiques, fibule, couteau (?)	milieu du I ^{er} s. ap. J.-C.

Figure 165 - Caractéristiques des sépultures d'immatures : âge au décès, mobilier, datation et mode de dépôt

tenté de situer ce passage au moment de la puberté physiologique, il semble que ce critère ne soit pas toujours fiable : « *la puberté physiologique et la « puberté sociale » sont deux choses essentiellement différentes, et qui ne convergent que rarement.* » (Van Gennep, p. 94). Chez la fille, la puberté physiologique marque principalement sa capacité à se reproduire, avec ses premières menstruations ; cela se passe par ailleurs à des âges différents selon les individus. Chez le garçon, elle se manifeste

davantage par la pilosité. La puberté sociale, quant à elle, s'exprime différemment selon les peuples et les époques. A Rome, cela se traduit notamment, pour le garçon, par sa capacité à participer à la défense du territoire comme soldat, et à sa participation aux débats politiques (Néraudau 1984, p. 22). Un texte, en particulier, se rapporte à une mesure politique qui définit les âges de la vie : « *Le roi Servius Tullius [...] estima qu'étaient enfants tous ceux qui avaient moins de 17 ans révolus. Il pensait qu'à partir de cet âge on était capable de servir l'Etat.* » (Aulu-Gelle, *Les Nuits attiques*, X, 28 : cité dans Néraudau 1984, p. 22-23)²³⁴. Au début de l'Empire, on distingue, pour les garçons, la puberté à l'âge de 14 ans et la pleine puberté à 17 ans : les « enfants » pouvaient être conduits à la guerre dès 14 ans, mais d'autres règles sociales nécessitent un âge plus avancé (en dessous de 17 ans on ne pouvait pas être traduit en justice). Pour les filles, la puberté est fixée à 12 ans, mais les textes juridiques explicitent que le tuteur leur doit nourriture et entretien jusqu'à 14 ans (Néraudau 1984, p. 24-28). L'adolescence fut reconnue dans les années 190 avant J.-C., et regroupait les individus âgés entre 17 et 27 ans. Plus généralement, on obtient un découpage de la vie en cinq, voire six périodes (Néraudau 1984, p. 27-32) : l'enfance (*infantia* ou *pueritia*) peut être divisée en petite enfance jusqu'à 7 ans, et enfance de 7 à 16 ans, l'adolescence de 17 à 27 ans (*adulescentia*), la jeunesse de 28 à 45 ans (*iuuenta*), « l'âge intermédiaire » ou « l'âge d'homme » de 46 à 60 ans (*aetas seniorum*), et enfin la vieillesse au-delà de 60 ans (*senectas*).

Le passage à l'âge adulte fait bien souvent l'objet de rites spécifiques à caractère sexuel : l'enfant devient un homme ou une femme (Van Gennep, p. 96). A Rome, cela se traduit par la prise de la toge virile pour le garçon, et par le mariage pour la fille (Néraudau 1984, p. 251-261).

Les données sont plus rares pour ce qui concerne le statut social des enfants en Gaule, et c'est César qui apporte ici encore un témoignage : « *Dans les autres usages de la vie, la principale différence qui les [les gaulois] sépare des autres peuples, c'est que leurs enfants, avant qu'ils ne soient en âge de porter les armes, n'ont pas le droit de se présenter devant eux en public, et c'est pour eux chose déshonorante qu'un fils encore enfant prenne place dans un lieu public sous les yeux de son père.* » (César, *Guerre des Gaules*, VI, 18). On retrouve ici une maturité sociale liée à la capacité de l'individu de porter les armes, même s'il n'est pas dit ici à quel âge avait lieu ce changement social. Dans une synthèse récente sur les enfants dans la société protohistorique, B. Dedet conclut que l'enfance « *paraît cesser vers quinze ans, les adolescents, les 15-20 ans, ne se distinguent pas des adultes dans leurs tombeaux* ». (Dedet 2008, p. 329).

Cela dit, il semble plus prudent d'écarter les immatures appartenant à la classe d'âge des *Juvenis*, car ces derniers appartiennent peut-être déjà au monde des adultes. Néanmoins, ces différentes classes d'âge ne doivent pas constituer des catégories trop strictes et fermées, d'autres critères sociaux pouvant influencer des pratiques funéraires originales.

1.3.2 Un mobilier similaire à celui des adultes

La nécropole de Loison-sous-Lens « Les Oiseaux » a livré trois sépultures d'enfants sur les quatorze mises au jour. Rien ne semblait les distinguer des tombes d'adultes, que ce soit au niveau

²³⁴ *Servius Tullius* a vraisemblablement régné de 578 à 535 avant notre ère (Humbert 1999, p. 225).

de leur emplacement, du mode de dépôt des vestiges osseux, ou encore de leur mobilier. Chacune présentait une panoplie différente des deux autres, bien que pour l'une d'elles son mauvais état de conservation ne permette pas de reconstituer fidèlement son aspect d'origine : elle contenait une céramique fragmentaire pouvant correspondre aux restes du vase ossuaire. La seconde renfermait un important mobilier, constitué de neuf céramiques, et d'une offrande alimentaire (une mandibule de porc). Une bague complète peut-être cet inventaire, mais sa découverte au niveau de l'impact d'un obus ne permet pas de s'en assurer. Ce mobilier est semblable à celui des adultes. La troisième sépulture ne contenait qu'une petite cruche accompagnant le vase ossuaire. Ici encore d'autres sépultures présentaient un mobilier restreint (vase ossuaire et céramique d'accompagnement), cela n'est donc pas dû à un statut particulier de l'enfant.

La plupart des autres nécropoles atrébates atteste également d'une similitude dans les offrandes associées aux enfants et aux adultes. Ainsi, à Avion « Cité de la République » (Pas-de-Calais), les deux sépultures d'enfant présentent un mobilier très différent alors que l'âge au décès est identique (**Figure 165**). Une troisième sépulture complète cet ensemble : elle renfermait les os d'un individu de taille adulte, déposés dans un vase ossuaire en céramique accompagné d'un petit vase ; quelques tessons et des clous ont également été retrouvés dans les résidus de crémation déposés à côté (Roger 1984, p. 250-254 ; volume 2, p. 407). Néanmoins, les poids mentionnés pour chaque dépôt osseux suggèrent la présence d'au moins deux individus, notamment pour une des tombes d'enfant (1820 g). La reconnaissance des enfants est uniquement fondée sur l'observation des vestiges dentaires, faute d'étude ostéologique complète, il est donc envisageable qu'ils soient accompagnés d'un sujet adulte ou d'un autre immature.

On constate le même phénomène sur le site de Vitry-en-Artois « Rue Nobled » (Atrébate, Pas-de-Calais). La fouille a livré quatorze sépultures dont une renfermait les os d'un sujet immature d'âge indéterminé, et deux autres associaient, dans un cas, un immature à un adolescent et dans l'autre cas un périnatal et une femme (Compagnon, Queyrat 2006 ; volume 2, p. 482). Le mobilier de la première et de la troisième tombe sont identiques, seul le mode de dépôt est différent. Cela pourrait être lié à la présence de l'enfant, cependant dans les autres sépultures qui composent la nécropole, ce type de configuration a également été reconnu sans que la présence d'un immature ne soit décelée. Le mobilier des tombes d'adultes se compose soit de céramiques seules, soit de céramiques associées à des offrandes alimentaires ou à des fibules. Dans l'ensemble, le choix du mobilier ne semble dicté ni par le nombre de défunts représentés dans la tombe, ni par l'âge au décès des individus.

Néanmoins, un site peut, à cet égard, se distinguer quelque peu des autres. En effet, à Hénin-Beaumont « Le Chemin de Courcelles », une seule sépulture d'enfant a été reconnue (moins de 10 ans) sur les huit constituant cet ensemble funéraire (volume 2, p. 439). C'est la seule qui contenait un mobilier constitué uniquement de quatre perles en pâte de verre et d'une fibule, tandis que les autres tombes contenaient essentiellement des éléments céramiques entiers ou fragmentaires. Le choix d'un mobilier spécifique pourrait donc coïncider avec le jeune âge du défunt (Clotuche 2000b, p. 55-56).

A Beaucamps-Ligny, une sépulture isolée a été découverte lors de travaux d'urbanisme (Delmaire 1996, p. 125 ; volume 2, p. 409). Elle contenait un amas osseux accompagné d'une bague en fer, tandis qu'un plat creux en céramique recouvrait ce dépôt : les os sont attribués à un enfant de moins de cinq ans. Ces deux derniers exemples attestent donc d'une association d'enfants avec des éléments de parure, association que l'on retrouve également dans une tombe d'Avion et peut-être à Loison-sous-Lens. Pourrait-il s'agir d'une spécificité atrébate ?

Bien qu'éloigné de notre cadre géographique, nous citerons l'exemple de la nécropole de Saint-Lambert à Fréjus (Var), dans laquelle plusieurs sépultures d'enfant (inhumations et crémations) ont été mises au jour. Les auteurs signalent que la majorité des objets de parure en métal se retrouvent dans les tombes d'immaturs (Gébara, Béraud 1993, p. 334). Ils recensent d'autres objets plus spécifiques aux enfants : les perles en verre, les jetons et les biberons en verre ou en céramique. Ces conclusions ont été rendues possibles notamment grâce à un échantillon représentatif : 272 tombes, dont 220 à crémation et 61 tombes d'enfant. En contexte rural, le nombre de sépultures est souvent assez faible et ne permet pas le même type d'approche : si certains objets sont attestés dans une sépulture, l'absence de données comparatives limite fortement son interprétation, cela peut alors correspondre à un choix personnel, mais ne reflète pas nécessairement une pratique généralisable à d'autres sites.

En territoire ménape, une seule sépulture d'immaturs a été recensée. Des sondages archéologiques, effectués à Estevelles, au lieu-dit « Chemin de l'Épinoy » (Pas-de-Calais)²³⁵, ont livré deux sépultures datées du milieu du I^{er} siècle après J.-C. La première contenait les vestiges osseux d'un sujet immatur dont l'âge au décès n'a pas pu être déterminé précisément, déposés en amas et accompagnés de sept céramiques, d'une fibule et d'un objet en fer (peut-être un couteau). La seconde a été fortement arasée et n'a livré que le fond d'un vase en céramique et quelques os dispersés. La comparaison n'est donc pas évidente. La présence du « couteau » est un fait intéressant, cependant sa détermination est incertaine, et ne permet pas d'envisager son rôle dans le cadre des pratiques funéraires.

Chez les Leuques, on recense également une seule sépulture appartenant à un enfant, mais les critères ayant servi à l'estimation de l'âge au décès ne sont pas précisés, et son identification n'est donc pas assurée. Il s'agit d'une sépulture isolée, découverte sur la commune de Malzéville (Meurthe-et-Moselle). Son mobilier est classique et ne laisse pas présager de l'identité du défunt : il est constitué d'un vase ossuaire en céramique accompagné d'une cruche en sigillée (Hamm 2004, p. 280 ; volume 2, p. 384).

Enfin, en territoire médiomatric, quatre sites funéraires ont livré des sépultures secondaires à crémation d'enfants. Tout d'abord à Ennery « Mancourt » (Moselle), où seize tombes furent mises au jour, dont huit renfermaient des individus de taille adulte et six des sujets immatures (Faye 2001). Ces derniers sont représentés par différentes classes d'âge : deux périnataux ont été déposés dans des vases ossuaires en céramique sans aucune offrande supplémentaire ; les vestiges osseux d'un immatur d'âge indéterminé étaient répartis dans deux vases ossuaires et accompagnés

²³⁵ Volume 2, p. 425.

d'un vase ; un sujet immature *Infans* I était déposé dans un vase ossuaire et accompagné d'un dépôt alimentaire carné ; dans un autre vase ossuaire sont associés un *Infans* II et un périnatal, le mobilier est composé d'un vase en céramique ; enfin dans le dernier cas, un *Infans* II est associé à un adulte dans une même tombe mais chacun dans un vase ossuaire, une céramique accompagnait le dépôt. Le mobilier funéraire est relativement pauvre et absent des tombes des périnataux. Du côté des sépultures d'adultes, le mobilier est également peu important mais plus diversifié : une fiole en verre, des offrandes alimentaires brûlées et non brûlées, deux probables coffrets en bois, une clef, des fibules, et parfois plusieurs vases par tombe. Ces quelques différences dans le choix du mobilier d'accompagnement semblent ici pouvoir être mises en relation en partie avec l'âge au décès, cependant certaines tombes d'adultes apparaissent également peu fournies : un vase ossuaire et les vestiges brûlés d'un dépôt alimentaire (Faye 2001, p. 52-55). Peut-être y a-t-il d'autres éléments à prendre en considération ici, telles que des différences sociales, de sexe ou encore d'âge au décès des adultes, mais les études n'ont pas permis d'aller plus loin dans l'analyse²³⁶. Toutes les sépultures sont par ailleurs datées entre la seconde moitié du I^{er} et le début du II^{ème} siècle après J.-C., et aucune distinction n'est perceptible au niveau chronologique.

A Saint-Quirin « La Croix Guillaume » (Moselle), bien que tous les dépôts osseux n'aient pas encore fait l'objet d'une analyse ostéologique, les premiers résultats ont permis de constater que des enfants étaient représentés. De manière générale, et entre autres au niveau du mobilier d'accompagnement, il ne semble pas y avoir de distinctions selon l'âge au décès des individus. On relèvera cependant le cas d'une sépulture qui renfermait un vase ossuaire en céramique contenant les os d'un individu immature dont l'âge au décès se situe entre 10 et 14 ans. Il était accompagné de céramiques fragmentaires et brûlées, d'une fibule et d'une pointe d'épieu. Ce dernier objet a également été retrouvé associé à des adultes, et l'on peut s'étonner de la présence d'une arme de chasse dans une sépulture d'enfant. Etant donné l'estimation de l'âge au décès de ce dernier, il est également possible de voir ici un enfant déjà passé dans l'âge adulte : ce passage étant alors symbolisé ici par cette arme prouvant ainsi son intégration à la communauté adulte masculine. Une autre sépulture contenait une pointe d'épieu, et renfermait les vestiges osseux d'un adulte de sexe masculin (cf. *supra*, p. 338). Cette interprétation, qui reste toutefois hypothétique, permet de mettre en lumière l'importance d'une analyse ostéologique la plus précise possible, et l'intérêt de croiser au maximum toutes les données issues de la fouille et du contexte historique.

A Mondelange « Schemerten » (Moselle), un petit ensemble funéraire du premier quart du I^{er} siècle après J.-C. a été mis au jour (Blouet, Vanmoerkerke 1997). L'étude anthropologique a révélé la présence d'une sépulture d'enfant, d'âge indéterminé (Le Goff, Bonnabel 1997). Sa position, un peu à l'écart des autres tombes, pourrait marquer une différenciation par rapport aux autres sépultures d'adultes, mais le mobilier d'accompagnement ne présente pas de caractéristiques spécifiques pouvant être mises en relation avec l'âge du défunt.

Ces différents exemples apparaissent donc comme des cas isolés, et il s'avère délicat d'en tirer

²³⁶ Certaines tombes étaient par ailleurs fortement arasées, et deux dépôts osseux n'ont livré aucun élément déterminant.

Peuple	Site	Outil	Arme	Couteau	Forces	Défunt	Datation	
Médiomatricque	Florange		javelot			indéterminé	Gallo-romain	
	Hulthehouse / Forêt de Phalsbourg	hachettes	pointes d'épieu	couteaux de chasse		indéterminé	Ier-IIème s. ap. J.-C. (plusieurs tombes)	
	Mécleuves / La Haie aux Angles	faux ou faucille					<i>Infans</i> II : 7-9 ans	première moitié du IIIème s. ap. J.-C.
					couteau en fer		Adulte jeune ou mature, robuste	fin du IIème - première moitié du IIIème s. ap. J.-C.
	Saint-Quirin / La Croix Guillaume	hachette					Adulte	40-90 ap. J.-C.
				pointe d'épieu			<i>Infans</i> II ou <i>Juvenis</i> : 10-14 ans	70-90 ap. J.-C.
					couteau		indéterminé	20-50 ap. J.-C.
			pointe d'épieu			Adulte jeune ou mature de sexe masculin	40-80 ap. J.-C.	
Walscheid / Les Trois Saints				couteau en fer		indéterminé	Gallo-romain	
Trévire	Breux / Haut de Bouteilles	petite hache	poignard	couteau	deux paires de ciseaux (forces ?)	indéterminé	Ier-IIème s. ap. J.-C.	
	Lexy		fer de lance			indéterminé	Gallo-romain	
	Rettel / Redig	hache	fer de lance			indéterminé	Gallo-romain	
	Villette / Le Vieux-lit		épée			indéterminé	Ier-IIème s. ap. J.-C.	

Figure 166 - Recensement des sépultures contenant des outils ou des armes : mobilier associé, identité du défunt et datation (Lorraine)

des conclusions générales pertinentes. Le site de Mécleuves vient s'ajouter à cette liste pour le moins hétéroclite : il a en effet livré une sépulture à crémation très particulière, qui a déjà été abordée, et sur laquelle il est nécessaire de faire un point concernant la spécificité de son mobilier.

1.3.3 Un cas particulier : la tombe 46 de Mécleuves²³⁷

La sépulture 46 de Mécleuves renfermait les vestiges osseux d'un sujet immature dont l'âge au décès se situe entre 7 et 9 ans. Les os étaient mêlés aux résidus de crémation qui contenaient également des fragments de céramiques, des clous, des éléments métalliques indéterminés, ainsi que des fragments osseux animaux (mammifères de taille moyenne). La majorité du mobilier portait des traces d'ustion. Cette tombe était associée à une fosse à offrandes (St 45 : volume 2, p. 94) qui renfermait des tessons de céramique, un pot entier, un anneau en alliage cuivreux, un anneau en fer, ainsi qu'une lame de faux (ou de faucille) en fer : ces différents objets ne présentent pas de stigmates pouvant résulter d'un passage sur le bûcher. Ces deux structures sont datées de la première moitié du III^{ème} siècle après J.-C. La présence d'une lame de faux dans une panoplie funéraire destinée à un enfant peut surprendre.

La présence d'outils dans les tombes est plus récurrente à l'époque gauloise, où elle sert d'argument pour identifier les tombes d'artisans. Cette pratique perdure cependant à l'époque romaine, et notamment en Aquitaine (Brives 2008). Concernant la Gaule Belgique, les exemples semblent plus rares : ils sont notamment absents de la synthèse réalisée par A. Van Doorselaer (Van Doorselaer 1967). Le corpus présenté ici a livré au moins onze sépultures dont le mobilier contenait un

²³⁷ Volume 2, p. 98 ; 2^{ème} partie, Chap. 2, p. 113-115.

Peuple	Site	Outil	Arme	Couteau	Forces	Défunt	Datation	
Atrébate	Bois Bernard			couteau		indéterminé	1 ^{er} - milieu du II ^{ème} s. ap. J.-C.	
	Fouquières-lès-Lens / Les Douze				paire de forces	indéterminé	milieu du 1 ^{er} s. ap. J.-C.	
	Harnes / Le Chemin du Brûlé	faux				indéterminé	Haut-Empire	
	Hénin-Beaumont / Le Bord des Eaux - Zone 2	petit creuset en terre				indéterminé	1 ^{er} s. ap. J.-C.	
	Hénin-Beaumont / Le Chemin de Courcelles				paire de forces	indéterminé	II ^{ème} -III ^{ème} s. ap. J.-C.	
	Hermies / Bois des Charmes	fer de bêche			couteaux		indéterminé	II ^{ème} -III ^{ème} s. ap. J.-C.
	Loison-sous-Lens / Les Oiseaux				couteau en alliage cuivreux	Adulte jeune ou mature, gracile	première moitié du 1 ^{er} s. ap. J.-C.	
	Mazingarbe / Le Rochoir				couteau en fer		indéterminé	milieu du 1 ^{er} s. ap. J.-C.
	Saint-Nicolas	matériel de menuiserie : compas, marteau, gouge, ciseaux, doloire, pierre à repasser					indéterminé	début du 1 ^{er} s. ap. J.-C.
	Trith-Saint-Léger / Cavin Néron	hoyau					indéterminé	II ^{ème} - début du III ^{ème} s. ap. J.-C.
	Vimy / La Couture Layette				couteau en fer		indéterminé	1 ^{er} s. ap. J.-C.
					couteau en fer		indéterminé	1 ^{er} s. ap. J.-C.
				couteau en fer		indéterminé	1 ^{er} s. ap. J.-C.	
				couteau en fer		indéterminé	1 ^{er} s. ap. J.-C.	
				couteau en fer		indéterminé	1 ^{er} s. ap. J.-C.	
Ménape	Berthen / Mont des Cats			lame métallique couteau ?		indéterminé	1 ^{er} s. ap. J.-C.	
	Estevelles / Chemin de l'Épinoxy			couteau ?		Immature	milieu du 1 ^{er} s. ap. J.-C.	
	Pitgam / Schulleveldt	pilette et auget de fours à sel				indéterminé	deuxième moitié du 1 ^{er} s. ap. J.-C.	
	Ronchin / Champ du Chêne		épée			indéterminé	Haut-Empire	
	Saint-Amand-les-Eaux	haches				indéterminé	Gallo-romain	
	Villeneuve d'Ascq / Rue Charles le Bon				couteau en fer		indéterminé	Haut-Empire
Morin	Longuenesse / Les Bruyères	hachettes				indéterminé	probablement III ^{ème} s. ap. J.-C.	
	Quesques / La Creuze	hachette-marteau				indéterminé	1 ^{er} s. ap. J.-C.	
Nervien	Bousies / Le Bois de Bousies		poignard à manche en bronze doré			indéterminé	II ^{ème} -III ^{ème} s. ap. J.-C.	
	Bousignies-sur-Roc / La Couturelle		pointe et pommeau d'épée ?			indéterminé	II ^{ème} -III ^{ème} s. ap. J.-C.	
	Solesmes	hache en pierre polie			couteau		indéterminé	Gallo-romain
					couteau		indéterminé	Gallo-romain
				couteau		indéterminé	Gallo-romain	

Figure 167 - Recensement des sépultures contenant des outils ou des armes : mobilier associé, identité du défunt et datation (Nord-Pas-de-Calais)

outil : il s'agit majoritairement de haches ou hachettes, mais on note également la présence de faux, d'un fer de bêche, et d'un hoyau (**Figures 166 et 167**). Les tableaux présentés ici recensent également les armes, ainsi que les deux catégories « couteau » et « forces ». Ces derniers peuvent être utilisés comme outils et sont souvent classés dans cette catégorie, mais les couteaux peuvent également servir d'armes, tandis que les forces peuvent servir à la tonte des bêtes, à couper des tissus ou du cuir,

mais également comme objets de toilette, ou plus largement comme ciseaux utilisés dans des tâches quotidiennes (Brives 2008, p. 138). Cette distinction peut s'appuyer en partie sur les dimensions de l'objet, une petite taille étant plus appropriée pour la toilette (taille de la barbe et des cheveux), cependant ces informations font souvent défaut dans les cas présentés ici.

Plusieurs sites non recensés dans les tableaux ont potentiellement livré ce type d'objets, mais il s'agit généralement de découvertes fortuites ou de matériel découvert en surface, et les objets ne sont pas directement associés à une sépulture. C'est le cas notamment à Chérisey « Bois de Pluche » (Médiomatique, Moselle), où une tombe en ciste a été découverte et du mobilier divers a été récupéré aux alentours, dont des forces, un marteau en fer et des pierres à aiguiser. Le contexte est cependant trop incertain pour pouvoir s'assurer de leur provenance exacte, même si elles proviennent potentiellement de tombes détruites (Lutz 1991, p. 144). Ou encore à Ronchin « Champ du Haut Moulin » (Ménape, Nord), où une sépulture à crémation en vase ossuaire a été découverte, ainsi que des petites concentrations de matériel observées à divers endroits et laissant supposer la présence d'autres sépultures détruites : des fragments d'os, de tuiles, de céramiques, une balle de fronde en terre cuite, des clous, des fragments de houe en fer et deux monnaies. (Vanbrugge 1965 ; volume 2, p. 467).

En dehors de notre zone d'étude, on en recense entre autres dans la nécropole d'Avenches « En Chaplix » (Canton de Vaud, Suisse), où A. Duvauchelle signale la présence de marteaux et d'une virole de serpette dans des sépultures (Duvauchelle 1999, p. 367). Selon l'auteur, il pourrait s'agir - toutes précautions gardées - de substituts d'armes, ces dernières étant peu à peu moins fréquentes au sein du mobilier funéraire gallo-romain, tandis que la coutume de déposer des outils semble se développer (Duvauchelle 1999, p. 368). Comme le souligne l'auteur, cette découverte ne serait pas exceptionnelle si elle n'avait été faite dans la tombe d'un enfant de 2-3 ans (!).

Sur le mobilier funéraire non céramique de Gaule méridionale, M. Feugère distingue différentes raisons à sa présence dans la tombe, et notamment qu'il peut être « *offert pour son intérêt propre, généralement aussi pour sa valeur allusive ou symbolique.* » (Feugère 1993, p. 121). Il distingue différentes catégories d'objets : l'armement, la vaisselle et les instruments culinaires, le mobilier, l'éclairage, les objets de toilette, les objets de parure et de vêtement. Et enfin, une dernière catégorie regroupe les objets et activités diverses, dans laquelle se retrouvent les outils agricoles. Ces derniers, de part leur faible représentation en contexte funéraire, n'ont pas fait l'objet d'une classification spécifique. La sous-catégorie « outillage » comprend les couteaux en fer, les scies, les haches et les outils divers. Ces derniers sont par exemple l'*ascia*, l'*herminette*, le marteau ou encore la *truelle*. Ici encore, leur présence dans la tombe est mise en relation avec la profession du défunt : ainsi, la tombe contenant « *une ascia, une herminette et une scie, doit être celle d'un menuisier.* [En revanche quand l'objet est isolé] *il pourrait s'agir d'un dépôt symbolique.* » (Feugère 1993, p. 149).

La même remarque est avancée par A.-L. Brives dans sa thèse consacrée au mobilier métallique dans les sépultures d'Aquitaine romaine : « *Dans certains cas, c'est l'association de plusieurs outils qui nous renseigne sur l'activité du défunt de son vivant. L'interprétation des objets isolés est quant à elle beaucoup plus délicate.* » (Brives 2008, vol. 1, p. 123). Il ressort notamment de son étude que

la présence d'outils est plus fréquemment associée à des tombes masculines, à des tombes à crémation, qu'il existe une nette prédominance des outils pour le travail du bois par rapport à ceux utilisés pour la métallurgie, et que ce phénomène touche très majoritairement une cité, celle des Lémovices. Concernant leur représentation dans les tombes d'enfant, cela s'avère une pratique rare puisque seuls trois cas ont été recensés dont l'un d'eux se rapportait à une tombe à crémation²³⁸ : une serpette miniature dont l'identification ne semble pas assurée (Brives 2008, vol. 2, p. 238). Les deux autres cas sont également illustrés par des objets « miniaturisés » : une hachette et une petite hou. A.-L. Brives conclut alors à la possibilité qu'il s'agisse de jouets de garçonnets ou d'objets symbolisant la condition des parents (Brives 2008, vol. 1, p. 124). En ce qui concerne les faux et faucilles, elle a pu en inventorier cinq exemplaires pour l'Aquitaine, dont trois appartenaient à la même sépulture, et un était miniaturisé.

De manière générale, l'auteur constate leur faible représentation dans la plupart des nécropoles gallo-romaines mais également de La Tène finale, et ce *a priori* aussi bien en milieu urbain que rural, bien qu'elle ne revienne pas précisément sur cette dualité. Celle-ci pourrait, à notre sens, être intéressante dans un contexte rural et donc en grande partie agricole.

Dans le cas de la tombe 46 de Mécleuves, il est peu probable que ce dépôt fasse directement allusion à la profession du défunt en regard de son jeune âge. Il pourrait donc revêtir une signification symbolique ou faire référence à l'activité d'un proche du défunt. Son dépôt dans une fosse à part, en dehors de la tombe, accentue son caractère original, et semble en effet signaler un statut particulier attribué à cet enfant. Ce dernier est également le seul immature à avoir été mis au jour dans la nécropole, excepté le périnatal qui se distingue, quant à lui, par le choix de l'inhumation (St 83). Il y a donc bien ici un traitement spécifique réservé aux enfants : ceux enterrés dans la nécropole se distinguent nettement des autres sépultures d'adultes, tandis que la plupart d'entre eux sont totalement absents de la nécropole et ont donc subi un traitement différentiel en étant, par exemple, enterrés dans un autre lieu.

1.3.4 Les inhumations

Quelques sites du corpus ont livré des sépultures à inhumation d'enfant²³⁹ (**Figure 168**). A Mécleuves « La Haie aux Angles », le corps a été déposé dans un coffre en bois sans aucun mobilier associé, ce qui a par ailleurs empêché de proposer une datation. En territoire médiomatric, on recense un autre cas à Pontpierre « Kelsborn » (Moselle), mais les informations dont nous disposons à ce jour sont lacunaires. Aucun mobilier ne semble avoir été retrouvé en association avec le squelette (Latron 2009). Le même cas de figure se présente pour le site leuque de Laneuvelotte « Le Coin du Cendrier » (Meurthe-et-Moselle), qui n'a pas encore fait l'objet d'un rapport de fouille. Une sépulture à inhumation d'enfant est cependant signalée, et l'absence de mobilier est de nouveau attestée (Meyer 2009a).

238 A Eyrein, « La Plate » : tombe du milieu du II^{ème} siècle après J.-C. renfermant les vestiges osseux d'un enfant d'environ 8-10 ans.

239 Ce sont donc uniquement des sépultures à inhumation découvertes dans un contexte funéraire où la crémation était plus généralement appliquée.

Peuple	Site	Défunt	Mode de dépôt	Mobilier associé	Datation
Atrébate	Auby / Les Près Loribes	adulte et nourrisson	terre-libre	une bague	indéterminé
	Bois-Bernard	immature	non renseigné	?	non renseigné
		immature	non renseigné	?	non renseigné
	Dechy	immature	non renseigné	aucun	première moitié du 1 ^{er} s. ap. J.-C.
		immature	non renseigné	aucun	première moitié du 1 ^{er} s. ap. J.-C.
	Hersin-Coupigny	immature	dans un vase	une céramique contenant une paire de forces et une fibule	première moitié du 1 ^{er} s. ap. J.-C.
		immature	dans un vase	cinq céramiques, une offrande alimentaire carnée (porc)	première moitié du 1 ^{er} s. ap. J.-C.
immature		dans un vase fermé par un bol en céramique	six céramiques	première moitié du 1 ^{er} s. ap. J.-C.	
Morin	Marquise / Les Wareennes	immature	réceptacle en pierre fermé par une pierre	une céramique, des fioles en verre, un squelette de chien	Gallo-romain
Nervien	Solesmes	immature	terre-libre	une clef	Gallo-romain
Leuque	Laneuvelotte / Le Coin du Cendrier	immature	non renseigné	aucun	non renseigné
Médiomatricque	Mécleuves / La Haie aux Angles	périnatal	coffre en bois	aucun	indéterminé
	Pontpierre / Kelsborn	immature «en bas-âge»	non renseigné	aucun	non renseigné

Figure 168 - Le mobilier dans les sépultures à inhumation d'enfants

Les territoires nervien et morin ont chacun livré une sépulture. Dans le premier, il s'agit de la sépulture d'un immature, déposé dans une fosse sans contenant, et accompagné d'une clef en fer déposée au niveau de la cage thoracique. D'autres exemples de clefs déposées dans des sépultures à inhumation ou à crémation sont attestés, notamment à Inchy « Le Petit Preux » (Nervien, Nord)²⁴⁰, dans une tombe datée de 80-100 après J.-C. On en trouve également en territoires atrébate²⁴¹ et ménape²⁴² dans des sépultures à crémation, et dans une tombe à inhumation, *a priori* d'un adulte, où elle s'accompagnait de deux monnaies de Trajan et d'Hadrien (Sallaumines « La Courtagne », Atrébate). Enfin, un exemplaire est recensé à Ennery « Mancourt » (Moselle), en territoire médiomatricque, dans une sépulture à crémation du I^{er} siècle après J.-C. : un fragment de clef a été retrouvé dans le vase ossuaire (individu adulte). Dans certains cas, sa présence est liée à celle d'un coffret déposé en offrande, dans d'autres cas, sa signification est peut-être symbolique, mais elle nous échappe.

²⁴⁰ Volume 2, p. 443.

²⁴¹ A Hénin-Beaumont « Le Bord des Eaux » Zone 1 et à Hermies « Bois des Charmes ».

²⁴² A Avelin et à Lille « Quartier République ».

Chez les Morins, une sépulture à inhumation d'enfant est également mentionnée, bien que sa description ne soit pas réellement convaincante : les os étaient placés dans un réceptacle en pierre fermé par une autre pierre (Marquise «Les Waresnes» ; Pas-de-Calais). Il contenait une « urne », des fioles en verre, les os d'un jeune enfant et d'un chien (Terninck 1879, p. 288 ; Delmaire 1994, p. 427-428 ; volume 2, p. 453). Le terme d'urne désigne-t-il effectivement un vase ossuaire, ou une simple céramique comme cela est souvent le cas dans les études anciennes. La présence du chien en contexte funéraire a déjà été évoquée précédemment et se retrouve notamment dans des sépultures d'enfant d'époque gallo-romaine dans le centre de la Gaule (Blaizot 2009, p. 87). On en retrouve également dans certaines tombes de notre corpus, associés à des crémations. Dans trois cas l'animal est déposé entier²⁴³, dans un cas, seule sa tête a été retrouvée²⁴⁴, et enfin dans un dernier cas les os sont vraisemblablement fragmentaires et brûlés²⁴⁵. Il s'agit à chaque fois de contextes datés des I^{er} et II^{ème} siècles après J.-C. Si la présence d'un squelette entier peut être comprise comme le sacrifice de l'animal afin qu'il continue de guider son maître dans l'au-delà (cf. *supra*, p. 331), en revanche la découverte de seulement certaines parties du corps relève peut-être du domaine du symbolisme religieux, dont la signification nous est inconnue (Lepetz 1993, p. 40).

Enfin en territoire atrébate, huit sépultures à inhumation ont été recensées, réparties sur quatre sites. A Auby « Les Prés Loribes » (Nord), il s'agit d'une sépulture double, associant un adulte et un nourrisson. Seule une bague y a été recueillie, et aucune datation n'a pu être proposée. A Hersin-Coupigny (Pas-de-Calais), en revanche, ces sépultures sont particulièrement bien dotées. Elles font partie d'un petit ensemble réunissant également deux sépultures à crémation perturbées pour lesquelles le mobilier est moins important. On retrouve notamment la présence d'une paire de forces (cf *supra*).

Il semble donc y avoir ici une distinction entre les sites du nord et de l'est de la Gaule, les premiers attestant de la présence d'un mobilier traditionnel par rapport aux sépultures à crémation en général, tandis que les seconds se caractérisent par l'absence de mobilier. Les échantillons sont cependant trop réduits pour pouvoir véritablement confirmer cette première impression. Sur l'ensemble des sites, ces sépultures sont soit non datées, soit rattachées au I^{er} siècle après J.-C. Ici encore, il semble prématuré d'en tirer des conclusions hâtives, mais cela pourrait correspondre à une pratique sinon exclusive, du moins spécifique au premier siècle de notre ère.

Certaines publications archéologiques font parfois mention d'un mobilier spécifique aux enfants, généralement illustré par des figurines en terre cuite, des animaux, des hochets en céramique, des pions ou jetons notamment en os, ou encore des céramiques miniatures. Cependant, les quelques exemples exposés ici ne confirment pas ces pratiques. Si certaines découvertes attestent effectivement de la possibilité de ces associations, d'autres montrent que ce type de mobilier peut également être en association avec des sujets adultes.

Le traitement funéraire des enfants dans la société gallo-romaine soulève de nombreuses questions, dont seulement quelques unes ont été succinctement présentées ici, dans le cadre d'étude qui

243 A Amnéville « Les Haies » et Hultehouse (Médiomatrique), et à Beauvois-en-Cambrésis (Nervien).

244 A Bainville-sur-Madon « La Maix » (Leuque).

245 A Xivry-Circourt (Médiomatrique).

est le notre. Un travail de thèse, traitant de ce vaste sujet, est actuellement en cours et permettra sans aucun doute d'apporter des réponses et d'autres pistes de réflexion (N. Baills-Talbi, Université de Paris I - Sorbonne).

La problématique abordée ici était celle de la relation entre le défunt et le mobilier qui lui était associé, dans sa tombe ou dans les structures annexes à celles-ci. Ces dernières ont été principalement évoquées lors de la caractérisation du statut social du défunt, afin de mettre l'accent sur le fait que celui-ci pouvait s'exprimer non pas par le mobilier déposé dans la sépulture, mais bien par les rituels funéraires exécutés notamment lors des funérailles. Concernant le sexe et l'âge au décès des individus, les conclusions sont directement dépendantes des observations ostéologiques, qui sont elles-mêmes dépendantes de l'état de conservation des os. Les quelques exemples présentés ici ont néanmoins permis de constater que dans certains cas le mobilier pouvait effectivement correspondre à une panoplie plutôt féminine ou masculine, mais que leur reconnaissance dans une nécropole en particulier, voire dans une tombe, ne pouvait en aucun cas faire figure de modèle transposable tel quel sur un autre site. Concernant les enfants, bien que le mobilier soit bien souvent identique à celui que l'on retrouve dans les tombes d'adultes, il peut parfois dénoter d'un statut particulier au sein d'une même nécropole, comme cela a été mis en lumière sur le site de Mécleuves ou d'Hénin-Beaumont.

2. Le poids total des os brûlés dans l'interprétation des gestes funéraires

L'ensemble des réflexions concernant le poids total des amas osseux ne peut se faire que sur des dépôts entiers ; les sépultures arasées sont donc écartées lorsque leur état de conservation ne permet pas de s'assurer de la préservation de l'intégralité du dépôt osseux.

Les sites retenus ici sont ceux pour lesquels toutes les informations nécessaires à une comparaison valable ont pu être recueillies : âge au décès, N.M.I., type de contenant, poids total et état de conservation de la tombe. Ce sont donc vingt-deux sites, au sein desquels se répartissent 116 sépultures, qui seront pris en compte dans cette étude (**Figure 169**).

La répartition de ces sites étant inégale sur les différents territoires, il n'a pas semblé

Atrébate	Avion / Cité de la République
	Beaurains
	Dainville / La Couturelle
	Dourges / Le Marais de Dourges
	Duisans / La Cité
	Fournes-en-Weppes / Le Chemin du Bois Lasso
	Hénin-Beaumont / Le Chemin de Courcelles
	Loison-sous-Lens / Les Oiseaux
	Méricourt / Les Fossés Sainte-Barbe
	Prouvy / Terres à Chien
	Santes / Les Jardins du Blanc Balot
	Vendin-le-Vieil / Résidence du Quincailler
	Vitry-en-Artois / Rue Nobled
Ménape	Bollezeele / Rue Joseph Dezitter
	Estevelles / Chemin de l'Epinoy
Morin	Marck
Nervien	Fontaine-Notre-Dame
	Hordain / La Fosse à Loups
Médiomatricque	Ennery / Mancourt
	Mécleuves / La Haie aux Angles
	Montigny-lès-Metz / Les Vacons
	Yutz / Haute-Yutz

Figure 169 - Liste des sites retenus

judicieux de traiter séparément chacune de ces cités, les résultats s'en trouveraient moins pertinents. Le critère chronologique n'a pas non plus été retenu, celui-ci ayant été traité précédemment (cf. *supra*, Chap. 3, p. 310-312). L'objectif de cette étude est de voir s'il existe ou non un lien entre le poids total de l'ossuaire et le type de contenant utilisé, et ce que cela peut impliquer en termes d'interprétation des gestes funéraires, et ce quelle que soit la région ou la période concernée.

En effet, cet aspect a été traité lors de l'étude de la nécropole de Mécleuves « La Haie aux Angles », et a permis d'observer une différence entre le poids total des dépôts osseux, selon que ceux-ci étaient effectués en terre-libre, en ciste ou en vase ossuaire. A Loison-sous-Lens « Les Oiseaux », en revanche, les dépôts osseux étaient conséquents mais variaient assez peu d'un type de dépôt à l'autre. Cette étude permettra peut-être de confirmer certaines impressions qui n'ont alors pu être confirmées faute d'un nombre suffisant de sépultures.

Cette approche nécessite également de prendre en compte l'âge au décès et le nombre minimum d'individus présents dans la tombe, car ces données peuvent avoir des répercussions sur la masse totale du dépôt osseux.

2.1 Le type de dépôt

Dans un premier temps, seules les sépultures individuelles renfermant les vestiges osseux de sujets adultes seront prises en compte. A Mécleuves, les résultats obtenus ont montré que les dépôts les moins fournis étaient principalement représentés dans les sépultures en cistes (en moyenne 374,7 g) et dans les vases ossuaires sans résidus de crémation (en moyenne 469,5 g), tandis que dans les sépultures où les vestiges osseux sont associés aux résidus de bûcher, les moyennes sont plus élevées : pour les dépôts « en terre-libre à ossements dispersés » elle est de 525,6 g, et celle des tombes en vase avec résidus de bûcher est très largement supérieure avec une moyenne de 1141,9 g (3 tombes). La présence ou l'absence de résidus de crémation influence donc directement la quantité d'os déposée dans la tombe, et en particulier lorsque ceux-ci sont déversés dans la fosse. A l'inverse, dans les cistes et dans certains vases en céramique, les os sont débarrassés des résidus de crémation, et l'espace réservé au dépôt est plus restreint : les cavités des cistes sont souvent petites et peu profondes, même si les cistes sont de taille imposante. Néanmoins, cet espace n'est pas toujours rempli entièrement. La même remarque prévaut pour les vases ossuaires, leur capacité de contenance limite nécessairement la quantité d'os par rapport à un dépôt en terre-libre. Il existe donc, au sein de cette nécropole, des variations dans la masse d'os déposée dans les tombes selon le type de dépôt.

A Loison-sous-Lens, les dépôts osseux étaient particulièrement conséquents, notamment par rapport à ceux de Mécleuves, et plus proches des valeurs de référence (en moyenne 1134 g pour les sépultures individuelles d'adultes). En revanche, le faible nombre de sépultures ne permet pas de proposer de grandes tendances : la sépulture la plus fournie est celle à contenant souple en matière périssable (1471 g), puis celles en coffret (1125 g et 1245 g), vient ensuite la moyenne des quatre sépultures à dépôt en vase ossuaire (1024 g) ; ici encore la capacité de contenance des vases ossuaires n'est pas nécessairement proportionnelle à la quantité d'os qui y est déposée.

Si l'on compare ces résultats avec l'ensemble des données obtenues sur les vingt-deux sites, on

Mode de dépôt	Nombre de tombes	Moyenne du poids total
<i>Adultes</i>		
Vase ossuaire et amas osseux	3 tombes	311 g max : 377 g ; min : 232 g
Ciste	13 tombes	471 g max : 1364 g ; min : 92 g
Ossements dispersés	28 tombes	508 g max : 1105 g ; min : 43 g
Amas osseux	10 tombes	508,6 g max : 1064 g ; min : 116 g
Contenant périssable rigide	14 tombes	735,1 g max : 2447 g ; min : 20 g
Vase ossuaire	20 tombes	770 g max : 1440 g ; min : 35 g
Vase ossuaire et ossements dispersés	5 tombes	1121 g max : 1456 g ; min : 781 g
Contenant périssable souple ou semi-rigide	8 tombes	1182 g max : 1723 g ; min : 695 g

Mode de dépôt	Nombre de tombes	Moyenne du poids total
<i>Immatures</i>		
Amas osseux	2 tombes	231 g et 280 g
Vase ossuaire	3 tombes	377 g max : 560 g ; min : 217 g

Figure 170 - Le poids total des ossuaires et le mode de dépôt dans les sépultures individuelles

constate que l'évolution générale est assez proche de ce que l'on obtient pour ces deux nécropoles (**Figure 170**). Les moyennes obtenues pour chaque mode de dépôt sont présentées dans l'ordre croissant, il convient ici de les décrire rapidement chacune indépendamment, puis de voir plus généralement si des tendances se dessinent et quelle peut en être la signification.

Le mode de dépôt qui enregistre la plus faible moyenne est représenté par l'association d'un vase ossuaire et d'un petit amas osseux : seules trois sépultures sont concernées, mais leur poids est similaire. La répartition exacte des os n'est connue que dans un cas (à Santes « Les Jardins du Blanc Balot »)²⁴⁶, où ils sont partagés à peu près équitablement entre les deux dépôts (137 g et 187 g). Ces dépôts se caractérisent entre autres par l'absence de résidus de crémation.

Concernant les cistes en pierre, la majorité provient du site de Mécleuves, la moyenne générale est donc assez proche de celle obtenue pour cette nécropole, quoique légèrement plus élevée : les deux autres dépôts en ciste proviennent du site de Montigny-lès-Metz « Les Vacons », ils contenaient 640 g et 1364 g. Ce dernier dépôt, particulièrement important, influence de manière significative la moyenne générale. Il peut notamment s'expliquer par les plus grandes dimensions de la ciste, et surtout celles de la cavité circulaire dans laquelle le dépôt a été effectué : environ 50 cm de diamètre pour une profondeur de 40 cm (Faye *et al.* 1994, p. 122). La seconde ciste, qui contenait 640 g d'os brûlés, présentait quant à elle un diamètre à l'ouverture de 30 cm pour une hauteur équivalente. Celles de Mécleuves sont de tailles plus réduites : la profondeur varie entre 5 et 12 cm, pour des dimensions moyennes de 10-15 cm de côté ou de diamètre pour les plus petites, et jusqu'à 40-50 cm pour les plus grandes. Ici encore, les dépôts osseux sont débarrassés des résidus de la crémation.

La moyenne du poids des dépôts à ossements dispersés est également proche de celle obtenue à Mécleuves « La Haie aux Angles », puisque cette dernière comptabilise vingt-quatre des vingt-

²⁴⁶ Volume 2, p. 475.

huit sépultures prises en compte. Ces résultats sont donc fortement conditionnés par ceux de cette nécropole. Les poids recensés dans ces sépultures sont très variables : pour deux d'entre elles le dépôt est inférieur à 100 g, tandis que deux autres présentent un poids supérieur à 1000 g, et pour les vingt-quatre restantes, elles se répartissent équitablement au-dessous et au-dessus de la barre des 500 g. Ce type de dépôt se caractérise par la présence systématique de résidus de crémation, les fragments osseux étant dispersés à l'intérieur de ceux-ci, vraisemblablement de manière aléatoire.

Dans le cas des amas osseux simples, la moyenne est identique à celle obtenue pour les dépôts à ossements dispersés. Les valeurs enregistrées sont assez hétérogènes, mais le poids total ne descend pas sous la barre des 100 g. Ces dépôts à concentration d'ossements sont, *a priori*, tous dépourvus de résidus de crémation.

Viennent ensuite les dépôts en contenants périssables rigides. Dans ce cas, les deux extrêmes sont tendancieux : pour le plus important (2447 g), l'étude ostéologique a permis de reconnaître la présence d'au moins un individu, cependant cette valeur est très importante et la possibilité qu'il contienne les restes d'un deuxième individu, non reconnu, est envisagée (cf. *infra*, p. 357). Tandis que le plus faible (20 g) ne comportait que huit fragments d'os, bien qu'il ne semble pas avoir subi de perturbations notables. Dans ce dernier cas, la présence du contenant périssable est par ailleurs hypothétique. Néanmoins si l'on extrait ces deux valeurs, la moyenne générale n'est que faiblement réduite, et atteint 606 g. Pour les autres sépultures, un peu plus de la moitié des dépôts sont supérieurs à 500 g, dont quatre sont supérieurs à 1000 g.

Concernant les dépôts osseux contenus dans des vases ossuaires - en céramique ou en verre -, les poids sont relativement homogènes : la plupart se situe aux alentours des 500 g, dans sept cas ils dépassent les 1000 g, et seulement un d'entre eux a fourni moins de 100 g d'os. Dans ce dernier cas, le dépôt est pour le moins symbolique, et n'est pas corrélé à la capacité de contenance du vase : on ne choisit pas nécessairement un petit vase pour un petit dépôt osseux. Il n'a pas été possible de recueillir toutes les informations nécessaires concernant cette question relative au remplissage des vases ossuaires, cependant, d'après les quelques exemples connus - et notamment ceux de Mécleuves et Loison - il semble que la plupart du temps les vases ne soient pas remplis entièrement, sauf dans les cas où le dépôt osseux est particulièrement important.

Dans certains cas, le dépôt en vase ossuaire est accompagné d'un second dépôt correspondant à des résidus de crémation au sein desquels sont également localisés des vestiges osseux. Le poids total s'en trouve alors fortement augmenté et les écarts entre les tombes sont beaucoup plus réduits par rapport aux autres modes de dépôt. Dans ce type de configuration, des résidus de crémation peuvent également être présents à l'intérieur du vase. Dans un cas il s'agit d'un individu appartenant à la classe d'âge *Juvenis*, il a néanmoins été intégré aux adultes, car sa masse squelettique est proche voire équivalente à celle d'un adulte.

Enfin, le dernier type correspond au contenant périssable souple ou semi-rigide. Ici encore, les poids sont importants et les données recueillies pour chaque tombe sont homogènes. L'aspect exact de ces contenants nous est inconnu, mais il s'agit probablement de « sacs » en tissu voire en cuir, pouvant être relativement grands au vu de la quantité d'os retrouvée. Peut-être permettaient-

ils justement une plus grande liberté au niveau de la quantité d'os choisis pour être déposés dans la tombe, et une maniabilité également plus aisée.

Deux caractéristiques principales ressortent de cette présentation : la première concerne la plus ou moins grande variabilité qui peut exister au sein d'une même catégorie, et la seconde correspond à la présence ou à l'absence de résidus de crémation.

En effet, certains types de dépôts se caractérisent par des valeurs pondérales très hétérogènes pouvant aller du dépôt symbolique de quelques grammes, au dépôt quasi exhaustif ou du moins bien représentatif du squelette. C'est le cas notamment des dépôts en terre-libre (à concentration d'ossements ou à ossements dispersés), qui par définition ne sont pas contraints et peuvent donc accueillir une quantité variable d'os. D'autres au contraire sont marqués par une relative homogénéité, qui semble pouvoir être liée au type de contenant utilisé. Les cistes notamment sont généralement peu fournies. Cela peut être dû en partie à la petite taille des cavités, comme l'a montré l'exemple de Montigny-lès-Metz. Mais il semble, au vu de l'étude de celles de Mécleuves, que cela puisse répondre également à d'autres gestes. Celle-ci avait en effet montré que les os déposés dans les cistes étaient peu fragmentés et souvent disposés selon un ordre précis : on ne dépose qu'une petite partie des vestiges osseux mais ceux-ci sont sélectionnés (cf. 2^{ème} partie, Chap. 2, p. 134-135, 137 et 140). A l'inverse, dans les sépultures à ossements dispersés, les nombreux exemples étudiés sur la nécropole de Mécleuves, ont montré qu'aucune organisation spécifique n'était décelable : les os sont déversés avec les résidus du bûcher dans la fosse, la quantité peut dépendre en partie de la taille de la fosse - bien que cela ne soit pas mis en évidence -, mais plus probablement de la manière dont ces vestiges ont été ramassés sur le lieu de crémation. Si le ramassage est également aléatoire, cela peut expliquer les grandes différences des représentations pondérales d'une tombe à l'autre. Les tombes associant un dépôt osseux sélectionné pour être déposé dans un vase, et un dépôt en terre-libre avec des résidus de crémation, renvoient l'image d'une complémentarité qui se veut probablement quasi exhaustive.

Dans le cas des contenants en matière périssable rigide, il s'agit pour la plupart du temps de coffres ou coffrets, qui ont été reconnus grâce à la forme plus ou moins quadrangulaire de l'amas osseux et à la reconnaissance d'effets de parois : dans ce cas les os occupent donc tout l'espace du contenant - ce qui a permis de distinguer différentes tailles de coffres -, en revanche la hauteur complète du contenant ne peut être restituée (cf. *supra*, Chap. 3, p. 302). Les dimensions restituées permettent de constater qu'il s'agit généralement de grands contenants, pouvant accueillir des dépôts osseux importants, globalement identiques à ceux réalisés en vases ossuaires. Enfin, le fait que les contenants souples correspondent aux dépôts osseux les plus importants est assez étonnant, d'autant plus qu'ici les résidus de crémation sont absents du dépôt, il s'agit donc uniquement de fragments osseux sélectionnés et débarrassés des résidus charbonneux. Néanmoins, comme cela a déjà été souligné auparavant, il est parfois difficile de discerner la présence des contenants en matière périssable, ce qui peut influencer les résultats présentés ici (cf. *supra*, Chap. 3, p. 300-307) : les dépôts osseux les plus simples à identifier étant probablement aussi les plus gros, les effets de contrainte sont alors plus facilement repérables.

Ces quelques exemples illustrent donc qu'un lien étroit peut exister entre la quantité d'os et le type de contenant utilisé, pour une raison pratique de capacité de contenance dans certains cas, mais cela peut également avoir un lien avec ce que l'on souhaite garder du défunt, entre le dépôt symbolique et la représentation quasi exhaustive de ce dernier. Certains modes de dépôt sont alors plus adaptés à l'un ou l'autre de ces choix. Cela entraîne notamment des répercussions sur la manière dont sont ramassés les fragments osseux (cf. *infra*, p. 361-367).

2.2 L'identité du défunt

Les exemples précédents se rapportaient exclusivement à des sépultures d'individus de taille adulte, il est donc nécessaire de voir ici d'autres aspects de l'identité du défunt. Malheureusement celle-ci ne peut être abordée qu'en termes d'âge au décès, et notamment sur la distinction adulte et immature. Le sexe de l'individu ne peut être pris en considération, et ce principalement pour deux raisons : la première est inhérente au faible échantillon disponible et donc à la prédominance d'individus non sexués, et la seconde tient au fait que bien qu'un squelette féminin soit généralement plus léger que celui d'un homme, cela ne se ressentira pas nécessairement dans le poids de l'amas osseux déposé dans la sépulture, et peut être source d'erreur d'interprétation. La quantité d'os déposée dans la sépulture n'est pas fonction du sexe, mais reflète une gestuelle funéraire qui débute lors du ramassage sur le bûcher. L'étude ostéologique des os brûlés est inévitablement limitée par l'imprécision des données qu'il est possible de récolter. En revanche, pour les immatures, les données pondérales sont plus significatives, car la différence entre le poids d'un squelette d'enfant et celui d'un adulte est beaucoup plus importante, et peut faire varier considérablement les moyennes pondérales. Il est également beaucoup plus aisé de reconnaître l'immaturité d'un squelette - même fragmenté - que son sexe. De fait, les immatures sont généralement traités à part dans les études anthropologiques, car les références pondérales ne sont pas les mêmes (cf. 2^{ème} partie, Chap. 1, p. 82-85).

Seules cinq sépultures ont pu être recensées, ce qui limite considérablement l'interprétation de ces résultats (cf. *supra* : **Figure 170**). Néanmoins, nous constatons des valeurs assez faibles et proches pour les deux dépôts en amas osseux, tandis que les vases ossuaires accueillent des quantités un peu plus importantes. Deux de ces sépultures d'immatures ont été mises au jour à Loison-sous-Lens « Les Oiseaux » : l'une d'elles contenait un amas osseux et la seconde un vase ossuaire en céramique, cependant le poids des vestiges osseux était quasiment identique (231g et 217 g), ce qui fait davantage penser, dans un premier temps, que ce qui compte ce n'est pas le type de contenant, mais bien le fait qu'il s'agisse de sujets immatures. Cependant, les autres exemples ne permettent pas de confirmer ou non cette relative homogénéité, bien que les valeurs soient globalement assez faibles et non représentatives de la totalité d'un squelette, même immature : la moyenne est en effet estimée à 1225 g pour les sujets âgés entre 3 et 13 ans (Trotter, Hixon 1974).

2.3 Le nombre minimum d'individus

Dans certains cas, la présence d'un deuxième individu au sein d'un dépôt osseux est envisagée lorsque le poids total est particulièrement élevé (**Figure 171**). Dans les exemples retenus ici, il est

possible de l'envisager pour une sépulture découverte sur le site d'Avion « Cité de la République » (Pas-de-Calais). Les informations dont nous disposons concernant l'étude ostéologique des vestiges osseux sont imprécises : la présence d'un enfant (d'environ 4-5 ans) est signalée, dans deux tombes, sur la base de fragments dentaires (Roger 1984). Cependant l'un des dépôts pèse 560 g tandis que le second atteint 1820 g. Si ce deuxième individu était effectivement âgé d'environ 4-5 ans au moment de son décès, sa masse squelettique est ici trop élevée et permet de reconnaître très probablement la présence d'un second individu qui n'a pas été reconnu lors de l'étude : peut-être s'agit-il d'un autre enfant, ce qui pourrait expliquer qu'il n'ait pas été détecté. En l'absence de réponse, cette sépulture n'a pas été comptabilisée dans les moyennes présentées dans le tableau récapitulatif.

La masse pondérale des vestiges osseux, comme critère de détermination du nombre minimum d'individus, ne peut être utilisée que lorsque celle-ci est particulièrement importante et dépasse largement les valeurs de référence, et doit être utilisée de préférence en parallèle avec l'ensemble des données issues de l'étude ostéologique. En effet, un autre exemple a été recensé ici, qui permettra d'illustrer cette observation. Il s'agit d'une sépulture d'adulte, mise au jour sur le site « Le Marais de Dourges », et dans laquelle le dépôt osseux a été effectué dans un contenant en matière périssable rigide (Henton *et al.* 2007, p. 308). Le poids total des ossements s'élève à 2447 g, ce qui correspond à la valeur la plus haute (2422,5 g) enregistrée par J. MacKinley dans le cadre d'expérimentations (MacKinley 1993). Le détail de l'étude ostéologique, par segments anatomiques, montre que chaque partie du squelette est bien représentée - seule la part du crâne est un peu faible -, suivant les proportions attendues (Henton *et al.* 2007, p. 321, tab. 38). Même le tronc, qui est quasi systématiquement sous représenté dans les sépultures à crémation, présente ici une bonne proportion (19,9 %). Par ailleurs, le pourcentage d'os indéterminés est assez faible, avec 12 % du poids total, et les fragments osseux étaient globalement peu fragmentés, ce qui facilite la détermination des pièces osseuses et permet donc une meilleure reconnaissance des éventuels doublets. Ces différentes observations suggèrent donc très vraisemblablement la présence d'un seul individu, même si « *on ne peut toutefois éliminer l'hypothèse d'une tombe double au vu de la quantité d'os regroupés.* » (Henton *et al.* 2007, p. 308). En contexte archéologique, et en particulier dans les sépultures secondaires à crémation, les dépôts osseux correspondent rarement à la totalité du squelette, et les valeurs pondérales sont généralement inférieures à 2000 g. La question se pose également pour une autre sépulture découverte sur le site « Rue Nobled » à Vitry-en-Artois (Pas-de-Calais). L'étude ostéologi-

Mode de dépôt	Défunts	Poids total
Vase ossuaire	deux sujets de taille adulte, dont un résiduel	948 g
Vase ossuaire	immature d'environ 6-8 ans et périnatal	241 g
Vase ossuaire	Infans II et adulte	654 g
Contenant souple	taille adulte et immature résiduel (environ 12 ans + ou - 30 mois)	1071 g
Deux vases ossuaires	immature d'environ 8-10 ans (vase 1) et un adulte (vase 2)	vase 1 : 846 g vase 2 : 598 g
«Vase ossuaire» et ossements dispersés	deux sujets de taille adulte	1058 g
Contenant souple et contenant rigide	deux sujets de taille adulte	souple : 1034 g rigide : 1252 g

Figure 171 - Le poids total des ossuaires et le mode de dépôt dans les sépultures multiples

que a permis de reconnaître la présence d'au moins un adulte âgé dont les os, déposés dans un vase ossuaire en céramique, présentent un poids total de 2138 g (Compagnon, Queyrat 2006). Cette valeur est assez proche de celle évoquée précédemment et laisse également envisager la présence d'un deuxième individu²⁴⁷. Dans les différents exemples recensés ici, le poids maximal enregistré pour une sépulture individuelle est de 1723 g, il s'agit d'une sépulture provenant également du site « Le Marais de Dourges ».

Les sépultures multiples recensées ici regroupent exclusivement deux individus. Il est néanmoins possible, dans d'autres nécropoles, de reconnaître l'association d'un nombre plus élevé de défunts au sein d'une même tombe. Nous citerons notamment un exemple reconnu dans la nécropole de Metz « Avenue André Malraux » (Moselle) : il s'agit d'une sépulture secondaire pour laquelle le dépôt osseux a été effectué en partie dans un vase ossuaire en verre et en partie dans le comblement de la fosse, avec des résidus de crémation (Cartier 2008, vol. 3, p. 174-176). Le poids total de l'ossuaire contenu dans le vase est de 513 g, tandis que la fosse accueillait 140 g d'os brûlés. L'étude ostéologique a permis de reconnaître la présence d'au moins six individus : un nourrisson (représenté par un unique fragment de vertèbre, sa présence est peut-être résiduelle), un *Infans* I, un *Infans* II, un *Juvenis*, un adulte jeune et un adulte mature ou âgé. Cette configuration est à notre connaissance assez exceptionnelle, mais elle montre cependant que le nombre de sujets peut être particulièrement important, bien que la quantité d'os soit relativement faible, et de toute évidence très en-deçà des valeurs attendues.

Dans les sépultures recensées ici, le poids des dépôts multiples n'est pas toujours significatif et ne constituait pas nécessairement un indice pour une identification en tant que tombe double. Comme dans l'exemple de Metz, la présence d'un individu peut être reconnue par la présence unique d'une pièce osseuse, ce qui s'avère insuffisant pour conclure à un geste volontaire. Ce fut notamment le cas pour une des sépultures de Loison-sous-Lens « Les Oiseaux », dans laquelle un seul fragment d'os était incompatible avec les autres vestiges osseux (St 209). Le poids total du dépôt osseux est par ailleurs acceptable pour un seul individu de taille adulte (948 g). Dans un autre cas, une sépulture a livré les restes osseux de deux individus, un adulte et un enfant d'environ 12 ans, mais ce dernier n'est représenté que par un fragment osseux (à Dourges « Le Marais de Dourges »). Cela n'est donc pas suffisant pour parler de sépulture double : ce fragment est résiduel et peut provenir d'une pollution, notamment lors du ramassage sur le bûcher. A Mécleuves, en revanche, une sépulture (St 220) contenait effectivement les vestiges osseux de deux individus, et bien qu'ils n'aient pas pu être distingués complètement, de nombreux os permettent de les distinguer (des doublons et une incompatibilité de robustesse ont été reconnus). Le poids total de l'amas osseux était relativement élevé mais ne constituait pas pour autant une anomalie (1058 g). Cette dernière remarque vaut pour les quelques exemples illustrés ici. On notera cependant que lorsque les dépôts osseux des deux sujets sont bien distincts, leurs poids respectifs sont alors plus importants et correspondent à ce que l'on attendrait pour un seul individu. Ainsi dans la sépulture associant deux dépôts en contenant périssable, l'un souple et le second rigide, la quantité d'os retrouvée dans

²⁴⁷ Dans le doute, il a également été écarté des moyennes pondérales calculées pour chaque type de dépôt.

chacun est proche de celle observée précédemment dans les sépultures individuelles : le contenant souple contenait 1034 g d'os et le coffre 1252 g. Dans l'ensemble, les deux sujets sont bien représentés au sein de la sépulture (Dourges « Le Marais de Dourges »). Le second exemple associait deux vases ossuaires en céramique. Le premier contenait les vestiges osseux d'un enfant (environ 8-10 ans), tandis que le second renfermait les os d'un sujet de taille adulte, pour des poids respectifs de 846 g et 598 g : l'individu immature est donc mieux représenté que l'adulte.

Dans ces deux cas, le problème de la quantification est donc écarté puisque chaque dépôt correspond à un seul individu, les poids respectifs de chacun sont par ailleurs représentatifs de ce que l'on peut trouver dans une sépulture individuelle.

Une autre configuration est attestée : les vestiges osseux des deux sujets forment un seul et même ossuaire (dans quatre cas). A Ennery « Mancourt » (Moselle), une sépulture renfermait les vestiges osseux d'un enfant d'environ 6-8 ans et d'un périnatal (Faye 2001). Nous ne connaissons pas la quantité d'ossements attribués à chacun, le poids total est relativement faible (241 g), mais reste néanmoins acceptable en comparaison avec les sépultures individuelles d'immaturs (notamment celles de Loison-sous-Lens). Le poids d'un squelette de périnatal est par ailleurs assez faible : la moyenne enregistrée par M. Trotter et B.B. Hixon s'élève à 96,3 g (Trotter, Hixon 1974). Son influence dans le poids final du dépôt peut donc être relative, bien que les informations disponibles ne permettent pas de s'en assurer. Dans un autre cas il s'agit d'un *Infans* II associé à un adulte, leurs restes osseux ayant été déposés dans un même vase en céramique (à Yutz « Haute-Yutz », Moselle). Ici encore le poids total ne reflète pas la présence de deux sujets.

Cette pratique consistant à associer deux défunts dans une même sépulture est également attestée en contexte d'inhumation. Les études taphonomiques peuvent alors permettre de savoir si le dépôt a été simultané ou s'il y a eu une réouverture de la tombe lors du dépôt du second corps. En revanche, dans le cas des sépultures secondaires à crémation cela s'avère difficile, voire impossible. Certains indices peuvent néanmoins nous aiguiller dans la compréhension des gestes mis en œuvre. Dans le cas d'une sépulture contenant deux dépôts osseux distincts, pour chacun des individus, le fait que les os ne soient pas mélangés signifie très vraisemblablement que la crémation n'a pas été simultanée. Il est en effet peu probable d'imaginer que lors du ramassage sur le bûcher, chaque pièce osseuse ait été discernée précisément, bien que cela reste envisageable d'un point de vue théorique si un certain nombre de conditions sont rassemblées : si les corps sont déposés côte à côte, sans contacts entre eux, si le bûcher n'est pas ringardé pendant la crémation et qu'aucun os ne migre suffisamment pour se retrouver au niveau de l'autre individu, mais cela implique également que les mouvements corporels conditionnés par la crémation soient parfaitement maîtrisés et empêchés. En revanche, il est impossible de restituer le laps de temps séparant les deux décès : on peut envisager que le corps du premier mort soit conservé dans l'attente de pouvoir être brûlé ou plus probablement dans l'attente de pouvoir être mis en terre avec le second, soit que la tombe puisse être rouverte dans un laps de temps indéterminé.

Dans le cas où les os des différents individus sont mélangés, alors l'hypothèse d'une crémation simultanée pourra être envisagée, mais aucun élément ne permettra de le prouver. Ici encore

si certaines conditions sont réunies, il est possible d'envisager plus ou moins sérieusement cette éventualité : si les sujets sont de même corpulence, l'aspect des fragments osseux peut révéler une fragmentation et une coloration des os différentes ou similaires. Cela évoquerait alors un traitement assez semblable des vestiges osseux, mais ces observations restent néanmoins très approximatives, puisqu'au sein d'une même nécropole on constate parfois que les ossements ont le même aspect d'une sépulture à une autre, bien que cela ne permette pas d'envisager qu'ils aient été brûlés simultanément, mais plutôt que le mode opératoire est comparable et que les crémations se font selon un protocole similaire.

Par ailleurs, lorsque les os de plusieurs individus sont déposés dans un même récipient, la fouille de celui-ci peut permettre d'entrevoir une organisation des fragments osseux : il est possible de voir si les fragments osseux sont effectivement mélangés les uns aux autres, ou si les différents dépôts sont encore discernables au sein du contenant. Ainsi, dans l'exemple de Metz « Avenue André Malraux », cité précédemment, la fouille du vase ossuaire avait permis de constater que les os des différents sujets n'étaient pas complètement mélangés, mais que les dépôts avaient été effectués à tour de rôle et se superposaient plus ou moins en gardant une relative cohérence (du moins pour certains individus). Le fait que les vestiges osseux de plusieurs sujets soient reconnus au sein d'un même dépôt ne signifie donc pas qu'ils sont nécessairement mélangés. Seule une fouille fine et un enregistrement précis des fragments osseux composant le dépôt peut permettre de cerner son organisation.

Il est donc très difficile d'aborder ces questions, en dehors des lieux de crémation et notamment des tombes-bûchers qui sont plus à même d'apporter des informations.

Une tombe double peut contenir moins d'os qu'une sépulture individuelle, et une sépulture individuelle contient parfois la totalité ou la quasi-totalité du squelette : nous voyons donc, à travers ces quelques exemples, les limites de l'estimation du nombre d'individus d'après les données pondérales.

Le faible échantillon renseigné ici permet néanmoins de constater une grande diversité relative à la quantité d'os déposée dans la sépulture, que ce soit en fonction du mode de dépôt ou de l'âge au décès, mais également par l'association de différents individus au sein d'une même sépulture puisqu'il peut aussi bien s'agir de deux enfants, de deux adultes ou d'un enfant et d'un adulte.

De manière générale, concernant le poids total des dépôts osseux, une information ressort presque systématiquement de ces observations : une partie seulement des os est déposée dans la tombe, et ce quelle que soit la configuration reconnue. Les fosses annexes, nous l'avons vu, peuvent en partie répondre à ce déficit, en accueillant une partie des vestiges du bûcher non transférés dans la sépulture, mais il faut également envisager qu'une partie des os puisse être transférée dans un autre lieu - on pense notamment au domicile des proches ou à un dispersement dans la nature, comme cela se fait actuellement dans des sociétés pratiquant la crémation (par exemple en Thaïlande : Pautreau, Mornais 2005, p. 50). Cela traduit donc des gestes spécifiques lors du ramassage sur le bûcher, du dépôt dans la sépulture, et entre ces deux moments.

3. La gestion des ossements

Idéalement, et pour une meilleure compréhension des aspects relatifs au ramassage et au dépôt des vestiges osseux, il faudrait pouvoir comparer ceux qui ont pu être laissés sur le lieu de la crémation, ceux qui ont été transférés dans la sépulture et éventuellement dans un autre lieu ou une autre structure telle que les fosses à rejets : ce sont effectivement les principales structures funéraires susceptibles de nous renseigner sur la gestion des os et de leur devenir. Mais l'étude de certaines structures et la compréhension que nous en avons, sont encore assez limitées, et aucune étude n'a, à notre connaissance, permis d'établir de tels liens, du moins sur le territoire concerné.

3.1 La collecte des ossements

On ne sait pas comment se faisait la collecte des os sur les vestiges du bûcher, mais le résultat final de cette opération, en revanche, est connu : l'ossuaire retrouvé dans la tombe. D'un point de vue pratique et théorique on peut toutefois imaginer certaines reconstitutions des gestes effectués lors du ramassage. Le type de contenant - ou l'absence de contenant - utilisé pour accueillir les os dans la tombe peut alors être pris en considération. Cet aspect a en effet été souligné précédemment, lors de la comparaison du poids total des vestiges osseux avec le choix du mode de dépôt. Ainsi, l'utilisation d'un contenant transportable depuis le lieu de la crémation à la tombe peut permettre d'envisager une collecte immédiate. Concrètement cela signifierait que l'on ramasse les os et qu'on les dispose au fur et à mesure dans le réceptacle, les os situés au fond du récipient correspondraient alors aux os prélevés en premier sur le bûcher. Il s'agit néanmoins de la configuration la plus simple, et des études ethnologiques illustrent des pratiques parfois plus complexes. M. Charras rapporte ainsi certaines observations faites lors de funérailles à Bali (Indonésie) et notamment au moment du ramassage des os : à la fin de la crémation, les restes du bûcher sont aspergés d'eau et plusieurs personnes fouillent dans les cendres, « *la plupart afin de récupérer des piécettes, d'autres afin de recueillir les petits bouts d'os qui doivent reconstituer l'image du mort* » (Charras 1979, p. 158). Les os sont ensuite lavés avec de l'eau sacrée, puis triés et placés sur un linge. Ce dernier est replié et introduit dans une noix de coco sèche qui, après divers rituels et prières, sera jeté à la mer. Bien que cela ne constitue en rien une comparaison avec les rites gallo-romains, cela nous enjoint à la prudence lors de la reconstitution des gestes funéraires (voir également Pautreau, Mornais 2005, p. 50-51). Il est effectivement probable que cela puisse se passer ainsi et que l'on recueille directement les os dans un vase, par exemple, mais rien ne permet de le confirmer, il y a donc une nuance importante entre la manière dont sont ramassés les os et celle dont ils sont déposés.

3.2 Les modalités de dépôt

D'autres données, issues de l'étude ostéologique, peuvent cependant permettre de retracer des gestes, des étapes, à partir de la tombe : le poids indique la représentation globale du squelette, l'analyse de la répartition des segments anatomiques permet notamment de voir si une sélection

peut s'opérer, la fouille des ossuaires permet également de voir s'il y a une organisation des os ou si le dépôt est aléatoire. Enfin, l'aspect des fragments osseux apporte des informations complémentaires, qui sont difficilement utilisables seules, mais prennent plus de sens combinées à d'autres.

3.2.1 *Le poids total*

Concernant le poids, nous ne reviendrons pas dessus en détail. Il indique la quantité d'os déposée dans la tombe et pose différentes questions : le poids est-il représentatif du poids théorique d'un squelette ? Si oui, on peut alors en déduire que les os ont fait l'objet d'un ramassage exhaustif ou quasi, et donc que le bûcher a été *a priori* vidé, au moins des restes osseux. On rejoint ensuite d'autres problématiques liées au mode de dépôt des os dans la tombe : certains types de contenant correspondent davantage à une quantité d'os et donc à un geste funéraire spécifique.

Au premier abord, on pourrait penser que le fait d'opter pour un dépôt en terre-libre accueillant les os mêlés aux résidus de crémation, permette d'accueillir l'ensemble des vestiges issus du bûcher, tandis que la présence d'un contenant évoque davantage un tri, une sélection, qui exclut une partie de os du défunt de la sépulture. Néanmoins, les observations faites précédemment ont montré qu'il n'en était rien, voire que c'était plutôt l'inverse : le soin apporté à la récolte des os semble aller de paire avec la quantité d'os. Bien que les choses soient moins manichéennes que cela.

Le poids constitue tout de même un premier indice dans la compréhension des gestes funéraires. Si celui-ci est faible et ne peut en aucun cas correspondre à la totalité d'un squelette, alors il faut bien admettre qu'une partie des os est, soit restée sur le lieu de la crémation, soit qu'elle a été ramassée afin d'être transférée dans un autre endroit, au sein de l'espace funéraire ou non.

3.2.2 *La représentation des secteurs anatomiques*

Dans le cas d'un dépôt osseux important, dont la masse est compatible avec celle d'un squelette brûlé, il convient tout de même de prendre certaines précautions (cf. *supra* : NMI, âge au décès...) et de prendre en considération un autre paramètre : la représentation des secteurs anatomiques. En effet, un squelette bien représenté est également un squelette complet : si la masse totale atteint 2000 g mais que le crâne est très faiblement représenté - à hauteur de 10 % par exemple - cela pose un problème de représentativité du squelette dont une partie est nécessairement manquante. Ces données, cumulées à d'autres observations (fragmentation des os, coloration, organisation de l'ossuaire...), permettent d'aborder la gestion des os entre la crémation et le dépôt final.

Avant tout, il convient de récapituler les principaux résultats issus des études de Mécleuves et de Loison-sous-Lens. Des différences ont déjà été notées au niveau du poids total, et des répercussions semblent se faire sentir à d'autres niveaux.

Si l'on considère en premier lieu la représentation de l'extrémité céphalique dans les sépultures, on constate deux phénomènes différents. A Mécleuves « La Haie aux Angles », le crâne est généralement bien représenté dans les ossuaires, notamment dans la plupart des dépôts en cistes, où il est parfois sur représenté. Ces derniers se caractérisent par des petits dépôts osseux (poids faible) débarrassés des résidus charbonneux, qui ont donc fait l'objet d'un tri. La fragmentation des

	Pm tronc, en g	Pm tête, en g	Pm mb sup, en g	Pm mb inf, en g
Mécleuves	0,2	0,4	0,9	1,4
Loison	0,4	0,5	1,7	2,6

Figure 172 - Comparaison des poids moyens des fragments osseux par segments anatomiques dans les nécropoles de Mécleuves « La Haie aux Angles » et de Loison-sous-Lens « Les Oiseaux »

ossements est par ailleurs plus faible que dans la plupart des autres sépultures. Les petites cistes pouvaient assez facilement être transportables, mais la plupart ne l'était pas, et le transfert des os dans la cavité ossuaire de la ciste devait donc se faire par l'intermédiaire d'un autre réceptacle. La fouille de six d'entre elles a permis de constater que le crâne était systématiquement mieux représenté dans les relevés inférieurs de la cavité, et dans deux cas, de gros fragments de crâne sont déposés sur le fond de la cavité. Ici, la répétition permet de reconnaître un geste intentionnel, mais il n'est pas pour autant systématique (dans une des tombes en ciste le crâne est faiblement représenté au profit des éléments des membres). En revanche, à Loison-sous-Lens « Les Oiseaux », le crâne est généralement assez faiblement représenté, en particulier dans trois tombes où sa part est inférieure à 10 %, voire à 5 %, tandis que la valeur de référence se situe à 20,4 % (Krogman 1978). Cela peut correspondre à un choix de les exclure de la tombe, ils peuvent alors rester sur les vestiges du bûcher, ou faire l'objet d'un traitement spécifique.

Le crâne a souvent fait l'objet de traitements particuliers, et ce quels que soient les époques, les régions ou les peuples : on le retrouve notamment en tant que relique, s'inscrivant dans le culte des ancêtres (chez les Incas, ou encore en Océanie), mais également en contexte de crémation. Au Népal, G. Toffin a effectué des recherches sur les rites funéraires des hautes castes hindouistes néwar²⁴⁸ : il observe notamment qu'après la crémation, une partie des os est dispersée dans la rivière, et que les « gom kisâni » (ceux qui sont chargés de brûler les morts) doivent « également collecter quelques fragments d'os du crâne sur le lieu de crémation. Ces fragments sont déposés dans un pot en terre cuite, avec du riz décortiqué, des fleurs et de l'encens. » (Toffin 1979, p. 246). Ils seront ensuite dispersés dans cinq lieux saints différents.

Par ailleurs, les fragments osseux de crâne, même très fragmentés, sont facilement reconnaissables, car leur structure est très particulière : elle se caractérise notamment par la présence de deux tables externe et interne qui prennent « en sandwich » le diploé, qui correspond au spongieux des os plats du crâne. Cela peut donc permettre de les repérer plus facilement au sein des vestiges du bûcher lors du ramassage, et de les isoler afin de les placer ou non dans la sépulture.

Concernant les membres, supérieurs et inférieurs, ils sont généralement bien représentés dans les ossuaires. Ils correspondent théoriquement à environ 60 % du poids total d'un squelette, et ont donc nécessairement plus de chance d'être sélectionnés. Par ailleurs, leur robustesse, en particulier pour les fémurs et les tibias, entraîne la plupart du temps une fragmentation moindre que sur d'autres régions anatomiques. Dans les deux nécropoles, on retrouve en effet le même schéma

²⁴⁸ Groupe ethnique du Népal, les Néwars habitent principalement dans la vallée de Katmandou.

type, dans lequel les os les plus fragmentés sont ceux du tronc, puis ceux de la tête, des membres supérieurs puis inférieurs (**Figure 172**). Néanmoins, à Loison-sous-Lens, ils semblent parfois faire l'objet de traitements particuliers : ils sont presque exclusifs dans certaines tombes et présentent parfois un agencement particulier au sein de l'ossuaire. Cela peut se traduire notamment par des regroupements de fragments de diaphyses ou par des « mises en scène », comme par exemple dans la sépulture 15, où les extrémités proximales des fémurs, situées au fond du vase ossuaire, font écho aux extrémités distales déposées sur le dessus de l'ossuaire. Ce type d'agencement est facilité dans les tombes de Loison-sous-Lens, par la plus faible fragmentation des ossements, ce qui les rend également plus visuels.

Pour ce qui est des éléments osseux du tronc, leur représentation est très faible, notamment dans les sépultures de Mécleuves, comme cela se vérifie souvent en contexte de crémation. En effet, la plupart des études ostéologiques réalisées sur les vestiges osseux de sépultures secondaires à crémation, et ce quelle que soit la période chronologique, montre une sous représentation quasi systématique du tronc (vertèbres, sternum, sacrum et côtes). Ainsi, à Mécleuves, la moyenne de la part du tronc au sein des ossuaires est de 3,7 %²⁴⁹, tandis qu'une représentation jugée comme normale devrait se situer entre 10 % et 24 % du poids total. Ce phénomène a déjà fait l'objet de nombreuses discussions (voir notamment Mordant, Depierre 2005, p. 194). Le fait qu'il ait pu être observé autant dans des sépultures de l'âge du Bronze (Prouin 2006) que dans des sépultures de l'époque gallo-romaine, dans différentes régions géographiques, permet très probablement d'éliminer une raison uniquement fondée sur un choix de la part des préposés à la crémation de ne pas recueillir ces fragments osseux. Néanmoins, des contres exemples existent : dans la nécropole gallo-romaine de « La Citadelle » à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire), l'étude ostéologique a mis en évidence une répartition volontaire des fragments osseux des différentes régions anatomiques. Ainsi, lorsque le crâne est très bien représenté au sein d'un ossuaire, le tronc est quasiment absent et inversement (Depierre 1995, p. 81). Cependant, leur absence fréquente - même dans des contextes de sépulture primaire (intervention orale F. Blaizot dans Mordant, Depierre 2005, p. 194) - provient plus vraisemblablement de phénomènes directement liés à la crémation, et à une conservation différentielle de ces éléments osseux. En effet, dans les sépultures de Loison-sous-Lens, la contribution pondérale du tronc est plus importante, et reflète une représentation normale, avec une moyenne de 12,1 %²⁵⁰. Cette meilleure représentation s'explique par une fragmentation moindre des vestiges osseux. Il n'est pas rare de retrouver des corps vertébraux entiers et des fragments de côtes de grande taille (8-10 cm de longueur), ce qui n'est pas le cas dans les ossuaires de Mécleuves. La faible représentation du tronc sur ce dernier site serait alors davantage due à une mauvaise conservation de ces segments anatomiques qu'à un véritable geste funéraire.

Il est également nécessaire de prendre en compte un autre paramètre, celui de la proportion d'esquilles. Elles sont composées des fragments osseux non identifiés, qui n'ont pas pu être attribués à l'un des trois grands secteurs anatomiques (tête, tronc, membres). Les esquilles peuvent parfois

249 Ne sont pas prises en compte les sépultures d'immatrices, et les sépultures trop perturbées.

250 Ne sont pas prises en compte les sépultures d'immatrices, et les sépultures trop perturbées.

atteindre un taux assez élevé au sein du dépôt osseux, particulièrement dans les cas où la fragmentation des os est importante, réduisant ainsi nos chances de les identifier précisément. Il est donc primordial de les prendre en compte lors de l'interprétation des résultats pour chaque région anatomique. A Loison-sous-Lens, la part des esquilles est assez faible, puisque la fragmentation des os est globalement peu importante : elle se situe entre 7 et 17 % du poids total, avec une valeur moyenne de 12 %. Dans deux sépultures, cette proportion atteint 22 et 31 % (St 126 et 125), cependant il s'agit de structures ayant subi des perturbations importantes, qui ont pu d'une part nous priver d'une partie du dépôt osseux, et d'autre part accentuer la fragmentation des os restants. Dans les deux cas, la part du tronc est particulièrement faible (0,6 et 3,8 %), mais il est probable qu'une partie de ces fragments osseux soit comptabilisée dans les esquilles. Afin de pallier à ce problème, A. Richier, suite à l'étude ostéologique des sépultures primaires à crémation de la nécropole gallo-romaine de « Sainte-Barbe » à Marseille (Bouches-du-Rhône), a proposé de redistribuer ces esquilles indéterminées entre chaque grande région anatomique, puisqu'elles appartiennent potentiellement à chacune : « *les esquilles peuvent être attribuées pour une petite moitié au crâne, pour un quart au tronc et pour légèrement plus qu'un quart aux membres inférieurs.* » (Richier 2005, p. 203). Cette proposition n'apparaît cependant pas dans la publication monographique du site (Moliner 2003), et dans cet article, elle ne précise pas la démarche qui a permis d'aboutir à ce résultat. On aurait également pu imaginer les redistribuer selon les proportions dans lesquelles ils sont représentés par rapport au poids total de référence d'un squelette : soit 20,4 % pour le crâne, 17 % pour le tronc et 62,6 % pour les membres (Krogman 1978). Il semblerait cependant important de prendre en compte les taux de fragmentation des ossements, tous les segments anatomiques ne résistent pas de la même manière aux hautes températures et aux diverses manipulations qu'ils peuvent être amenés à subir. Par ailleurs, le fait que ne soient mentionnés que les membres inférieurs, semble étonnant, il s'agit probablement d'une erreur involontaire (?). Il est donc, en l'état, difficile d'utiliser cette méthode.

Dans les tombes de Mécleuves « La Haie aux Angles », excepté peut-être le traitement spécifique qui semble pouvoir être accordé aux éléments de l'extrémité céphalique, les ossuaires correspondent globalement à un ramassage aléatoire, notamment dans le cas des dépôts en terre-libre à ossements dispersés, il n'y a pas de tri spécifique mais cela peut également correspondre à une volonté de représenter le défunt non pas dans son intégralité en termes de quantité (poids non représentatifs), mais bien en termes de régions anatomiques : chacune est représentée, même en petite quantité. Pour les dépôts réalisés en contenant, quelques cas se singularisent, mais cela reste anecdotique. Dans la sépulture 202, par exemple, la part du tronc s'est avérée plus importante dans le dépôt en terre-libre situé dans le comblement de la fosse que dans le vase ossuaire ; ce dernier contenait en revanche plus d'éléments appartenant aux membres (supérieurs, inférieurs et indéterminés). Contrairement aux os situés dans la fosse, ceux déposés dans le vase étaient débarrassés des résidus de crémation, il y a donc deux modes de dépôt et probablement deux modes de ramassage : les fragments osseux des membres (Pm : 1 g) sont bien moins fragmentés que ceux du tronc, ils sont donc plus facilement isolés au moment du ramassage, tandis que les fragments plus réduits de côtes (Pm : 0,09 g) et de vertèbres (Pm : 0,2 g) se retrouvent davantage dans les os ramassés avec les résidus de

crémation. Dans le cas de la sépulture 248, le fond du vase ossuaire contenait principalement des éléments osseux provenant des membres, et notamment des membres inférieurs, tandis que la partie supérieure était principalement représentée par des fragments de crâne. Ce type de configuration ne correspond pas à un schéma type que l'on retrouve fréquemment, mais plutôt à une spécificité de ce dépôt. A Loison-sous-Lens, plusieurs types d'agencement ont été mis en évidence, mais il s'agit à chaque fois de cas particuliers, il n'y a pas de règle établie mais bien des variations individuelles (cf. 2^{ème} partie, Chap. 2, p. 168-172).

3.2.3 L'aspect des fragments osseux

La différence de fragmentation des os qui composent le dépôt cinéraire peut s'expliquer par les modalités de dépôt. Par exemple, on peut choisir les ossements que l'on va placer dans la tombe, en favorisant les fragments les plus gros. C'est-à-dire que le degré de fragmentation que l'on observe n'est pas nécessairement celui de tous les os du squelette, mais bien de ceux déposés dans la tombe et dont nous disposons pour l'étude. Mais plus généralement, la fragmentation des os est avant tout due au traitement qu'ils subissent pendant ou après la crémation.

Lors de la crémation d'un corps, celui-ci est l'objet de mouvements : la déshydratation entraîne notamment la rétractation des membres, créant ainsi la position dite du « boxeur », et l'ouverture de l'abdomen et de la boîte crânienne « *due à la pression interne de la vapeur d'eau et du gaz carbonique provenant de l'albumine du cerveau décomposé.* » (Grévin 2005, p. 17 ; Pautreau, Mornais 2005, p. 49).

Afin de limiter ces mouvements, le préposé à la crémation peut maintenir en place les différentes parties du corps, en plaçant de grosses bûches sur les membres notamment, ou en recouvrant d'argile, de briques, voire en attachant les membres (Grévin 2005). Une manipulation régulière du corps pendant la crémation permet également de limiter ces mouvements ou du moins de les gérer au fur et à mesure, c'est ce que l'on appelle le ringardage ou la conduite du bûcher (Grévin 2005 ; Pautreau 1994b). Il permet également de favoriser une combustion homogène et d'accélérer le processus de crémation. Ces manipulations, ainsi que celles qui peuvent être réalisées après la crémation - soit sur les restes du bûcher, soit au moment de leur prélèvement - vont augmenter la fragmentation des os. Actuellement, en France, la fragmentation des os est volontairement accentuée au maximum, afin de réduire les os en micro-fragments, leur donnant davantage l'apparence de « cendres » que de fragments osseux. En Thaïlande, J.-P. Pautreau a également pu observer que les os étaient parfois broyés à l'aide d'un pilon en pierre (Pautreau 1994b, p. 311). Cette pratique n'est pas attestée pour l'époque gallo-romaine, mais il est tout à fait envisageable que la fragmentation résultant de la crémation soit accentuée par la suite, notamment lorsque les os sont déposés dans des contenants dont l'ouverture est parfois réduite. Dans ce dernier cas, il est également possible que les os soient choisis en fonction de leur taille.

Ces questions restent sans réponses mais permettent d'envisager plusieurs causes possibles à la fragmentation plus ou moins importante des os brûlés : la conduite du bûcher, les manipulations post-crématoires, auxquelles il faut également ajouter les phénomènes taphonomiques (pression du

sédiment, perturbations) et les manipulations qu'ils subissent lors de leur découverte, de la fouille à l'étude, en passant par le tamisage.

Pour ces derniers, les protocoles d'étude permettent de limiter au maximum ces biais : on isole les fragments qui se brisent au cours de la fouille, on recolle ceux présentant des fractures fraîches, mais pour les plus petits c'est souvent impossible. Certains os vont être davantage touchés par ce problème, notamment les corps vertébraux dont la partie compacte est très fine et fragile, tandis que le reste est essentiellement composé de spongieux qui peut parfois se réduire en micro-fragments.

La manière dont s'effectue la collecte des os sur le bûcher est quasiment impossible à restituer lorsque les seules données dont nous disposons sont celles livrées par la sépulture secondaire. Si une organisation des fragments osseux est perceptible au sein de l'ossuaire, celle-ci révèle avant tout la manière dont s'est effectué le dépôt et non pas nécessairement la manière dont les os ont été prélevés. Il est en effet théoriquement possible d'envisager une ou plusieurs étapes intermédiaires. Ainsi, les os peuvent par exemple être ramassés et placés dans un tissu puis transportés sur un autre lieu - peut-être la tombe - afin d'être déposés dans le contenant final.

Il est en revanche possible, grâce à des observations sur les représentations pondérales des os, en général et par segments anatomiques, de savoir quels os ont été ramassés et dans quelles proportions, cela pouvant alors refléter un choix particulier, comme cela a pu être mis en lumière dans certaines tombes de Mécleuves et de Loison-sous-Lens.

La fragmentation des os est une donnée complémentaire qu'il faut également prendre en compte. Ainsi, à Loison-sous-Lens, les dépôts sont généralement composés d'os peu fragmentés, tandis qu'à Mécleuves, notamment dans les cas de dépôts en terre-libre à ossements dispersés, ceux-ci sont davantage fragmentés. Ces résultats combinés peuvent permettre de restituer certaines gestuelles liées au mode de dépôt, aux représentations pondérales, et à l'aspect des fragments osseux.

Enfin, si certains phénomènes semblent généralisables, on constate cependant que la plupart des tombes reflète chacune une manière différente de gérer le dépôt osseux.